



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES MUNICIPAUX

2022



sceaux.fr



Présenté au conseil municipal le 23 mars 2023

Avant-propos

Ce rapport d'activité est réalisé chaque année à Sceaux depuis 2012, dans une volonté permanente de transparence de l'activité municipale, alors qu'aucune obligation n'existe de réaliser un tel document.

Il est en outre présenté au conseil municipal, puis rendu public, moins de trois mois après la fin de l'exercice considéré, ce qui montre une grande réactivité et un engagement important de l'administration.

En 2022, les services municipaux ont pu travailler plus sereinement en intégrant naturellement les contraintes sanitaires après deux années de grand bouleversement, et notamment l'absentéisme pour raison de santé, lié à la pandémie.

Cependant, l'année a été marquée par la guerre en Ukraine, et la Ville a dû gérer les impacts directs et indirects, en :

- facilitant l'accueil de la population ukrainienne qui s'est présentée : accueil des enfants dans nos structures, aide aux familles à s'intégrer par des moments conviviaux ou un accompagnement spécifique sur le volet de l'action sociale, ...
- adoptant son plan de sobriété auquel les services municipaux contribuent chaque jour, face à une crise énergétique et à une hausse des coûts de l'énergie sans précédent.

Malgré cela, nous avons réussi à offrir des services supplémentaires aux usagers :

- les ouvertures d'un lieu d'accueil enfants parents et d'une consultation PMI,
- le renforcement du permis vélo par un nouveau dispositif plus ambitieux, le permis piéton organisé par le service Tranquillité urbaine, le développement du numérique dans les écoles, l'ajustement des repas à l'appétit des enfants en les responsabilisant face au gaspillage alimentaire (petite faim/grande faim), l'amélioration des conditions de travail des ATSEM pour un accompagnement des enfants au plus près de leurs besoins, la rue-école au Petit Chambord, etc...
- un Espace seniors désormais ouvert aux aidants, une résidence des Imbergères qui s'est réorganisé pour un meilleur service aux résidents,
- pour tous les usagers et particulièrement ceux éloignés du numérique : l'ouverture d'un espace municipal France service (avec près de 3 000 usagers accompagnés en 9 mois en 2022) et la montée en puissance de l'agence postale communale ouverte fin 2021, gérés par les agents municipaux du service Sceaux info mairie,
- de nouveaux moments conviviaux pour tous, notamment les Guinguettes de Sceaux à l'Amiral ou encore Les Nocturnes des Blagis déjà amorcé fin 2021.

Par ailleurs, l'administration communale, en lien avec les élus, s'est attachée à poursuivre les actions phares déjà engagées :

- l'application de la feuille de route dédiée aux Blagis adoptée par le conseil municipal suite à la démarche de concertation *Parlons ensemble des Blagis*,
- les études de réhabilitation d'équipements municipaux comme le site sportif des Clos Saint Marcel, la halle des Blagis, le multi accueil de la Gare, ainsi qu'un nouveau projet sur le site du Petit Chambord,
- l'étape de certification des comptes dans le cadre de l'expérimentation lancée en 2017 par la Cour des comptes, en lien avec la direction générale des Finances publiques,
- la poursuite de l'intégration dans un processus d'amélioration continue notamment à travers le référentiel d'accueil Qualivilles, dans l'intérêt du service public.

Nous remercions chacun pour sa contribution à ce rapport qui vise à rendre compte de l'action continue des services municipaux au service des habitants de Sceaux, cherchant à maintenir un haut niveau de service public dans un contexte de plus en plus contraint.

Le maire



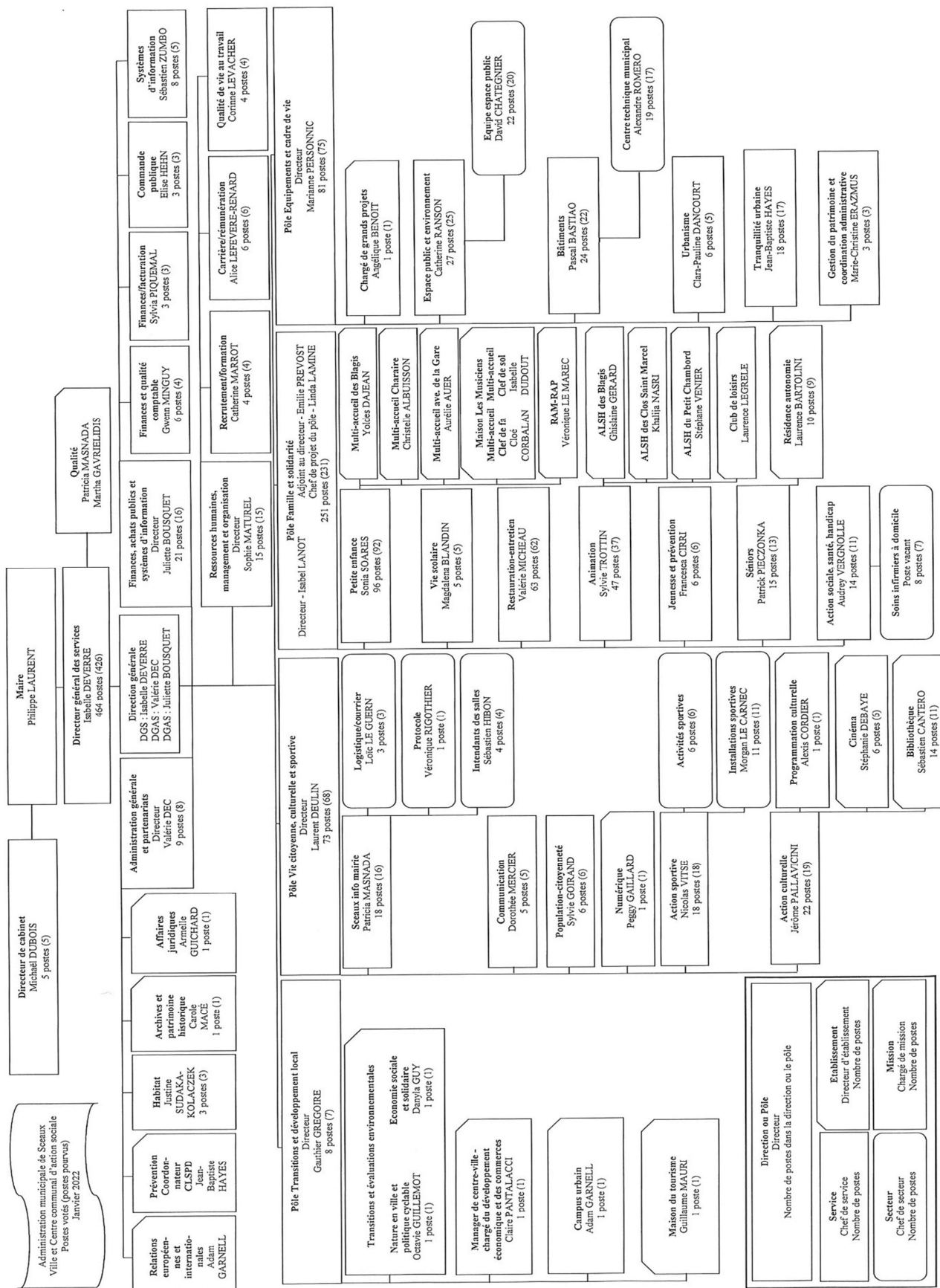
Philippe LAURENT

Le directeur général des services



Isabelle DEVERRE

Organigramme des services de la ville de Sceaux



Sommaire

CHAPITRE I : DIRECTION GENERALE DES SERVICES	6
CHAPITRE II : DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET PARTENARIATS ..	7
Section 1 – Secrétariat du conseil municipal et les affaires juridiques.....	7
Section 2 – Mission Archives et patrimoine historique.....	9
Section 3 - Documentation	10
Section 3 - Service Habitat.....	11
Section 5 - Mission Europe et international	18
CHAPITRE III : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	20
Section 1 - Service Recrutement-formation	21
Section 2 - Service Carrière- rémunération	26
Section 3 - Service Qualité de vie au travail.....	33
CHAPITRE IV : DIRECTION DES FINANCES, ACHATS PUBLICS ET SYSTEMES D'INFORMATION.....	39
Section 1 - Service Finances et qualité comptable	39
Section 2 – Service Finances facturation.....	46
Section 3 – Service Commande publique	52
Section 4 – Service Systèmes d'information.....	55
CHAPITRE V : POLE TRANSITIONS ET DEVELOPPEMENT LOCAL.....	58
Section 1 – Mission transitions – nature en ville et politique cyclable	59
Section 2 – Mission transitions – économie sociale et solidaire.....	70
Section 3 – Mission économie commerces	75
Section 4 – Mission tourisme	82
Section 5 – Mission campus urbain.....	86
CHAPITRE VI : POLE VIE CITOYENNE, CULTURELLE ET SPORTIVE	88
Section 1 - Service Sceaux info mairie.....	88
Section 2 – Service Population et citoyenneté.....	99
Section 3 – Service Communication.....	102
Section 4 – Action culturelle	112
Section 5 – Service Action sportive	131
CHAPITRE VII : PÔLE FAMILLE ET SOLIDARITES	134
Section 1 - Service Petite enfance.....	140
Section 3 - Service Vie des écoles	149
Section 4 - Service Animation	153

Section 5 - Service Jeunesse prévention	158
Section 6 - Service Seniors	163
Section 7 - Service Action sociale santé.....	172
CHAPITRE VIII : POLE EQUIPEMENTS ET CADRE DE VIE	179
Section 1 - Service Urbanisme	180
Section 2 – Service Bâtiment.....	188
Section 3 – Service Espace public et environnement	190
Section 4 – Service Tranquillité urbaine	193
Section 5 – Service Gestion du patrimoine et coordination administrative	195

CHAPITRE I : DIRECTION GENERALE DES SERVICES

La direction générale des services est composée du directeur général des services et les deux directeurs généraux adjoints (DGA) des services.

Le directeur général des services encadre l'ensemble de l'administration.

Il travaille en équipe avec deux directeurs généraux adjoints, qui le suppléent en cas d'absence, et font partie du comité de direction.

Le directeur général des services

Aucun service n'est rattaché directement au directeur général des services, seuls le sont les deux DGA, le directeur des ressources humaines, management et organisation (DRHMO) et les quatre directeurs de pôle.

Le directeur général des services peut être amené à piloter directement certains projets très transversaux, structurants et/ou stratégiques pour la ville.

La direction de l'Administration générale et des partenariats

La direction de l'Administration générale et des partenariats, pilotée par un DGA, a été renommée en 2021 (intégrant les partenariats) et son périmètre a évolué. Les services/missions qui lui sont rattachés sont : les missions Archives/histoire locale, Affaires juridiques, Prévention (nomination d'un coordonnateur CLSPD), Relations européennes et internationales, ainsi que le service Habitat/logement et le secrétariat des assemblées et de la direction générale (intégrant la documentation).

Les deux directions fonctionnelles

La direction Finances, achats publics et systèmes d'information, et la direction des Ressources humaines, management et organisation, sont les ressources de la collectivité. Leur positionnement est totalement transversal ; elles collaborent avec chaque service et élaborent la vision stratégique de la collectivité chacune dans leur domaine respectif en lien avec le maire et le directeur général des services auquel elles sont rattachées.

Les quatre pôles opérationnels

En 2022, l'organisation des 4 pôles est restée stable.

Le pôle Transitions et développement local, créé en 2021, regroupe des missions transversales autour de l'environnement (mobilité durable, nature en ville, économie solidaire et circulaire) et du développement de la ville (commerces, tourisme, campus urbain).

Le pôle Vie citoyenne, culturelle et sportive, intègre les services Sceaux info mairie, Population citoyenneté, Communication, Action sportive et Action culturelle.

Le pôle Famille et solidarités compte les services Petite enfance, Animation, Vie des écoles, Affaires scolaires, Jeunesse prévention, Seniors et Action sociale, santé, handicap.

Le pôle Equipements et cadre de vie regroupe les services Bâtiments, Espace public, Urbanisme, Gestion du patrimoine et coordination administrative, Tranquillité urbaine ainsi que le chargé de projets bâtiments.

CHAPITRE II : DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET PARTENARIATS

En relation étroite avec la direction générale des services chargée de missions de pilotage et de coordination, la direction de l'Administration générale et partenariats rassemble différentes unités chargées :

- de fonctions administratives transversales (conseil municipal, démocratie locale, affaires générales...);
- de fonctions support à l'ensemble des services de la Ville (assistance et conseil en matière juridique, archives et documentation, habitat, ...);
- de fonctions administratives incombant au maire (recensement, ...).

Section 1 – Secrétariat du conseil municipal et les affaires juridiques

Le secrétariat des assemblées a pour missions :

- la préparation, l'organisation et le suivi des réunions du conseil municipal (6 en 2022) et de majorité,
- la rédaction et le suivi des actes administratifs télétransmis en préfecture, qui représentent, pour la Ville et le CCAS :
 - o 133 délibérations,
 - o 342 décisions du maire,
 - o 2986 arrêtés dont 2077 arrêtés de gestion du personnel.

Lors de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2018 a été mise en place la convocation dématérialisée des élus au conseil municipal.

Lors du mandat 2014-2020, 25 élus avait souhaité bénéficier de cet envoi dématérialisé ce qui avait permis d'économiser environ 5 000 feuilles imprimées.

En juillet 2020, le nouveau conseil municipal a été installé et 27 élus ont souhaité également bénéficier d'un envoi dématérialisé ce qui a permis une continuité dans l'économie du volume de feuilles utilisées.

Le service juridique a pour missions le conseil juridique en interne, la gestion et le suivi des contentieux, la veille juridique, ainsi que le suivi des contrats d'assurance responsabilité civile et tous risques expositions.

Le conseil juridique en interne, destiné à sécuriser les actions de la Ville, est dédié à l'ensemble des directions et services municipaux et porte sur tous les domaines du droit.

Au cours de l'année 2022, 38 contentieux étaient en cours dans les domaines suivants :

- urbanisme : 29
- responsabilité : 2
- ressources humaines : 3
- commande publique : 1
- pouvoirs du maire : 1
- baux commerciaux : 2

Le service juridique accompagne également les différentes directions dans la mise en œuvre des projets en cours, et dans la transposition des normes issues des évolutions législatives, en relation avec des partenaires institutionnels extérieurs.

Le service juridique est également chargé de la gestion administrative et comptable de la société publique locale « La cuisine près de chez nous ».

Enfin, le chargé de mission affaires juridiques assure les fonctions suivantes :

- délégué à la protection des données et suivi de l'application du RGPD,
- référent laïcité,
- référent déontologue,
- personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

Section 2 – Mission Archives et patrimoine historique

La mission Archives et patrimoine historique est chargée de différents types de missions :

- Définir et suivre la politique de collecte, de tri, de classement des fonds d'archives
- Assurer la conservation et la gestion des fonds
- Définir et mettre en œuvre la politique de numérisation et de restauration des documents
- Assurer l'accès ou la transmission des documents archivés aux services
- Sensibiliser et former les services versants à l'archivage et à l'utilisation du logiciel métier
- Optimiser les relations avec les services versants en matière de procédure d'archivage
- Accueillir et orienter le public dans le cadre de recherches administratives et historiques
- Valoriser le patrimoine à travers des expositions et des animations en direction du public
- Gérer et enrichir le site internet dédié aux archives
- Enrichir les collections par l'acquisition de documents (dons, dépôts, achats ou legs) et d'ouvrages relatifs à l'histoire de la Ville

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

Les missions principales de la mission sont la collecte, le tri et le classement des archives des services. La mission assure l'accès et la communication des documents aux services et au public extérieur. Elle valorise le patrimoine à travers des expositions et des animations en direction du public. Elle enrichit le site internet des archives municipales.

Les postes principaux de dépenses concernent la restauration et la numérisation des documents d'archives.

a. Constitution des fonds

Les services ont versé 60 mètres linéaires d'archives.

Le service a éliminé 50 mètres linéaires de documents.

b. Communication de documents

En interne : 384 documents communiqués

En externe (salle de lecture) :

- 79 sessions de travail,
- 46 lecteurs inscrits.

c. Autres

- 5 (petits) dons et 1 dépôt (des Amis de Sceaux, en cours de finalisation)
- Partenariat avec le musée départemental du Domaine de Sceaux dans le cadre de l'exposition « 2023. Aux origines d'une renaissance »
- Rappel : déménagement du bureau et de la salle de lecture pendant l'été 2022

II. Perspectives pour l'année 2023

- Continuer le récolement.
- Poursuivre la prise en charge des versements en attente dans les services (notamment Petite enfance).
- Poursuivre les éliminations, dans un souci d'optimisation des espaces de conservation.

- Finalisation de l'exposition sur le Lotissement du Parc de Sceaux (sur les grilles du jardin des Félibres, vers juin 2023).
- Restauration et numérisation de pièces d'archives.
- Animation du groupe de travail Lakanal.

Section 3 - Documentation

Les postes de dépense principaux concernent l'achat de documentation à destination des services. Cette dernière comprend des abonnements à des quotidiens et des revues spécialisées, des ouvrages à mises à jour permanentes ainsi que des abonnements en ligne notamment aux bases de données juridiques. Les abonnements prévoient, lorsque que le service existe, les accès en ligne et la réception de newsletters.

- 59 abonnements ont été souscrits via France Publications
- 3 abonnements pour le cinéma Trianon
- 1 abonnement au Centre interdépartemental de Gestion
- 3 bases de données juridiques en ligne
- 20 ouvrages achetés pour les services

Section 3 - Service Habitat

Le service Habitat de la Ville est chargé de différents types de missions autour de l'habitat privé et du logement social.

En ce qui concerne la demande de logement social, il est chargé notamment :

- d'organiser l'enregistrement et la gestion des demandes de logements sociaux sur le territoire de la commune : organiser l'accueil des demandeurs et l'enregistrement des demandes dans le cadre des procédures nationales en la matière ; mettre en place des outils de gestion, de suivi et d'actualisation des demandes (logiciel, tableaux de bord, suivi des courriers,...) ;
- de gérer les relations avec les bailleurs sociaux implantés sur le territoire en matière d'attribution des logements en liaison avec la direction générale des services et les élus de la Ville concernés, de préparer les réunions des commissions d'attribution des bailleurs (proposition de dossiers) et de représenter la Ville au sein de ces commissions aux côtés du représentant élu de la Ville ;
- de suivre la réalisation des obligations prévues dans la loi Egalité et citoyenneté de 2017 et d'assurer les relations avec les services de l'Etat sur ce sujet ; chacun des réservataires ayant l'obligation de consacrer 25% des attributions annuelles sur son contingent aux demandeurs relevant du droit au logement opposable (DALO) ou à défaut aux ménages reconnus PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées).
- d'échanger avec les services sociaux pour la prise en compte de situations particulières (FSL, difficultés sociales,...).

En matière de production de logements sociaux, le service est chargé :

- de suivre la réalisation des objectifs fixés par l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, appelée « Loi SRU » qui impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux pour atteindre 25% du nombre de résidences principales ;
- d'apporter son expertise en ce qui concerne l'évolution du parc de logements sur le territoire de la commune (constructions, agréments, conventionnements,...) ;
- de participer à la mise en œuvre d'opérations en matière de logement social sur le territoire, en lien avec les différents acteurs ;
- d'être l'interlocuteur des bailleurs dans le cadre des opérations de relogement.

Il est par ailleurs chargé :

- de suivre, en liaison notamment avec les services de l'établissement public Vallée sud Grand Paris, les procédures d'habitat indigne et de mettre en œuvre des pouvoirs de police du maire dans ce cadre, impulser de nouvelles procédures le cas échéant en liaison avec les élus et services concernés ;
- de structurer l'information des étudiants en matière de logement sur le territoire, favoriser le développement d'une offre de logements conventionnés en direction des étudiants accueillis dans les établissements de la commune, favoriser la mise en œuvre de solutions complémentaires d'accueil d'étudiants sur le territoire (logement intergénérationnel,...), suivre les attributions de logements étudiants sur les résidences neuves en s'assurant du respect des critères définis en lien avec le gestionnaire ;
- de piloter le recensement de la population, de tenir à jour les chiffres clefs en lien avec les travaux menés par l'Insee et de la mise à jour du répertoire d'immeubles localisés ;

- d'animer le réseau des membres de conseils syndicaux en organisant des temps d'informations et d'échanges entre propriétaires sur des sujets relatifs à leur cadre de vie ou à la réglementation des copropriétés ;
- de piloter les actions en matière de rénovation énergétique dont l'objectif est de parvenir d'ici 2050 à une rénovation globale du parc de logement.

Le service est composé d'un chef de service, d'une gestionnaire Habitat et d'une assistante administrative.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

Créé en 2012, le service Habitat est chargé de la gestion de la demande de logement social et de la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées dans le cadre des objectifs définis par la Ville.

a) La gestion de la demande de logement social

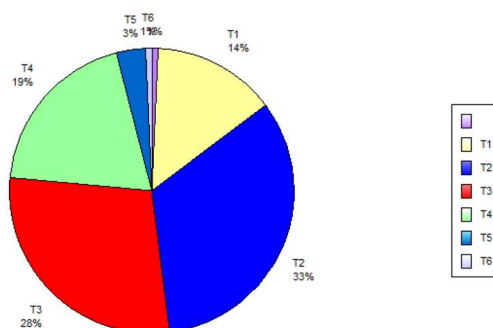
En 2022, plus de 9 000 ménages demandent à bénéficier d'un logement social à Sceaux, dont 1 052 qui demandent Sceaux en 1er choix (+10.8% depuis 2021). 1 239 demandeurs sont connus du service.

Profil des demandeurs

- 28% des demandeurs ont déposé leur dossier il y a moins d'un an alors qu'ils n'étaient que 17% en 2021. 72% ont une demande de plus d'un an, parmi eux 34% des demandeurs ont déposé leur demande avant 2018 ; soit une demande de plus de quatre ans, délai reconnu comme anormalement long sur le département des Hauts-de-Seine, en augmentation depuis 2022.
- Les personnes vivant seules et les familles monoparentales représentent respectivement 25% et 41% des demandeurs de logement social à Sceaux alors que les couples sans enfant ne sont que 6% et les familles avec un ou plusieurs enfants représentent 26% des demandeurs.
- La très grande majorité des demandeurs ont un lien avec la commune. Parmi eux, 63% occupent déjà un logement à Sceaux et 17% travaillent.

Type de logement souhaité

- En 2022, plus des deux tiers des demandes concernent des logements de types 1, 2 et 3.
- 47% des demandes concernent plus particulièrement des petits logements (T1 et T2).
- Un peu moins d'un quart des demandeurs souhaitent un grand logement (T4 et +).



- Parmi les demandeurs souhaitant intégrer un logement social à Sceaux en premier souhait, plus d'un quart occupe déjà un logement social (29%) et 71% souhaitent pouvoir y avoir accès.

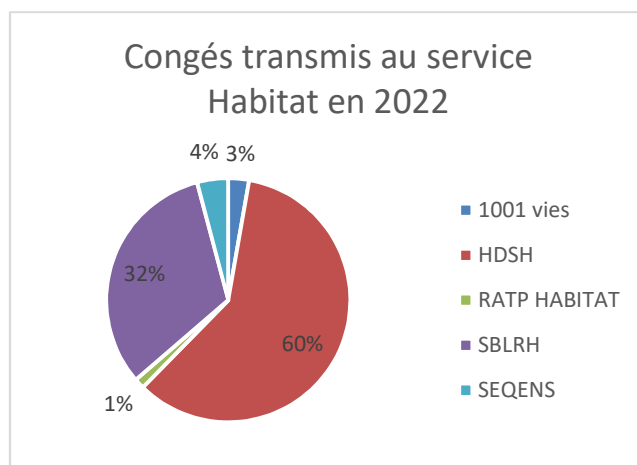


b) Bilan des actions menées en 2022

- Du nouveau demandeur s'interrogeant sur l'accès à un logement social au candidat dont le dossier doit passer en CALEOL, c'est au total 248 rendez-vous qui ont été organisés en 2022 (212 en 2021 et 183 en 2020) ; dont 54 ménages reçus par la conseillère municipale déléguée à l'habitat.
- Entre la mise à jour du dossier, la réception d'appels téléphoniques, l'échange de courriels ou de courriers ou encore le lien avec les bailleurs, 3 931 actions de tous types ont été réalisées par le service pour répondre aux demandeurs.

Les désignations pour un passage en commission d'attribution de logement (CALEOL) :

- Le nombre de logements transmis au service Habitat en 2022 pour un passage en CALEOL sur la ville est de 147 (122 en 2021, 89 en 2020, 95 en 2019).



- Grâce à un partenariat établi avec les bailleurs Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et Hauts-de-Seine Habitat, c'est sur une grande part des logements libérés que la Ville a pu présenter les dossiers de demandeurs connus et suivis par le service.
- Des réunions de concertation avec les deux principaux bailleurs ont lieu chaque mois à cet effet pour maintenir une dynamique commune. Ces rencontres sont également l'occasion d'échanger sur la gestion urbaine de proximité et de traiter les éventuelles difficultés existantes sur le parc de logements.

- En ce qui concerne le logement des jeunes, en 2022, 68 étudiants ou jeunes actifs se sont fait connaître au service Habitat. Tous ont été mis en relation avec le gestionnaire Fac Habitat afin qu'il soit attentif à leur candidature sur l'une des 3 résidences présentes à Sceaux.
- 4 séniors se sont inscrits auprès de l'association CAMARAGE, association favorisant des collocations intergénérationnelles entre jeunes de moins de trente ans et séniors de plus de 60 ans. 3 binômes ont pu être formés à Sceaux en 2022.

Les objectifs relatifs au relogement des publics prioritaires :

- En 2022, 19 attributions relevant du PDALPD et 19 de la procédure DALO ont été réalisées ; soit un total de 38 attributions prioritaires (33 en 2021) représentant 43% des attributions sur l'ensemble de la ville (hors contingent Action logement). L'objectif pour chaque réservataire est de 25%, ce taux atteint 33% sur l'ensemble du contingent de la Ville.
- Afin de répondre aux objectifs fixés mais également pour mener sa politique du logement en faveur des ménages les plus prioritaires, dans le cadre de son partenariat avec l'ADIL 92, la Ville a mis en place depuis octobre 2019 une permanence d'une demi-journée mensuelle adressée aux demandeurs de logement pour les accompagner dans leurs démarches.
- 55 rendez-vous ont été consacrés à demandeurs de logement reçus par la juriste de l'ADIL pour des renseignements ou un accompagnement autour de l'instruction de leur dossier DALO (51 en 2021).

c) Les opérations de recensement

- En lien avec l'Insee, les opérations annuelles de recensement sont pilotées depuis 2019 par le service Habitat de la Ville, en charge également de la mise à jour du répertoire d'immeubles localisés (RIL).
- Le recensement de la population, dans les communes de plus de 10 000 habitants se fait chaque année par échantillon de 8% des logements ; soit 40% de la population enquêtée sur une période de 5 ans.
- L'équipe est constituée de 5 agents recenseurs encadrés par le chef de service Habitat, par ailleurs nommé coordonnateur communal et Coril (coordonnateur du RIL).
- En 2022, la collecte a été réalisée entre le 19 janvier et le 26 février :
 - 798 logements étaient à recenser.
 - 31 résidences ont été identifiées comme des résidences non principales et 29 logements n'ont pas pu être enquêtés.
- 73% des ménages recensés ont répondu par Internet, démarche plus simple pour les usagers et limitant l'utilisation du papier ; ce qui comparativement aux autres communes est un très bon résultat.

d) Accompagner les copropriétés

- La Ville anime depuis 2011 ainsi un réseau de copropriétaires. Celui-ci comporte 130 présidents ou membres de conseil syndicaux désireux d'être informés par la Ville des actualités les concernant ou d'échanger avec d'autres résidents sur des sujets communs.
- Des rencontres régulières sont organisées afin d'informer ou d'orienter les copropriétaires dans leurs démarches qui peuvent aussi bien porter sur les énergies, les charges, la sécurité, les relations avec les fournisseurs, les dispositifs d'aide ou d'autres questions auxquelles ils peuvent être confrontés et qui concernent la vie dans leur immeuble.
- En mai 2022 une rencontre réunissant une trentaine de copropriétaires a été organisée. Les échanges de cette rencontre portaient particulièrement sur la stratégie bas-carbone et la participation des copropriétés à la baisse des consommations d'énergie. Sous la forme d'un atelier participatif et de tables rondes, chaque représentant de copropriété était invité à

présenter les actions réalisées dans sa résidence pour réduire les énergies ainsi que les actions prévues à court et moyen terme.

e) Lutter contre l'habitat indigne

- Prévu par la loi Alur et approuvé par le conseil de territoire de Vallée Sud Grand Paris lors de la séance du 29 juin 2021, le permis de louer a pour objectif de lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil.
- Le permis de louer est mis en place à Sceaux depuis le 1er février 2022.
- Avant chaque nouvelle location, sont soumis à autorisation tous les logements tels que les chambres, studios et 2 pièces loués dans des maisons individuelles ou immeubles collectifs construits avant 1995, ainsi que quelques adresses précises identifiées comme impropres à l'habitation.
- Le propriétaire doit avant chaque mise en location déposer une demande auprès du territoire Vallée Sud Grand Paris via un formulaire Cerfa accompagné d'un dossier technique. Dans un délai d'un mois à compter du dépôt de la demande, un agent de Vallée Sud Grand Paris vient visiter le logement concerné pour s'assurer de la conformité et de la décence du logement. Dans le cas contraire, la mise en location est refusée ou conditionnée à l'exécution de travaux.
- Si le bien est loué sans autorisation, le propriétaire encourt des sanctions financières : de 5 000 à 15 000 € d'amende reversés à l'ANAH.
- En 2022, 96 autorisations ont été délivrées dans un délai d'un mois. 12 demandes ont obtenu une autorisation sous réserve de réalisation de travaux, c'est-à-dire que le propriétaire doit réaliser des travaux de mise en conformité avant de pouvoir louer son logement. 6 demandes ont été refusées en raison de l'état du logement jugé non conforme.

f) Encourager la rénovation énergétique de l'habitat

- En lien avec les villes d'Antony, Bourg-la-Reine, le service Habitat a organisé du 18 au 20 novembre 2022, la 3ème édition du Forum de la rénovation énergétique. De nombreuses animations ont permis à plus de 350 ménages d'obtenir les informations à connaître pour effectuer une rénovation énergétique au sein de leur habitation et de rencontrer une vingtaine de professionnels spécialisés sur ce sujet.
- La ville de Sceaux étant pilote du Parcours de rénovation énergétique performant des pavillons (PREP) porté notamment par la Métropole du Grand Paris, le travail amorcé dès 2020 par le service Habitat s'est poursuivi tout au long de l'année 2022. Le PREP permet aux propriétaires de pavillons souhaitant entreprendre des travaux de rénovation énergétique d'être accompagnés dans leur projet par un opérateur spécialisé, désigné et représenté par Soliha et mis en relation avec des artisans formés par l'organisme DOREMI.
- Au total, 112 ménages se sont montrés intéressés par le parcours et 64 ménages y sont d'ores et déjà inscrits. Tous sont pris en charge par SOLIHA, organisme spécialisé dans l'amélioration de l'habitat qui accompagne les ménages dans leur projet de réhabilitation, d'amélioration et d'adaptation de leurs logements, à Paris et dans les Hauts de Seine.
- Toutes ces actions engagées permettront de parvenir à la « massification » de la rénovation énergétique, l'objectif fixé par l'Etat, étant d'aboutir à un parc rénové d'ici 2050.
- Par ailleurs, lors des permanences mensuelles du juriste de l'ADIL ou lors de celles du conseiller Info-énergie, les habitants, qu'ils soient propriétaires ou locataires, peuvent venir s'informer et obtenir de l'aide dans leurs démarches de rénovation de leur logement ou pour toute difficulté concernant leur lieu d'habitation.
- 52 ménages ont été reçus par l'ADIL dans le cadre de la permanence générale portant sur toutes questions en lien avec le logement.

g) Les actions partenariales :

Opération des quatre-chemins :

- 90 logements neufs ont été livrés fin 2022 par le bailleur SEQENS, rue des Mouilleboeufs, dans le quartier des Quatre-Chemins, correspondant à la 2ème tranche du programme. Ces logements (du T1 au T5) sont conventionnés de type PLUS et PLAI.
- Cette livraison constitue le lot 2 d'une opération de 260 logements sociaux et de 58 logements à l'accession réalisée en plusieurs phases. Les 140 familles qui habitaient la résidence des Mésanges et qui en ont exprimé le souhait ont pu et pourront déménager dans un logement neuf dans le quartier reconstruit.
- Le protocole de relogement des locataires des Mésanges, signé entre SEQENS et la Ville assure un suivi de qualité. L'objectif est de mettre en place une véritable ingénierie sociale en faveur des locataires et d'assurer la meilleure coordination entre les acteurs investis dans le processus de l'opération.
- Depuis mai 2022, quatre réunions du comité de pilotage composé des services de la Ville, de l'équipe opérationnelle de SEQENS, d'un cabinet spécialisé en Maitrise d'œuvre urbaine et sociale, d'Action Logement et de la DRIHL 92 se sont tenus pour suivre l'avancée de l'opération de relogement.

Etude sur l'Habitat privé :

- En juillet 2021, Vallée Sud – Grand Paris a missionné le cabinet Urbanis pour mener une étude sur la situation de l'habitat privé sur l'ensemble de son territoire. Un atelier a été organisé en 2022 par l'EPT portant sur l'habitat dégradé et l'adaptation au vieillissement.
- La Ville a activement participé à ce travail afin d'y porter la politique communale de l'habitat.

II. Perspectives pour l'année 2023

En 2023, le service devra poursuivre son action et assoir sa place d'acteur central sur les questions liées à l'habitat dans son ensemble sur la ville en lien avec les élus. Il sera chargé de la réalisation de différents objectifs :

Logement social :

- Maintenir l'action en matière d'accompagnement des demandeurs dans le cadre d'une coordination avec les services de la Ville, les bailleurs et les partenaires.
- Poursuivre le travail auprès des représentants de Hauts-de-Seine habitat pour renforcer la collaboration relative à l'occupation des logements, à la prévention de l'impayé sur les quartiers considérés en veille active ; en particulier sur le quartier des Blagis.
- Veiller à la mise en œuvre de cotation et de la gestion en flux prévues par la loi Elan.
- Avec la gestion en flux, prévu par la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification locales (dite « Loi 3DS »), le bailleur doit à la libération d'un logement choisir le réservataire auquel il signale le congé et cela dans le respect des conditions figurant dans les conventions de réservation. La cotation consiste à définir une série de critères d'appréciation de la demande et à leur appliquer une pondération afin d'attribuer une note à chaque demande. La cotation étant déjà utilisée dans les différentes commissions d'attribution, l'objectif de cette loi est d'uniformiser les critères et de généraliser la pratique sur tout le territoire.
- A ce titre, il est essentiel que les communes et les bailleurs sociaux s'engagent dans cette démarche tout en contribuant à la définition de la politique du logement souhaitée et à sa réalisation.

Habitat privé :

- Poursuivre l'animation du réseau de copropriétaires dans lequel les propriétaires peuvent être informés ou d'orientés dans leur démarche portant aussi bien sur les énergies, les charges, la sécurité ou sur d'autres questions auxquelles ils peuvent être confrontés et concernant leur cadre de vie.

Section 5 - Mission Europe et international

Créée dans le cadre du nouveau mandat municipal en liaison avec une délégation spécifique en relation avec l'Europe et les questions internationales, la mission a pour finalité de soutenir et développer les initiatives locales à l'échelle européenne et internationale. La Ville est en effet jumelée avec Royal Leamington Spa au Royaume-Uni et Brühl en Allemagne et entretient des relations étroites avec les associations locales actives à l'international. La Ville travaille également de concert avec les établissements scolaires et supérieurs implantés sur le territoire afin de promouvoir et soutenir les projets d'échanges d'apprenants.

I - Retour sur l'année 2022

h) Actions entreprises dans le cadre des jumelages

Des échanges réguliers ont eu lieu entre les services des villes de Sceaux et Brühl à travailler sur des projets de coopération dans le cadre du jumelage. Plusieurs propositions de projets ont été discutées : mise en place d'un volontariat franco-allemand des territoires, échange d'agents de crèches, échanges de professionnels du secteur de l'éducation, projets sur la thématique du tourisme et du patrimoine, tournoi d'échecs.

Le Conseil d'enfants de la Ville a initié un projet en commun avec des écoles de Brühl sur le thème du devoir de mémoire sur la Seconde Guerre mondiale.

Des représentants de la Ville se sont rendus à Brühl les 4 et 5 juin, ce qui a permis l'organisation d'une rencontre entre élus et services des deux Villes afin d'envisager des axes d'approfondissement du jumelage.

En ce qui concerne le jumelage avec la ville de Royal Leamington Spa au Royaume-Uni, les représentants de cette Ville ont été accueillis les 7 et 8 mai. Cette rencontre a été l'occasion d'un renouvellement des vœux de jumelage.

i) Accueil et intégration des étudiants internationaux

La Ville a organisé en septembre 2022 une visite des acteurs et services de la Ville spécialement dédiée aux étudiants internationaux, suivie d'une réception à l'hôtel de ville.

Des rencontres organisées dans les résidences étudiantes ont permis d'aller directement échanger avec eux sur leurs besoins spécifiques.

D'autre part, des visites particulières ont été organisées pour les étudiants du DU Passerelle qui suivent des cours de français intensif. Leur cursus prévoit en effet, une immersion dans la culture locale.

j) Evénements et rencontres sur le thème de l'Europe

Le 6 avril, une rencontre a été organisée au cinéma Trianon sur le thème de l'Europe scientifique et du CERN (Centre européen pour la recherche nucléaire).

Cette rencontre s'est appuyée sur les interventions de Mme Ursula Bassler, directrice adjointe scientifique à l'IN2P3 et Présidente du Conseil du CERN, de M. Etienne Augé, Vice-président adjoint de l'Université Paris-Saclay en charge de la Science Ouverte et de M. Boris Bernabé, doyen de la faculté Jean-Monnet.

Les services de la ville ainsi que les élus participent régulièrement à des conférences et réflexions sur l'Europe. Les services de la Ville ont ainsi participé à la 8ème université européenne de l'AFCCRE qui

s'est tenue à Bordeaux 6 et le 7 octobre. Ces rencontres permettent de s'inspirer de bonnes pratiques et de développer un réseau d'interlocuteurs permettant de développer de futurs projets.

La Ville a participé activement aux réunions du Réseau européen des villes universitaires initié par l'Association des villes universitaires de France (AVUF). 7 réunions ont permis d'échanger sur les interactions avec le monde universitaire et la nécessaire prise en compte des besoins des étudiants internationaux.

k) Soutien aux initiatives portées par les associations locales

La Ville a soutenu la mise en place du projet RELQ, visant à créer une fondation qui enseigne aux Arméniens (notamment les jeunes fragilisés par la guerre) les métiers du numérique via un apprentissage inclusif, gratuit et diplômant. L'école RELQ a ouvert ses portes en octobre 2021 à ses 25 premiers étudiants.

Des actions ont été poursuivies avec l'association La Communauté birmane de France, parmi lesquelles la création d'une fresque rue du Docteur-Roux sur le thème de la paix.

La Ville a en outre apporté un soutien logistique à l'organisation d'initiatives ponctuelles organisées par les associations locales comme des ventes de produits artisanaux réalisées par le CCFD-Terre solidaire et l'ASAMA (Association scénée d'amitié africaine).

l) Accueil des familles ukrainiennes

L'année 2022 a par ailleurs été marquée par une forte mobilisation en vue d'offrir les meilleures conditions d'accueil aux familles ukrainiennes arrivées à Sceaux.

L'accompagnement mis en place s'est appuyé sur une forte implication d'associations locales telles que la Croix-Rouge.

II Perspectives pour 2023

- déplacement à Royal Leamington Spa en avril
- accueil d'une délégation de Brühl à Sceaux lors du weekend de la Pentecôte
- accueil d'agents administratifs dans les services de la Ville lors du Printemps des transitions en mai 2023 pour échanger sur les bonnes pratiques respectives
- étudier les possibilités de financements européens pour les projets de la Ville
- améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants internationaux à Sceaux en renforçant les liens avec les établissements
- soutenir et initier des projets d'échanges impliquant les établissements scolaires, secondaires et d'enseignement supérieur de la Ville
- soutenir les actions et initiatives des associations locales et des citoyens scéens en lien avec l'Europe et l'international
- poursuivre l'accompagnement et le soutien aux familles ukrainiennes accueillies à Sceaux

CHAPITRE III : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le travail de la direction des Ressources humaines a pour mission d'assurer la meilleure qualité de vie au travail des agents de la collectivité, dans un contexte budgétaire maîtrisé.

La qualité de vie au travail se traduit par le recrutement d'agents de qualité qui œuvrent au sein d'une organisation structurée, bienveillante, dont les objectifs sont clairement établis.

La direction des Ressources humaines gère environ 600 agents, tout au long de l'année, tous statuts confondus.

La direction des Ressources humaines est composée de trois services :

- le service Recrutement-formation
- le service Carrière-paie
- le service Qualité de vie au travail

Les partenaires/prestataires :

- 1 assistant social mis à disposition par le Centre Interdépartemental de gestion de la Petite couronne (temps non complet 10%),
- 1 agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) mis à disposition par le Centre Interdépartemental de gestion de la Petite couronne,
- 1 médecin du travail via le Service aux entreprises pour la Santé au travail.

La direction des Ressources humaines organise la communication RH autour de deux vecteurs, la communication écrite et la communication orale :

- la lettre d'information hebdomadaire « L'hebdo RH » paraît tous les lundis en début d'après-midi,
- le journal interne devenu « En coulisses » en 2021, à paraître 4 fois dans l'année, est centré sur la présentation de la vie des services,
- le café RH, un quizz de 30 minutes tous les 2 mois sur une thématique spécifique,
- l'intranet TIM,
- le procès-verbal du Comité technique (CT) rend compte des échanges qui ont lieu lors des séances,
- les réunions d'information organisées sur une thématique spécifique,
- des rencontres avec les services (agents des écoles, des multi-accueils et de l'animation en particulier),
- les interventions lors des réunions de direction élargies à destination des chefs de service.

Section 1 - Service Recrutement-formation

Le service Recrutement-formation a une double mission : assurer des recrutements de qualité et assurer l'évolution des agents tout au long de leur carrière professionnelle. A ces missions traditionnelles s'ajoutent la gestion des entretiens professionnels et celle des effectifs, dans une perspective de mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Enfin, le service participe activement à la communication interne et au développement de la marque employeur.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

a. Le secteur recrutement

Pour l'année 2022, 71 recrutements de postes permanents ont été opérés pour 129 recrutements en tout, issus de 249 entretiens de premier niveau. Parmi ces 71 recrutements permanents, 12 font suite à une mobilité interne.

Le taux de rotation* pour l'année 2022 est de 13,85% contre 11,44% en 2021, et le taux de remplacement** de 102,90%.

*taux de rotation : pourcentage d'agents en mouvements

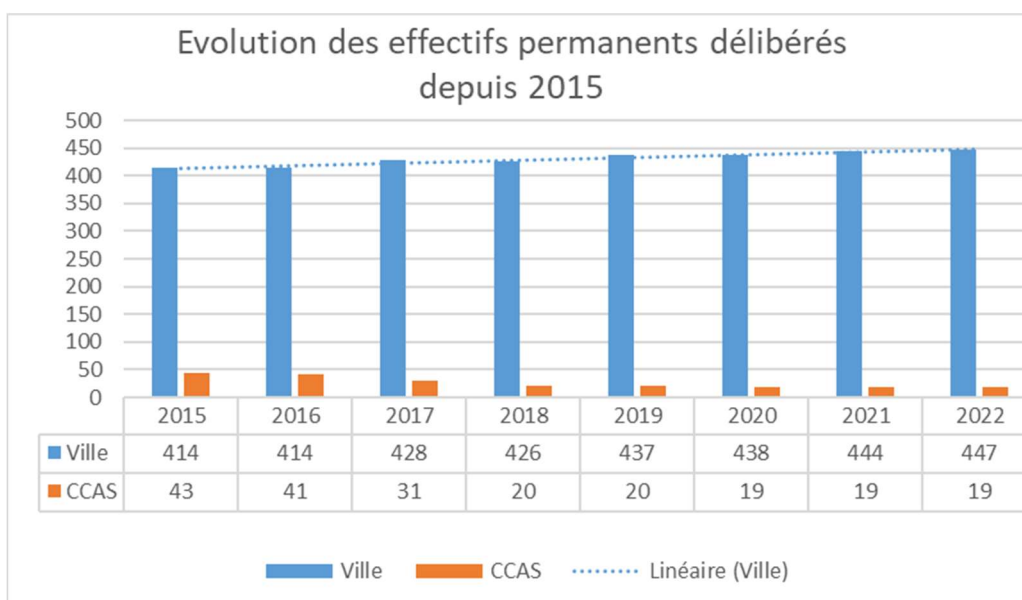
**taux de remplacement : pourcentage d'agents remplacés

Evolution des recrutements sur les 5 dernières années

	Recrutements permanents	Recrutements non permanents	Total
2018	46	71	117
2019	68	60	128
2020	43	62	105
2021	72	58	130
2022	71	58	129

- 3 316 curriculum-vitae reçus et traités (hors stages) dont 316 par courrier et environ 3 000 par mail.
- 249 entretiens de 1^{er} niveau ont été réalisés (entre 1 et 3 entretiens par recrutement).
- accueil organisé pour 71 nouveaux collaborateurs permanents, 58 non permanents (dont 10,98 équivalents temps plein saisonniers).
- 3 journées d'accueil des nouveaux en présence du maire auxquelles ont participé 51 collaborateurs et 1 matinée d'accueil des cadres (en complément de la journée d'accueil) à laquelle ont participé 8 collaborateurs.
- 67 départs de collaborateurs permanents (dont 16 départs en retraite).

En matière de soutien à l'emploi, la Ville a intégré 62 stagiaires dont 8 gratifiés (397 demandes de stage : 110 par courrier et 287 par mail). La Ville a poursuivi sa politique volontariste d'accueil d'apprentis. Ainsi, 10 jeunes en apprentissage travaillent dans des secteurs variés : petite enfance, espaces verts, informatique, tourisme, etc., pour des durées de contrat de 1 à 3 ans.



Au 31 décembre de l'année 2022, 425 emplois permanents étaient pourvus (Ville + CCAS).

b. La cellule mobilité

La cellule mobilité est composée de plusieurs professionnels des Ressources humaines. Ce groupe pluridisciplinaire étudie et analyse les situations de reclassement pour raisons de santé ou de mobilité d'office suite à réorganisations de services. Les situations de mobilité choisies sont également accompagnées par les membres de la Cellule mobilité. Le groupe agit dans l'intérêt de l'agent et de la collectivité.

En 2022, la cellule mobilité s'est réunie 5 fois et 23 agents ont bénéficié d'un suivi personnalisé : aide au maintien dans l'emploi, reclassement effectif sur un autre poste, parcours de formation, bilan de compétences, aménagement et/ou réorganisation du poste de travail, aide à la recherche d'emploi, etc.

3 agents ont bénéficié en 2022 du dispositif de Période de préparation au reclassement (PPR). Ce dispositif facilite la transition professionnelle des agents reconnus inaptes dans leurs précédentes fonctions vers le reclassement dans un autre emploi : suivi individualisé par les professionnels de la Cellule mobilité, périodes de formation, d'observation et de mise en situation sur un ou plusieurs postes.

c. La marque employeur

Face au bouleversement du marché de l'emploi et aux difficultés croissantes de recrutement auxquelles font face les collectivités, la Ville a souhaité développer la marque employeur.

Grâce aux réflexions menées en groupe de co-développement lors du séminaire des cadres, nous avons conduit les actions suivantes en 2022, en lien avec le service Communication :

- refonte de nos offres d'emploi,
- rédaction de communiqués de presse pour relayer nos actions dans les supports spécialisés,
- diffusion d'une vidéo dans laquelle les agents parlent de la Ville,
- présence augmentée sur LinkedIn,
- renforcement de l'intégration des nouveaux recrutés (parrainage des cadres).

D'autres actions sont à venir en 2023 : campagne d'affichage, participation à des forums pour l'emploi, vidéos métiers...

d. Le secteur de la formation

Pour l'année 2022, 327 agents ont suivi 757 formations (les agents pouvant suivre plusieurs stages dans l'année), pour un total de 1 174 journées. Parmi ces formations, 548 ont été organisées en intra (i.e. dans les locaux de Sceaux) soit 551 jours. Cela représente 72% des stages suivis et 47% des journées, car les formations intra sont souvent plus courtes que les formations en individuel.

Les effets néfastes de la pandémie se sont faits moins sentir en 2022, mais restent présents, car 242 demandes de formation n'ont pas pu aboutir, dont 39 pour raisons de santé : maladie de l'intervenant ou plus rarement du stagiaire. Mais le motif principal de l'impossibilité de participer à une formation reste le manque de places dans les stages du CNFPT : 129 demandes refusées, dont 22% dans le secteur de la Petite enfance.

Parmi les jours réalisés :

- 526 journées avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), pour des stages individuels ou en intra, soit 45% du nombre total de jours, ce qui montre une forte baisse par rapport à 2021 (71,7%).
- 72% des formations ont eu lieu en intra, c'est-à-dire dans les locaux de Sceaux ou en union de collectivités, ce qui est beaucoup plus élevé que d'habitude (environ 50% les autres années).
- 2022 est également marquée par la forte augmentation des formations animées par des agents de la collectivité : 154, soit 28% des stages intra, à comparer avec les 28 stages animés par des agents en 2021. Ces formations portent sur la comptabilité, la prévention des risques liés à l'activité professionnelle (PRAP), la manipulation des extincteurs, la bureautique et les logiciels métiers.
- 327 agents de la Ville ou du CCAS ont bénéficié d'au moins une formation en 2022, soit 77 % des agents sur poste permanent.

Evolution du nombre de formations réalisées sur les 8 dernières années

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'agents partis en formation	362	329	364	345	342	227	233	327
Nombre de jours de formation	1794	1779	1956	1479	1921	730	1180	1174

La politique en matière de formation consiste à favoriser les départs en formation en vue de permettre l'évolution des compétences des agents et leur adaptation aux changements qui peuvent affecter leur service ou leur poste.

C'est dans cette logique d'évolution continue que la Ville a procédé à 12 mobilités internes pour l'année 2022. Dans la même optique, la Ville favorise les démarches personnelles de reconversion ou d'évolution professionnelle par l'intermédiaire de la réalisation de bilans de compétences par la psychologue du travail ou de préparations à des concours ou examens professionnels.

Pour l'année 2022, 9 préparations de concours ou d'examens professionnels ont été commencées et/ou terminées, dont une a permis au lauréat d'être mis en stage à la suite de sa réussite au concours.

Evolution des dépenses de formation depuis 2015 (hors cotisation CNFPT)

Année	Ville	CCAS	Total
2015	41 979 €	2 100 €	44 079 €
2016	48 657 €	4 540 €	53 197 €
2017	49 143 €	6 264 €	55 407 €
2018	53 238 €	2 100 €	55 338 €
2019	53 694 €	2 450 €	56 144 €
2020	28 578 €	0 €	28 578 €
2021	69 180 €	420 €	69 600 €
2022	49 801 €	1 050 €	50 851 €

Evolution du taux de cotisation au Centre National de la fonction publique territoriale :

Année	Coût de la cotisation toutes collectivités confondues	Taux de cotisation à la charge de l'employeur
2015	99 558 €	1
2016	92 726 €	0.9
2017	92 878 €	0.9
2018	92 948 €	0.9
2019	96 845 €	0.9
2020	81 566 €	0.9 (mais exonération de charges CNFPT durant 2 mois en raison de la pandémie)
2021	102 522 €	0.9
2022	113 001 €	0.95

En 2022, l'augmentation de la cotisation participe au financement des frais de formation de l'apprentissage, dont le CNFPT à la charge pour tout ou partie depuis 2020.

Le coût total de la formation est à considérer en incluant le budget dépensé pour la formation des agents et le coût de la cotisation au Centre National de la Fonction publique territoriale, soit 163 853 € pour 2022.

La politique de formation en 2022 a participé à développer les compétences dans de nombreux domaines et plus particulièrement dans les suivants :

- l'enfance et la petite enfance, dont l'accueil des enfants en situation de handicap,
- l'accueil des publics : sensibilisation aux violences faites aux femmes, à la laïcité, aux publics en situation de handicap...,
- la maîtrise de logiciels "métier" nouveaux ou en cours d'évolution, ainsi que la bureautique,
- la sécurité au travail et la sécurité des publics, notamment grâce aux formations obligatoires préalables à l'armement des policiers municipaux.

e. Les entretiens professionnels

Outil de management, l'entretien professionnel est obligatoire, il permet d'assurer le lien et le suivi de l'évolution professionnelle de l'agent, dans le cadre de son activité, au cours de l'année écoulée. Il concerne tous les agents sur poste permanent, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels.

Après les importantes modifications effectuées en 2021, qui ont permis le calcul du CIA (Complément indemnitaire annuel) au vu de critères définis en groupe de travail et finalisés en Comité technique, l'année 2022 n'a pas connu de changements majeurs.

II. Retour sur les projets de l'année 2022

a- Projet « Mail pour tous »

Objectif : déployer à partir d'avril 2022 des adresses mail professionnelles pour l'ensemble des agents n'en ayant pas actuellement, dans les multi-accueils, les écoles, les centres de loisirs, les gymnases, le Centre technique municipal, et sensibiliser les agents à la cybersécurité.

Résultat : presque tous les agents ont désormais une adresse mail professionnelle.

b- Développement de la marque employeur

Objectif : s'adapter aux bouleversements du marché de l'emploi, attirer les candidats pour recruter plus facilement.

Résultat : annonces attractives, nette augmentation du nombre d'abonnés de la Ville sur LinkedIn, système de parrainage plébiscité par les nouveaux cadres recrutés.

c- Participation à la mise en œuvre de l'intranet TIM

Objectif : participer à la construction et au paramétrage de TIM, mettre en ligne toutes les informations RH nécessaires, publier les actualités RH.

Résultat : mise à disposition de TIM aux agents depuis octobre 2022.

III. Perspectives pour l'année 2023

a - Poursuite du développement de la marque employeur

Objectif : s'adapter aux bouleversements du marché de l'emploi en rendant Sceaux plus visible, par des campagnes d'affichage, la participation à des forums pour l'emploi, la mise en ligne de vidéos métiers, etc.

b- Déploiement d'un logiciel de gestion des entretiens professionnels

Objectif : permettre un accès plus simple aux entretiens professionnels annuels pour les agents et leurs encadrants, et faciliter l'exploitation des informations en vue de la construction d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Section 2 - Service Carrière- rémunération

Le service Carrière-rémunération gère l'intégralité du suivi administratif des agents depuis l'entrée dans la collectivité jusqu'à leur départ.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

La gestion administrative du personnel se concrétise par la production de différents documents.

Les arrêtés de gestion du personnel résultent des décisions de l'autorité territoriale modifiant la situation de l'agent au regard notamment de sa rémunération, sa carrière ou encore ses droits à la retraite (tels les recrutements par mutation ou départs, avancement de grade, promotion interne, congé parental...) ou encore liés à son état de santé (mi-temps thérapeutique, inaptitude physique...), la maternité ou encore pour des sanctions.

a. La carrière

Les arrêtés de gestion du personnel, 2077 rédigés en 2022 pour la Ville (1916 en 2021) et 77 pour le CCAS (80 en 2021) concernant les situations des agents au regard notamment de leur rémunération, leur carrière (tels les recrutements par mutation ou départs, avancement de grade, avancement d'échelon, congé parental...) ou encore leurs droits à la retraite ou encore leur état de santé (mi-temps thérapeutique, inaptitude physique...), la maternité ou encore des sanctions. Soit environ 10 arrêtés réalisés chaque jour dans le service.

Les mises en stage, au-delà de la production d'un arrêté, requièrent de classer l'agent, c'est-à-dire, calculer, sur la base de ses bulletins de paie et contrats de travail antérieurs, l'ancienneté qui peut être reprise pour le positionner au-delà du 1er échelon ; chaque catégorie hiérarchique a ses propres règles de classement. C'est ainsi que 24 agents ont été classés sur la ville dans le cadre de leur mise en stage en 2022, contre 20 en 2021 et 14 en 2020.

La mise en œuvre de reclassements indiciaires de catégorie A, B et C, l'intégration des auxiliaires de puéricultures et des aides-soignantes en catégorie B, la mise en œuvre du Ségur santé avec le complément de traitement indiciaire, ont permis aux agents de voir leur traitement augmenter et améliorer leurs perspectives de carrière des agents concernés. Au total, il a entraîné la réalisation de 557 arrêtés pour la ville (218 en 2021 dans le cadre du PPCR) et 15 pour le CCAS (14 en 2021).

La gestion des arrêtés liés à la carrière a représenté la rédaction de 1671 actes pour la Ville et le CCAS repartis de la façon suivante :

	VILLE	CCAS
Carrière	557	15
Carrière - avancement de grade	21	0
Carrière - avancement d'échelon	339	5
Contrat / avenant contrat	603	33
Contrat Recenseur	10	0
Mouvement - arrivée	19	1
Mouvement - départ/retraite	34	4
Mouvement - détachement/disponibilité	28	2
Total général	1611	60

1671

Les demandes d'assermentation pour les policiers municipaux. Cette procédure inclut des échanges et le suivi avec la préfecture puis le tribunal d'instance, 5 demandes ont été déposées en 2022, contre 1 en 2021.

Le suivi des régisseurs : le service réalise les nominations, les cessations de fonction de l'ensemble des 70 régisseurs de la ville. Ce travail s'effectue en coopération avec le service de gestion Comptable de Fontenay-aux-Roses afin de valider les demandes. Ainsi, 26 arrêtés ont été réalisés pour la ville (17 en 2021) et 3 pour le CCAS en 2022.

Dans le cadre des recrutements, cela implique :

- la rédaction de 603 contrats de travail sur la ville (renouvellements compris) contre 503 en 2021 (417 en 2020), et 33 pour le CCAS (37 en 2021).
- La formalisation de 29 mutations / détachements pour les fonctionnaires contre 19 l'année dernière.

Dans le cadre du départ à la retraite de la collectivité : 13 dossiers de retraite ont été instruits (15 en 2021). L'ouverture et le suivi des dossiers de retraite demandent aux gestionnaires de reconstituer l'ensemble de la carrière des agents qui en font la demande, avec une anticipation sur 6 mois. Elles doivent préparer les dossiers (compléter la carrière, envoyer tous les justificatifs demandés) en fonction des années de naissances indiquées par la CNRACL.

Et ce sont aussi autant de simulations qui sont réalisées à la demande des agents pour évaluer leur future date de départ à la retraite.

b. La prise en compte de l'absentéisme dans la gestion administrative

Le traitement des maladies ordinaires, de la longue maladie (CLM), de la maladie de longue durée (CLD), des maladies professionnelles, au-delà de l'information des services et de la prise en compte en paie de leur impact, nécessite un suivi.

Dès que l'absence dépasse 90 jours pour les maladies ordinaires, cela implique la saisine du Conseil médical, pour l'instruction des demandes d'ouverture de CLM, des demandes de renouvellement de CLM et CLD (2 fois par an), ou, lorsque l'agent arrive au terme de ses droits à maladie, des demandes de disponibilité d'office, de maintien de la rémunération ou de reclassement dans l'attente de l'avis du Conseil médical.

Les demandes de reprise à temps partiel thérapeutique ont évolué. Les trois premiers mois ne sont plus soumis à l'avis du médecin expert. Seul l'avis du médecin traitement est demandé. Une expertise médicale est mise en œuvre pour un éventuel renouvellement au-delà des 3 mois.

MOTIFS D'ABSENCE	NOMBRE D'ARRETS OU DOSSIERS TRAITES	TRAITEMENTS REALISES
Maladies ordinaires	810 (676 en 2021)	
Mise à demi-traitement dans le cadre des maladies	77 (concernant 27 agents)	
Congés de longue maladie et affections de longue durée	8 (6 en 2021)	3 congés de longue maladie et 4 congés de longue durée et 1 congé grave maladie

Maladies professionnelles	3	3 saisines de la Commission de réforme impliquant autant d'expertises médicales
Maternités / Paternités	17 congés maternité et 2 congés paternité	
Mises à temps partiel thérapeutique ou renouvellement	14 demandes (contre 11 en 2021)	2 demandes de temps partiel thérapeutique et 12 demandes de renouvellements

Par ailleurs, dans le cadre de la subrogation (remboursement des rémunérations des agents contractuels par la CPAM) 79 situations d'agents ont été traitées via la réalisation d'attestations de salaires et 24 500 € d'indemnités journalières ont été reversées à la Ville et au CCAS.

Le service a également eu à traiter 9 périodes d'absence non justifiées (en baisse par rapport à 2021). Chaque période entraîne un courrier, une reprise sur le salaire, puis en cas de réitération, une convocation à entretien, avant sanction pour toute nouvelle absence injustifiée.

De plus, 77 arrêtés (contre 36 en 2021) pour suspension du demi-traitement ont dû être effectués pour les agents ayant dépassé 90 jours d'arrêts maladie. La perte de salaire est compensée si l'agent adhère à un régime de prévoyance.

c. La protection santé et sociale

Nombre et coût des participations de l'employeur aux agents ayant adhéré à des garanties complémentaires santé labellisées et/ou à la convention de prévoyance avec Territoria Mutuelle :

Année	Garanties santé labellisées		Garantie maintien de salaire	
	Nombre de participation agent	Coût des participations	Nombre de participation agent	Coût des participations
2020	139	16 060€	237	25 309
2021	139	16 731 €	255	27 287 €
2022	150	17 020 €	255	27 439 €

A noter une augmentation de la participation pour les mutuelles labellisées des agents (11 agents en plus en 2022). Les adhésions au régime prévoyance sont stables en 2022 et ont nécessité des déclarations mensuelles auprès du prestataire pour assurer le versement de la garantie.

d. La rémunération

Le processus de rémunération passe par l'établissement des paies (impact des nouvelles situations ou des changements saisis en carrière), la saisie des éléments variables, le contrôle puis le mandatement.

La saisie des éléments variables :

- Environ 400 saisies mensuelles d'éléments variables de paie. A chaque changement de situation, une analyse doit être réalisée pour définir l'application le RIFSEEP car de nombreux cas de figures existent, notamment lors des renouvellements de contrat (moins de 6 mois, plus de 6 mois).

- La GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) est versée une fois par an pour compenser la perte de pouvoir d'achat si la rémunération des agents a peu augmenté au cours des 4 dernières années. Cette mise en œuvre a nécessité l'étude de l'ensemble des situations des agents, la rédaction de 52 arrêtés et le versement en paie pour un total 10 002 €.
- La NBI (bonification indiciaire) est versée en fonction de missions spécifiques accomplies par les agents. Ainsi, après étude des situations et demandes des services, 10 arrêtés ont été rédigés pour la ville. L'ensemble des NBI versées sont à hauteur de 43 305 € en 2022 et concerne 50 agents.
- Les congés bonifiés : le suivi a été réparti sur deux services de la DRHMO. Le service recrutement-formation effectue le lien avec les agents, la réservation des dates et des billets. La partie administrative liée au dossier des agents reste sur le service carrière et rémunération. Ainsi les arrêtés pour 3 agents de la ville ont été formalisés, ainsi que le versement de l'indemnité de cherté de vie pour environ 2 350 €.
- Le Forfait mobilités durables : 47 agents ont réalisé des trajets domicile/travail en vélo ou en co-voiturage (contre 42 en 2021). Les déclarations relatives au forfait sont en cours de transmission mais d'ores et déjà 45 agents ont pratiqué plus de 100 jours de déplacement en vélo (39) ou co-voiturage (6). Ils percevront respectivement 200 €. Le coût de ce forfait sera d'au moins 9 000 € contre 8 400 € en 2021.

e. La finalisation de la paie

Au total, 9 188 bulletins de salaire ont été produits pour la Ville et le CCAS en 2022 (8 478 en 2021) avec une moyenne de 766 paies par mois. Le nombre de bulletins est croissant depuis plusieurs années.

228 attestations Pôle Emploi ont été réalisées contre 170 en 2021. Et quelques 210 attestations employeur ont été établies pour des fins de contrat.

f. Les comptes épargne temps (CET)

Les CET jouent leur rôle de prise différée de jours de congés en 2022 et leur utilisation est en constante augmentation.

En effet, 538,5 jours ont été épargnés sur les CET au titre de l'année 2022. Ils ont donné lieu à l'achat de points pour versement sur le compte de la Retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) pour 2 599 € (3 880 € en 2021) pour 5 agents. L'indemnisation des jours représente un montant de 31 822 € (24 700 € en 2021).

Ainsi 221 Comptes épargne temps ont été alimentés cette année.

g. Le rapport social unique (RSU)

Le service carrière et rémunération est en charge du Rapport social unique. Réalisé chaque année, il est une photographie du personnel de la Ville et du CCAS au 31 décembre de l'année écoulée. Il apporte une vue d'ensemble des caractéristiques du personnel et permet de déceler les axes de progrès et les points forts de la collectivité.

A noter qu'une vingtaine d'indicateurs supplémentaires ont été ajoutés et qu'exceptionnellement, le RSU a été transmis au 31 janvier 2023 au lieu du 31 décembre, sur proposition du CIG.

II. Retour sur les projets de l'année 2022

a. Mise à jour du guide des présences et absences

La dernière mise à jour du guide des présences et absences datait de 2019. Depuis, de nombreuses évolutions réglementaires sont intervenues et le guide a été revu.

Il est à noter également que les droits relatifs aux contractuels ont été alignés sur ceux des fonctionnaires.

Enfin des éléments ont été ajustés pour plus de précisions sur :

- le compte épargne temps,
- les autorisations spéciales d'absence notamment sur les aménagements liés à la maternité.

b. Suivi de nombreuses évolutions réglementaires

- Prime inflation : la prime inflation de 100 € pour tous les agents qui ont perçu moins de 26 000 € bruts entre le 1er janvier 2021 et le 31 octobre 2021, a été versée en février 2022. Pour cela, un recensement des agents ayant plusieurs employeurs a permis de déterminer l'organisme en charge du versement de cette prime. La prime inflation a entraîné une modification du plan comptable, avec pour conséquence un re-paramétrage de la paie. Le coût de cette prime, intégralement remboursée par l'Etat, a été de 39 900 €.
- Revalorisation du point d'indice de + 3,5 % : le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 a annoncé une augmentation de la valeur du point. La valeur annuelle du traitement afférant à l'indice 100 majoré est ainsi portée à 5 820,04 € au 1er juillet 2022, contre 5 623,23 € précédemment. C'est en fonction de cette valeur que le traitement brut indiciaire des agents publics est calculé. La valeur du point mensuelle est passée à 4,85 € (valeur arrondie au centième) contre 4,6860 € auparavant.
- Revalorisation de la catégorie B : applicable au 1er septembre 2022. Six décrets du 31 août 2022 ont officialisé la revalorisation des agents de catégorie B en début de carrière.
- Revalorisation du Ségur santé : le Ségur de la santé a pour objectif de renforcer l'attractivité des métiers de la santé. Suite aux décrets du 29 décembre 2021, les auxiliaires de soins et auxiliaires de puériculture sont passées de catégorie C en catégorie B. De même, les cadres de santé, les puéricultrices et infirmiers ont vu leur cadre d'emplois se transformer avec une évolution de leurs grilles indiciaires. Ces modifications ont entraîné des actualisations dans la carrière et la rémunération des agents. Le complément de traitement indiciaire (CTI) a permis de revaloriser la rémunération des personnels non médicaux, fonctionnaires ou contractuels. Ce complément de traitement consiste en l'attribution de plusieurs points d'indice supplémentaires aux agents concernés (auxiliaires de soin). Ainsi, 7 agents ont bénéficié d'un CTI.

c. Alimentation des contenus de l'intranet « Tim »

L'ensemble des données relatives à la carrière, paie, maladie ont été recensées puis rédigées pour être facilement accessibles pour les agents dans l'intranet.

Les formulaires de la Ville ont également été revus et mis à jour à cette occasion.

Ainsi, les agents peuvent accéder à toutes informations réglementaires ou mieux prendre connaissance des procédures propres à la ville de Sceaux.

d. Mise en place du SGC avec contrôle de paie à priori

Au 1er janvier 2022, les finances publiques sont devenues le Service de gestion Comptable, avec pour conséquence une actualisation des flux et canaux de paie.

Par ailleurs, les contrôles se sont renforcés sur l'ensemble des éléments de paie avec des contrôles aléatoires sur les contrats. En cas de défaut de signature d'une des parties ou de contrat manquant, la paie des agents concernés est bloquée.

e. Un nouveau code général de la fonction publique (CGFP) au 1er mars 2022

Une ordonnance réunit en un seul et même corpus juridique les dispositions issues des quatre lois dites statutaires (loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires dite loi Le Pors), loi du 11 janvier 1984 (Fonction publique d'État), loi du 26 janvier 1984 (Fonction publique territoriale), loi du 9 janvier 1986 (Fonction publique hospitalière) mais également la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et aux obligations des fonctionnaires ainsi que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Ce nouveau code définit de nouvelles codifications de l'ensemble des arrêtés et contrats rédigés par le service. Tous les actes ont dû être revus et actualisés afin de répondre à cette nouvelle réglementation.

III. Les nouveaux projets pour 2023

a. Revalorisation du SMIC de + 1,81 % au 1er janvier 2023

En raison des données économiques et de l'inflation, le SMIC a augmenté de nouveau au 1er janvier 2023 à +1,81 %. Son taux horaire passe donc de 11,07 € à 11,27 € pour un montant de 1 709,28 € bruts mensuels. Des avenants au contrat ont été réalisés pour tous les agents concernés, et la paie a été actualisée en ce sens.

b. Revalorisation du minimum de traitement dans la fonction publique à compter du 1er janvier 2023

La conséquence indirecte de l'augmentation du SMIC pour les agents de la fonction publique se traduit, une nouvelle fois, par un relèvement de l'indice minimum de traitement.

A compter du 1er janvier 2023, le minimum de traitement correspond à l'indice majoré 353 (indice brut 385) soit 1 712,06 € bruts mensuels. Cette valeur remplace le traitement afférent à l'indice majoré 352 (indice brut 382).

L'ensemble des situations a été actualisé en carrière et en paie pour les 170 agents concernés.

c. Forfait mobilités durables reconduit et élargi

Le Forfait mobilités durables permet aux employeurs territoriaux de soutenir davantage les agents dans leurs déplacements quotidiens.

L'arrêté du 13 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat, élargit les critères d'éligibilité à ce forfait.

Au vélo et co-voiturage s'ajoutent des moyens de transports des engins de déplacement personnel motorisé : trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard... ainsi que des cyclomoteurs, motocyclettes, vélos ou vélos à pédalage assisté, non thermiques.

Le montant du forfait mobilités durables dépendra du nombre de jours d'utilisation du mode de transport durable à savoir :

- 100 € pour 30 à 59 jours ;
- 200 € pour 60 à 99 jours ;
- 300 € pour au moins 100 jours.

Enfin, il sera possible de cumuler le forfait avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun pour les agents résidents en zone urbaine bénéficiant de réseaux de transport en commun et les agents résidant en zone rurale ou périurbaine.

Ces modifications interviendront à compter du 1er janvier 2023.

d. Mise en application de la réforme des retraites

Actuellement en discussion, la réforme des retraites pourrait impacter :

- l'âge minimal de départ des agents,
- le nombre de trimestres nécessaires pour liquider une retraite à taux plein,
- les modalités de calcul des retraites selon la règle de calcul sur les six derniers mois d'activité.

Section 3 - Service Qualité de vie au travail

Le service Qualité de vie au travail poursuit ses actions pour améliorer les conditions de vie au travail en matière de santé et de protection sociale. Il intègre notamment la prévention des risques professionnels et la promotion de la qualité de vie au travail.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes 2022

a. L'action sociale

La Ville assure les prestations d'action sociale prévues par la circulaire DGAFP-FP/4 n° 1931 et DB-2B n° 256 du 15 juin 1998. En 2022, le montant des prestations versées directement par la Ville s'élève à **16 437 €**.

La Ville cotise au Comité national d'action sociale (CNAS) qui offre de nombreuses prestations diverses et variées aux agents municipaux : aides (logement, entrée dans la vie, permis de conduire, mariage, prêts divers, accompagnement handicap...), subventions (vacances, enseignes, sport, culture).

Le CNAS a développé les offres dématérialisées via son site internet.

La correspondante du CNAS accompagne les agents dans la création de leur espace personnel pour réaliser les demandes de prestations et ainsi bénéficier des remboursements plus rapidement. C'est pourquoi, le nombre de demandes papier diminue. Le nombre de dossiers réceptionnés et transmis par la correspondante du CNAS s'élève en 2022 à 25 dossiers contre 44 en 2021.

Le tableau ci-dessous recense le montant total des prestations versées aux agents.

VILLE ET CCAS		
Année	Nombre d'utilisateurs	Montant total des prestations
2020	268	86 566€
2021	268	88 640€
2022	258	86 473 €

Sur les 3 dernières années, on observe un nombre quasi constant des utilisateurs du CNAS. Le montant a légèrement diminué. La crise sanitaire a freiné les déplacements dans les structures pour communiquer auprès des agents et les inciter à utiliser au mieux les prestations. Des informations CNAS sont transmises régulièrement par le biais de la newsletter RH.

L'arbre de Noël des enfants du personnel a concerné **219** enfants qui ont reçu un cadeau et pu bénéficier d'une séance de cinéma ou d'un spectacle en fonction de leur âge.

16 dossiers de demandes de médailles constitués et transmis aux préfectures.

La ville a conventionné avec le centre de gestion de la Petite Couronne qui met à disposition de la collectivité une assistante sociale une journée par semaine. Elle accueille les agents en difficulté

financière, familiale, personnelle en entretiens physiques ou téléphoniques et les accompagne également dans le cadre de leur départ à la retraite.

b. La santé

La médecine du travail

La Ville a contractualisé, depuis le 1^{er} juillet 2016, avec un service aux entreprises pour la santé au travail qui alloue à la collectivité un médecin du travail. **122** visites médicales ont été programmées. Certaines visites sont organisées en visio si nécessaire.

Le FIPHFP

Le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées de la fonction publique est géré par la Caisse des dépôts et consignations. Il impose une cotisation aux employeurs ne respectant pas l'obligation légale d'avoir, au sein du personnel, 6% de travailleurs reconnus handicapés ou assimilés (au sens du FIPHFP).

Année	Nombre d'agents requis pour annuler la cotisation (ville + ccas)	Nombre d'agents reconnus parmi les effectifs (ville + ccas)	Coût total de la cotisation (ville + ccas)
2018	28	21 + 17 375 € de dépenses déduites	29 280 €
2019	29	24	19 760 €
2020	28	26	10 030 €
2021	28	31	0,00€
2022	30	30	0,00€

* Dépenses afférentes au maintien dans l'emploi et entrant dans le calcul du coût de la cotisation

Les activités sportives et conviviales

Dans le cadre de la démarche d'évaluation des risques psychosociaux et pour instaurer des moments de convivialité et de partage entre les agents, la Ville a mis en place des activités sportives et diverses sur le temps de la pause méridienne :

- séance de renforcement musculaire le mardi
- séances de sport collectif le mercredi
- accès à la salle de musculation gratuitement du lundi au vendredi
- club de lecture
- conversation anglaise
- mise à disposition de jeux de société

Le forum Qualité de vie au travail

Un forum Qualité de vie au travail est organisé tous les 2 ans. En 2022, il a été organisé sur la thématique des ambiances. Il a réuni de nombreux intervenants externes et internes de la Ville proposant des ateliers sur le stress, la santé, le développement personnel, l'ergonomie, l'alimentation, les mobilités douces... Environ 150 agents y ont participé.

c. La prévention des risques

La Ville compte différents acteurs pour prévenir les risques liés à l'activité professionnelle et améliorer les conditions de travail des agents.

1/ La conseillère en prévention

La conseillère en prévention accompagne les agents en matière de prévention des risques professionnels de plusieurs façons en fonction des besoins.

Elle a réalisé :

- des interventions en milieu professionnel (aménagement de poste suite à des restrictions de la médecine du travail ou sollicitations directes de l'agent, de son manager ou du service bâtiment)
- 1 réorganisation des espaces de travail à l'hôtel-de-ville
- 3 enquêtes d'accident du travail
- 5 animations du réseau de 10 assistants de prévention avec 1 journée par mois de décharge
- une campagne de vaccination contre la grippe pour **21** agents volontaires
- plusieurs séances d'analyse de travail relatives à 2 services en binôme avec la psychologue du travail

2/ La psychologue du travail

L'année 2022 a confirmé la progression et la diversification des interventions de la psychologue du travail auprès d'équipes, à la demande des directeurs, des chefs de services ou des agents.

En 2022, elle a réalisé 12 interventions auprès de 7 services :

- ✓ 14 séances de régulation et 1 groupe d'analyse de pratique
- ✓ 10 séances axés sur la cohésion d'équipe
- ✓ 3 actions de médiations
- ✓ 3 séances d'accompagnement au changement
- ✓ 2 séances de soutien à la suite d'agression (interne et externe)
- ✓ 1 observation de l'activité de travail

En préparation et suivi de ces interventions, 22 temps d'échanges et de réunions ont été réalisés avec les chefs de service, les encadrants de proximité.

La psychologue du travail poursuit l'accompagnement des agents lors d'entretiens individuels et les bilans professionnels pour accompagner les agents en situation de reclassement ou en souhait de mobilité interne.

Dans le cadre de l'accompagnement au changement et du management et de l'organisation, la psychologue du travail a participé à :

- ✓ 2 interventions avec la DRH et la conseillère en prévention,
- ✓ 1 intervention en binôme avec la conseillère en prévention.

La psychologue du travail participe à la démarche d'évaluation des risques psychosociaux et fait partie du comité en charge du suivi des plans d'actions transversales et spécifiques issus des groupes de travail.

3/ L'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Evolution professionnelle	2	15	8	10	12	12	12	8
Bilan professionnel	4	8	8	7	6	3		6
Cellule mobilité / Reclassement / Santé	3	10	6	5	11	9	15	9
Personnel	3	2	3	3	3	4	2	2
Suite événement traumatogène		1	1	2		2		
Contexte disciplinaire	1	1		1	1		1	
Conditions de travail dégradées			4	1	1		1	
Relations conflictuelles	8	14	13	9	6	12	23	15
Situation organisationnelle complexe		3	2	2			1	
Souffrance au travail						1	1	4
Total d'agents reçus	21	54	45	40	40	43	56	44

Le Centre de Gestion Interdépartemental de la Petite Couronne met à disposition de la Ville un ACFI chargé de réaliser des visites d'inspection auprès des services de la Ville.

- 2 visites d'inspection ont été organisées avec à l'issue un rapport de visite et une participation au CHSCT pour présenter le rapport d'activité annuel
- 1 réponse a été apportée à l'ACFI, un rapport n'ayant pas encore été transmis à la collectivité

4/ Le réseau d'assistants de prévention

Le réseau d'assistants de prévention comprend 10 agents de différents services. Ils exercent leurs missions en accompagnant la conseillère en prévention notamment sur l'établissement et la réactualisation du document unique et sur les diverses actions menées par le service Qualité de vie au travail. Ils se sont réunis 5 journées en 2022.

Objectifs : assister le conseiller en prévention dans sa démarche d'amélioration des conditions de travail des agents et assurer l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Enjeux : créer une dynamique de prévention des risques professionnels et veiller à l'obligation de l'employeur de protéger la santé physique et morale des agents et être un appui au conseiller en prévention.

5/ La mise à jour du document unique

Objectifs : Poursuite de la mise à jour du document unique grâce à l'évaluation des risques professionnels, par métier (unité de travail), et observer leur évolution dans le temps, pour mise en œuvre d'actions.

Enjeux : Répondre à l'obligation réglementaire et réduire, par les actions menées, les risques professionnels.

La conseillère en prévention a réalisé avec l'aide des assistants de prévention 3 réactualisations du document unique relatives au multi-accueil des Musiciens, à la maison du Tourisme et au secteur Espaces verts.

d. Le dialogue social et les instances paritaires

Soucieuse d'instaurer un bon dialogue social, la Ville rencontre régulièrement les organisations syndicales dans le cadre du Comité technique et autres réunions de travail.

Il a été organisé :

- 7 réunions du Comité technique et 2 réunions du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- 7 procès-verbaux accessibles dans un premier temps sur T/Comm puis sur Intranet,
- 1 COFIL RPS
- Plusieurs réunions de travail :
 - ✓ transfert de la compétence voirie et éclairage public
 - ✓ mutualisation du poste de directeur général des services avec Bourg-la-Reine
 - ✓ débat relatif à la protection sociale complémentaire
 - ✓ participation relative à la protection sociale complémentaire

L'année 2022 a été marquée par l'organisation des élections professionnelles le 8 décembre 2022 et la fusion du comité technique et du CHSCT en un comité social territorial.

II. Retour sur les projets de l'année 2022

a. Lutte contre les risques psychosociaux

Objectifs : relance de la démarche d'évaluation des RPS pour lequel certaines actions ont dû être reportées au vu du contexte sanitaire et déploiement de nouvelles actions

Moyens : comité de suivi, COFIL et tableau de suivi du plan d'actions

Enjeux : Construction de plans d'actions efficaces pour l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Dans une démarche de poursuite des actions en matière de RPS et au vu du contexte difficile dans les établissements de la Petite enfance, généré par la Covid et d'autres facteurs impactant l'organisation de travail, il a été décidé de relancer une démarche d'évaluation des risques psychosociaux en faveur du personnel des multi-accueils. Dans ce cadre, un questionnaire RPS a été transmis à l'ensemble des agents afin de recueillir des informations sur la perception de leur situation de travail, sur leur niveau de stress et leur état de santé.

b. Co-pilotage du projet relatif à l'amélioration de conditions de travail des ATSEM

Le service Qualité de vie au travail a participé à la mise en place du projet pour l'amélioration des conditions de vie au travail des ATSEM pour lequel le service Restauration/entretien a été retenu.

4 groupes de travail rassemblant l'ensemble des ATSEM ont permis l'élaboration d'un plan d'actions sur 4 thématiques : le bruit, la cohésion et le travail ensemble, la reconnaissance au travail et les troubles musculosquelettiques.

Afin de prévenir les TMS, plusieurs achats de matériel ont été réalisés. 15 séances de sophrologie ont été mises en place dès septembre 2022 et se poursuivent jusqu'en juin 2023.

c. Prévention des accidents de service et des TMS

Le service aux entreprises de santé au travail avec lequel conventionne la collectivité est intervenu dans un multi-accueil pour organiser une action de sensibilisation aux gestes et postures auprès de la section des grands dans un premier temps.

d. Actions diverses

- 4 cafés RH organisés environ tous les 2 mois sur des thématiques de carrière, paie, formation, prévention des risques et actions sociales qui ont rassemblé entre 15 et 30 agents en fonction des sujets
- mise en place de permanences MNT

III. Perspectives pour 2023

a. La lutte contre les risques psychosociaux

Objectifs : poursuite de la démarche RPS et mise en place d'un plan d'actions suite au déploiement d'une enquête auprès du personnel des multi-accueils et suivi des actions en cours en développant plus largement la communication auprès de l'ensemble des agents.

Moyens : Comité de suivi et plan pluriannuel avec échéances.

Enjeux : Améliorer la qualité de vie au travail des agents au travers d'actions transversales et spécifiques.

b. Co-pilotage du projet usure professionnel des ATSEM

Objectifs : suivi des actions issues du plan d'actions élaboré par les ATSEM en 2022

Moyens : observations de terrain

Enjeux : améliorer les conditions de travail et prévenir les maladies professionnelles et accidents de service.

CHAPITRE IV : DIRECTION DES FINANCES, ACHATS PUBLICS ET SYSTEMES D'INFORMATION

Section 1 - Service Finances et qualité comptable

Le service Finances et qualité comptable réalise l'élaboration, l'exécution et le suivi du budget. Il travaille en collaboration avec le Service de gestion comptable au règlement des dépenses, à l'encaissement des recettes et à la bonne application des règles de la comptabilité publique.

Le Service de gestion comptable de Fontenay-aux-Roses a remplacé depuis le 1^{er} janvier 2022 l'ancienne Trésorerie de Sceaux-Municipale. La DGFIP s'est en effet engagée depuis 2019 dans une réforme de l'organisation de son réseau, « le nouveau réseau de proximité », avec la suppression des 19 trésoreries du département des Hauts-de-Seine, leur remplacement progressif par 6 services de gestion comptable (SGC) et la création de conseillers aux décideurs locaux (CDL). Les SGC ont à leurs têtes, un comptable public qui tient les comptes des collectivités rattachées et est compétent, avec son équipe, pour les questions de gestion quotidienne. Le CDL a pour objectif de proposer un conseil individualisé aux collectivités dans différents domaines (comme la fiscalité) et d'accompagner les collectivités dans la mise en place des évolutions portées par la DGFIP (comme la dématérialisation de la monétique).

Le service Finances et qualité comptable est enfin garant de la qualité du processus budgétaire et comptable. Il est en effet mobilisé sur la mise en qualité de ses comptes dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes prévu par l'article 110 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Cette expérimentation qui a débuté en 2016 et qui devait s'achever en juin 2023 a été prolongée d'un an. En effet, la Cour des Comptes a rendu en janvier dernier au gouvernement son bilan de l'expérimentation, bilan qui était accompagné des observations des collectivités expérimentatrices dont celles de Sceaux. Ce rapport doit permettre de déterminer dans quelles conditions la certification des comptes pourra s'appliquer dans le secteur public local. Dans l'attente de la décision du Parlement sur les conditions d'application de la certification des comptes dans le secteur public local, Sceaux a relancé en février dernier un marché de certification conventionnelle de ces comptes pour 3 ans.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

a. La maîtrise des délais de paiement

Les délais de paiement pratiqués par la Ville sont conformes aux obligations légales. Le service Finances et qualité comptable a mandaté en moyenne en 22 jours en 2022 et le Service de Gestion comptable, quant à lui, a contrôlé et payée en moyenne en 5 jours, soit un délai global de paiement de 27 jours, identique aux délais de 2021. La Ville respecte le délai légal pour payer les fournisseurs qui est de 30 jours depuis le 1er juillet 2010. En cas de dépassement du délai de paiement, la Ville est redevable à l'égard de son fournisseur d'intérêts moratoires (calculés en fonction du nombre de jours de retard et appliqués au montant qui subit le retard et d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement).

Délai global de paiement de la ville de Sceaux de 2018 à 2022			
	délai mandatement Ville en jours	délai de paiement Service de Gestion Comptable en jours	CUMUL
2018	23,92	4,94	28,86
2019	24,83	2,91	27,74
2020	24,58	6,20	30,78
2021	24,25	3,07	27,07
2022	22,33	4,66	26,99

Les délais de paiement du comptable public augmentent un peu en 2022 du fait d'un calcul des délais sur la quasi-totalité des factures (et non sur un échantillon de 90% des factures), comme le fait déjà Sceaux. En payant ses fournisseurs dans les délais légaux, la ville de Sceaux participe au soutien de l'économie et des entreprises.

b. La qualité comptable

La Ville porte une attention constante à la qualité et à la fiabilité de ses comptes.

Ainsi dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes, **Sceaux a vu ses comptes 2021 certifiés**. La qualité du suivi des comptes de la Ville a été soulignée par le commissaire aux comptes. C'est une démarche ambitieuse et vertueuse qui permet à la collectivité d'améliorer et de simplifier sa comptabilité.

D'autre part, Sceaux a obtenu en 2022 sur l'exercice 2021, la note de 81,82/100 à l'Indice de Pilotage Comptable (IPC). L'IPC a remplacé l'ancien Indice de Qualité des Comptes Locaux (IQCL).

L'IPC est calculé à partir d'un maximum de 33 contrôles comptables automatisés répartis en 7 thématiques comptables (immobilisations ; provisions et dépréciations ; fonds propres et subventions reçues ; stocks ; trésorerie ; comptes de tiers ; produits et charges). Les contrôles comptables détectent, à partir de l'application de la DGFIP « Hélios », les mouvements comptables des collectivités et vérifient la conformité de ces derniers avec la réglementation. Il s'agit notamment du contrôle de la régularité des schémas comptables pratiqués, du délai d'apurement de certains comptes transitoires, de l'ouverture et de l'utilisation des comptes prévus par la réglementation.

Les contrôles automatiques donnent ainsi lieu à la validation ou non des items, validation valorisée sous la forme d'un score sur 100. Un indicateur présentant une note élevée, apporte une présomption de bonne qualité des opérations.

Avec une note de 81,82/100, la note obtenue par Sceaux se situe au-dessus de la moyenne nationale qui est fixée à 73,98/100 pour les communes entre 10 000 et 50 000 habitants. La Ville est un peu désavantagée car elle applique déjà la comptabilité M57, qui dégrade certains items.

Note de Sceaux à l'IQCL (sur les exercices 2018 à 2021) puis à l'IPC (à partir de 2022)	
2018 (sur l'année 2017)	18,5/20
2019 (sur l'année 2018)	19,2/20
2020 (sur l'année 2019)	18,9/20
2021 (sur l'année 2020)	19,8/20
2022 (sur l'année 2021)	81,82/100

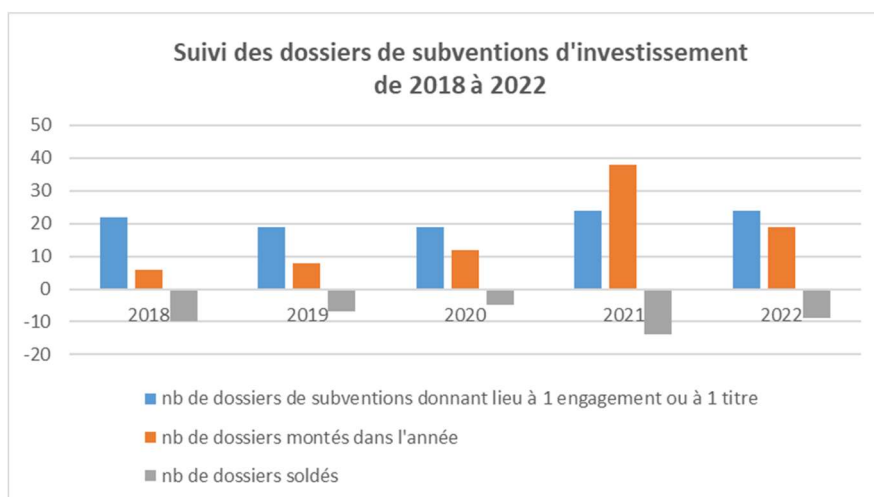
c. Le nombre de factures, de mandats et de titres par an

En 2022, la Ville a traité 8 093 factures, émis 9 841 mandats et 4 050 titres de recettes, contre 7451 factures / 9200 mandats et 3375 titres en 2021. Ce nombre est en légère baisse sur la période 2018-2022 (moyenne 2018 à 2022 de 7 783 factures, 9 265 mandats et 3 537 titres) et s'explique par la crise sanitaire de la Covid-19 qui a impacté les mandats/titres en 2020 et en 2021 (suppressions de manifestations ou de prestations du fait du confinement, la fermeture totale des équipements en avril 2021 ayant conduit à un mois sans facturation, etc.).

d. Le suivi des subventions

La Ville a encaissé de 2018 à 2022 un montant moyen de 2 264 k€ de subventions d'investissement pour une moyenne de 22 dossiers de subventions suivis dans l'année, se situant au même niveau qu'en 2021.

Le montant des subventions d'investissement encaissé se monte à 1 211 k€ en 2022, contre 2 180 k€ en 2021 et 2 529 k€ en 2020. Il est plus bas car la Ville est dans une période « inter-projets » (elle finit d'encaisser les subventions des travaux significatifs des années 2017 / 2019 et n'a pas encore lancé tous les travaux du mandat 2020/2026). Grâce aux recherches actives de subventions auprès de tous les partenaires (Etat, Région, Département, MGP, CAF, etc.), les travaux sont à chaque fois largement subventionnés, avec un taux d'aide pouvant dépasser les 40%.



e. Le suivi de la dette

L'encours de dette s'élève au 31 décembre 2022 à 51 014 k€. En moyenne, le capital restant dû de la Ville sur le prêt à long terme (dont prêt relais souscrit en 2022 de 2 750 k€ souscrits pour financer les acquisitions de murs commerciaux) s'élève à 52,7 millions d'euros entre 2018 et 2022 se répartissant en 39 contrats d'emprunt. La dette a ainsi diminué sur la période 2018-2022.

Encours de la dette au 31 décembre de 2018 à 2022	
2018	52 058
2019	55 094
2020	53 441
2021	51 674
2022	51 014

Nombre de contrats d'emprunt au 31 décembre de 2018 à 2022	
2018	36
2019	39
2020	39
2021	40
2022	42

f. Le suivi des régies

Afin de faciliter le recouvrement des recettes, la Ville a développé les moyens modernes de paiement qui permettent aux usagers de régler leurs prestations plus facilement et/ou sans avoir à se déplacer (carte bancaire, prélèvement automatique, paiement sur titre via le site de la DGFIP « Pay-Fip », paiement sur le portail famille, CESU en ligne).

Le montant moyen encaissé en régie de 2018 à 2022 est de 3,8 millions d'euros (pour les budgets Ville et CCAS). Dans l'objectif d'une professionnalisation des régies c'est-à-dire que les régisseurs soient des agents dont c'est le métier étant donné le montant des deniers publics manipulés (4,3 M€ en 2022) et la complexité du métier, la Ville a travaillé sur le regroupement des régies. Ainsi depuis 2019, la Ville compte peu de régies : 4 régies de recettes Ville et 1 régie de recettes CCAS (contre 8 pour la Ville et 2 pour le CCAS en 2014) et surtout la plupart des recettes (de crèches, périscolaires, sport, bibliothèque etc.) sont encaissées par les régisseurs du service Finances-facturation dont c'est le métier (3,7 M€ de recettes sur les 4,3 M€ encaissés en 2022).

Dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes, et suivant les recommandations de la Cour des comptes, la Ville forme régulièrement ses régisseurs (formation de tous les régisseurs en 2019 et 2022), a formalisé en 2019 le document de référence du contrôle interne des régies. Ce cycle a ensuite été audité en 2021 et la Ville déploie progressivement le plan d'action et les recommandations du commissaire aux comptes. Ce travail sur le contrôle interne a permis de mettre en valeur la bonne tenue et le bon suivi des régies de la Ville.

II – Retour sur les projets réalisés en 2022 et les perspectives pour 2023

La Ville est en pointe sur les principales innovations en matière comptable.

La Ville applique en effet depuis le 1^{er} janvier 2019 le référentiel M57 (à la place de l'instruction budgétaire et comptable M14), avec 5 ans d'avance sur l'obligation légale. Ce référentiel intègre progressivement les principes du Recueil des normes comptables pour les entités publiques locales, élaboré par le Conseil de normalisation des comptes publics. Il répond ainsi pleinement aux exigences de qualité comptable que suppose, notamment, l'exercice de certification des comptes. Le référentiel M57 sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. Il faut noter qu'au 1^{er} janvier 2022, seules 8 500 budgets principaux appliquent la M57 et plus de 91 000 budgets doivent basculer d'ici le 1^{er} janvier 2024.

La Ville expérimente également la certification des comptes depuis 2016 et le compte financier unique (CFU) depuis l'année dernière. Elle aura environ 10 ans d'avance dans le premier domaine et plusieurs dans le second. Le service financier participe activement aux groupes de travail nationaux.

a. La certification des comptes

Sceaux, forte d'une pratique performante de gestion publique depuis de nombreuses années, fait partie des 25 collectivités à avoir été retenus pour participer à l'expérimentation de la certification des comptes locaux, comme le prévoit l'article 110 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. La loi prévoit en effet une expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Cette expérimentation a pris la forme entre 2017 et 2019 d'un accompagnement de la Cour des comptes et de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France avec l'établissement d'un diagnostic global d'entrée et la réalisation d'audits ciblés dont les synthèses des rapports définitifs ont été communiquées au conseil municipal. Les audits ciblés ont porté :

- en 2018 sur : « la maîtrise des risques, le contrôle interne et le suivi des recommandations », « les actifs incorporels et corporels » et « les stocks »
- en 2019 sur : « les fonds propres » et les « systèmes d'information »
- en 2020 sur : « le suivi des recommandations » clôturant ainsi l'accompagnement par la Formation inter juridictionnelle

Cette expérimentation se poursuit actuellement, avec une phase de certification conventionnelle (et non légale) par un « professionnel du chiffre » ou commissaire aux comptes (CAC). Le cabinet Deloitte a ainsi été choisi en 2020, dans le cadre d'un marché public, pour assurer les 3 années de certification « à blanc » des comptes des années 2020, 2021 et 2022. La mission de certification a commencé en 2020 par l'analyse du bilan d'ouverture, se poursuit chaque année par des audits portant sur le contrôle interne, l'audit des comptes et la remise par le commissaire aux comptes d'une « opinion » sur les comptes. Les audits de contrôle interne ont porté :

- en 2020 sur les cycles « Dépenses », « Immobilisations », « Provisions »
- en 2021 sur les cycles « Paye » et « Régies »
- en 2022 sur les cycles « Recettes fiscales maîtrisées par la Ville », « Engagements hors bilan » et « Systèmes d'information ».

Enfin Sceaux a vu ses comptes 2021 certifiés avec deux réserves, dont une exogène à la Ville (les recettes fiscales gérées par l'État) et une autre partagée par l'ensemble des collectivités (l'actif immobilisé). La ville de Sceaux fait partie du peloton de tête des communes pour lesquelles le commissaire aux comptes n'a émis aucun désaccord quant à la présentation des comptes 2021, ce qui signifie que ces derniers auraient été certifiés sans réserve si les réserves inhérentes au contexte général dans lequel évoluent les collectivités territoriales n'existaient pas. Sceaux rejoint ainsi un grand nombre d'entités publiques qui voient leurs comptes certifiés et se livrent à cet exercice vertueux de manière récurrente permettant de rendre compte de leur action de manière fiable et transparente.

En 2023, le professionnel du chiffre va remettre son opinion sur les comptes 2022. Cet avis sera officialisé lors du conseil municipal du 22 juin prochain.

La Ville va d'autre part conclure d'ici juin prochain un nouveau marché de certification conventionnelle de ses comptes pour 3 ans dans l'attente de la décision du Parlement sur le déploiement de la certification « légale » des comptes dans le secteur public local.

La Ville va également poursuivre la mise en concordance de son inventaire avec l'actif du comptable. Ce travail, entamé dès 2005 et poursuivi depuis, n'a pu être achevé en 2022 faute de disponibilités de la part de la DGFIP. Ce travail sera complété par le transfert de toutes les fiches immobilisations relatives aux travaux de voirie et d'éclairage public, dans le cadre du transfert des compétences voirie et éclairage public à l'EPT, Vallée Sud – Grand Paris au 1^{er} avril 2023.

La Ville prévoit enfin de travailler en 2023 sur la bascule du budget du Centre communal d'action sociale (CCAS) de l'instruction M14 au référentiel M57, ce dernier devenant obligatoire au 1^{er} janvier 2024. La

Ville avait en effet basculé le budget de la Ville en M57 au 1^{er} janvier 2019 dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes et il n'était pas prévu à cette date de basculer les CCAS.

b. La poursuite de la dématérialisation de la chaîne comptable

La dématérialisation de la chaîne comptable a pour objectif de réduire les délais de paiement en permettant de rendre plus efficace la chaîne de la dépense et de réduire les coûts administratifs (consommation de papier, d'encre etc.).

Sceaux a réalisé le passage au Protocole d'Echange Standard d'Hélios version 2 (le PES V2) le 1^{er} décembre 2015. La Ville s'était engagée sur la voie de la dématérialisation et sur le passage au PES dès 2012 : apurement de la base tiers et paramétrage des flux conforme aux exigences du PESV2 en 2012 et 2013, création d'un portail documentaire interne permettant de regrouper en un lieu unique l'ensemble des documents dématérialisés (délibérations, décisions, arrêtés, pièces constitutives des marchés publics). Ce portail a fait l'objet d'un article dans la revue Maires de France (juillet/août 2014).

La Ville a ensuite dématérialisé l'ensemble des documents de la chaîne de la dépense et de la recette (le mandat, le titre, les pièces justificatives et le bordereau signé) le 1^{er} juin 2016.

La Ville a été la première ville du département des Hauts-de-Seine à dématérialiser l'avis des sommes à payer le 1^{er} septembre 2016.

La Ville accepte depuis le 1^{er} janvier 2017, les factures électroniques produites par les entreprises via la plateforme Chorus Pro, plateforme mise à disposition par l'Etat et elle dépose également depuis le 1^{er} janvier 2017 sur Chorus les factures qu'elle émet à l'encontre des entreprises ou administrations publiques.

L'obligation pour les entreprises d'émettre leurs factures sous format dématérialisé via la plateforme Chorus Pro a été généralisée à l'ensemble des entreprises au 1^{er} janvier 2020.

La Ville a mis en place en 2019 une interface automatisée entre la plateforme CHORUS et le progiciel financier de la Ville, sécurisant ainsi le processus de réception des factures.

La Ville a enfin en 2019 dématérialisé l'envoi des documents budgétaires au représentant de l'Etat via le logiciel TotEM (Totalisation et Enrichissement des Maquettes) mis à disposition par l'Etat.

La Ville souhaite en 2023 finaliser le processus de dématérialisation via la mise en place du workflow facture et la mise en place du PES marché. La mise en place du workflow facture permettrait la dématérialisation du service fait et est recommandée par les professionnels du chiffre afin d'avoir une reconnaissance au fil de l'eau de la consommation des engagements sans attendre la réception des factures. Enfin la mise en place du PES marché permettrait pour le Service de gestion comptable un meilleur suivi de l'exécution des marchés par la création d'une fiche marché sur l'applicatif du comptable « Helios ».

c. Le compte financier unique

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 prévoit l'expérimentation d'un « compte financier unique » (CFU). Sceaux a ainsi été retenue pour participer à cette expérimentation dans le cadre de la vague 1 soit

en 2022 et 2023 sur les comptes 2121 et 2022. Cette expérimentation a en effet été décalée d'un an en raison de la crise sanitaire. La Ville disposait des prérequis pour participer à cette expérimentation puisqu'elle applique le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 depuis le 1er janvier 2019 et envoi de manière dématérialisée ces documents budgétaires à la préfecture. Il faut noter que dans le département des Hauts de Seine, seules Sceaux et Rueil-Malmaison participent à la vague 1.

Ce CFU se substituera durant la période d'expérimentation au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable. L'objectif est d'améliorer la présentation des comptes locaux en rassemblant dans un document unique l'ensemble des informations financières permettant d'avoir une vision d'ensemble de la situation financière d'une collectivité territoriale. En effet actuellement le compte administratif porte principalement sur la gestion budgétaire et le compte de gestion est davantage axé sur la comptabilité patrimoniale et financière.

Sceaux recherchant continuellement à améliorer la qualité comptable et la transparence des comptes vis-à-vis des citoyens, a participé au groupe de travail sur la mise en place de l'expérimentation du CFU afin de participer à la construction de ce document qui sera à terme généralisé à l'ensemble des collectivités territoriales.

d. Le maintien des délais de paiement

La Ville souhaite maintenir ses délais en dessous des 30 jours. En payant ses fournisseurs dans les délais légaux, la ville de Sceaux participe au soutien de l'économie et des entreprises.

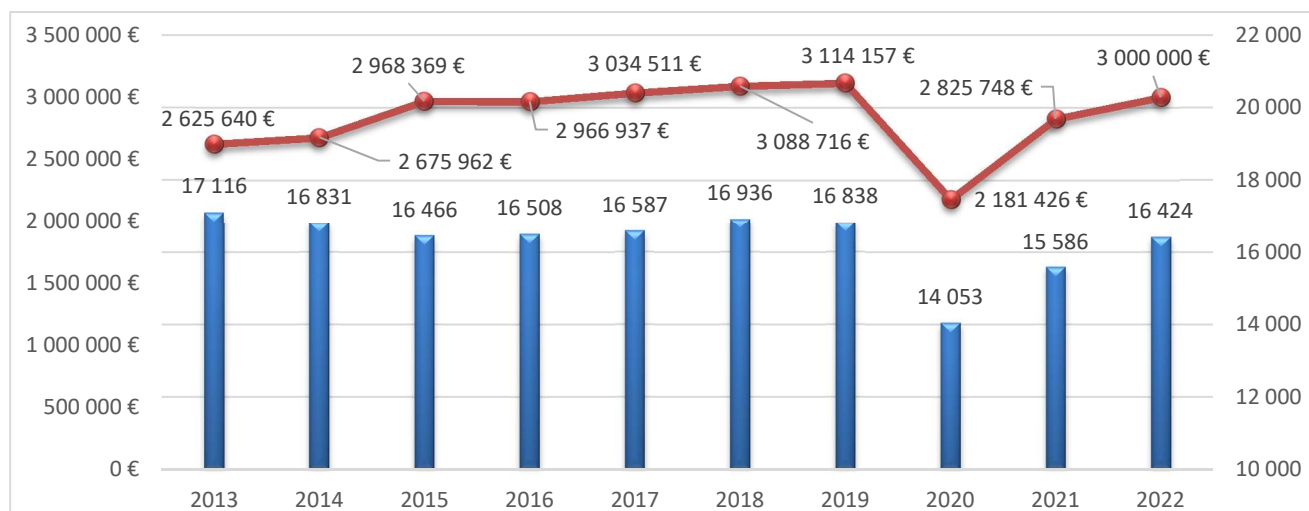
Le passage à la dématérialisation totale en 2016 n'a pas réduit le délai de mandatement mais a réduit le délai de signature et permet de rendre plus efficace la chaîne de la dépense (plus grande traçabilité, amélioration du contrôle interne de la chaîne de la dépense).

Section 2 – Service Finances facturation

I – L'activité du service finances facturation en 2022

a. Les factures mensuelles périscolaire et multi-accueils (budget Ville)

16 424 factures mensuelles (prestations multi-accueil et périscolaires régulières) ont été émises en 2022 à destination des familles, ce qui représente une moyenne mensuelle de 1 368 factures. Ce nombre est revenu à la normale malgré les différentes vagues de covid-19 de 2021 (de l'ordre de 16 000 factures par an avant la pandémie).



En plus des activités facturées et encaissées mensuellement par le service, celui-ci facture et gère les recettes :

- ✓ des produits liés aux séjours :
 - classes transplantées 277 familles concernées
 - séjours de vacances enfant hiver 26 familles concernées
 - séjours de vacances ado été : 29 factures émises
 - mini-séjours été : 86 factures émises pour 4 séries de départ de 5 jours
- ✓ des produits liés aux activités sportives :
 - salle de musculation : 440 inscriptions pour la saison en 2021/2022
 - location d'équipements sportifs municipaux (courts de tennis) 23 tickets vendus
 - frais d'inscription aux manifestations sportives organisées par la Ville (Cross)
- ✓ des produits liés aux activités de la bibliothèque : 479 abonnements payants (contre 1636 en 2021) photocopies, ventes... chiffre des abonnements payants en très forte baisse car la Ville a acté en 2022 la gratuité pour les familles scéennes
- ✓ des produits liés au stationnement :
 - la location de 15 places de parking au 2^{ème} sous-sol du parking Charaire
- ✓ des photocopies et copies de CD, : 19 demandes
- ✓ des produits liés au service état-civil :
 - les concessions du cimetière: 53 acquisitions ou renouvellements (concessions, columbariums, plaques jardin du souvenir),
- ✓ des produits des ventes de matériel et de mobilier réformés : 198 matériels vendus, pour un prix moyen de 55 €

b. Part des encaissements par mode de règlement

En 2022, les encaissements (en quantité) se sont répartis comme suit : 40% des factures sont réglées en prélèvement automatique, 45,5 % en paiement en ligne via le portail famille.

Evolution des modes de règlements entre 2012 et 2022 (en nombre de règlements effectués)

(dominant en rose)	2012	2015	2021	2022
Chèques	44 %	25%	4 %	5,5 %
Prélèvement	42 %	46%	37 %	40 %
Cartes bleues	8 %	8%	5 %	4 %
Numéraire	3 %	4%	2 %	2 %
CESU	2 %	2%	3 %	3 %
Portail internet	1 %	15 %	49 %	45,5 %

En 2022, le paiement en ligne perd en popularité puisqu'il diminue de 3,5 points au profit du prélèvement automatique et des chèques.

Evolution des modes de règlements entre 2012 et 2022 (en montants réglés)

(dominant en rose)	2012	2015	2021	2022
Chèques	43 %	22 %	2 %	8 %
Prélèvement	47 %	51%	37 %	37 %
Cartes bleues	6 %	4 %	1,5 %	2 %
Numéraire	1 %	1 %	0,5 %	1 %
CESU	2 %	2%	3 %	2,5 %
Portail internet	1 %	20%	56 %	49 %

Du fait de la proposition de moyens modernes de paiement, le prélèvement et le paiement par internet restent largement majoritaires (en €) (48 % en 2012 / 86 % en 2022). Les règlements par chèque augmentent (8 % en 2022 soit + 6 pts depuis 2021). Quatre autres moyens de paiement restent marginaux (numéraires, Cesu, CB sur place : 5 % en 2012 / 5,5 % en 2022) mais restent offerts aux usagers afin de couvrir tous les besoins de paiement.

c. Taux de règlement des factures à un mois

Le taux moyen de règlement à 1 mois (avant relance) s'est amélioré en 2022 et s'élève à 91,3 %, ce qui signifie que plus de 91 % des factures sont réglées à l'échéance et moins de 10% donnent lieu à un titre de recettes.

Taux de règlement des factures avant relance	
2012	92,0
2015	93,3
2017	94,7
2020	95,1
2021	90,7
2022	91,3

Trois commissions de recouvrement se sont réunies en 2022 et ont étudié 82 situations (une famille pouvant être étudiée plusieurs fois, en fonction de l'évolution des paiements), contre 4 commissions en 2021.

d. Part des recettes traitées par catégorie

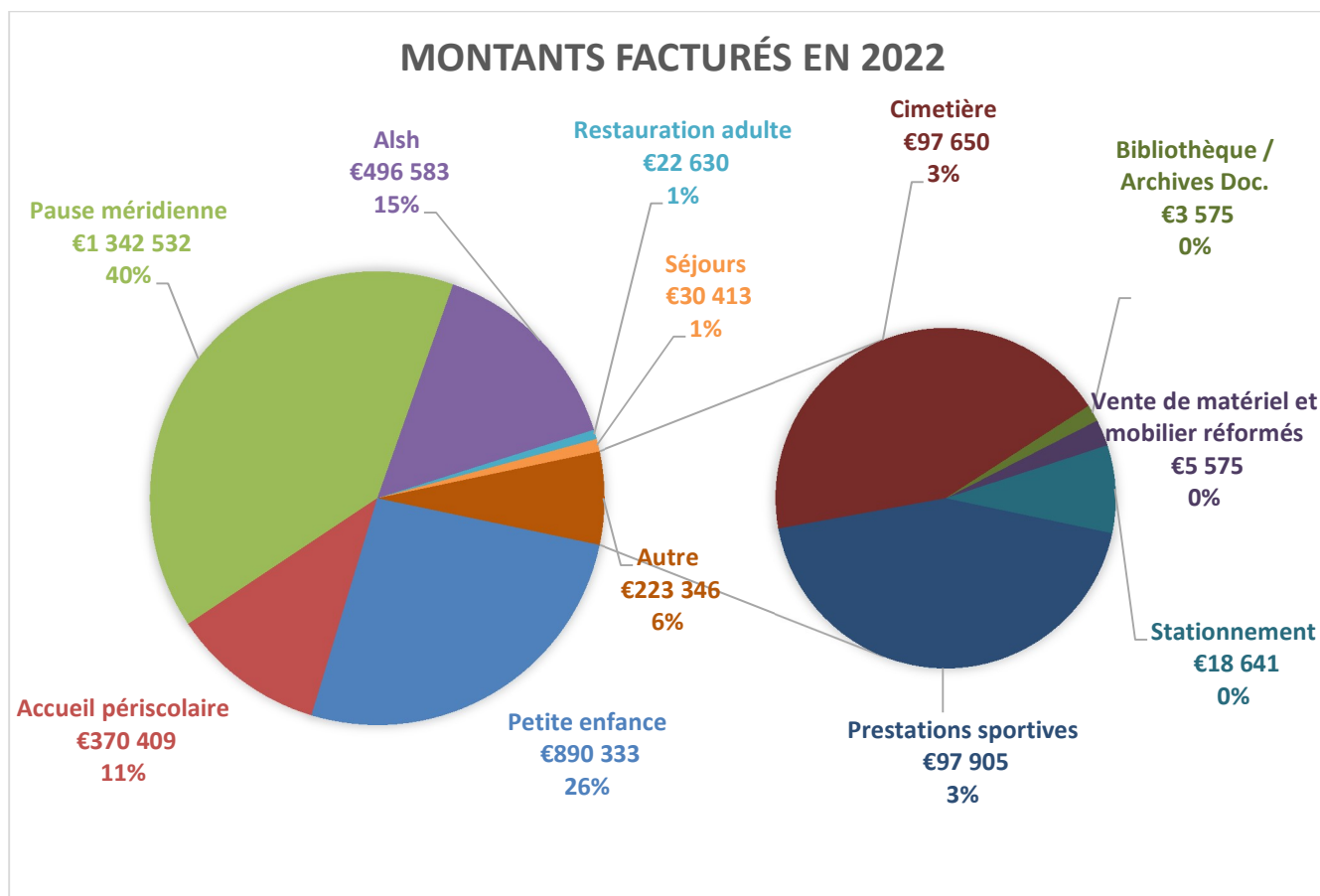
Le service assure la facturation de 12 prestations mensuelles liées aux activités de la petite enfance et aux activités périscolaires et extrascolaires : multi-accueil, accueil périscolaire du matin (maternel et élémentaire), pause méridienne, accueil périscolaire du soir maternel et accueil périscolaire du soir élémentaires (études dirigées), accueil de loisirs sans hébergement des mercredis et des vacances scolaires, espace relais, stages multisport, restauration enseignant et restauration communale, ainsi que : classes de découvertes, mini séjours et séjours enfants.

Il est à noter un changement important dans le système d'accueil périscolaire du fait du passage à la semaine de 4 jours d'école en 2021. Les chiffres antérieurs à janvier 2022 ne peuvent permettre une analyse de l'évolution des consommations (les mercredis sont comptés en journée entière, fin des garderies du matin du mercredi).

Le service assure également la facturation d'autres prestations mensuelles (muscultation, bibliothèque, location place de stationnement du 2^{ème} sous-sol du parking Charaire) ou ponctuelles (concessions cimetière, location courts de tennis, photocopies)

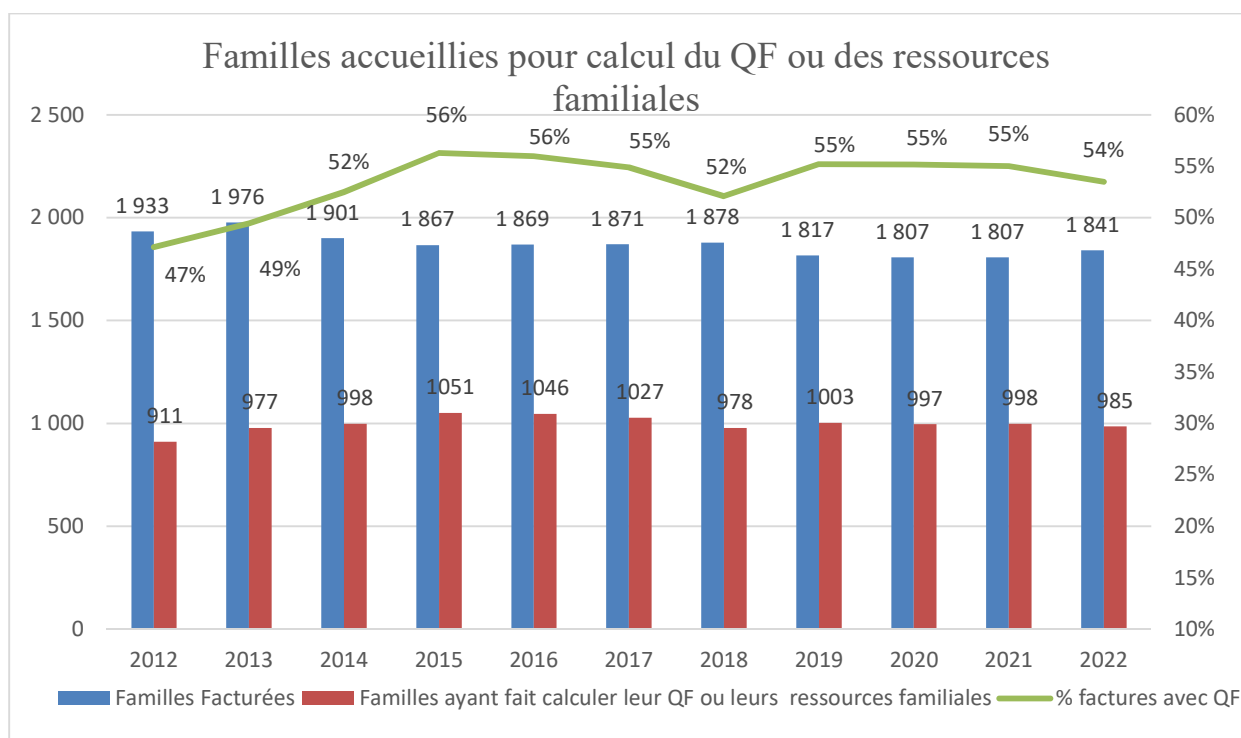
Ces activités sont facturées par unités. En 2022, le service a traité :

- ✓ Pour les 5 multi-accueils de la petite enfance : 393 948 heures facturées (contre 370 249 h en 2021, impact Covid)
- ✓ Pour les prestations périscolaires :
 - accueil du matin : 7 519 unités saisies (facturé : 570 forfaits)
 - Pause méridienne : 201 266 unités saisies contre 188 345 en 2021 (impact Covid)
- ✓ Accueil du soir : 109 072 unités saisies (non comparable avec 2021 car changement du mode de facturation avec éclatement des garderies du soir en 3 unités parfois cumulatives)
 - maternelle : 35 280 unités saisies
 - élémentaire : 73 792 unités saisies
 - accueil 16h30-18h30 : 11 612 unités saisies
 - étude dirigées : 46 074 unités saisies
 - accueil 18h/18h30 : 16 106 unités saisies
- ✓ ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) : 25 598 unités saisies
 - ALSH mercredis : 11 911 unités saisies (non comparables avec 2021)
 - ALSH petites vacances : 7 496 unités saisies (contre 5 277 en 2021)
 - ALSH vacances été : 6 191 unités saisies (contre 5 453 en 2021)



e. Les familles accueillies et le calcul du quotient familial et des ressources familiales

- Calcul de QF : 919 familles ont été accueillies pour faire calculer leur quotient familial contre 998 en 2021, utilisé pour déterminer les tarifs des prestations périscolaires et extrascolaires.
- Calcul de ressources : 241 familles ont été accueillies pour faire calculer leur quotient familial contre 242 en 2021. Ce mode de calcul diffère de celui du QF car il correspond aux ressources prises en compte par la Caisse d'Allocations Familiales et n'est utilisé que pour facturer les prestations d'accueil de la petite enfance du 1er janvier au 31 décembre 2022 (règlementé dans le cadre de la convention d'Objectif et de Gestion).



NB : le total des familles ayant fait calculer son QF ou ses ressources est de 985 ; une famille ayant fait calculer son QF et ses ressources n'est identifiée qu'une seule fois dans le graphique.

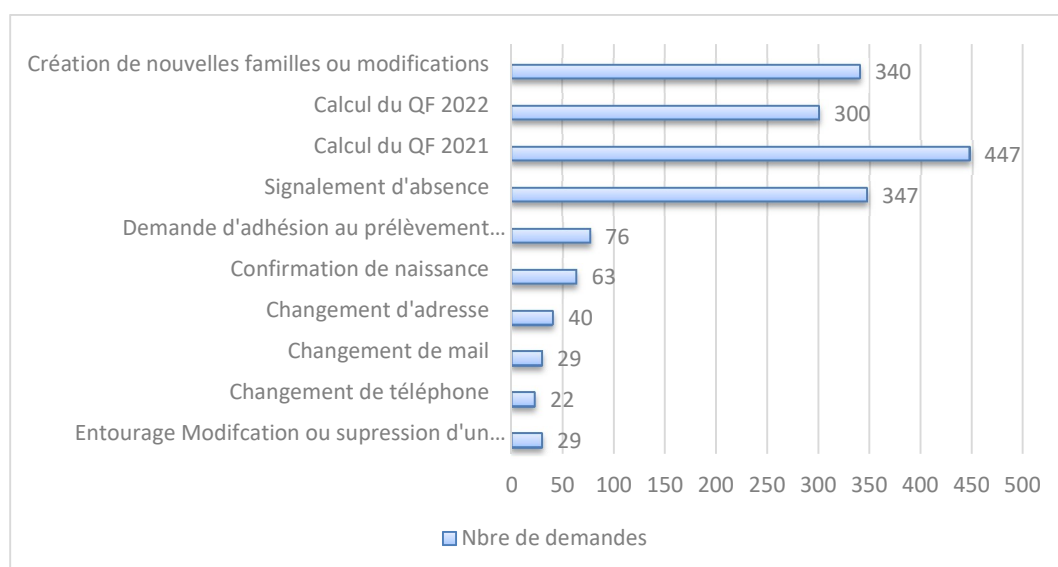
f. Les familles ayant déposé des demandes sur internet Via le portail Citoyens

4 182 demandes internet ont été traitées en 2022 contre 2 238 en 2021 du fait du développement du portail famille depuis juin 2020 (élargissement des démarches qui peuvent être faites en ligne : 47 types de demandes accessibles).

Le service Finances/Facturation gère le paramétrage du logiciel CONCERTO ainsi que les formulaires d'inscription ou les demandes de réservation sur le portail famille. Cela nécessite une grande collaboration avec les services concernés : petite enfance, scolaire, animation et jeunesse, sport.

Certaines demandes peuvent faire l'objet d'une double instruction notamment lorsqu'il s'agit d'ajouter une naissance (création d'une nouvelle personne) puis de joindre le justificatif correspondant (confirmation de naissance).

REPARTITION D'UNE PARTIE DES DEMANDES INTERNET REALISEES VIA LE PORTAIL FAMILLE EN 2022



A titre indicatif : 88 315 mails ont été envoyés aux familles en 2022 et 2 653 espaces personnels ont été actifs durant l'année

g. Régie seniors

Le service Finances / facturation est en charge de la régie seniors depuis le 3 août 2015. Le service facture les prestations mensuelles telles que : les redevances mensuelles d'hébergement, les produits des repas sur place et portés à domicile, les produits des travaux divers, les participations des personnes âgées aux ateliers sorties mensuelles et annuelles organisées par la CCAS, le produit des redevances des télalarmes.

En 2022, l'activité "seniors" a généré 3 092 factures, 2 740 règlements et 40 titres de recette pour paiement hors délai (contre : 2 713 factures, 2 421 règlements et 64 titres de recettes en 2021).

Les encaissements : 89,5 % des factures sont réglées en prélèvement automatique, 9,5 % des règlements par chèque et 1 % par carte bancaire et numéraire en 2022. Contre : 86% prélèvement – 13% chèques – 1% divers en 2021.

II – Les projets réalisés en 2022

- Evolution de la tarification du portage des repas à domicile et de la restauration de la Résidence « les Imbergères » pour identifier des prestations réglables avec des chèques CESU ;
- Modernisation des attestations fiscales périscolaire et téléassistance (désormais disponibles en ligne sur le portail famille)
- Pointage sur tablette dans les centres de loisirs
- Formation massive des utilisateurs du logiciel CONCERTO
 - o 545 heures de formation dont 180 heures pour le service finances facturation

III – Les perspectives pour l'année 2023

- Réflexion sur le développement de la dématérialisation des pointages des prestations périscolaires (dont pointages sur tablettes)

- Réflexion sur la modernisation de la commission sociale des impayés compte tenu de la mise en place des procédures de recouvrement du nouveau Service de Gestion Comptable de Fontenay-aux-Roses.

Section 3 – Service Commande publique

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

a. Évolution du nombre de marchés traités par le service commande publique

Nb de marchés traités par nature	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fourniture	22	14	6	9	8	4	16	8	5	3	7
Service	28	41	38	21	27	39	13	13	9	16	6
Travaux	11	21	15	5	16	34	8	21	7	1	12
Prestations intellectuelles							7	2	1	3	0
Total	61	76	59	35	51	77	44	44	22	23	25

(NB : ne sont pas pris en compte les marchés à faibles montant passés sans procédures et traités directement par les services).

b. Montant total des marchés traités par le service Commande publique

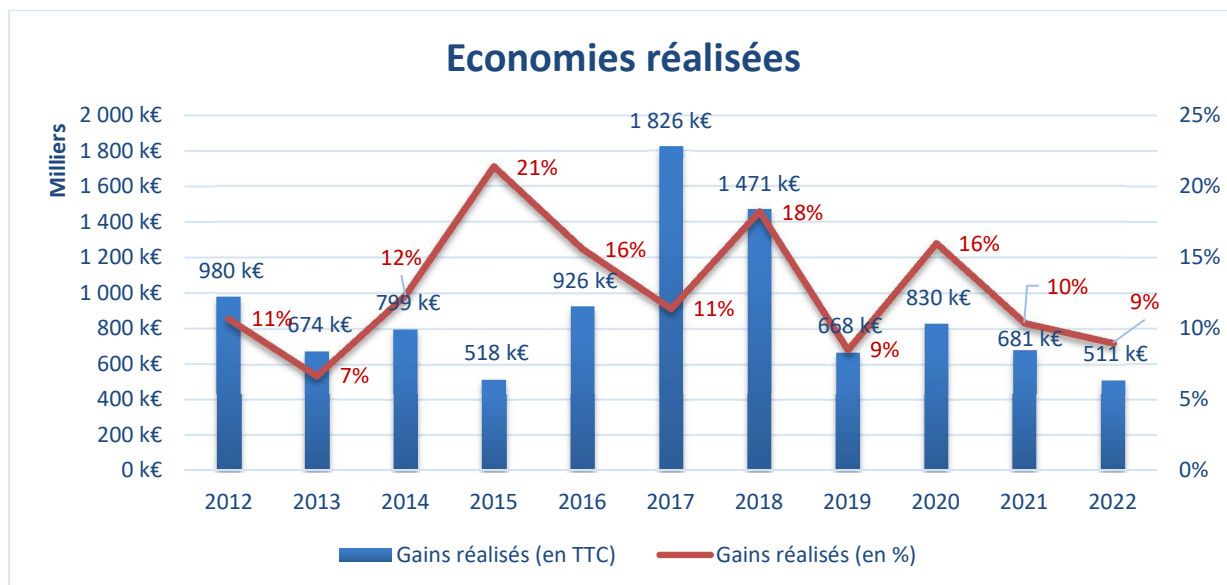
Montant traité (en TTC)	
2012	9 150 k€
2013	10 048 k€
2014	6 475 k€
2015	2 424 k€
2016	5 934 k€
2017	15 994 k€
2018	8 069 k€
2019	7 829 k€
2020	4 514 k€
2021	5 681 k€
2022	5 212 k€

c. Répartition par services des marchés traités en 2022

Services / Nombre de marchés traités	2021	2022
COMMUNICATION	5	1
ACTION EDUCATIVE	0	4
PETITE ENFANCE	3	2
ADMINISTRATION GENERALE	1	3
AFFAIRE JURIDIQUE	0	0
RESSOURCES HUMAINES	0	1
INFORMATIQUE	0	1
BATIMENT	6	12
EPEE	3	1
PATRIMOINE	1	0
ACTION SOCIALE	1	0
ACTION SPORTIVE	0	0
RESTAURATION	2	0
ANIMATION	0	0
Total	22	25

Près de 45% des marchés sont réalisés pour le compte du pôle Équipements et cadre de vie en 2022 (ils réalisaient 43% des marchés en 2021)

d. Gains réalisés par le service Commande publique entre 2011 et 2022



Le gain réalisé en % en 2022 s'élève à 9 %. Cela représente une économie sur le montant total des marchés conclus en 2022 de 511 k€ TTC. Malgré le contexte économique de pénurie des approvisionnements et de hausse des matières premières, la commande publique obtient des économies significatives cette année. Cependant la pérennité des gains réalisés dépend pleinement du contexte géopolitique actuel.

e. Part des marchés négociés par le service Commande publique entre 2012 et 2022

Part marchés négociés	
2012	48 %
2013	55 %
2014	78 %
2015	66 %
2016	92 %
2017	92 %
2018	93 %
2019	91 %
2020	91%
2021	83%
2022	80%

Le service Commande publique est toujours dans une recherche constante de négociations afin de déterminer les enjeux de chaque marché pour ajuster au mieux les besoins de la Ville. Moins de marchés sont passés par le service commande publique depuis 2021 car les seuils ont un peu augmenté (seuil de 40k€ HT au lieu de 25 k€ HT), ce qui concerne une part non négligeable de « marchés à montant intermédiaire »)

II. Retour sur les projets de l'année 2022

a. Accompagnement des services dans l'économie des contrats

Accompagnement toujours soutenu de la commande publique auprès des services au regard du contexte économique (reprise de l'inflation, application de la théorie de l'imprévision).

b. Mise en place de clauses sociales et de développement durable dans les marchés

Mise en place des clauses de clauses d'insertion sociale, de développement durable et de critères environnementaux dans 80% des procédures lancées par le service Commande publique. Avec accompagnement des services (formations sur l'économie circulaire et l'insertion sociale)

c. Création d'une cartographie d'achats

Création d'une cartographie d'achats permettant de déployer la stratégie achat par segment d'activité afin de déterminer l'enjeu et le périmètre de la carte d'achat au sein de la Ville.

III – Perspectives pour l'année 2023

a. Accompagnement des services dans l'économie des contrats

Accompagnement auprès des services au regard du contexte sanitaire et économique. En particulier, renforcement de l'accompagnement des services dans l'exécution des marchés publics.

Développement de la relation fournisseur dans le cadre de l'exécution des contrats afin d'améliorer les aspects de chaque prestation de la ville de Sceaux.

b. Mise en place de clauses sociales et de développement durable dans les marchés

Développement continu de clauses sociales et de développement durable dans les marchés avec les services pour des achats adaptés à la ville de Sceaux.

Mise en place de marchés à fort caractère social afin de renforcer l'activité de la ville dans le cadre de l'insertion des personnes.

c. Déploiement de la cartographie d'achats

Déploiement de la cartographie des achats de la ville afin d'affiner une stratégie achat économique et responsable de l'ensemble des prestations pour la ville de Sceaux.

Section 4 – Service Systèmes d’information

Les missions du service des Systèmes d’information sont tournées vers les agents de la Ville, leur service, et les projets d’infrastructures de l’ensemble de la ville. Outre le parc informatique, téléphonique, serveur, et applicatif métier, il gère également les nouveaux systèmes d’alarme anti-intrusion, de contrôle d’accès aux bâtiments, et la vidéoprotection urbaine, l’infogérance du parc informatique des écoles, participe à tous les projets bâtiments et au choix des équipements et câblages de tous les bâtiments neufs et rénovés.

I - Retour chiffré sur les affaires courantes de l’année 2022

a. Le parc informatique

- 3 serveurs pour le fonctionnement des VMs et une baie de stockage
- 1 serveur de domaine et de sauvegardes sur bandes
- plusieurs NAS pour la sauvegarde sur disque
- 1 serveur de fichiers
- 1 serveur de PRA

Evolution des serveurs		
	Virtuel	Physique
2015	27	7
2016	34	7
2017	34	7
2018	44	7
2019	47	7
2020	51	7
2021	51	6
2022	62	7

- Les postes informatiques sont au nombre de 543 répartis comme ci-après :
 - 321 dans la mairie et sites distants reliés à la mairie (+ 27 postes en 2021 + 33 postes en 2022 liés au développement du télétravail et des mobilités de travail)
 - 186 postes dans les écoles (+ 30 postes en 2021 et + 55 postes en 2022 liés au déploiement du numérique dans les écoles)
 - 36 postes mis à disposition des usagers dont 14 postes informatiques aux Ateliers, 10 postes informatiques à l’Espace relais, 3 à la Résidence Autonomie, 5 à la Rotonde et 3 France Service

Evolution des postes de travail				Total
	neuf	- de 5 ans	+ de 5 ans	
2015	51	190	-	241
2016	70	277	-	347
2017	13	334	-	347
2018	27	315	20	362
2019	30	294	60	384
2020	98	102	195	395
2021	48	154	250	452
2022	22	142	379	543

- 82 imprimantes et multifonctions, réparties comme ci-après (nombre stable) :

- pour la mairie et les sites distants :
 - 8 imprimantes laser N&B ou couleur en réseau
 - 39 multifonctions
- pour les écoles élémentaires :
 - 4 imprimantes jet d'encre
 - 8 imprimantes laser couleur dont 4 pour les directions
 - 4 multifonctions
- pour les écoles maternelles
 - 3 imprimantes jet d'encre
 - 9 imprimantes jet d'encre
 - 4 multifonctions

b. Sécurité informatique

- Solution Antivirus en SOC
- Antispam dans le cloud
- 2 pare-feu

c. Logiciels

53 applicatifs métiers dans tous les domaines (nombre stable, les nouveaux logiciels ayant été compensés par des suppressions de logiciels n'étant plus utiles)

d. Liaison informatique entre les bâtiments

- 24 sites distants sont reliés à la mairie (18 en 2015) : 1 en pont wifi, 15 en lien MPLS de chez Linkt et 5 en fibre optique (Bibliothèque)
- Liaison 100 Méga pour accès Internet à la mairie

e. Wifi public

13 accès Wi-Fi accessibles au public sont ouverts (+1 en 2022)
(à la Bibliothèque, la Résidence des personnes âgées, la Maison du tourisme, aux Garages, aux Ateliers, la Halle des Blagis, l'AIM, la Rotonde, site sportif et de loisirs des Blagis, l'hôtel de ville, l'ancienne gendarmerie et l'Ancienne mairie, Sceauxlab, France Service)

f. La téléphonie fixe et mobile

- La téléphonie IP :
 - 316 postes téléphoniques simples en mairie et dans les sites distants
 - 28 matériels SIP
 - 1 standard de distribution automatique des appels (en mairie)
- La téléphonie mobile :
 - 248 téléphones portables avec un contrat ligne groupé (+ 32 en 2021 + 0 en 2022)
 - 14 smartphones pour le pointage des activités périscolaires
 - 15 smartphones pour la Géo Verbalisation Electronique (GVE). (+ 3 en 2022)

- La téléphonie fixe analogique : des lignes analogiques utiles aux centrales d'alarme, ascenseurs, chaufferies, etc...
- Platinas interphones : 13 platinas interphone de marque Castel installées afin de permettre l'ouverture par le système de téléphone dans certaine crèches, écoles et bâtiments. (+ 2 en 2022)

II - Retour sur les projets de l'année 2022

- Création d'adresses mail professionnelles pour les agents n'en ayant pas encore et installation d'ordinateurs dans les structures municipales extérieures à la mairie n'en disposant pas encore pour les agents (consultation des catalogues de formation, accès au réseau commun, accès à leur messagerie nominative, ...)
- Acquisition ou migration majeure de logiciels (gestion de l'état-civil, Portail intranet pour les agents, gestion des réservations de salle, gestion des interventions du service bâtiment),
- Extension du périmètre de vidéo-surveillance sur le quartier Robinson et l'église
- Poursuite de l'évolution du parc informatique de Windows 7 à Windows 10
- Campagne de sensibilisation au personnel sur l'hameçonnage (« phishing »)
- Mise en place d'affichage dynamique au cinéma, bibliothèque et France service

III - Perspectives 2023

- Mise place d'un nouveau serveur de fichiers plus performant et plus convivial
- Finalisation de la refonte de l'arborescence et de la sécurité des dossiers des services
- Poursuite de l'évolution du parc informatique de Windows 7 à Windows 10
- Renouvellement du matériel réseau
- Mise en place d'un réseau Wifi agents
- Acquisition ou migration majeure de logiciels (gestion du courrier, gestion du cimetière, gestion et facturation de la salle de musculation)
- Poursuite de la campagne de sensibilisation au personnel sur l'hameçonnage (« phishing »)
- Evolution de la sécurité du S.I

CHAPITRE V : POLE TRANSITIONS ET DEVELOPPEMENT LOCAL

Les axes stratégiques de ce pôle sont les suivants :

- tendre vers une administration exemplaire, du management des équipes aux actions déployées pour la population, dans un esprit d'amélioration continue de la qualité de vie au travail,
- maintenir et moderniser le patrimoine communal, dans le respect de l'environnement,
- améliorer la qualité de l'espace public et de l'environnement, en privilégiant notamment les mobilités douces et la nature en ville,
- veiller à la diversité et la qualité de l'offre en matière commerciale et artisanale, tout en accompagnant les commerçants aux pratiques durables,
- conforter la vocation d'accueil d'établissements d'enseignement supérieur et d'étudiants, et intégrer les étudiants à la ville,
- soutenir les partenaires locaux en lien avec les parties prenantes du territoire,
- inciter les habitants à s'impliquer et à respecter la ville,
- favoriser l'innovation citoyenne et la concertation des habitants, pour avancer ensemble,
- systématiser la recherche de financements, et les modes de financement alternatif,
- développer les partenariats institutionnels permettant à la ville de mettre en œuvre des projets innovants et durables dans les domaines du pôle.

Section 1 – Mission transitions – nature en ville et politique cyclable

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

a. Les événements

Les événements ont pour objectifs de sensibiliser et mobiliser les Scéens sur les thématiques des transitions.

VELO EN VILLE

Objectifs

Promouvoir le vélo et développer la pratique du vélo à Sceaux au quotidien.
L'événement s'inscrivait dans la démarche nationale "Mai à vélo".

Projection du documentaire « Sur les voix des Amériques » en présence du réalisateur Julien Defourny au cinéma du Trianon.

Les Stands

Bourse aux vélos (association Sceaux à Vélo)
Marquage bicycode (association Sceaux à Vélo)
Présentation de la Vélo-Ecole (association Sceaux à Vélo)
Atelier initiation à l'auto-réparation de vélos (association Solicycle)
Atelier d'entretien et réparation de vélos (Le Triporteur)
Présentation du service Velhome
Présentation du Sharelock
Présentation du service Zoov
Présentation du projet d'ecomobilité scolaire du Petit-Chambord "Mobili'kids"
Présentation du nouveau séjour à vélo de Chartres à Sceaux

Les animations :

Initiation au BMX avec Rlimite
Jeux de piste en famille sur les arbres remarquables
Animation sur la mobilité en ville avec l'association PIKPIK
Animation avec les étudiants de l'IUT de Sceaux sur la mobilité
Balade pour les seniors avec l'association A vélo sans âge
Visite guidée à vélo sur les traces de l'histoire de Sceaux

DEFI FAMILLE SO VELO

Lancement du troisième défi famille So vélo. Pendant trois semaines, les familles participantes ont troqué leur voiture pour des vélos électriques prêtés par la Ville dans leur quotidien, l'objectif étant d'encourager le report modal vers le vélo sur les différents trajets de la semaine (travail, loisirs, courses...).

Durant cette période le défi a conquis 30 volontaires qui ont troqué leur voiture pour un VAE pour leurs déplacements quotidiens (travail, loisirs...).

28 VAE ont été loués à la société Holland Bikes et deux vélos longtail.

Le défi a démarré le 2 mai avec la remise des VAE. Le défi s'est clôturé le 22 mai avec le retour des VAE et la remise d'un diplôme individuel récapitulant le bilan du défi (distance parcourue, temps d'activité sportive, émission CO2 évitée) lors de l'événement « Vélo en Ville ».

Les participants ont ainsi parcouru pas moins de 2020 km.

b. Biodiversité

Déployer des actions en faveur de la biodiversité urbaine pour la préserver, sensibiliser les habitants à l'environnement et développer la nature en ville.

LE RUCHER DE LA VILLE

Depuis 2016, la Ruche éducative s'occupe des 4 ruches de la ville et assure les animations pédagogiques auprès du public.

Animations 2022 :

- 2 ateliers le 8 mai 2022
- 2 ateliers le 11 juin 2022

Récolte 2022 (juillet 2022) : 320 pots

La Ville a mis à disposition durant les ateliers, des combinaisons d'apiculture afin de s'approcher au plus près des ruches, observer l'intérieur dans le but de comprendre leur fonctionnement. Ces combinaisons ont été achetées par la Ville en 2021 grâce à une subvention obtenue dans le cadre du budget participatif écologique et solidaire de la Région Ile-de-France.

LE JARDIN PARTAGE DE LA COULEE VERTE

La Ville a déployé en 2018 un nouveau jardin partagé, sur des parcelles situées sur la coulée verte. L'association Espaces est en charge de l'animation et du suivi du développement du jardin partagé.

Activités du jardin :

7 animations ont été organisées sur le jardin de la coulée verte : le désherbage naturel et les outils éco-friendly, nature de la terre et sa réparation, bouturage, récolte des graines, création d'une lasagne, création d'une butte, protections hivernales pour le jardin.

Les jardiniers proposent des portes ouvertes tous les 1ers dimanches du mois.

Nombre d'adhérents 2022 : 22 jardiniers

La réunion annuelle du jardin de la Coulée Verte s'est tenue le 25 janvier 2022 en présence de l'association Espaces et des jardiniers.

APPEL A IDEES : JARDINS PARTAGES EN PIED D'IMMEUBLES

Depuis 2015, la ville de Sceaux incite à la création de jardins partagés en pied d'immeubles dans le but de créer des espaces de convivialité et de sensibilisation à l'utilisation de techniques d'entretien des parcelles plus respectueuses de l'environnement. En décembre 2020, la ville a lancé son sixième appel à idées de création de jardins partagés en pied d'immeubles.

Le 26 mai 2021, une commission a étudié les candidatures et a retenu 4 lauréats pour un appui technique pour la création du jardin avec l'Association Espaces.

Une première réunion d'accompagnement avec l'association a eu lieu le 9 octobre 2021.

Une demi-journée d'accompagnement a ensuite été proposée dans chaque résidence avec l'association pour créer leur projet de jardin ou l'améliorer (pour ceux déjà existants) :

- 16 mars : Résidence Robinson
- 23 mars : Résidence de Trévisse
- 16 avril : Résidence de la Chrétienté

Faute de disponibilité des jardiniers, la demi-journée pour la résidence de l'allée d'honneur a été reportée en 2023.

Grâce à une subvention obtenue dans le cadre du budget participatif écologique et solidaire de la Région Ile-de-France, la Ville a acheté 4 cabanons de jardinage pour les jardins en pied d'immeubles et des abris pour hérissons.

PERMIS DE VEGETALISER

Dans le cadre de la charte de l'arbre, la ville de Sceaux a mis en place la possibilité pour les habitants de végétaliser une parcelle publique. Après demande du Scéen et validation de la mairie, il est possible d'obtenir une autorisation de planter afin de participer à la végétalisation de la ville.

Nombre de demandes en 2022 : 0

AIDE A L'ACHAT D'UN ARBRE

Dans le cadre de la charte de l'arbre, la ville de Sceaux a mis en place un dispositif d'aide financière depuis 2019 pour l'achat d'un arbre afin de développer le patrimoine arboré sur le territoire communal.

Nombre de demandes en 2022 : 0

ATELIER BIODIVERSITE

Dans le cadre du budget participatif de la Ville et du projet élu lauréat en 2021 « Protégeons les hérissons de Sceaux » un atelier de fabrication a été réalisé avec l'association Espaces :

- Atelier construction abris pour les hérissons, samedi 9 juillet

BALADE THERMIQUE

La Ville a organisé en partenariat avec l'association Zen 2050 Maintenant, 5 balades thermiques dans différents quartiers afin de sensibiliser les habitants aux économies d'énergie.

Les balades thermiques sont un excellent moyen pour comprendre les déperditions de chaleur dans les logements. C'est l'occasion d'observer quelques maisons à travers une caméra thermique et de visualiser concrètement les zones à traiter en priorité dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique.

Dans le cadre du plan de sobriété, une balade thermique a été réalisée également avec le groupe des écopulseurs sur les bâtiments de l'hôtel de Ville et de l'ancienne gendarmerie.

CONFERENCES SUR LA BIODIVERISTE

Une série de conférences en présence d'experts a été planifiée par la Ville sur les arbres dans le cadre de la charte de l'arbre.

- 4 novembre 2022 : Les arbres d'alignement urbain et leur avenir.
- 6 décembre 2022 : Les arbres face au dérèglement climatique.
- 19 janvier 2023 : Les arbres pour plus de fraîcheur en ville.

MOUSTIQUE TIGRE

Face à la prolifération du moustique tigre en France métropolitaine et sur le territoire, la ville a programmé une conférence le 9 novembre 2022 pour expliquer les enjeux sanitaires de la lutte anti vectorielle en présence de l'agence Régionale de Santé d'Ile de France et de l'agence régionale de démoustication.

De plus, une formation auprès des agents de la Ville a été proposée afin qu'ils puissent être sensibilisés et à même de répondre au mieux aux usagers.

c. La mobilité

3EME PLAN VELO

La Ville a adopté en novembre 2021 son troisième plan vélo qui comprend 8 axes d'actions.

Axes du plan :

Axe 1 : être autonome à vélo à 11 ans

Objectif : engager dès l'année scolaire 2021-2022 la nouvelle formation "savoir rouler à vélo" dans chacune des 4 écoles de la ville

Avancée :

La Ville a formé 11 agents entre octobre 2021 et novembre 2022 au « Savoir rouler à vélo ». Le but de ces formations étant de constituer une équipe SRAV pour déployer le dispositif dans les écoles.

La Ville de Sceaux a lancé en septembre 2022, le dispositif « savoir rouler à vélo » dans les quatre établissements scolaires du CE1 au CM1. Des outils pédagogiques ont été donnés à chaque école afin de pouvoir déployer le programme (fiches pédagogiques, logiciel avec des vidéos explicatives, livrets permettant le suivi de l'évolution de l'enfant).

Les ETAPS sont en charge de la partie pratique du programme (acquérir un bon équilibre et apprendre à conduire et piloter son vélo, découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé, circuler en situation réelle), les enseignants s'occupent de la partie théorique (sécurité, panneaux de signalisation).

Axe 2 : Mobili'kids

Objectif : mise en place d'un programme d'écomobilité scolaire sur les écoles de la Ville afin de promouvoir et favoriser une mobilité active des enfants et parents mais également améliorer leur cadre de vie (amélioration de la sécurité et réduction de la pollution aux abords de l'école)

Avancée :

Il s'agissait dans un premier temps d'expérimenter ce projet sur un groupe scolaire de la ville (Le Petit Chambord) en s'appuyant sur une méthode participative des parties prenantes et des enfants afin d'identifier les besoins et les freins.

Suite à l'étude lancée, la Ville a créé une première "rue école" le 16 mai 2022 sur l'allée de Trévisse qui jouxte l'école du Petit-Chambord. Le but étant de stopper la circulation (sauf riverains direction allée d'Honneur) de 8h10 à 8h40 les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires.

La Ville entre désormais dans la deuxième phase de son projet avec pour objectif de généraliser le dispositif « Mobili'kids » à l'ensemble des établissements scolaires.

Axe 3 : prolonger l'autonomie des seniors

Objectif : Introduire des vélos adaptés dans les établissements d'hébergement pour les personnes âgées de la ville de Sceaux et accompagner la "remise en selle"

Avancée : Le projet sera mené en 2023

Axe 4 : Sceaux, laboratoire ville vélo

Objectif : déployer toujours plus de services autour du vélo et des cyclistes, conforter l'image d'une ville qui promeut les mobilités douces et le vélo. La ville de Sceaux doit rester un modèle inspirant pour tous ceux qui veulent définir une politique vélo

La ville de Sceaux a continué à développer les services autour du vélo et des cyclistes en 2022 en partenariat notamment avec des différents partenaires : Zoov, Sharelock, Velhome...

L'offre d'arceaux pour les vélos a aussi été augmentée afin de proposer du stationnement à des endroits stratégiques et dépourvus de la Ville. Des visites terrains avaient été réalisées en amont avec l'association « Sceaux à Vélo » pour identifier les lieux.

Axe 5 : Sceaux, connecté à la métropole du Grand Paris

Objectif : amélioration de la continuité des itinéraires cyclables aménagés du territoire

La Ville a participé aux différentes réunions et comités de ligne autour du RERV.

Axe 6 : Sceaux, jalon du cyclotourisme dans le Grand Paris

Objectif : tourisme durable autour du vélo et valorisation du territoire par le vélo

La ville de Sceaux a obtenu en 2022 le label « Accueil Vélo » pour une durée de trois ans qui garantit des équipements adaptés aux cyclistes (stationnement, kit de réparation, informations pratiques...)

La ville s'est vu renouveler son label de « Territoire Vélo » jusqu'en 2024 par la FFVélo qui permet de valoriser le développement de la pratique du vélo.

Axe 7 : mairie de Sceaux éco-responsable

Objectif : Une administration responsable avec la mise en place d'un plan de mobilité de la Ville

Avancée : La Ville a fait appel à un bureau d'étude spécialisé (EKODEV) pour réaliser entre 2021 et 2022 un plan de mobilité.

En septembre 2022, la Ville a organisé sa première édition de la semaine de la mobilité pour les agents dans le jardin du château de l'Amiral. Au programme : atelier d'auto-réparation par l'association Solicycle, balades à vélo, présentation du service Zoov, informations sur les aides aux mobilités douces et les services.

Axe 8 : au cœur d'un réseau d'acteurs

Objectif : concerter les acteurs du territoire

La Ville a mis à disposition la cour de l'école élémentaire des Blagis afin que l'association « Sceaux à Vélo » puisse proposer des séances de vélo-école en juin 2022.

En 2023, un conteneur sera installé sur le parking de la place des Ailantes pour acquérir le matériel de la vélo-école.

La Ville a aussi participé au projet « Mobidou » de l'association qui consiste à sensibiliser les élèves de la cité scolaire de Marie-Curie. Un stand a été mis en place avec des supports pédagogiques et informatifs ainsi qu'un quiz sur la sécurité routière à vélo.

L'AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

En 2022, 14 191 euros de subventions ont été versés.

Les accessoires les plus subventionnés sont les antivols (22,1%) et les casques (17%).

La liste des accessoires subventionnés a augmenté avec l'ajout des supports smartphone, la housse vélo et le détecteur de chute connecté.

Le formulaire de demande de subvention a été simplifié pour rendre le traitement des dossiers plus rapide.

II. Retour sur les projets de l'année 2022

a. Projets en cours en 2022

AMI INVENTAIRES ECOLOGIQUES METROPOLITAINS

La Ville a saisi l'opportunité du premier appel à manifestation d'intérêt « Inventaires écologiques métropolitains » pour soutenir les collectivités dans la mise en œuvre d'un inventaire écologique. Cette possibilité, permettra à la collectivité d'étudier la présence ou l'absence d'habitats naturels et d'espèces présentant des enjeux locaux. Grâce à ces inventaires, la commune pourra se doter d'informations essentielles pour dresser le portrait environnemental de différentes zones végétalisées. Ces données nous aideront à mieux connaître la biodiversité communale et à mieux la protéger et la favoriser.

La réalisation de l'inventaire naturaliste sera réalisée sur une surface de 300 000m², soit 30 ha, sur les sites suivants : la coulée verte, le cimetière, le jardin de la Ménagerie, site sportif et de loisirs des Blagis, jardin de l'hôtel de Ville.

STRATEGIE BAS CARBONE

Dans le cadre de la démarche de transitions depuis 2006, la ville de Sceaux avait lancé une démarche de résilience bas carbone en 2021 avec l'expertise du cabinet Carbone 4. Pour ce faire, un diagnostic avait été réalisé afin de quantifier et hiérarchiser les enjeux climatiques. Cette étude a permis de mettre en place en 2022, un plan d'actions suite à la réalisation d'ateliers de réflexion avec l'ensemble des parties prenantes du territoire (élus, agents, membres du comité consultatif des Transitions, citoyens).

En outre, la Ville s'est engagée à respecter les engagements de la charte ECOWATT afin de poursuivre et renforcer les actions du plan de sobriété voté par la Ville.

PLAN DE VEGETALISATION

Dans le cadre de la politique de la commune en faveur de la nature en ville et de la biodiversité, la ville a travaillé en 2021 sur l'approfondissement de l'étude menée pour VSGP afin de réfléchir sur un plan de végétalisation à l'échelle de la ville. Pour ce faire, une analyse cartographique a été menée par un bureau d'étude (« KERMAP ») pour réaliser un diagnostic affiné afin d'identifier les secteurs de populations à risque (îlot de chaleur).

Cette étude a abouti à un plan d'actions pour ces zones afin de proposer un traitement particulier quant à la végétalisation.

Dès 2022, des aménagements ont pu être mis en place dans la cour de l'école élémentaire du Petit-Chambord, qui avait été identifiée comme zone ICU. La Ville a neutralisé une bande de 24 mètres par 6 mètres sur la cour pour créer une zone perméable avec des revêtements en copeaux de bois et planter 4 micocouliers. Cet aménagement permettra de réduire les températures dès l'été 2023.

D'autres secteurs connaîtront des propositions d'aménagement, comme la place des Ailantes et des cours d'écoles des Blagis (maternelle, élémentaire et centre de loisirs). La Ville a fait appel à un bureau d'étude spécialisé (« CEREG ») afin de faire des suggestions de végétalisation.

b. Projets finalisés en 2022

BUDGET PARTICIPATIF DEDIE A L'ENVIRONNEMENT

Du 16 mai au 12 juin 2022, les Scéens étaient appelés à voter pour leur projet préféré parmi les dix propositions retenues dans le cadre de la 3e édition du budget participatif dédié à l'environnement organisé par la ville de Sceaux.

La Ville a comptabilisé 812 participants qui ont retenu 6 projets lauréats :

1 – Jardinage, biodiversité et écologie à la maternelle des Clos-Saint-Marcel

Nombre de votes : 454

Budget : 4 000 €

Lieu : école maternelle des Clos-Saint-Marcel

Aménager des zones permettant d'organiser des activités pour sensibiliser les enfants au monde vivant (utiliser un composteur, entretenir un potager, créer des abris pour les petits animaux...).

2 – De l'ombre pour le centre de loisirs des Blagis

Nombre de votes : 289

Budget : 21 500 euros

Lieu : centre de loisirs des Blagis

Lutter contre les îlots de chaleur en végétalisant le centre de loisirs des Blagis (remplacement de l'arbre brisé par la tempête en 2021, plantation de fleurs, installation d'une toile tendue...).

3 – Atelier mobile pour les cyclistes

Nombre de votes : 189

Budget : 2200 euros

Lieu : Sceaux

Créer un atelier mobile pour réparer les vélos, installé lors d'activités locales existantes (AMAP, CSCB, représentations associatives, repair café, etc.) et lors des séances de vélo-école organisées par l'association Sceaux à vélo.

4 – Sceaux rue apaisée

Nombre de votes : 183

Budget : 10 000 euros

Lieu : quartier Robinson

Expérimenter une nouvelle configuration d'une rue au sein d'un quartier résidentiel en retirant une bande de stationnement le long d'un trottoir afin de le remplacer par un espace dédié au vélo.

5 – Jeux éducatifs de sensibilisation aux enjeux climatiques et environnementaux

Nombre de votes : 151

Budget : 2000 euros

Lieu : Sceaux (espace public, sites d'enseignement)

Acquérir un ensemble de jeux éducatifs, de sensibilisation aux enjeux climatiques et environnementaux,

d'aide au passage à l'action en matière de réduction de nos émissions "carbone", pour mise à la disposition du public et de sites d'enseignement.

6 – So PeM

Nombre de votes : 149

Budget : 9000 euros

Lieu : Sceaux

Organiser la distribution de 200 culottes menstruelles pour encourager les jeunes Scéennes à réduire leur empreinte carbone en évitant les tampons et serviettes jetables qui contribuent à détruire l'environnement.

Réalisation de certains projets des lauréats :

- Sceaux, ville amie des insectes et des oiseaux (1^{ER} budget participatif)

Atelier de fabrication de nichoirs à oiseaux et installation dans des lieux publics de la ville.

Budget : 1 000 €

Objectif : Favoriser l'installation des insectes et oiseaux afin de freiner l'érosion de la biodiversité urbaine, le tout en impliquant les Scéens pour les sensibiliser.

Avancement :

Un premier atelier de fabrication réalisé le 23 septembre 2020 a permis de construire 7 nichoirs à hirondelles et 2 nichoirs à faucon. Installation par les services en 2021.

Un second atelier de fabrication d'un abri à insectes a été réalisé le 30 novembre 2021 et installé au site sportif et de loisirs des Blagis.

Un troisième atelier a permis de réaliser des nichoirs pour les moineaux le 12 juin 2021.

- Potagis, le potager des Blagis (1^{ER} budget participatif)

Création d'un jardin partagé de quartier où les habitants viendraient se réunir et échanger

Budget : 8 000 €

Objectif : Transformer le terrain en jardin partagé pour les riverains. Créer du lien social sur ce lieu où les habitants se rassembleront. Pédagogie sur le fonctionnement de la nature.

Avancement : Inauguration du nouveau potager le 15 avril 2022.

- Protégeons les hérissons de Sceaux (2^{eme} budget participatif)

Atelier de fabrication d'abris pour hérissons.

Budget : 1500 €

Objectif : sensibilisation à la protection des hérissons.

Avancement : Réalisation d'un atelier avec l'association Espaces le 23 octobre 2021 et le 9 juillet 2022.

- Création d'une outilhèque dans la recyclerie de l'île aux ressources (2^{eme} budget participatif)

Création d'une outilhèque.

Budget : 3 000 €

Objectif : Eviter d'acheter des outils souvent hors de prix qui ne servent que très peu et qui finissent au fond d'un placard, les partager avec l'ensemble de la population et créer du lien social entre les habitants par le biais d'ateliers de co-réparation (en partenariat avec le Repair Café).

Avancement : Inauguration le 23 mai 2022

- **Végétaliser et rafraichir la cour de l'école élémentaire des Clos Saint Marcel**

Végétaliser la cour d'école.

Budget : 7 000 €

Objectif : Le projet consiste à végétaliser la cour de l'école pour la rendre plus fraîche (pour lutter notamment contre la canicule) et à engendrer une plus grande proximité des enfants avec la nature, tout en créant des espaces de convivialité et de bien-être.

Avancement : Installation d'un système de meubles végétalisés avec des plantes 100% locales et un système de récupérateur d'eaux pluviales (déviation gouttière).

Inauguration le 30 mars 2022

BUDGET PARTICIPATIF ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Candidature au 4^{ème} budget participatif écologique et solidaire de la Région d'Ile-de-France.

2 dossiers ont été sélectionnés :

- Achat d'une flotte de vélos pour permettre un apprentissage aux enfants de l'élémentaire nécessaire à une réelle autonomie à vélo (dans le cadre du SRAV) ;
- Achat de tricycles électriques pour lutter contre la perte d'autonomie des seniors ;

DEMARCHE INTERNE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ECO PULSEURS)

Objectif : sensibiliser tous les agents aux écogestes au travail et impulser une culture développement durable dans leurs missions de service public.

2022 : 9 écopulseurs (référents)

Actions 2022 :

- Avril 2022 : début de la collecte des instruments d'écriture dans les bâtiments municipaux de la ville (transformation en mobilier urbain par l'association Terracyle)
- Juin 2022 : journée de troc de vêtements auprès des agents et don à l'association « La Croix Rouge »
- Décembre 2022 : journée de troc de vêtements et de jouets auprès des agents et don à l'association « La Croix Rouge » et « Rejoué »

Dans le cadre du plan de sobriété de la Ville, le groupe des écopulseurs a débuté une réflexion en 2022 pour proposer des actions afin de diminuer les consommations des agents : diminution des impressions au niveau des imprimantes, extinction des ordinateurs le soir, sensibilisation sur les écogestes...

COMITE CONSULTATIF DES TRANSITIONS

Le comité consultatif des Transitions a poursuivi ses travaux en organisant 2 plénières ainsi que des groupes de travail spécifiques et des conférences : plan de végétalisation, mission zéro déchets abandonnés, plan de sobriété, stratégie bas carbone, préfiguration de l'ouverture d'un second fablab « Innovations et numérique ».

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé afin de mobiliser de nouveaux membres. (2 nouveaux membres)

III. Perspectives pour l'année 2023

La Ville va poursuivre les actions inscrites dans le cadre de son 3ème plan vélo pour renforcer la culture du vélo sur le territoire, ainsi que son travail en partenariat avec les établissements scolaires pour donner suite au développement du dispositif « Savoir Rouler à Vélo ». Les ETAPS reconduiront l'apprentissage auprès des enfants, notamment à travers des boucles pédagogiques. Les évaluations et la remise des attestations seront réalisées en juin.

Pour faciliter le déploiement du programme, la Ville va mettre dans chaque école, des arceaux pour accueillir et stocker les vélos des enfants lors des journées consacrées au vélo. Une flotte de vélos sera également achetée pour que l'ensemble des élèves puissent participer aux séances.

Le dispositif « Mobili'kids » va être déployé en 2023 sur les autres établissements scolaires de la Ville (école des Blagis, Clos-Saint-Marcel, Centre). Pour ce faire, il sera accompagné par le bureau d'étude « ECOCO2 » et d'une chargée de missions, membre de l'association CIE. Des journées de lancement vont être effectuées dans chaque école pour présenter le programme et le planning en mars. Dès avril, un diagnostic d'accessibilité et une enquête seront faits auprès de l'ensemble des acteurs. Enfin, un plan d'action co-construit avec le comité « Mobili'kid » sera mis en place dès juin afin de le rendre opérationnel dès la rentrée scolaire de septembre.

Sur le sujet de l'autonomie des seniors scéens, la Ville va développer en 2023 un service de prêt de tricycles. Dans ce but, la collectivité achètera deux tricycles à la suite d'un atelier durant lequel un prestataire viendra faire tester plusieurs modèles afin d'identifier les plus adaptés.

La Ville va continuer à étendre les services pour promouvoir le vélo sur le territoire : mise en place d'un container pour créer une maison du vélo, augmentation du maillage des arceaux pour les vélos sur le territoire, installation d'une nouvelle borne vélo dans le quartier des Blagis.

La Ville va aussi encourager la culture du vélo auprès des agents de la Ville. Suite à la réalisation d'un plan de mobilité de l'administration, elle continuera le déploiement du plan d'action : installation d'une borne de réparation à l'hôtel de Ville, sensibilisation auprès des agents (semaine de la mobilité, création d'un guide pour les nouveaux arrivants, défi vélo avec l'application GEOVELO, test du service de longue durée avec les vélos Zoov), candidature au label « Employeur Pro-Vélo ».

Parallèlement, la Ville reconduira son plan de végétalisation pour lutter notamment contre les îlots de chaleur. Elle travaillera entre autres, sur le secteur de la place des Ailantes et des établissements scolaires. Elle collaborera avec le bureau d'étude spécialisé « CEREG » pour réfléchir à des propositions d'aménagement afin de végétaliser une partie du parking mais également des cours d'écoles. Elle réalisera le projet du budget participatif 2022 sur le centre de loisirs des Blagis (débitumer une partie de la cour, mise en place d'un nouvel arbre) mais aussi sur la cour d'école maternelle des Clos-Saint-Marcel (mise en place de bacs culture).

Lauréat de l'AMI Inventaires écologiques métropolitains de la Métropole du Grand Paris en 2023, un inventaire de la faune, de la flore et des habitats sera réalisé en juin sur 30 hectares à travers différents sites (jardin de l'hôtel de Ville, Coulée Verte, jardin de la Ménagerie, cimetière).

En 2023, la commune prolongera ses animations autour de la biodiversité pour sensibiliser petits et grands sur différentes thématiques (ateliers apiculture, ateliers avec l'association Espaces, conférences...). Elle organisera aussi le Printemps des Transitions le 12,13 et 14 mai afin de rassembler les scéens sur un événement festif avec pour objectif de conscientiser sur les enjeux environnementaux.

Le volet du bien-être animal sera également travaillé avec la création d'un guide sur le bien-être animal.

La commune continuera à développer son réseau de jardins partagés sur le territoire (jardin des Voisins, jardin de la Coulée, les jardins en pied d'immeubles, Potagis, CSCB). Elle réalisera une carte pour les localiser et les faire découvrir à l'ensemble de la population. L'association Espaces maintiendra des interventions pour animer ce réseau et étendre son développement. Une nouvelle édition d'appel à idées « jardin en pied d'immeuble » pour prolonger son engagement en soutenant des initiatives de créations de jardins partagés.

Sur le plan de sobriété, le groupe des écopulseurs déploiera à l'aide des services un plan d'action pour diminuer les consommations : encourager à la diminution des impressions et l'extinction des ordinateurs en fin de journée, sensibilisation sur les écogestes au travail.

Section 2 – Mission transitions – économie sociale et solidaire

En matière d'économie sociale et solidaire, la Ville souhaite développer et accentuer sa position de territoire référent en :

- Facilitant l'émergence de projets en lien avec les besoins du territoire,
- Participant activement aux événements et rencontres avec les professionnels dans le domaine,
- Structurant l'activité à la Manufacture, fablab fibres et textile
- En développant une communauté multi-acteurs.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE

2022

- SoPem

Organiser deux ateliers de sensibilisation au bien-être intime féminin en présence de professionnels qualifiés, lors desquels 200 culottes menstruelles seraient distribuées.

Budget : 9 000 € soit 8 000 € pour la conception et distribution de 200 culottes menstruelles et 1000 euros de budget pour la programmation, la communication et l'organisation des deux événements ainsi que l'indemnisation des experts.

Objectif : sensibiliser les jeunes Scéennes aux enjeux liés à leur cycle menstruel et plus particulièrement aux protections hygiéniques qu'elles utilisent.

Avancement : programmation d'une conférence le 29 mars 2023 à l'Hôtel de Ville avec une ostéopathe, la société Réjane fabricant de culottes menstruelles et l'association Règles élémentaires, avec distribution des 200 culottes menstruelles.

BUDGET PARTICIPATIF ECOLOGIQUE DU CONSEIL REGIONAL

La Ville a pu bénéficier d'un cofinancement de la région pour l'achat de 3 machines à coudre familiales Juki HZL, d'une machine à broder numérique Brother VR, d'un mannequin Stockman, d'une centrale vapeur, de petit matériel.

DEFI FAMILLE 0 DECHET

Intégration au dispositif expérimental de Vallée Sud-Grand Paris.

Douze foyers scéens sont inscrits pour le défi 2022-2023, comprenant quatre foyers candidats (engagement maximal) et huit riverains (engagement plus léger).

Des animations autour de la thématique du zéro déchets ont été accueillies tout au long de l'année à la Manufacture ou aux Garages.

En matière d'économie circulaire et solidaire, la Ville souhaite développer et accentuer sa position de territoire référent en :

- Facilitant l'émergence de projets en lien avec les besoins du territoire,
- Participant activement aux événements et rencontres avec les professionnels dans le domaine,
- Développant l'offre de tiers-lieux :
 - o Structurant l'activité de la Manufacture, FabLab fibres et textile
 - o Préfigurant un nouveau FabLab Innovations et numérique
- En développant une communauté multi-acteurs autour de l'économie circulaire.

II. Retour sur les projets de l'année 2022

La mission Economie circulaire et solidaire a été notamment chargée de :

- Identifier et renforcer les liens avec les acteurs scéens en matière d'économie circulaire et solidaire.
- Contribuer à mieux faire connaître l'économie circulaire et solidaire et ses acteurs à Sceaux :
 - par l'animation de la Manufacture
 - par l'accueil de structures de l'économie circulaire et solidaire
 - par l'organisation du mois des transitions
 - par l'organisation du Festival sociétés en transition(s)
 - par le renforcement de la communication
 - par des partenariats
- Faciliter l'installation des acteurs sur le territoire.
- Faire de Sceaux une Ville attractive et dynamique grâce à son rayonnement national.

Les outils :

1. La Manufacture

Ce lieu emblématique de l'économie circulaire inauguré en 2021 avec le soutien de la Région Ile-de-France et du Fonds Métropolitain pour l'innovation sociale, issu du Comité Consultatif des Transitions, poursuit les objectifs suivants :

- Optimiser l'usage du textile, réutiliser, réparer, transformer et réduire les déchets
- Sensibiliser le plus grand nombre de familles et de jeunes à la consommation responsable
- Favoriser l'émergence de nouveaux talents
- Partager les connaissances et les expériences
- En faire un lieu de rencontre qui incarne l'économie circulaire et solidaire
- Une programmation a été proposée tout au long de l'année : 12 ateliers textiles (conception d'objets textiles zéro déchet, formation aux machines à coudre, visites, exposition-vente, marché des créateurs, repair cafés de Vallée Sud Grand Paris, en partenariat avec les associations et les citoyens du territoire.
- Trois résidences ont été accueillies : 1 résidence d'un mois en avril 2022, une résidence de cinq mois à partir de septembre 2022, reconduite jusqu'en décembre 2023, une résidence d'un an à partir d'octobre 2022.

- Des usagers utilisent les machines de la Manufacture en libre-service le week-end pour des petits travaux de couture ou pour des projets personnels.
- Utilisation de la subvention obtenue du Conseil régional IDF en 2021 et en 2022 (budget participatif régional 2021 et 2022) + subvention Métropole du Grand Paris (en fonctionnement et investissement, en 2022).
- Le projet de la Manufacture a été distingué le 13 octobre 2022 par le Prix interdépartemental Innovation Urbain des Hauts-de-Seine pour la catégorie « Innovations partenariales et collaboratives ».
- Un défi logo a été organisé en novembre pour créer le logo « fabriqué à Sceaux ». Les citoyens étaient amenés à voter pour leur logo préféré en janvier 2023.
- Enfin, les services de la Ville ont commencé à s'emparer de ce lieu, notamment au niveau des crèches qui souhaitent l'utiliser pour y coudre des objets textiles pour les visiteurs et les enfants.
- Les associations locales ont manifesté également un grand intérêt et fait des demandes d'utilisation, notamment les Scouts de France.

2. La Maison éphémère des transitions

Bâtiment qui accueille depuis juin 2019 des acteurs de l'économie sociale et solidaire :

- **La Ruche qui dit Oui !** Distribution de produits locaux et de saison
- **L'AMAP Bio de Sceaux** : Distribution d'aliments bio, locaux, de saison et solidaires du monde paysan, en vente directe
- **L'Ile aux Ressources** : ressourcerie initialement pensée pour les étudiants, elle vend des objets de décoration, de la vaisselle et du petit mobilier de seconde-main. Un garde-manger solidaire a été installé afin de favoriser la diminution du gaspillage alimentaire et aider les étudiants.
- **L'Association A la Mode de Chez Vous** : remise en vente locale de vêtements oubliés ou déjà produits

La mission soutient des événements pour encourager la consommation responsable comme avec Artisans du monde.

3. Le mois des transitions

Pendant tout le mois de novembre, mois de l'Economie et Sociale et Solidaire à l'échelle nationale, la ville de Sceaux fête l'économie circulaire et solidaire dans le cadre du Mois des transitions. Cette année, la Ville a co-construit un programme d'animation avec la Ville de Malakoff :

- Organisation d'une collecte de chaussettes orphelines avec *les Chaussettes Solidaires*.
- Un temps fort le 29 novembre avec une table ronde réunissant les maires de Sceaux et Malakoff ainsi que la fondatrice de *Chaussettes Solidaires*.
- Une expo-vente des produits a été réalisée par *les Chaussettes Solidaires*.
- Invités : acteurs de l'économie circulaire et solidaire des deux Villes, public issu des comités des transitions de Sceaux, associations scéennes et malakoffiotes, entreprises de l'ESS, grand public.

4. Le Festival sociétés en transition(s)

Un festival dédié aux Transitions, en partenariat avec la ville de Bourg-la-Reine. Pendant plusieurs jours, des projections de films, des tables rondes ont abordé de nombreuses thématiques telles que les low-techs, la pédagogie, la quête de sens, l'impact des choix professionnels.

Le renforcement de la communication : la visibilité de l'activité économie circulaire et solidaire a été soutenue dans la rubrique « Transitions » dans le Sceaux Mag. Elle a également été renforcée par une visibilité donnée à la Manufacture grâce à la plateforme de participation citoyenne Civocracy.

Des posts sur Facebook et sur twitter sont relayés par le service Communication.

5. Les partenariats : l'action en matière d'économie circulaire et solidaire se traduit par la mise en place de partenariats avec des structures telles que la MGEN, BGE Paris, le RTES, Makesense, l'Avise ou encore la CRESS et l'adhésion à A+C'estMieux, RTES et l'INEC.

6. Projets tutorés : en partenariat avec l'IUT de Sceaux, la mission économie circulaire et solidaire encadre plusieurs projets tutorés. Un groupe a pu participer à l'organisation du Festival sociétés en transition(s), en organisant une table ronde sur les transitions et en contribuant à la promotion du festival ; un autre a participé à l'animation de la plateforme de participation citoyenne Civocracy en produisant des interviews et des post instagram auprès de la communauté étudiante.

7. Préfiguration d'un nouveau FabLab Innovations et numérique

La Ville a obtenu l'accompagnement par le Département dans le cadre du dispositif Curious Lab, pour lancer la préfiguration d'un nouveau FabLab Innovations et numérique. Un groupe de 12 étudiants va accompagner le comité consultatif des transitions dans la réflexion sur la conception de ce nouveau lieu.

8. Accompagnement par la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris a proposé à la Ville de rejoindre le Réseau des Explorateurs de la Métropole. Ce réseau permet des échanges avec des chargés de mission transitions, innovation numérique, économie circulaire, et donne une belle visibilité à la Ville notamment sur ses projets de FabLabs.

9. Lutte contre les déchets abandonnés

- La Ville a été retenue comme ville pilote pour expérimenter une Mission 0 Déchet Abandonné, organisée par l'Association des Maires de France. Elle est accompagnée par les associations Gestes Propres et Rudologia, pour lancer un plan de lutte contre les déchets abandonnés en cinq phases : mobiliser les acteurs locaux, optimiser les dispositifs de collecte, communiquer et sensibiliser, sanctionner et enfin, mesurer l'efficacité. La première phase a été engagée.
- Quatre bornes textiles ont été déployées dans la Ville, avec un niveau d'utilisation croissant et très important : entre le 24 février et le 31 décembre, 20 000 kg collectés dont 9 800 kg aux bornes de la gare de Robinson.
- 19 médailles "ici commence la mer" ont été cloués à différents endroits stratégiques de la Ville, devant des avaloirs pour lutter contre l'abandon de mégots dans la rue.

III. Perspectives pour l'année 2023

- Un des objectifs majeurs pour 2023 est de finaliser la préfiguration du second fablab "innovations et numérique" pour une ouverture en fin d'année.

- Le plan d'actions et de sensibilisation de la Mission 0 Déchet Abandonné doit être mis en œuvre, cible par cible après la restitution du diagnostic : le déploiement de nouvelles bornes textile, la valorisation des médaillons "ici commence la mer", la mise en place des collectes à domicile de gros électroménager, la sensibilisation aux collectes des bio déchets dès 2024
- Un focus particulier sera fait sur la lutte contre le gaspillage alimentaire : conférence inaugurale prévue le 24 janvier pour présenter le plan établi par la ville de Courbevoie avec la signature d'une charte entre la Ville, les commerçants et la start-up Phenix ; sensibilisation des commerçants à prévoir en s'appuyant sur la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine, par le dispositif Défis Commerçants
- L'animation de la communauté de la Manufacture doit être pérennisée. La Ville va également continuer à faire connaître ce lieu pour que l'ensemble des acteurs de la Ville s'en saisisse, en travaillant à la mixité du lieu, avec les Scouts de France, les clubs de sports, notamment. Des visites seront organisées pour les élus des communes, de la Métropole du Grand Paris, le Réseau des Explorateurs, pour contribuer au rayonnement de la Manufacture. Des partenariats et mutualisations seront pensés entre les deux FabLabs.
- La marque « Fabriqué à Sceaux » va être déposée afin de renforcer l'attractivité et la singularité de la ville de Sceaux, en s'appuyant sur le nouveau logo.
- Le Printemps des Transitions contribuera à donner de la visibilité aux acteurs locaux de l'économie circulaire et solidaire, par des défiles de mode, des stands de vente des créateurs, des animations créatives ou solidaires.
- La Ville est lauréate en 2023 d'un AMI porté par la MGP concernant les quartiers métropolitains d'innovation permettant de mettre en lumière des projets innovants dans le quartier des Blagis.

Section 3 – Mission économie commerces

La mission consiste à mettre en œuvre la politique de la Ville en matière d'économie locale en direction de l'ensemble des acteurs économiques et plus particulièrement des commerçants et artisans, en les coordonnant avec les différentes politiques municipales :

- Préservation du tissu commercial et artisanal de la Ville.
- Mise en valeur de la qualité des prestations de nos acteurs économiques.
- Pilotage et gestion de l'ensemble des projets de développement des secteurs économiques et de l'attractivité.
- Organisation des salons et des animations commerciales.
- Visibilité numérique de la Ville.
- Gestion des relations institutionnelles génératrices de financements et d'agrégation de savoir-faire.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

a. Gestion des marchés d'approvisionnement

Gestion du délégataire de services publics mis en place par la nouvelle DSP au 1er juin 2021.

Gestion du contrat de délégation de service public avec la tenue de deux commissions paritaires des marchés par an et une commission consultative des services publics locaux. L'ensemble de ces commissions permettent notamment de débattre sur la gestion des demandes des commerçants abonnés, départs et remplacements entre autres, l'entretien de la halle par le délégataire et des structures par la Ville ainsi que les opportunités de développement et d'animations en collaboration avec l'UCAS représentée au sein des commissions. Rappelons que le marché traditionnel a lieu deux fois par semaine (les mercredis et samedis matin) et le marché bio une fois par semaine (les dimanches matin).

b. évolution du montant de la redevance

La redevance annuelle due au titre de l'année 2022 est de 64960 € contre 63 671 € en 2021.

c. Gestion de l'occupation commerciale du domaine public

Suivi des occupations, contrôle des surfaces autorisées, incitation au développement de ces surfaces et facturation.



Le montant des recettes liées à l'occupation commerciale du domaine public s'élève à 80 789 € au titre de l'année 2022, elles tendent à rattraper le niveau d'avant crise grâce à nos efforts d'incitation.

Il en va de même pour le nombre d'occupations commerciales du domaine public au nombre de 86. 17 nouveaux arrêtés ont été établis à ce titre par le service urbanisme en 2022, contre 23 en 2021.

d. Gestion des demandes de « Food trucks »

Les demandes d'implantation sur le territoire sont en général déclinées pour éviter toute concurrence avec le commerce sédentaire, exception faite pour des interventions ponctuelles lors de manifestations.

En 2021 après la crise sanitaire, elles avaient sensiblement augmenté pour atteindre 10 demandes. En 2022, le nombre de demandes est de trois, tendance à la baisse pouvant s'expliquer par la politique de réponse instaurée par la Ville.

e. Gestion des ventes au déballage et des ventes en liquidation

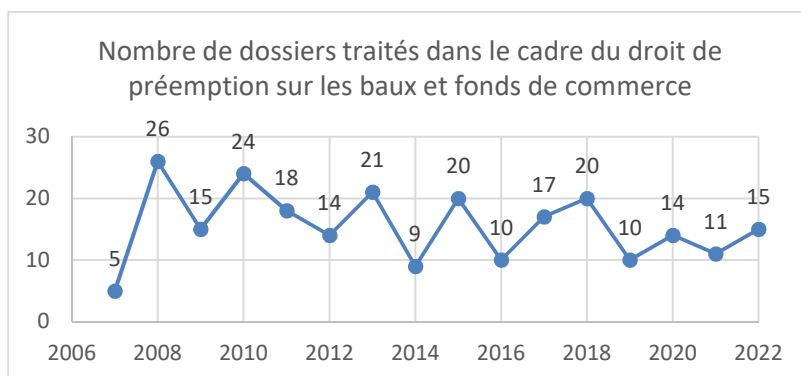
Gestion municipale depuis 2015 (auparavant ces demandes étaient gérées par la préfecture).

Deux ventes en liquidation 2022, chiffre bas, qui démontre la résilience de la part des commerçants, qui résistent, non sans quelques difficultés à la conjoncture actuelle.

f. Gestion des mobiliers des informations commerciales

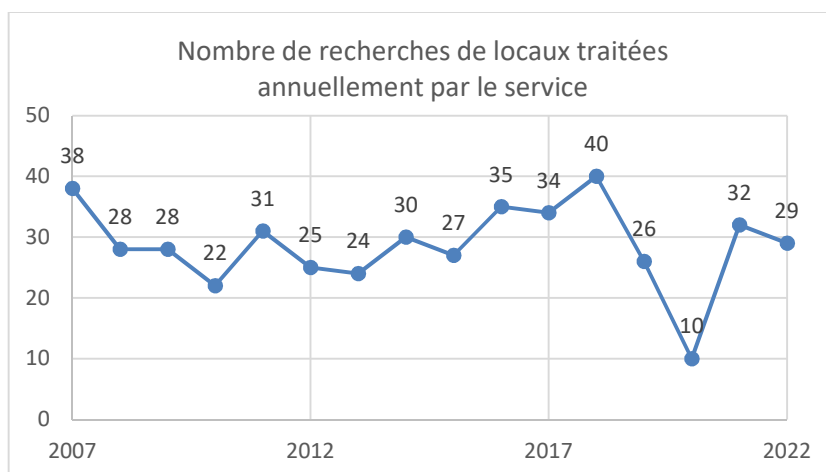
Le parc compte 8 mobiliers pour les informations commerciales et 2 mobiliers multimédias.

g. Gestion du droit de préemption sur les baux et fonds de commerce



15 dossiers traités en 2022 contre 11 dossiers en 2021 montrant une stabilité de la dynamique de renouvellement.

h. Gestion des demandes et recherches de locaux



29 recherches en 2022 contre 32 recherches en 2021, l'attractivité commerciale de la ville Sceaux reste donc stable et supérieure à l'offre ce qui démontre une bonne santé de cette dernière.

i. Accompagnement des commerçants et des propriétaires notamment sur les montants des loyers et des droits au bail

Les commerçants sont, chaque année, plus nombreux à solliciter la Ville afin d'obtenir des informations sur les prix des cessions, du mètre carré commercial, les coordonnées des propriétaires L'optimisation de l'observatoire du commerce permettra de répondre précisément à l'ensemble de ces demandes courant 2023.

j. Gestion de l'annuaire des professionnels en ligne sur le site de la Ville

Fin 2022, 452 acteurs économiques sédentaires étaient répertoriés sur le site de la Ville contre 407 fin 2021 soit une augmentation de 11% confirmant s'il en était besoin, l'attractivité de la ville de Sceaux.

k. Gestion des évictions

Le lancement des travaux de l'îlot Voltaire induisait à terme le départ ou la relocalisation de 5 acteurs économiques présents au 71-73 rue Houdan. Cet accompagnement débuté en 2020 a été poursuivi en 2021 et 2022 en lien étroit avec le service juridique. Cependant la Ville a permis le maintien in situ du Chiquito dans l'attente du lancement des travaux.

l. Partenariat avec l'UCAS

Participation à l'assemblée générale annuelle.

m. Relais et application des initiatives de soutien aux commerçants, qu'elles soient initiées par la Ville, le Département, le Territoire

Les équipes de la Ville se sont attachées à relayer, faire connaître et mettre en œuvre les différentes initiatives de soutien aux commerçants et artisans de la Ville dans cette période d'après crise sanitaire qui a été suivie envolée des coûts des matières premières et de l'énergie.

n. Gestion des événements organisés par la Ville en lien avec l'UCAS

Participation aux réunions mensuelles du bureau de l'UCAS et aux différents groupes de travail afin de préparer les événements suivants :

- Hanami : avril 2022
- Exposition de voitures anciennes : organisée en juin 2022 dans la rue Houdan. Cet événement ne sera pas renouvelé du fait de la forte baisse de fréquentation et pour répondre au plan de sobriété adopté par la Ville.
- Nocturne des Blagis : 5 nocturnes au mois d'avril, mai, juin, septembre, octobre (28 exposants au total)
- Guinguettes de Sceaux : organisées de juin à septembre 2022 et avec une prolongation jusqu'au 22 octobre 2022. Près de 150h d'animations pour cette première saison. La Ville a obtenu une subvention de 68 000 euros dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de la région sur l'urbanisme tactique.
- Braderies des commerçants d'été et d'hiver : 33 commerçants participants (juin et novembre), franc succès la braderie de juin, mais succès mitigé de celle de novembre.
- Saveurs d'automne : organisé en octobre 2022, avec 6 exposants sur la piétonisation de la rue Houdan et plusieurs animations proposées de l'UCAS.
- Salon des vins : 19 vigneron exposants, avec une fréquentation stable le samedi et en augmentation le dimanche par rapport à l'édition 2021.
- Animations de Noël : stand photo anamorphose et stands de distribution, qui ont eu beaucoup de succès auprès des familles.
- L'art dans les vitrines : mise en relation de l'association des artistes scéens et des membres l'UCAS, avec l'implication de 27 commerçants.

o. Gestion des événements organisés par la Ville avec notamment la valorisation de la tradition félibréenne et méridionale au travers :

- Du marché de Provence : 23 exposants sont venus de Provence et des pays d'Oc, pour honorer la tradition méridionale et félibréenne de Sceaux, et vendre leurs produits du terroir.
- De la Foire aux santons et crèches de Provence avec la 41ème édition de la Foire qui s'est tenue du vendredi 2 au 11 décembre 2022. Cette année, sept santonniers étaient présents et nous avons enregistré une fréquentation de 5 793 personnes. A noter que malgré cette baisse de fréquentation, le chiffre d'affaires des santonniers est lui en hausse. Cet événement a permis à la Ville d'encaisser une redevance de 7 732 €.

p. Accueil des tournages

En 2022, la redevance perçue pour les cinq tournages réalisés à Sceaux s'élève à 10 225 €, en augmentation de 20 % par rapport à 2021 où elle s'élevait à 8 500 €.

q. Suivi de l'espace de coworking Sceaux-smart, rue Gaston Lévy

En 2022, Sceaux Smart a signé 37 nouveaux contrats et compte à ce jour 48 adhérents bénévoles pour plus de 400 bénéficiaires et 16 résidents permanents. Cela représente 1 428 jours de coworking nomades et permet 40 nouveaux essais dans l'année. Le taux d'occupation des bureaux fermés est de 100 %, à l'exception du dernier bureau créé en 2019, permettant aux nomades de téléphoner dans un environnement clos. 942 réunions ont été organisées par les résidents, dont 76 dans l'espace éphémère Le Petit Voisin.

Sceaux Smart a également produit sur l'année 45 factures hors contrats, comprenant essentiellement des réunions ou des sessions de coworking sur demande. Une nouvelle cabine téléphonique a été installée en avril 2022, ce qui porte l'effectif à trois, ainsi qu'un box vélo en garage fermé en septembre.

r. Commission d'indemnisation

Par délibération en date du 24 mars 2022, le conseil municipal a créé une commission d'indemnisation amiable du préjudice commercial pouvant résulter des travaux d'aménagement de la place De Gaulle - îlot Voltaire. Elle porte exclusivement sur le préjudice commercial pouvant résulter des travaux préparatoires nécessaires à la mise en œuvre du projet définitif à savoir les travaux de dévoiement et de mise en conformité des réseaux (baisse de chiffre d'affaire de plus de 15%).

s. Suivi des acquisitions de murs commerciaux et des subventions subséquentes de la Métropole Grand Paris

Acquisition des murs commerciaux de la brasserie « Les Félibres » et du salon de coiffure « Camille Albane » pour un montant total de 1 277 360 euros en partie compensé par une subvention de la Métropole Grand Paris pour un montant total de 508 944 euros.

II. Suivi des partenariats sur l'année 2022

a. CCI

Une réflexion a été entamée par la Ville afin de remplacer l'offre de marketplace sceaux-shopping, gérée jusqu'alors par l'UCAS. Cette réflexion menée conjointement avec la CCI a conduit la Ville à co-financer avec elle une nouvelle vitrine numérique, Sceaux3C en s'adjoignant les talents d'un développeur spécialisé et méticuleusement choisi.

Par ailleurs, la CCI continue à mettre à disposition un conseiller numérique pour l'accompagnement des commerçants dans la transition digitale et veiller à ce qu'ils animent de manière pro active la plateforme. Le lancement public de cette nouvelle plateforme aura lieu au premier semestre 2023, temps nécessaire à la bonne formation des commerçants pour son utilisation et son appropriation.

Dans le cadre de la nouvelle convention qui a été signée en janvier 2023 (lors de la rencontre des vœux aux acteurs économiques), des défis seront organisés pour les commerçants et artisans pour les inscrire dans la transition écologique « éco défis »

b. CMA

La Ville a signé en 2022 la première convention triennale avec la chambre de métiers et de l'artisanat. Ce renforcement du partenariat avec la chambre consulaire a permis de lancer la première saison de la remise de la charte qualité confiance pour valoriser les artisans locaux (7 chartistes pour cette première édition)

c. Centre-Ville en Mouvement

Depuis plus de 15 ans, Centre-Ville en Mouvement, association d'élus et de parlementaires travaille sur le renouveau des cœurs de villes. Elle s'est donnée pour mission de fédérer l'ensemble des acteurs des centres-villes (maires, élus au commerce, à l'urbanisme...managers de centre-ville, responsables Action Cœur de Ville...) sur les sujets transversaux liés à l'alchimie des cœurs de villes (commerce, mobilité, transport de marchandises, urbanisme, cadre de vie...) en s'appuyant sur de véritables expertises.

Les Assises Nationales du Centre-Ville nous ont montré notamment lors des dernières éditions que ce rendez-vous était devenu incontournable pour les élus locaux et les acteurs du centre-ville en rassemblant plus de 1200 congressistes passionnés. Elles ont eu lieu cette année encore en la présence de notre maire, Monsieur Philippe Laurent président de Centre-Ville en Mouvement et de Monsieur Patrick Ollier président de la Métropole Grand Paris.

d. L'hôtel artisanal du quartier Robinson

Suivi de l'élaboration et de la préfiguration de l'hôtel d'activité artisanal, des quatre-chemins en collaboration avec la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). La Ville a obtenu une subvention de 500 000 euros de la part de la MGP.

III. Perspectives pour l'année 2023

a. Lancement au public de la plateforme vitrine du goût, Sceaux3C

Dans le cadre de l'amélioration continue de l'attractivité et de la visibilité de la ville de Sceaux auprès de ses habitants et de ceux des villes voisines, la plateforme numérique Sceaux3C sera lancée au premier semestre 2023 sous la coresponsabilité pour son volet commercial du chargé de mission chargé du développement local et de son manager de commerce.

Des ateliers numériques à destination des commerçants seront proposés lors du mois de février 2023 afin de massifier et accompagner le développement de la visibilité numérique locale.

b. Actions pilotées par la mission commerce

- Amélioration quantitative et qualitative des flux commerciaux.
- Veiller à ce que chaque évènement au sein de la ville (culturel, sociétal, sportif, touristique, d'animation, marchés divers) génère des flux commerciaux à destination des acteurs économiques sédentaires.
- Faciliter la relocalisation des commerces dans le cadre du réaménagement de la place du général de Gaulle et soutenir ceux qui restent en place pendant la phase de transition.
- Faciliter l'implantation de nouveaux commerçants de qualité dans la partie piétonne de la rue Houdan afin de remplacer rapidement les départs liés aux retraites et aux crises successives.
- Dynamisation de l'activité commerciale du quartier Robinson en partenariat avec le service Urbanisme notamment dans le suivi et le choix des projets de construction des nouveaux immeubles en imposant des rez-de-chaussée commerciaux. Accompagner dans ce cadre et dans ses aspects commerciaux le suivi de la construction de l'hôtel d'activité artisanal en collaboration avec la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). L'objectif étant de soutenir l'activité des artisans en place et celle des nouveaux arrivants conformément aux dispositions prises lors du renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville et la CMA.
- Poursuite de la redynamisation du centre commercial des Blagis en partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat, propriétaire, et suivi des travaux de rénovation.
- Participation au groupe de travail sur la restauration et la réaffectation du Château de l'Amiral.
- Gestion de la plateforme Sceaux3C qui aura vocation à se développer afin d'assurer également la promotion du commerce et de la culture en attisant la curiosité.

- Fournir aux acteurs économiques de la ville des moyens de formation à la digitalisation de l'économie via notre partenariat avec la CCI et sa mise à disposition d'un conseiller numérique assurant une permanence hebdomadaire de formation individualisée ainsi que des ateliers de groupe à destination des acteurs économiques.
- Alimenter en sujet le Community manager de la Ville afin d'assurer une permanence numérique qualitative et quantitative de la Ville pour augmenter sa visibilité et son attractivité.
- Entretenir des relations étroites et productives avec les acteurs du développement : avec les chambres consulaires : CCI et CMA, mais aussi la Région, le Département, la Métropole du Grand Paris, l'intercommunalité Vallée Sud Grand Paris ainsi que le réseau des managers du commerce d'Ile de France et du département.
- Promouvoir les différentes aides et financements disponibles afin de soutenir le développement de nos acteurs économiques (commerçants, entreprises, artisans...) au moyen des relations avec les acteurs du développement dont il est fait mention au précédent alinéa.
- Refonte et optimisation de l'observatoire du commerce.
- Permettre une proximité entre la Ville et ses acteurs économiques notamment via des relations étroites et collaboratives avec les associations ou groupements d'acteurs économiques (UCAS, CliquezLocal, ...) mais aussi l'individualisation des relations.
- Veiller à l'unité esthétique et la qualité du cadre de vie de la Ville, en favorisant la qualité des vitrines et divers occupations commerciales du domaine public. Création d'un groupe de travail chargé d'allier esthétique et fonctionnalité de nos quartiers commerçants.

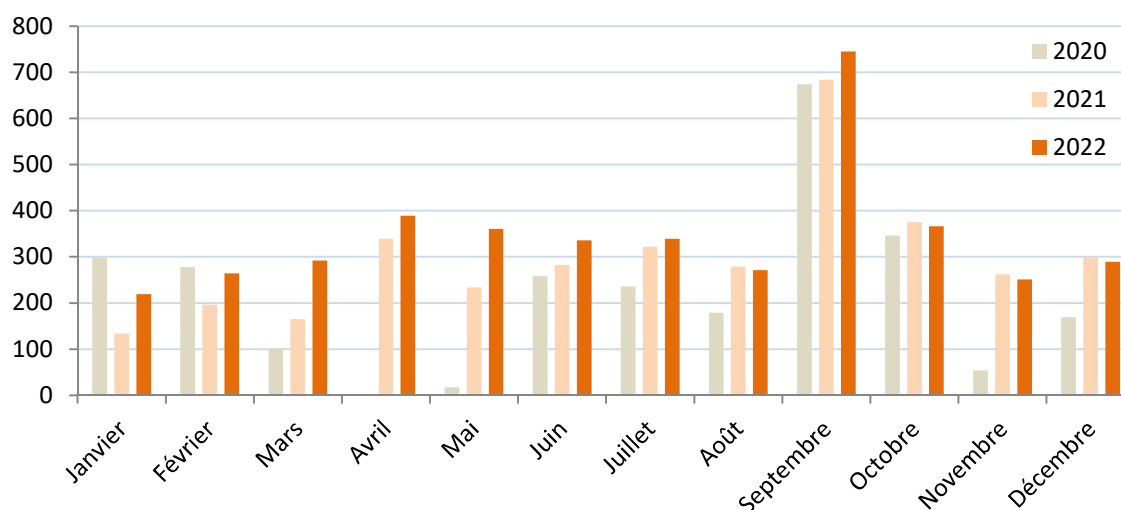
Section 4 – Mission tourisme

La mission tourisme assure l'accueil à la Maison du tourisme, la valorisation de la commune, la création et la vente de produits dérivés, la programmation de visites guidées, l'édition de dépliants et la gestion de la taxe de séjour et de la régie de recettes « Evénements ville ». L'agent de la mission sensibilise également le département, la région et la métropole aux enjeux concernant l'attractivité de Sceaux, il collabore avec les médias, associations et autres acteurs de l'attractivité scénée.

I. Maison du tourisme

a. Fréquentation de l'office de tourisme

La Maison du tourisme propose et diffuse toutes les informations touristiques concernant Sceaux et le territoire francilien. Elle invite ses visiteurs à découvrir les richesses, animations et activités locales. Elle propose à l'achat divers souvenirs et articles associés au patrimoine de la ville. En partenariat avec le réseau France Billet, la Maison du tourisme permet aussi l'achat et le retrait de billets de musées, concerts et spectacles.



Fin de la crise sanitaire, la fréquentation de la Maison du tourisme est logiquement en hausse avec un peu plus de **4 100 demandes** de renseignements. Comme habituellement, la fréquentation suit un rythme influencé par l'attrait du parc de Sceaux au printemps, les animations locales et les journées européennes du patrimoine.

Environ **40 % des visiteurs sont des Scéens**, ils viennent s'informer des actualités à propos des loisirs à proximité ou viennent acheter des petits articles tels que des cartes postales. Environ 25 % des visiteurs viennent des villes voisines pour s'informer de l'actualité scénée, les Parisiens représentent un peu moins de 10 %, les provinciaux environ 5 % et les étrangers environ 3 %.

b. Fréquentation de tourisme.sceaux.fr

Le site Internet a comptabilisé environ 16 000 visiteurs (cookies acceptés) dont environ 3 500 en avril suite aux recherches liées à Hanami.

Les pages les plus populaires au cours de l'année furent celles dédiées à Hanami, au parc départemental, à la Coulée verte et à la Foire aux santons.

84 % des visiteurs sont français et parmi ceux-ci 70 % sont franciliens, environ 5 % sont des USA.

c. Vente d'articles

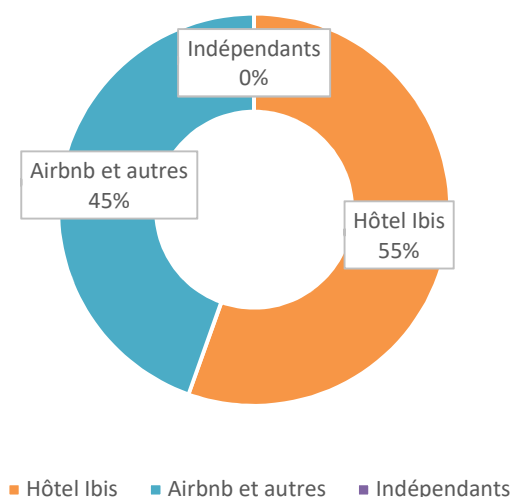
Près de 1 300 articles vendus, les plus populaires ont été le miel de Sceaux (249 exemplaires), le sac en coton illustrant la rue Houdan (119) et la carte postale aquarelle du château (90).

Livres et documentation	3 102 €
Petits articles, affiches et souvenirs	953 €
Cartes postales	730 €
Sacs et textile	1 082 €
Miel de Sceaux	872 €
Visites guidées	289 €
Total arrondi	7 026 €

Comme habituellement, le mois de décembre a fortement influencé ces résultats avec plus de 1 400 € de ventes qui s'expliquent par les achats de cadeaux pour Noël et les récentes mises en vente de nouveaux articles (*Saint-Jean-Baptiste récit d'une restauration et Une année dans la vie du lycée Marie-Curie*).

d. Taxe de séjour et hébergement marchand

Taxe de séjour record en 2022 avec près de 31 700 €, taxes additionnelles comprises, pour l'hôtel comme pour les meublés de tourisme (très majoritairement sur Airbnb).



En 2022, pour l'hôtel Ibis le 4e trimestre est celui qui compte le plus de nuitées (4 526), devant le 2e trimestre. 46 adresses ont été actives sur Airbnb au cours de l'année.

La taxe de séjour collectée par l'hôtel était à 1,25 € par nuitée (catégorie trois étoiles) et le taux de 3,75 % du tarif s'appliquait pour les hébergements non classés (Airbnb). (15 % de la taxe de séjour sont reversés à la Société du Grand Paris et 10 % au Conseil départemental)

e. Visites guidées

Dix visites guidées ont été proposées en dehors des Journées européennes du patrimoine (JEP) et des Journées nationales de l'architecture (JNA), parfois lors d'évènements comme Vélo en ville ou les Fêtes félibréennes.

En moyenne il y a eu 18 inscrits par visite avec des disparités selon les dates, les sujets et la météo. Certaines visites ont été présentées sur exploreparis.com, toutes sont très bien notées par les clients.

Les visites guidées sont gratuites pour les scéens. Sur les 176 inscrits il y a eu 57 inscriptions payantes soit environ 1/3 des participants.

Les collaborations avec le service Action culturelle représentent environ 940 et 120 inscriptions pour les JEP et JNA.

f. Articles promotionnels de la Ville (« Goodies »)

Environ 300 sacs en coton ont été offerts (voyage scolaire avec villes jumelles, accueils d'élus, accueils de nouveaux habitants, évènements divers...)

Environ 170 carnets de note ont été offerts (accueils de nouveaux habitants, visites de la ville aux étudiants internationaux, évènements divers...)

Environ 160 cartes postales ont été offertes (accueils d'associations, de représentants d'autres collectivités, de partenaires institutionnels, de nouveaux habitants...)

Environ 165 stylos, 135 crayons, 135 gobelets, 90 livres « Une année dans la vie de Sceaux » et divers autres petits articles ont été offerts en quantités moindres pour des occasions telles que les évènements annuels.

g. Billetterie

Avec la fin de la crise sanitaire l'utilisation du service France Billet est en hausse par rapport aux années passées. Ce service est modérément utilisé mais très apprécié par ses utilisateurs.

Près de 90 places de spectacles et musées ont été achetées et environ 260 places ont été retirées, soit 350 places imprimées en 2022.

II. Autres réalisations

- Création d'un dépliant touristique *Arbres remarquables à Sceaux*.
- Création d'un second parcours audioguidé avec l'application CityGem.
- Labélisation de la Maison du tourisme et nomination comme référent communal du label Accueil Vélo.
- Valorisation de Sceaux avec la Véloscénie dans divers topoguides, auprès de tour-opérateurs européens, et création d'un séjour Chartres-Sceaux commercialisé par Chartres tourisme.
- Organisation d'une soirée Cinécyclo au Jardin de la ménagerie en partenariat avec la Véloscénie.
- Création et vente de nouveaux articles (livres, carnets de notes, autocollants...).
- Accueils de France Bleu Paris.

- Accompagnement d'un projet tutoré de l'IUT valorisant Sceaux sur TikTok (en cours).
- Réunions et projets avec les acteurs de l'attractivité (Conseil départemental, MGP...).
- Maintien du réseau local de Greeters.
- Participation à divers événements transversaux (Vélo en ville, visite des étudiants internationaux, nouveaux Scéens, etc.).

III. Perspectives pour 2023

- Participation au centenaire de l'acquisition du domaine départemental, création d'un jeu de piste avec le service tourisme du département.
- Présentation de vélos anciens à l'hôtel de ville, prêtés par le musée départemental de Sceaux pour Mai à vélo.
- Déploiement du label Accueil Vélo.
- Mise en valeur des arbres du Jardin de la ménagerie avec des étiquettes botaniques.
- Accueil du réseau métropolitain du tourisme (MGP) créé en 2022.
- Programmation de nouvelles visites guidées.
- Créations de nouveaux articles pour vente à la Maison du tourisme.
- Mise à jour de divers supports de communication.

Section 5 – Mission campus urbain

La Ville a mis en place une démarche campus urbain depuis 2012. La politique étudiante de la ville de Sceaux est un facteur identitaire fort de Sceaux et la distingue des communes avoisinantes. Historiquement, la Ville entretient des relations étroites avec les établissements d'enseignement supérieur de son territoire, lesquels participent à son rayonnement, et mène une politique d'intégration de ces établissements et des étudiants sur son territoire.

La mission Campus urbain est notamment chargée de :

- Construire, développer et préserver les liens entre les membres et acteurs de la communauté scéenne : établissements d'enseignement supérieur, étudiants, CROUS, acteurs du logement étudiant et de la politique culturelle.
- Participer à l'émergence de projets entre acteurs du territoire.
- Organiser des événements contribuant à développer la démarche Campus urbain sur le territoire, en partenariat avec les acteurs locaux : participation aux journées « Portes ouvertes » des établissements, visites urbaines, nuit des étudiants du monde, encadrement de projets tutorés, mise à disposition de salles ...
- En outre la Ville valorise les talents des étudiants de Sceaux qui s'expriment sur différents plans : concours oratoires (Lysias, Eloquentia), et accompagne les projets et initiatives mis en œuvre par les établissements d'enseignement supérieur et les associations étudiantes.

I. Retour sur les projets de l'année 2022

a. Comité consultatif de la vie étudiante (CCVE)

Afin de renforcer les relations entre les acteurs de la vie étudiante à Sceaux, un comité consultatif de la vie étudiante a été créé fin 2021. Réunissant les établissements d'enseignement supérieur, des représentants étudiants de chaque établissement, les gardiens de résidence, les acteurs du logement étudiant ainsi que la Ville, le CCVE s'est réuni en mars et novembre 2022. Des groupes de travail spécifiques ont été définis :

- Groupe 1 : « Comment améliorer la communication et la diffusion d'information à destination des étudiants » ;
- Groupe 2 : « Accueil et intégration des étudiants internationaux à Sceaux » ;
- Groupe 3 : « Accueil des étudiants primo-entrants ».

b. Consolidation du réseau campus urbain

Dans le cadre notamment de la mise en place du Comité consultatif de la vie étudiante, la ville a initié des contacts avec divers acteurs de la vie étudiante :

- Associations étudiantes : l'Association des juristes du master droit et environnement (AJME) de la Faculté, la Grande Ecole du Droit, l'association Lysias, le bureau des étudiants de la Faculté, le BDE, le bureau des arts et le bureau des sports de l'IUT de Sceaux, des représentants étudiants des cités scolaires Lakanal et Marie-Curie etc...
- La Ville entretient des rapports étroits avec les services et directeurs des établissements (direction, logement, relations internationales, communication, vie étudiante).
- Coordination avec les gardiens des résidences étudiantes afin de communiquer sur l'actualité de la Ville et de créer des actions communes (galettes des rois, accueil à la rentrée...).

- Etude pour créer un réseau autour des bibliothèques et des relations internationales de tous les établissements.

c. Dispositif Agir Ensemble

Suite au plan d'action proposé par la Ville *et les partenaires de l'alliance locale (Faculté Jean Monnet, IUT de Sceaux, MGEN, AJME)*, le label Agir ensemble a été renouvelé pour 2022-2023. Le plan d'action comporte diverses activités. Six projets tutorés ont été choisis par des étudiants de l'IUT : Clean walk ; organisation d'une table-ronde dans le cadre du Festival des sociétés en transitions, printemps des transitions, étude sur la sobriété énergétique, renforcement de la communication sur la Manufacture et étude sur la création d'une épicerie solidaire.

d. Logement intergénérationnel

Poursuite du partenariat avec 4 acteurs du logement intergénérationnel : Ensemble2générations, Héberjeunes, Camarage et le Pari solidaire.

e. Autres projets phares en 2022

- Organisation d'une visite de la Ville à destination des étudiants internationaux.
- Participation à la journée d'accueil des étudiants primo-entrants à la Faculté Jean-Monnet.
- Intervention lors de l'amphi de rentrée de l'IUT pour présenter les projets tutorés.
- Organisation d'un déjeuner des acteurs de l'enseignement supérieur à Sceaux à l'hôtel de ville.
- Soutien apporté à la Clean walk des étudiants de la faculté Jean Monnet sur le campus.
- Prêt de salles pour différentes actions organisées par les associations étudiantes des établissements.

II - Perspectives pour 2023

- Poursuivre les travaux du comité consultatif de la vie étudiante, notamment dans le cadre des différents groupes de travail.
- Créer des réseaux thématiques (bibliothèque, international) entre les établissements et la Ville.
- Renouvellement des conventions d'objectifs avec les établissements d'enseignement supérieur.
- Consolider les relais étudiants au sein des établissements.
- Organisation de temps forts festifs et conviviaux à destination des étudiants, en concertation avec le CROUS et les acteurs de l'enseignement supérieur.
- Valoriser et soutenir les initiatives portées par les associations étudiantes et organiser des événements avec elles (culture, sport, sensibilisation, dimension européenne, éloquence...).
- Renouveler le label Agir ensemble et identifier des actions communes à l'échelle du territoire.
- Communiquer sur le logement intergénérationnel auprès des seniors afin d'initier des binômes étudiants / seniors, en concertation avec les partenaires de la cohabitation intergénérationnelle.
- Poursuivre les actions récurrentes de la Ville à destination des étudiants : visite de la Ville, Nuit des étudiants du monde, participation aux journées portes ouvertes etc...
- Renforcer la coopération entre les différents acteurs de l'enseignement supérieur afin de mutualiser certains événements et leur donner une visibilité plus importante.
- Intégrer les étudiants au maximum dans les différentes initiatives du Pôle Transitions et développement local (Printemps des transitions, la Manufacture, biodiversité...).

CHAPITRE VI : POLE VIE CITOYENNE, CULTURELLE ET SPORTIVE

Principales missions : veiller à répondre au mieux aux attentes de ses habitants et promouvoir l'image de la ville de Sceaux tant à l'externe qu'à l'interne.

Ce pôle comprend les services suivants : le service Sceaux info mairie, le service Population et citoyenneté, le service Communication, le service Action culturelle, le service Action sportive et le secteur numérique.

Ils œuvrent à l'offre d'un accueil toujours plus professionnel des usagers et du public, au développement d'une communication de service public de qualité, au développement et à la valorisation des pratiques culturelles et sportives dans des équipements adaptés.

Section 1 - Service Sceaux info mairie

Le service Sceaux info mairie réunit l'accueil physique et le standard téléphonique, la mission protocole, le secteur courrier et la gestion des locations des salles municipales. Concernant l'accueil, les principales missions sont d'informer, accompagner et répondre à l'utilisateur pour toutes ses demandes d'informations ou de réalisations de démarches. Depuis 2006, la ville de Sceaux a mis en place un accueil fonctionnel unique appelé « Sceaux info mairie ». Des locaux accueillants, un accueil organisé et un personnel compétent caractérisent ce pôle d'accueil. Les agents répondent aux demandes émanant des usagers en premier niveau. Un agent d'accueil se charge de gérer les flux et réoriente les demandes si besoin.

Sceaux info mairie est le canal principal pour les usagers et partenaires qui se présentent physiquement à l'hôtel de ville, téléphonent au standard ou écrivent via un formulaire de contact sur le site internet (sceaux.fr).

Ce service a pour vocation de simplifier les démarches des usagers, d'expliquer les modes opératoires et de traiter plusieurs demandes dans un temps d'accueil limité. L'utilisateur est assuré du traitement de son dossier en toute confidentialité. Un accompagnement est proposé pour des démarches concernant notamment :

- les actes d'état civil
- les titres d'identité
- les attestations d'accueil
- les inscriptions aux séjours de vacances et sorties seniors
- les demandes d'aide sociale
- les autorisations d'urbanisme et les consultations de permis de construire
- les interventions du service Espace public et environnement
- les demandes d'audiences et de rendez-vous
- les réservations de salles municipales

L'utilisateur est informé régulièrement sur la vie locale et guidé dans sa recherche d'information sur les événements locaux.

Le service Sceaux info mairie et la mission Protocole sont en charge des réservations des salles internes et externes de la Ville et supervisent la logistique des manifestations et réunions (conférences, colloques, réunions, expositions...) s'y déroulant. La gestion des cafés d'accueil, pots, cocktails et réceptions est assurée par l'intendante de l'hôtel de ville. Le service organise aussi les « Rencontres avec les nouveaux habitants de Sceaux » un fois par an, en septembre.

Certification Qualivilles

L'année 2022 s'est aussi caractérisée par l'obtention de la certification Qualivilles, suite à l'audit de maintien qui s'est déroulé en juin 2022 pour les trois services engagés : les services Sceaux info mairie, Population et citoyenneté, et Finances-facturation. C'est pour la démarche la fin d'un cycle de 4 ans de certification Qualivilles.

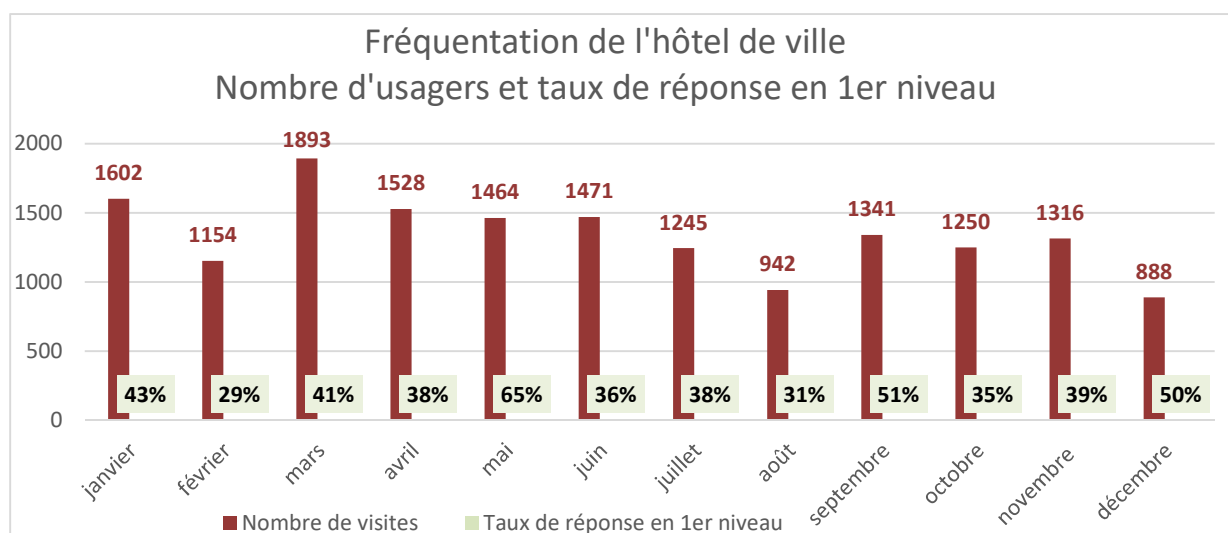
I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

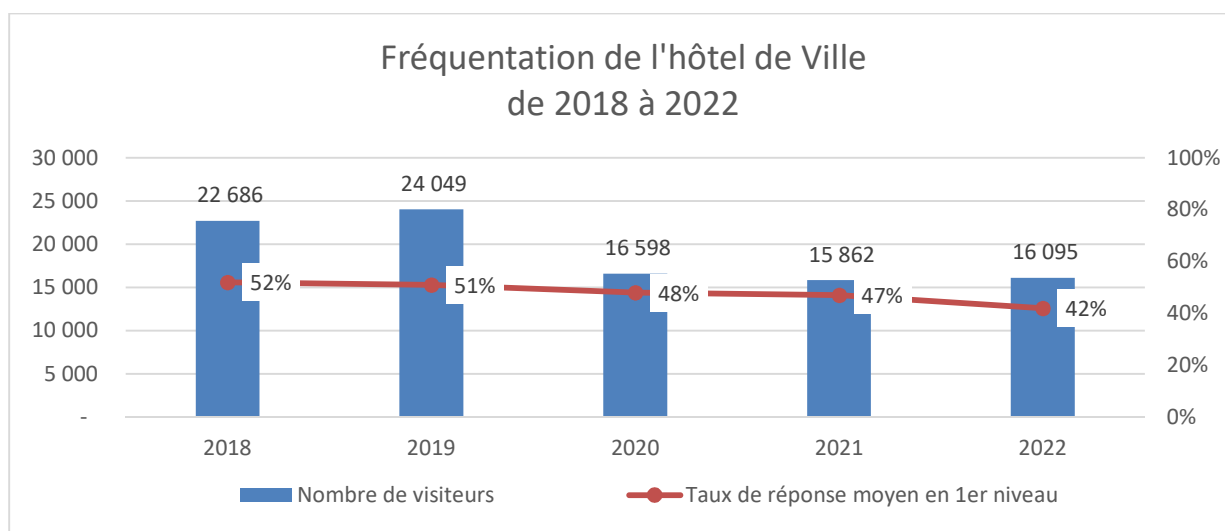
a. L'accueil physique

Près de **16 095** personnes se sont présentées à l'accueil de la mairie en 2022 (contre 15 862 en 2021) :

- **42 %** des demandes sont traitées en 1^{er} niveau par le service de l'accueil centralisé (contre 47% en 2021).
- **54** usagers en moyenne par jour.

Fréquentation de l'hôtel de ville :





b. La gestion des réclamations

Dans l'objectif de répondre qualitativement au plus grand nombre d'utilisateurs, la prise en compte des réclamations fait l'objet d'une attention particulière. Les fiches « La Ville à votre écoute » sont à la disposition des utilisateurs sur la banque de documentation et un formulaire en ligne est disponible sur le site Internet de la Ville.

Les réclamations écrites et orales sont enregistrées, transmises et tracées dans leur réponse finale par le service. Elles sont répondues à 100 % dans les délais Qualivilles (100 % des réclamations répondues en moins de 30 jours) sur tous les canaux de contact.

En 2022, on compte **29 réclamations** tous canaux confondus et **13 satisfactions** enregistrés pour les services engagés dans la démarche.

- Pour l'accueil et le service Sceaux info mairie SIM : on relève **16 réclamations**
- **7 réclamations par fiche**
- 1 réclamation concerne une prise de rdv CNI non enregistrée
- 1 réclamation concerne la prise de rdvs passeports /CNI simultanée mal saisie
- 1 réclamation concerne la qualité de l'accueil d'un agent et les renseignements transmis
- 1 réclamation concernant les renseignements pour les élections et transmis par l'accueil
- 1 satisfaction accueil et une observation concernant la compatibilité tél et accueil
- 2 réclamations concernent France services / LPAC (une pour le DAB, l'autre pour les horaires d'été non signalés)
- **9 réclamations par courriel**
- 2 concernent les salles municipales : un incident planning et une relance réponse location de salle
- 1 réclamation concerne l'accueil et un accident dû la porte automatique accueil
- 1 concerne la difficulté à joindre l'accueil téléphonique le jeudi après midi
- 1 concerne l'accueil d'un agent à France Services
- 1 concerne une relance de suivi à un signalement effectué à l'accueil (sujet EPEE, arbre à tailler)
- 3 concernent le processus de conciliation et le délai de réponse à une réclamation
- Pour le service Population et citoyenneté, on comptabilise **5 réclamations dont 2 par fiches**
- 1 réclamation concernant un accueil dans le service pour un dossier mariage

- 1 réclamation concernant la justesse des infos transmises concernant un acte intégral) et1 suggestion (horaires d'accueil POPCI jusqu'à 19)
- **3 réclamations par mail**
- 2 concernent des difficultés pour trouver un créneau de rdv passeports et une information et compréhension erronée des pièces à fournir pour un titre
- 1 concerne l'extension des délais pour renouveler une CNI
- Pour FIN/FAC : aucune réclamation par fiche
- **6 réclamations par mail**
- 5 concernent des erreurs de facturation du périscolaire, répondues par Fin/fac
- 1 concerne une facture de cantine

Les satisfactions concernent essentiellement la qualité de l'accueil et l'accompagnement des Scéens par agents d'accueil pour les démarches administratives et l'accueil dans l'espace France services.

En 2022, **59** fiches réclamations/suggestions/signalements « la Ville à votre écoute » tous services confondus ont été enregistrées (contre **58** en **2021**).

304 réclamations et **395** signalements ont été faits par les canaux suivants : courriels, téléphone et accueil physique, pour les services hors périmètre Qualivilles.

c. La gestion des courriels et des démarches en ligne

Le courriel est le canal d'entrée privilégié de l'usager. En 2022, **21 558** courriels entrants ont été adressés à la ville via des formulaires, des courriels d'usagers ou institutionnels soit par le site Internet de la Ville soit par la messagerie sceauxinfomairie@sceaux.fr. Ces mails sont triés, orientés et répondus dans les délais Qualivilles.

6 400 demandes d'information ou de prestation ont été réalisées via les formulaires en ligne (5 919 en 2021).

245 courriels répondus à **98%** dans les délais par le service Sceaux info mairie, en réponse finale (contre 130 courriels répondus à 98% dans les délais, sur la même période en 2021).

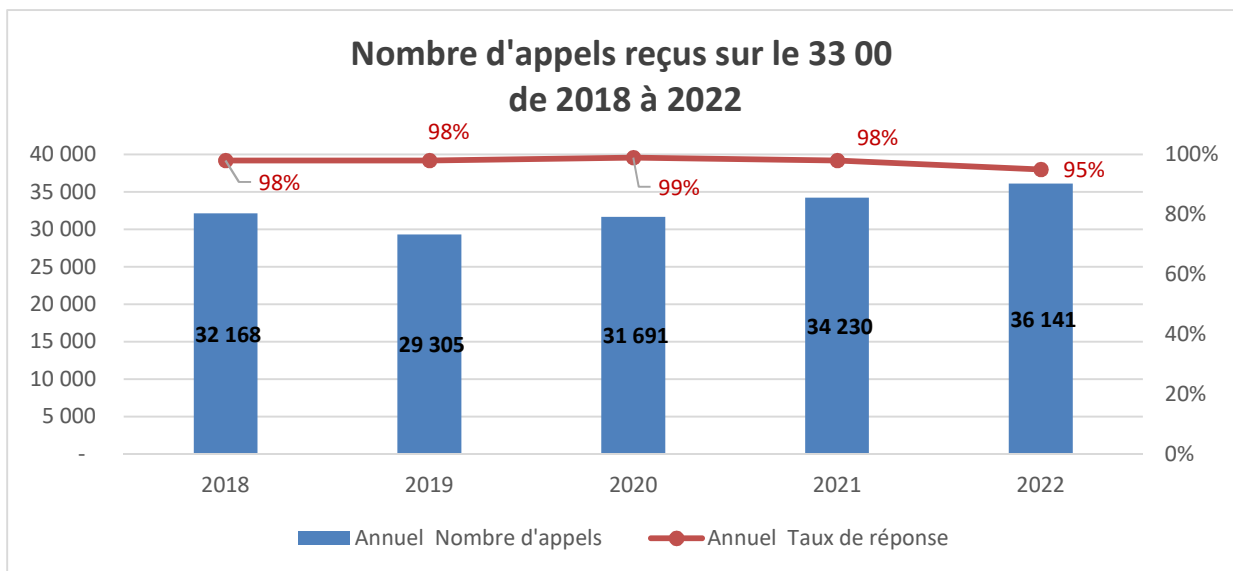
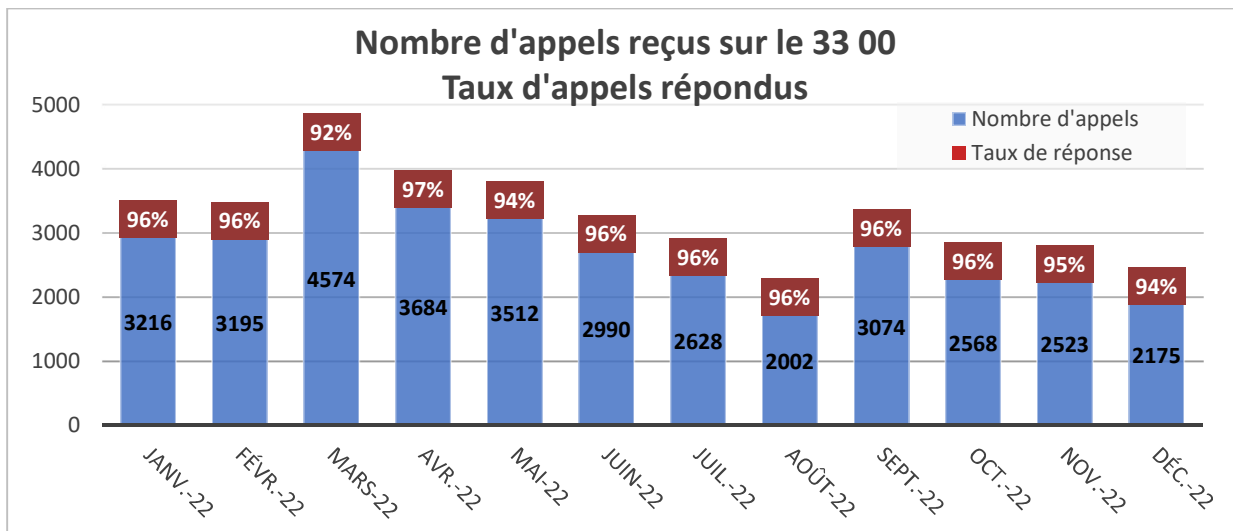
Le taux de réponse se situe à 98% dans les délais en 2022. Il se situe au-dessus de l'indicateur Qualivilles (réponse aux mails en moins de 5 jours ouvrés à 90 %).

Un accusé de réception est envoyé immédiatement pour chaque mail reçu et une réponse de fond est donnée, soit par courriel en moins de 5 jours ouvrés, soit par courrier, dans un délai de 15 jours ouvrés.

d. L'accueil téléphonique

Toutes les demandes de premier niveau via le canal téléphonique sont traitées directement par Sceaux info mairie sans transfert vers d'autres services.

En 2022, Sceaux info mairie a reçu **36 141** appels soit en moyenne, 3 011 appels par mois et 121 appels, par jour.



e. La gestion des courriers

326 courriers ont été enregistrés en 2022 dans l'outil de gestion dématérialisée tous services confondus (413 courriers en 2021). Ces courriers représentent environ ¼ des sollicitations papiers reçus (hors factures, demandes d'actes d'état civil, DIA notamment).

f. La gestion des salles

Le service Sceaux info mairie assure les réservations de salles pour les services municipaux, les associations, les syndicats et les événements de la Ville pour :

- trois sites externes (l'Ancienne mairie, les « Garages », le Trianon),
- huit salles internes à l'hôtel de ville.

Les salles externes sont demandées essentiellement l'après-midi et en soirée. Les intendants des salles configurent et préparent les salles le matin.

Les salles externes ont été occupées 6 144 heures en 2022 (contre 5 750 en 2021).

La location des salles municipales externes a rapporté 18 648 € en 2022 (contre 11 659 € en 2021).

Des permanences d'associations locales et la permanence Finances/facturation se sont tenues à AIM les Blagis avec des visites en faible quantité non comptabilisables.

g. Mission Protocole

La chargée de mission Protocole, rattachée au service Sceaux info mairie, assure l'organisation des cérémonies patriotiques et l'intendance de certains événements et manifestations. Elle garantit le suivi opérationnel sur place. Cet agent supervise la gestion des stocks de denrées, boissons et du petit matériel lié aux événements.

En raison de la crise sanitaire et des restrictions imposées par le gouvernement, certaines cérémonies ont été organisées en mode « réduit ». Certaines cérémonies ont été enregistrées en vidéo et mises en ligne sur le site internet de la ville de Sceaux.

Les cinq cérémonies commémoratives sont :

- le cessez-le-feu de la guerre d'Algérie (19 mars)
- l'armistice du 8 mai 1945
- l'appel du 18 juin 1940
- la journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites
- l'armistice du 11 novembre 1918

Les cérémonies officielles organisées par la Mission protocole sont :

- deux cérémonies de remises de médailles du travail
- deux réceptions de centenaire (hors période de restrictions sanitaires)
- la cérémonie de remise des médailles aux bacheliers

Les réceptions importantes en partenariat avec les services sont :

- les vœux aux acteurs économiques et professions libérales
- la galette des rois aux seniors
- la réception des acteurs de la Vie scolaire

Autres activités réalisées par la mission Protocole :

- la commande de gerbes pour les obsèques
- la gestion des collations et des repas lors des scrutins électoraux
- les cartes d'anniversaires aux seniors et commandes de bouquets aux centenaires
- la gestion du planning de la structure du Parc de la Ménagerie
- la commande de cadeaux exceptionnels et ponctuels hors goodies
- l'organisation d'anniversaires de mariage en relation avec le service Vie sociale /Seniors

h. France services

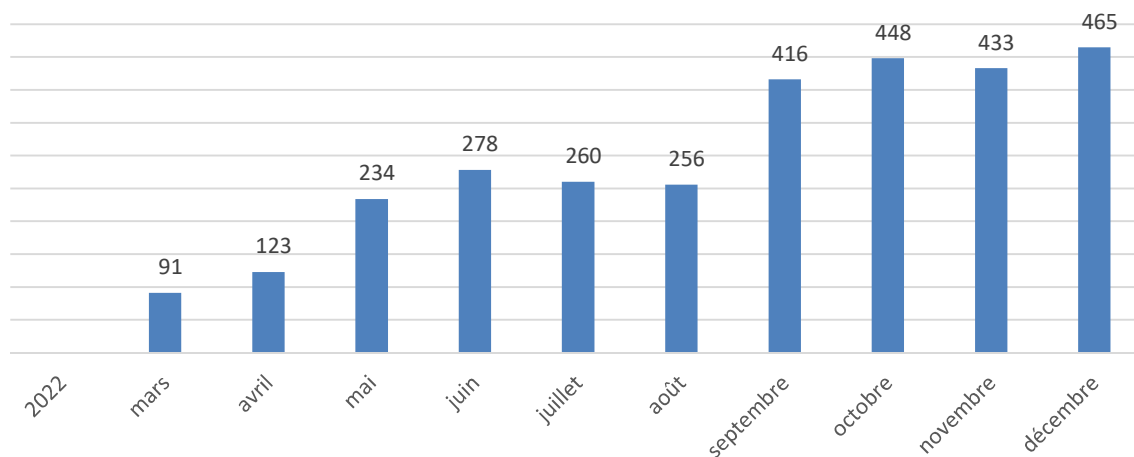
Ce nouvel espace dédié à l'accompagnement numérique des démarches du quotidien a ouvert ses portes le 8 mars 2022.

Les agents France services ont pour missions de :

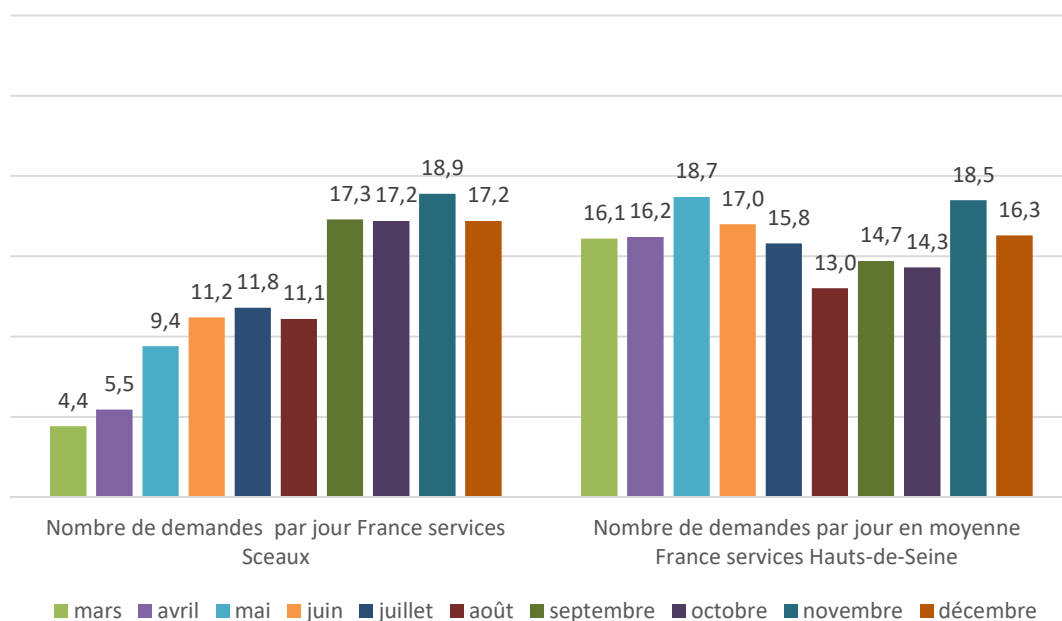
- Faciliter les démarches administratives papier ou dématérialisées
- Aider à la constitution de dossiers administratifs
- Favoriser l'inclusion numérique

France services est situé rue de Bagneux dans les anciens locaux de La Poste, entièrement rénovés par la Ville. Les usagers sont accueillis du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30, le jeudi de 9h30 à 12h30 et le samedi de 9h à 12h. Les usagers effectuent les opérations les plus courantes

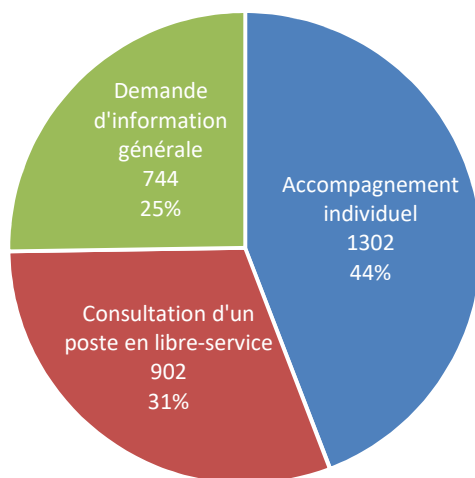
1/Statistiques de fréquentation de Mars à Décembre 2022



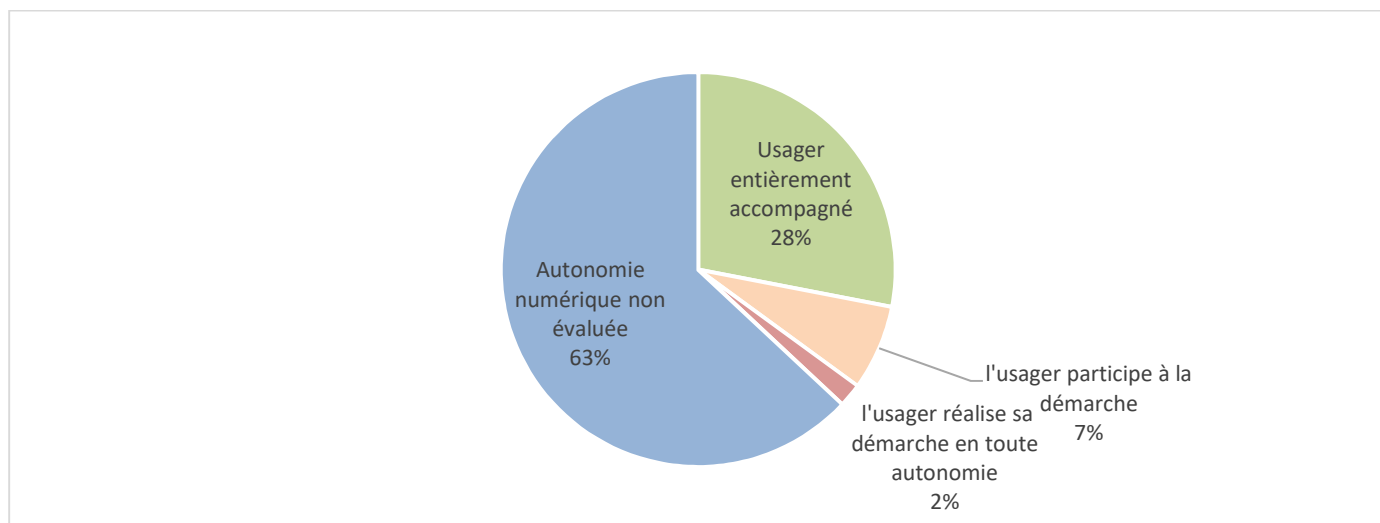
2/Nombre de demandes / jours Sceaux / Hauts de Seine



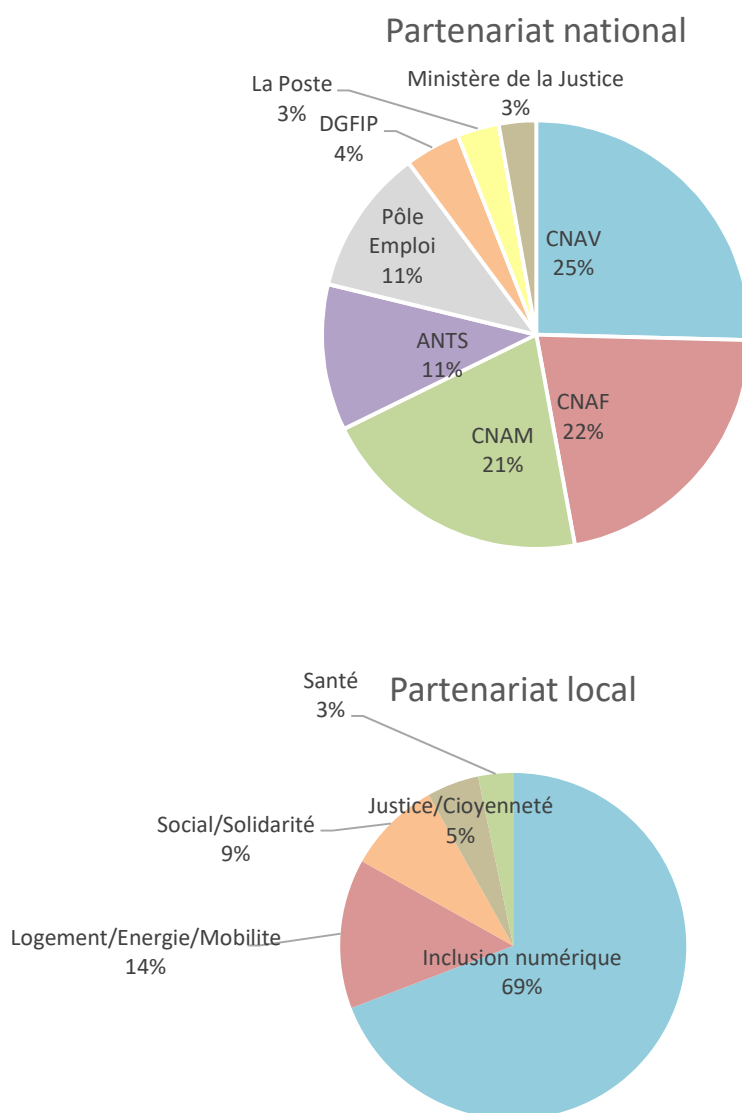
3/Nombre de demandes par type



4/Accompagnement de l'utilisateur



5/ Activité partenaires nationaux/locaux



i. Agence postale communale

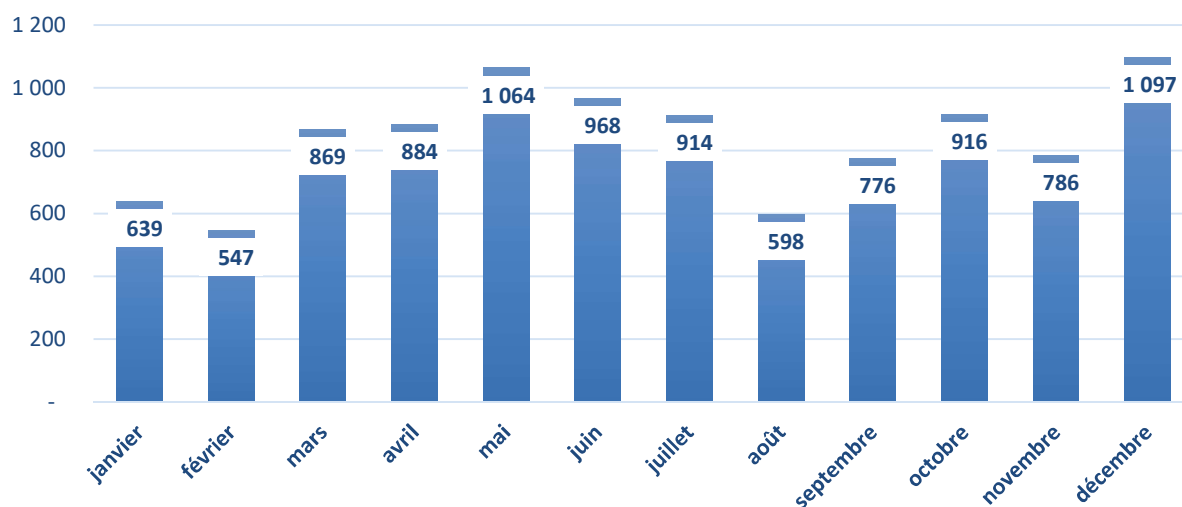
Dans ce nouvel espace ouvert en octobre 2021, l'agence postale communale vient compléter l'offre de services de France services. Les usagers effectuent les opérations les plus courantes :

- Affranchissements (lettres et colis ordinaires ou recommandés)
- Timbres à usage courant dont timbres et carnets de timbres philatéliques
- Enveloppes prêt-à-poster par lots
- Emballages Colissimo
- Service Chronopost prêt-à-expédier
- Pack déménagement (garde du courrier, enveloppes de réexpédition...)
- Fourniture d'autres produits postaux sur demande
- Dépôts et retraits de colis et de recommandés

Pour assurer ces nouvelles missions, les agents d'accueil ont suivi une formation en partenariat avec La Poste durant trois semaines avant l'ouverture. Les fiches de poste des agents d'accueil ont été modifiées

pour intégrer les missions postales. En 2022, **10 058** personnes ont été accueillies et servies par les agents de Sceaux info mairie.

Frequentation de l'agence postale communale



II. Perspectives pour l'année 2022

Un nouvel outil de gestion des salles

Un nouvel outil de gestion des salles plus adapté à la demande des usagers et des associations a été acquis. Il sera accessible pour les associations via le site de la Ville en 2023. Il permettra une gestion des salles municipales plus fiable et plus collaborative.

La montée en charge de France services

Ce nouvel espace de proximité offre un service gratuit et ouvert à tous. Deux agents de la Ville, un référent « France Services » et un conseiller numérique accueillent et accompagnent les usagers pour toutes les démarches numériques du quotidien.

Deux agents de la Ville, ont été formés et sont présents pour aider les usagers dans leurs démarches.

La création et mise en place d'ateliers numériques sont prévus au cours du premier semestre 2023 au regard des demandes formulés par les usagers.

L'accompagnement proposé au sein de France services concerne les démarches administratives des neuf partenaires qui sont en cours d'évolution.

Avec les partenariats locaux

- Prise de contact progressive avec les autres France Services du département
- Rencontres, échanges, orientation avec le service seniors et Action sociale, santé, handicap.

Avec les partenariats nationaux

- Temps d'échange avec la Chargée de l'animation partenariale d'accès aux droits de la Caf,
- Sollicitation de l'association Solinum pour rentrer dans le dispositif Soliguide.

Le compte-rendu d'activité évolue avec la création de nouvelles rubriques dans l'outil national de suivi d'activité France Services (ex : accueil des déplacés Ukrainiens) et la saisie des accueils téléphoniques (depuis mi-avril).

Section 2 – Service Population et citoyenneté

Le service Population et citoyenneté assure la gestion des différentes démarches liées à l'état civil des personnes : naissance, reconnaissance, mariage, pacs, décès, parrainage civil, changement de prénom, changement de nom et rectification administrative.

Il est l'interlocuteur privilégié des administrés pour la réalisation des documents relatifs à l'identité (carte nationale d'identité et passeport) qu'il instruit en collaboration avec les services de l'État.

Il assure l'organisation des opérations électorales (présidentielle, municipales, européennes, législatives, départementales, régionales et référendums).

Il délivre les attestations d'accueil, attestations de recensement militaire et divers certificats (de vie ou concubinage), certifie les copies conformes à l'original des documents administratifs pour l'étranger, légalise les signatures uniquement pour les habitants de la commune.

Il assure la gestion du cimetière communal (achat, renouvellement et reprise de concession, etc.).

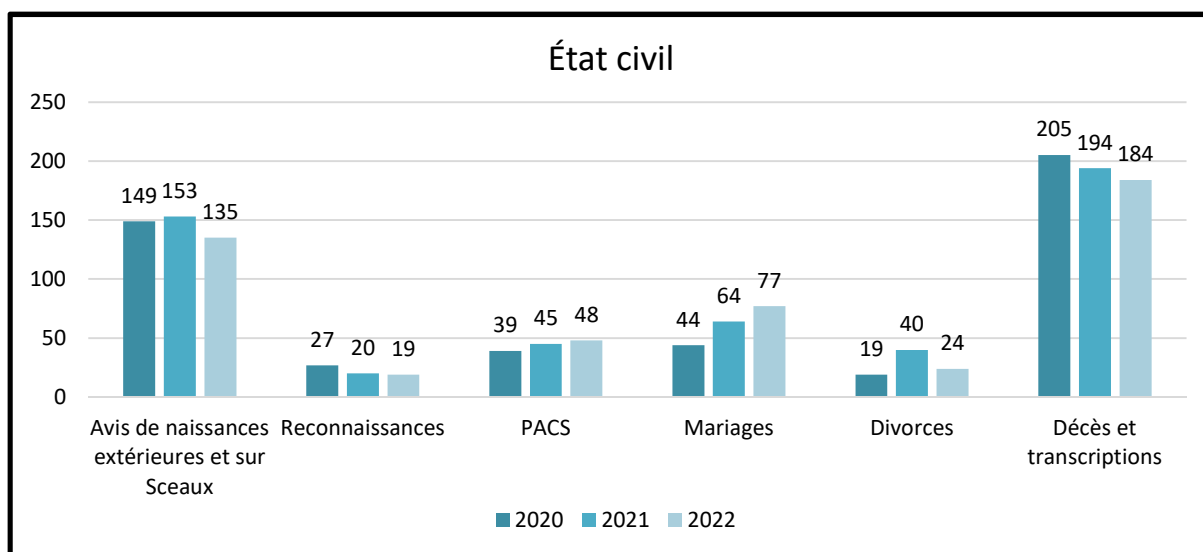
Il est en charge par ailleurs des démarches liées aux débits de boissons (autorisations temporaires, déclarations d'ouverture, de mutation et de translation).

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

a. l'état civil

En 2022, le service Population et citoyenneté a enregistré :

- 135 naissances extérieures contre 153 en 2021 (-11,76%)
- 0 naissance à Sceaux, contre 1 en 2021;
- 19 reconnaissances avant naissance contre 20 en 2021 (-5%)
- 48 pacs contre 45 en 2021 (+ 6,67%)
- 77 mariages contre 64 en 2021 (+ 20,31%)
- 24 divorces contre 40 en 2021 (- 40%)
- 88 décès contre 86 en 2021 (+ 2,27%)
- 96 transcriptions contre 108 en 2021 (-11,11%)



Le service a également pris en charge :

- 126 demandes de second livret de famille contre 115 en 2021 (+ 9,57%)
- 6 autorisations (mutation/transfert) de débit de boisson/restaurant contre 1 en 2021 (+ 500%)
- 11 licences temporaires contre 6 licences accordées en 2021 (+ 83,33%)
- la désignation de jurés d'assises (désignation des jurés de Cour d'assises – tirage au sort en mai et établissement des listes en juillet)

b. La délivrance d'actes et de pièces d'identité

Comedec

1434 actes dématérialisés délivrés contre 1 578 en 2021, soit une diminution de 9,13%.

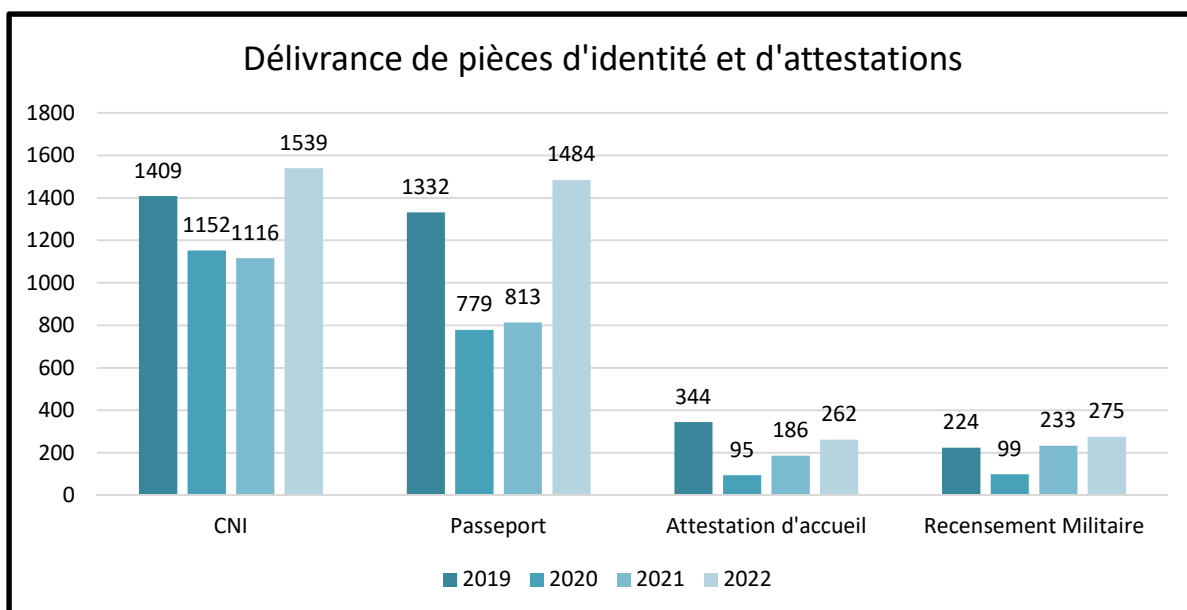
Hubee

Mise en place par l'État, Hubee est une plateforme qui accueille et permet la transmission des démarches en ligne à destination des communes, des conseils départementaux et des Ministères. Elle permet l'échange et le partage des documents administratifs inter-administrations ou entre les usagers et l'administration.

Grâce à ce dispositif, nous avons pu recevoir et traiter 350 demandes d'actes d'état civil de manière dématérialisée.

En 2022, le service Population et citoyenneté a réalisé :

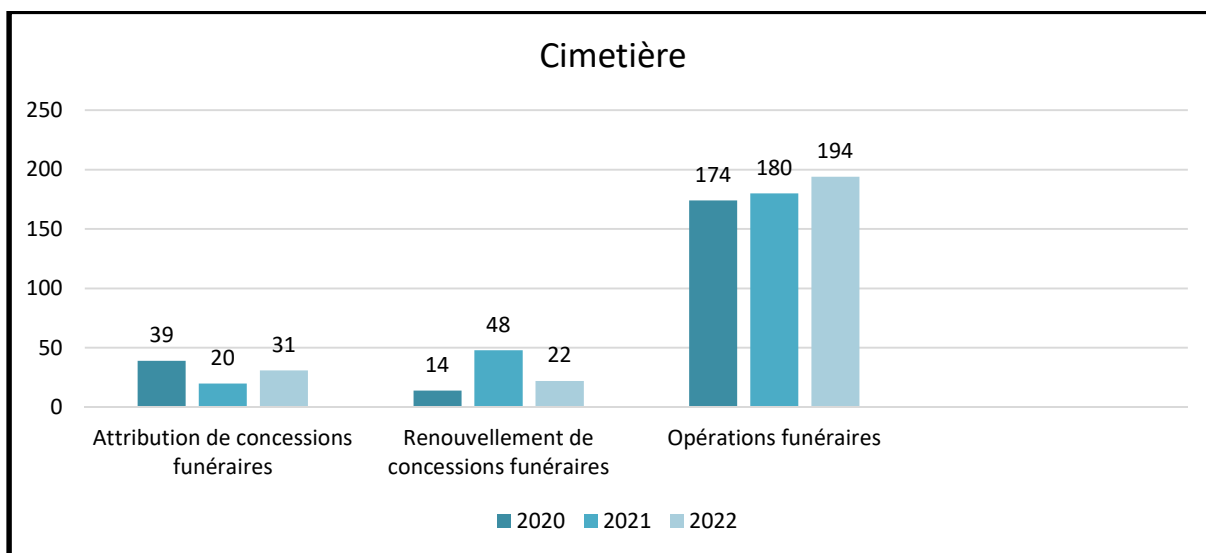
- 1484 passeports (1260 pré-demandes) contre 813 en 2021, soit une augmentation de 82,53 %
 - 1539 CNI (1164 pré-demandes) contre 1 116 en 2021, soit une augmentation 37,9 %
 - 2798 remises de titres aux demandeurs contre 2662 en 2021, soit une augmentation de 5,11 %
 - 376 recueils complémentaires contre 313 en 2021, soit une augmentation de 20,13 %
- Ce qui implique un traitement supplémentaire des dossiers par les agents
- 262 attestations d'accueil, contre 99 en 2021, soit une augmentation de 164,65 %
 - 275 recensements militaires, contre 233 en 2021, soit une augmentation de 18,03 %



c. La gestion du cimetière

En 2022, le service Population et citoyenneté a réalisé :

- 31 attributions de concessions funéraires, contre 20 en 2021, soit une augmentation de 55%
- 22 renouvellements de concessions funéraires, contre 48 en 2021, soit une diminution de 54,17 %
- 194 opérations funéraires, contre 180 en 2021, soit une augmentation de 7,78 %



d. l'organisation des scrutins

Pour information, **14 322 électeurs** sont inscrits sur la liste électorale principale, **135 électeurs** sur la liste complémentaire municipale et **117 électeurs** sur la liste complémentaire européenne au 10 février 2023 sur le portail Elire de l'INSEE.

Deux scrutins ont eu lieu en 2022 :

- Élection présidentielle (dimanches 10 et 24 avril)
- Élections législatives (dimanches 12 et 19 juin)

Chaque tour de scrutin mobilise 70 agents municipaux pour la logistique et le bon déroulement du scrutin.

I. Perspectives pour l'année 2023

Cimetière

- Reprise des concessions échues 2023 : 19 sépultures listées et qui seront reprises par la commune au cours du premier trimestre.
- Reprise des concessions perpétuelles : procédure en cours.
- Poursuite de l'acquisition de columbarium : livraison d'un module de 5 cases prévu.
- Acquisition de 120 places à l'ossuaire du cimetière intercommunal de Chevilly-Larue.
- Programme de rénovation des tombes remarquables, en collaboration avec le service des Archives.

Evolutions des logiciels métiers

Mélodie : nouveau logiciel de gestion de l'état civil – installation et formations réalisées sur 2022.

Requiem : nouveau logiciel de gestion du cimetière prévu pour la fin du premier semestre 2023

Section 3 – Service Communication

Principales missions : rédaction et exécution graphique du mensuel *SceauxMag* et de son agenda culturel, conception et réalisation de l'ensemble des supports de communication de la Ville (guides, brochures, tracts, affiches, kakémonos...), diffusion des publications municipales, gestion de l'affichage (Decaux, associatif et Ville), relations avec la presse, développement des sites Internet (mise à jour et design), coordination des projets multimédia de la collectivité et édition d'une newsletter hebdomadaire d'information générale sur la Ville, et animation des réseaux sociaux de la Ville (Facebook, Twitter, Instagram, YouTube et LinkedIn).

Le service Communication a pour objectif d'améliorer continuellement les supports qu'il produit. Pour ce faire, différents aspects sont régulièrement revus afin que la communication puisse être un levier d'efficacité du service public : une communication utile, adaptée et au service de tous.

La gestion de la communication de la Ville est optimisée grâce à :

- La réévaluation systématique du nombre d'exemplaires à produire pour coller au plus près des besoins réels ;
- L'adaptation du type de support selon le public ciblé pour accroître l'efficacité (*ex : privilégier les réseaux sociaux pour les thématiques jeunesse et le SceauxMag pour les seniors*) ;
- La maîtrise des coûts d'impression en essayant de les réduire à chaque fois que cela est possible ;
- Le réexamen régulier de l'ensemble des marchés d'impression de la Ville.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

En 2022, le service Communication a poursuivi ses missions premières d'information sur le fonctionnement institutionnel et sur les services rendus, d'explication de l'action publique et de ses motivations à travers des publications simples et claires, adaptées à différents niveaux de connaissance et de compréhension de chacun.

a. Projet d'extension du centre-ville

Pour accompagner le projet d'extension du centre-ville, et notamment le transfert du parking de Gaulle à l'Amiral, une communication spécifique (panneaux, kakémono, dépliants, affiches, réseaux sociaux, newsletters, site internet...) a été mise en place pour guider et informer les usagers du mieux possible.

Une exposition a été mise à disposition dans la Maison du projet pour retracer l'historique de la démarche citoyenne Parlons ensemble du centre-ville et dévoiler les vues 3D mises à jour du projet. Le chantier de l'îlot Voltaire a été habillé par des palissades aux couleurs du projet et une exposition historique y est présentée.

b. Livre sur l'église Saint Jean-Baptiste

Pour accompagner la réouverture de l'église, un livre retraçant les différentes phases de la campagne de travaux entrepris depuis 2017, a été édité et mis en vente à la maison du tourisme. Il constitue un témoignage historique et illustré, de cette période.

c. Le site Internet

La Ville dispose d'un site principal sceaux.fr et de sites satellites dédiés à des publics plus ciblés (archives, maison du tourisme, bibliothèque municipale, Portail familles, Parlons ensemble du centre-ville, blog du cinéma Trianon, Budget participatif, Parlons ensemble des Blagis).

Le site Internet de la ville de Sceaux a bénéficié depuis 2021 d'une mise à niveau du RGPD (règlement général sur la protection des données). Les internautes peuvent refuser le stockage sur leur machine des cookies non indispensables au bon fonctionnement du site internet. En outre, les consultations des pages du site ne sont plus tracées par Google analytics (qui se base sur les cookies pour calculer les statistiques de consultation).

En 2022, le secteur Numérique a mis en place un nouvel outil de gestion des statistiques de consultation (Matomo). En effet, les cookies n'étant plus systématiquement stockés sur les machines des internautes (RGPD), le suivi de consultation des pages s'en trouve perturbé. Grâce à Matomo, mis en place en février 2022, la Ville peut suivre la fréquentation du site de façon plus précise.

Fréquentation du site sceaux.fr :

- visites : 370 K (contre 318 K en 2021 soit +16,3 %) ;
- pages vues : 871 K (contre 672 K en 2020 soit +29,6 %).

Les 10 pages les plus consultées au cours de l'année 2022 sont :

1. Page d'accueil
2. Programme du cinéma Trianon
3. La mairie recrute
4. Page identité
5. Page publications
6. Mes démarches en lignes
7. Moteur de recherche
8. Actualités
9. Piscine de plein air La Grenouillère
10. Petites annonces

La newsletter hebdomadaire (publiée chaque jeudi) est envoyée à 3 727 abonnés. **Le nombre d'abonnés a évolué de 4,75 % sur l'année 2022.** La newsletter du conseil municipal envoyée pour annoncer l'ordre du jour de la séance ainsi que pour informer des délibérations prises en séance est envoyée à 2 423 abonnés. Le nombre d'abonnés a évolué de 9% sur l'année 2022.

d. Affirmer la présence de la Ville sur les réseaux sociaux

En 2022, la Ville a maintenu une présence importante sur ses réseaux sociaux. Cette année, la Ville a adapté le contenu de ses publications aux différents réseaux sociaux de la Ville (Twitter, Facebook, Instagram et LinkedIn). En effet, chaque réseau social ayant une communauté différente, il est important de proposer des contenus distincts pouvant porter sur une même thématique.

Le nombre de messages publiés a pu baisser sur certains médias sociaux sans porter atteinte à l'audience qui elle est en progression sur tous les réseaux sociaux municipaux.

Le nombre de messages postés sur les réseaux suivants :

- Twitter : - 10,5 %
- Facebook : + 12 %

- Instagram : - 27 %
- LinkedIn : + 350%

L'audience est en hausse sur l'ensemble des réseaux sociaux de la Ville :

- Twitter :
 - Février 2023 : 3 559 followers ; soit + 8 % ;
- Facebook :
 - Février 2023 : 4 281 followers ; soit + 18 % ;
- Instagram :
 - Février 2023 : 2 593 followers ; soit + 29 % ;
- LinkedIn :
 - Février : 1 015 abonnés ; soit + 82 %.

En 2022, le numérique a publié un calendrier de l'Avent sur le thème « des tournages à Sceaux » sur Facebook et Instagram. Celui-ci a reçu un excellent accueil de la part des internautes.

e. Continuer à réaliser des vidéos

De nombreuses vidéos ont été publiées en 2022 :

- ✓ Cross de Sceaux – édition 2022
- ✓ Vente en ligne au cinéma Trianon
- ✓ Restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste à Sceaux
- ✓ Cérémonie de réouverture et de remise des clés de l'église Saint-Jean-Baptiste
- ✓ Les Estivales de Sceaux 2022
- ✓ Restauration de l'orgue de l'église Saint-Jean-Baptiste à Sceaux
- ✓ Rencontre de la fraternité
- ✓ Venez travailler à Sceaux !

Les stories et reels sur Instagram

Un nombre important de stories et reels a été publié sur Instagram.

- ✓ Plus de 30 stories pour les animations du week-end
- ✓ Tous au Blagis
- ✓ Les guinguettes de Sceaux
- ✓ Tennis
- ✓ Exposition Ilan Parienté
- ✓ Stage multisports scén
- ✓ France services
- ✓ Rénovation de l'église Saint-Jean-Baptiste
- ✓ Stage Bafa
- ✓ Cross de Sceaux
- ✓ La Manufacture
- ✓ Installation des décorations de Noël
- ✓ Etc...

f. Animer les écrans numériques de la Ville

Au cours de l'année 2022, le service Communication a continué à diffuser des contenus numériques sur les écrans posés dans le gymnase du site sportif et de loisirs des Blagis et à l'extérieur de La Bibliothèque ainsi que la vidéo La ville recrute.

g. La création d'un Intranet

En lien avec la direction des Ressources humaines, management et organisation et les Systèmes d'information, un Intranet 2022 a été conçu pour tous les agents de la Ville. Cet outil nommé TIM (Toutes l'info de la mairie) a été déployé en fin d'année et est en cours d'ajustement technique permettant à terme d'être accessible à tous les agents quel que soit leur poste, leur catégorie ou leur lieu de travail. Il sera, au cours de l'année 2023, disponible en version responsive afin de faciliter son accès même d'un terminal personnel. La sécurité informatique a été prise en compte dans le projet puisque qu'une double authentification sera nécessaire pour se connecter. Les objectifs de cet Intranet sont multiples :

- aider les collaborateurs à mieux travailler, même à distance ;
- engager tous les collaborateurs dans une culture d'entreprise inclusive ;
- créer du lien social entre équipes dispersées ;
- lutter contre la désorganisation de la transmission d'information ;
- favoriser les échanges tout simplement ;
- centraliser les informations et les rendre accessible facilement via une organisation structurée.

h. Les impressions spécifiques à 2022

- Livre *Église Saint-Jean-Baptiste de Sceaux, récit d'une restauration* ;
- France services (affiches, dépliants, signalétique...) ;
- Élections présidentielles et législatives (affiches) ;
- Projet de Gaille (117 mètres de palissades, exposition, enseigne maison du projet, dépliants, kakémonos, panneaux, affiches) ;
- Les Guinguettes de Sceaux (panneaux, affiches...) ;
- Plan de Sceaux ;
- Plan des arbres remarquables ;
- Guide des seniors ;
- Illustration pour les objets de la Maison du tourisme ;
- Supports pour l'escape game *Sans Issue* du cinéma Le Trianon (logo animé, tickets, gazette...) ;
- Tous au cinéma (affiches) ;
- éventail des bonnes pratiques de l'usage du mail.

Par ailleurs, la Ville a pu poursuivre sa démarche éco-responsable :

- Le nombre d'impression du *Guide de la famille et de l'écolier* (88 pages) a été imprimé en 250 exemplaires cette année suite à la forte réduction initiée depuis 2019. La diffusion numérique a été privilégiée via l'Espace familles.

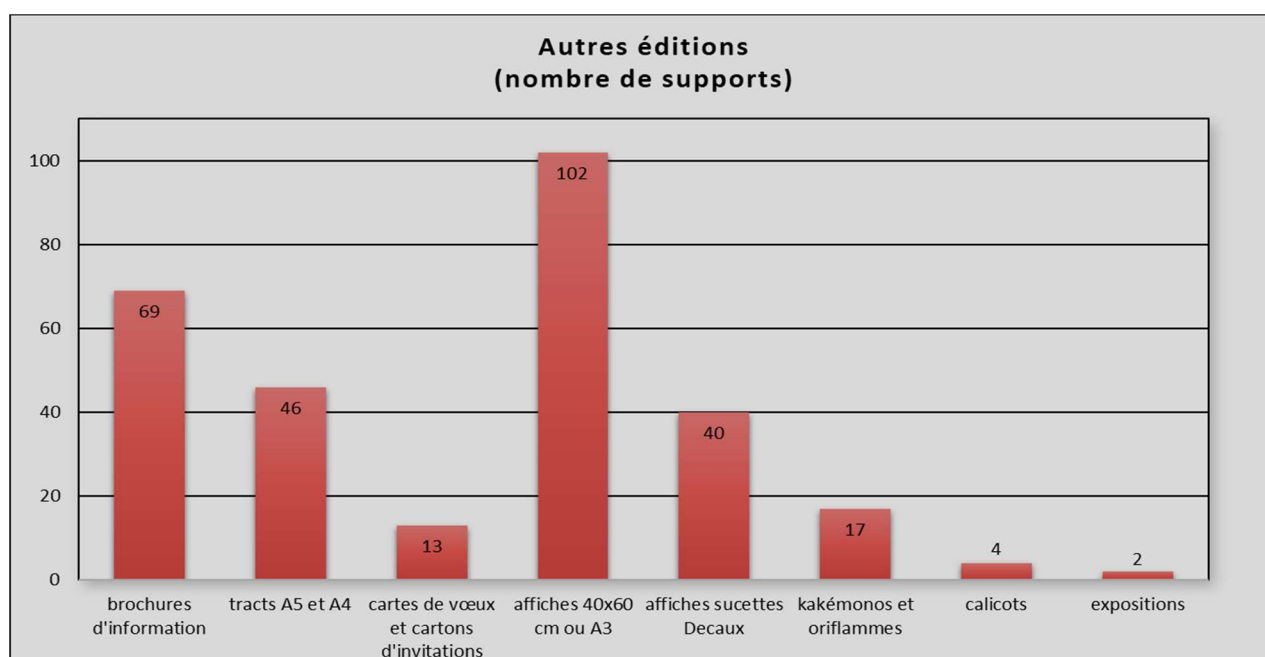
i. Les publications municipales

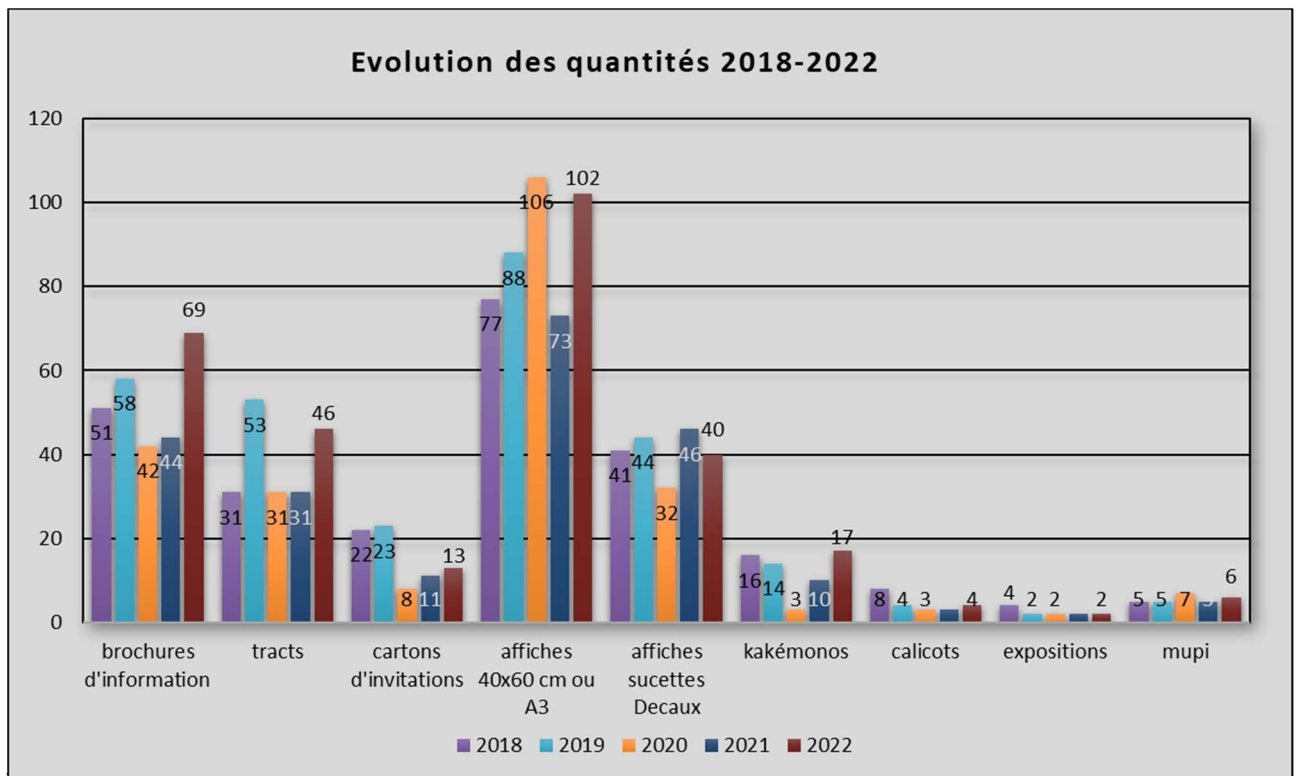
Toutes ces publications sont mises gratuitement à disposition des Scéens :

- les programmes et les brochures d'information : 69 contre 44 en 2021 (*exemples : France services, Paroles, festival de lecture, plaquette église Saint-Jean-Baptiste, visites et événements Maison du tourisme, festival Sociétés en transition(s), vélo en ville, les estivales d'art contemporain, l'art dans les vitrines, journées de l'architecture, programmes des animations Le temps des seniors, lettre des Quatre-Chemins...*)
- les affiches 40x60 cm (+ A3 ou A1) : 102 contre 73 en 2021 (*exemples : conférences sur les arbres, expositions Sur le mur rouge, inscriptions scolaires, Hanami, les Guinguettes de Sceaux, Fête du sport, les nocturnes aux Blagis ...*)

- les affiches « sucettes Decaux » : 40 contre 46 en 2021 (*exemples : Fête du printemps, Vélo en ville, les Estivales d'art contemporain, Les journées du patrimoine, Semaine bleue, Fête du sport, Tous aux Blagis, Mois des transitions, Saveurs d'automne, ...*)
- les tracts A5 et A4 : 46 contre 31 en 2021 (*exemples : Café des aidants, étudier et se loger à Sceaux, violence faite aux femmes, Forum des droits de l'enfant, Mobilikid's, la Fraternité, lieux d'accueil enfants/parents ...*)
- les cartons d'invitations : 13 contre 11 en 2021
- les guides : *Guide des seniors, Savoir rouler à vélo, Guide du vélo, Guide de la famille et de l'écolier, Guide du sport, Guide de l'hiver*
- les kakémonos et calicots : 21 contre 13 en 2021, (*exemples : Fête du printemps, Fêtes de Sceaux, Sur le mur rouge, Foire aux santons...*)
- les expositions : 2 comme en 2021 (Maison du projet – projet de Gaulle et 40 ans du CTVS)
- le chantier de Gaulle : 117 m de palissade + panneaux + signalétique
- ne sont pas comptabilisés : les marque-pages, les cartes de visite, les impressions sur adhésifs, la signalétique, le carton numéros utiles...

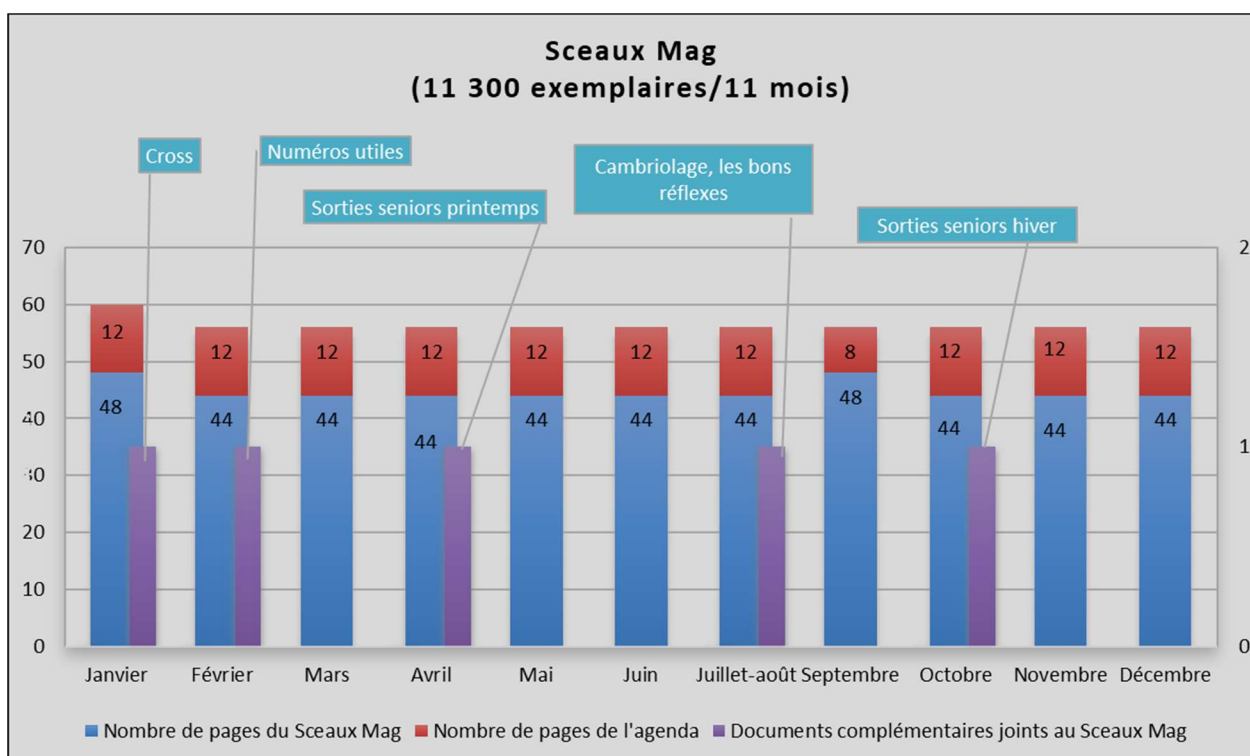
Guides et programmes édités et disponibles sur le site sceaux.fr > kiosque		
	Nombre de pages	Nombre d'exemplaires
Guide de l'hiver	8	1 000
Guide de la famille et de l'écolier	88	250
Guide des seniors	92	1 000
Guide du sport	24	1 000
Guide du cycliste	12	3 000



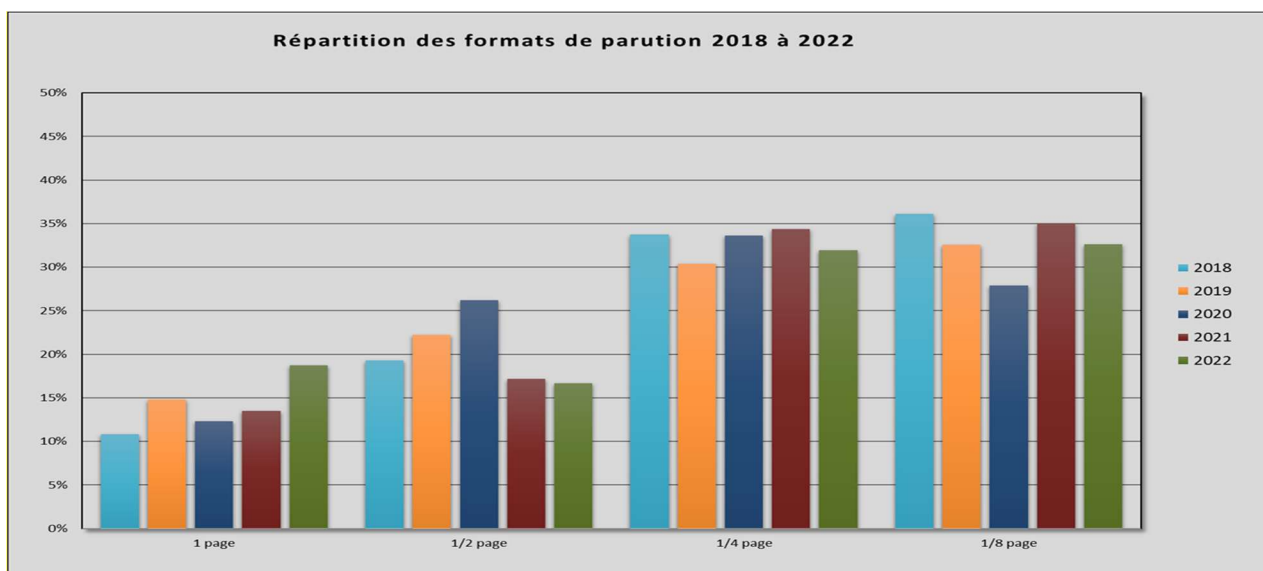
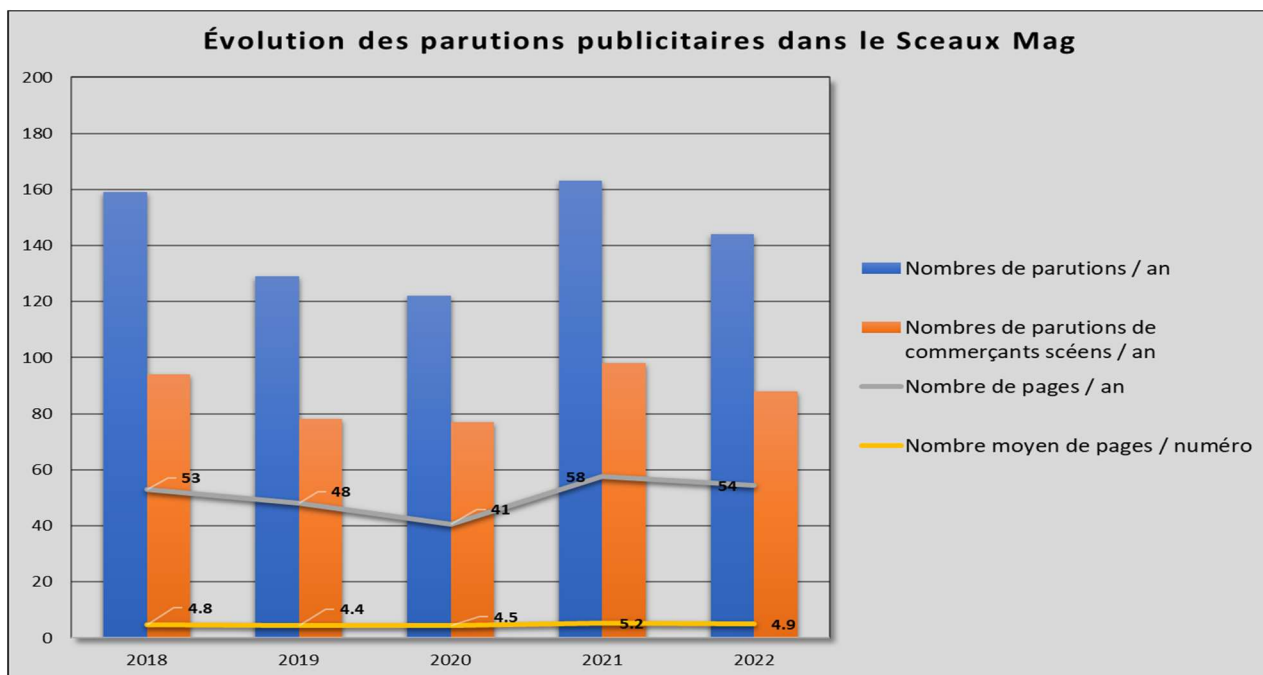


j. Le Sceaux Mag

- *SceauxMag* : 11 numéros en 2022 (44 pages + agenda de 12 pages).
- 10 100 exemplaires distribués toutes boîtes aux lettres + 1 200 dans les équipements municipaux à disposition du public, soit 11 300 exemplaires par numéro. Les quantités étaient de 12 700 exemplaires jusqu'en 2014, 12 000 exemplaires depuis 2015 et 11 300 exemplaires depuis 2021.



Sceaux Mag - Parutions publicitaires					
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'exemplaires / 11 n°	12 000	12 000	12 000	11 300	11 300
Nombres de parutions / an	159	129	122	163	144
Nombres de parutions de commerçants scéens / an	94	78	77	98	88
% des parutions commerçants scéens	59%	60%	63%	60%	61%
Nombre de pages / an	53	48	41	58	54
Nombre moyen de pages / numéro	4.82	4.36	4.50	5.23	4.94



Certains articles de *SceauxMag* ont été enrichis avec des QR codes. Grâce à un smartphone, les QR codes (pour quick response code, soit "code à réponse rapide") offrent des applications variées. Ils peuvent servir à accéder à un complément d'information, la version longue d'un article, une galerie de photos, une vidéo, une enquête de satisfaction ou encore un formulaire d'inscription en ligne. Cette méthode permet de créer des flux entre la communication papier et la communication numérique. Ces QR codes sont également utilisés sur certains dépliantes ou affiches.

k. La gestion de l'affichage

- 23 panneaux associatifs : 299 affiches d'association posées contre 169 affiches en 2021
- 23 panneaux municipaux : 100 affiches Ville, Vallée Sud-Grand Paris, Insee, Métropole du Grand Paris, Conseil départemental... posées contre 106 en 2021

- 24 faces « sucettes » Decaux (dont 5 allouées aux Gémeaux pendant la durée de leur saison et 4 pour la programmation du cinéma Trianon) : 60 affiches Ville, Les Gémeaux, la Virade de l'espoir, Secours populaire... contre 64 posées en 2021
- 14 MUPI avec 5 agendas des temps forts de la Ville 4x3 m par an
- 6 emplacements doubles de kakémonos à travers la ville, 2 emplacements simples face à l'hôtel de ville et à l'entrée de la rue piétonne et 1 triptyque devant l'Ancienne mairie, 1 emplacement double (vitrine de l'hôtel de ville), 1 emplacement simple (cour de l'hôtel de ville, devant le couloir vitré)
- 1 emplacement simple (sous le porche de l'hôtel de ville) ; 1 emplacement simple sur le site sportif et de loisirs des Blagis
- Signalétique provisoire événementielle (calicot, roll 'up, oriflamme)

l. La conception d'expositions et évènements

- 2 expositions (2 en 2021, 2 en 2020, 2 en 2019, 4 en 2018, 5 en 2017, 6 en 2016, 3 en 2015) : Maison du projet - Projet de Gaulle et 40 ans du CTVS
- Panneaux / vitrophanie : divers panneaux pour la voirie et l'espace public

m. Les relations presse

- La rédaction de 39 communiqués de presse (27 en 2021 et 2020, 66 en 2019, 52 en 2018, 95 en 2017, 79 en 2016, 78 en 2015, 37 en 2014) et suivi presse
- La gestion des demandes de la presse, de la radio et des reportages TV sur la Ville

n. Les photos

- 89 reportages photos effectués sur l'actualité municipale (75 en 2021, 45 en 2020, 110 en 2019)
- Les achats de visuels : 169 en banque d'images (114 en 2021, 128 en 2020 dont 48 pour la Covid-19, 53 en 2019, 67 en 2018, 41 en 2017, 45 en 2016, 62 en 2015, 52 en 2014, 62 en 2013)

o. La communication interne

- Le journal interne En *coulisses* : 4 parutions / an
- Le livret d'accueil des nouveaux arrivants, impression en interne au fil des besoins
- Une vidéo à destination des agents et du public sur la marque employeur

II. Perspectives pour l'année 2023

a. Rédaction d'une charte de la communication responsable

Déjà engagée depuis plusieurs années dans une démarche de communication responsable (à travers le choix de ses imprimeurs notamment), la Ville souhaite poursuivre et intensifier ses actions pour limiter son impact sur l'environnement.

Cette charte sera l'occasion de répertorier les bonnes pratiques existantes et de fixer de nouveaux objectifs pour une communication encore plus vertueuse.

b. Recyclage des kakémonos

Le service Communication étudiera la possibilité de réemployer ses kakémonos après décrochage, pour leurs donner une seconde vie à la Manufacture où ils pourraient servir de base lors de différents ateliers d'up-cycling.

c. Évolution de la newsletter

Le rubricage de la newsletter sera repensé à la lumière des statistiques pour optimiser les informations en fonction des sujets et thématiques qui intéressent le plus les Scéens.

d. Développement des réseaux sociaux

Le service Communication fera évoluer les contenus et la fréquence de ses posts sur les réseaux sociaux pour que l'information puisse toucher un maximum d'habitants. Les courtes vidéos seront plus nombreuses notamment sur Instagram.

Le réseau LinkedIn sera particulièrement dynamisé pour promouvoir la marque-employeur et attirer de nombreux talents au sein de l'administration.

Section 4 – Action culturelle

Le service de l'Action culturelle réunit La Bibliothèque, médiathèque municipale de Sceaux, le cinéma Le Trianon, cinéma classé Art et essai, et la mission Programmation culturelle. Il est chargé de la coordination des associations et des équipements culturels, et de l'organisation des manifestations et des projets culturels et patrimoniaux, et enfin du soutien et de la valorisation des pratiques artistiques scéniques, des professionnels d'une part et des amateurs d'autre part.

Le service est géré par un chef de service qui supervise le directeur de la bibliothèque, la directrice du cinéma et le chargé de mission Programmation culturelle, avec une gestionnaire administrative et logistique partagée au niveau du pôle avec le service de l'Action sportive.

Le service de l'Action culturelle propose ou encourage des actions en partenariat avec les différents partenaires culturels locaux.

Coordination des associations :

- action de coordination et de soutien des associations culturelles et socioculturelles
- 40 associations répertoriées dont 25 en lien avec la Ville
- actualisation des listes, enregistrement des statuts, changements de bureaux, relais auprès des élus, informations, convention de mise à disposition de locaux associatifs permanents
- instruction des demandes de subvention de fonctionnement
- 17 associations municipales culturelles subventionnées
- coordination des équipements culturels mis à disposition des associations

Le service de l'Action culturelle accompagne, soutient et favorise les actions des équipements culturels associatifs que sont l'Animathèque MJC et le centre social et culturel des Blagis (CSCB), conformément à leur convention d'objectifs :

- Animathèque MJC : 1 210 adhérents (rentrée 2021-2022) dont 908 scénés
- CSCB : 823 adhérents (rentrée 2021-2022) dont 558 scénés

En 2022, la Ville a aidé l'ensemble des associations employées de la Ville ayant eu recours au titre de l'année 2021 à l'allocation d'activité partielle et ayant versé le complément pour permettre le maintien à 100 % des salaires : la Ville a pris en charge ce complément. Ce soutien a concerné pour le service de l'Action culturelle : l'Animathèque MJC, le CSCB et l'association des Orchestres de jeunes Alfred-Loewenguth. Il s'agit d'une aide complémentaire à celle mise en œuvre en 2021 au titre de l'année 2020.

LA PROGRAMMATION CULTURELLE

La mission Programmation culturelle est en charge de l'organisation des manifestations et des projets culturels et patrimoniaux, en veillant à privilégier les partenariats, pour certains projets, avec les associations et les équipements présents sur la ville.

I. Retour sur les projets de l'année 2022

Les domaines artistiques et culturels des actions portées par le service sont :

- les arts visuels
- la musique
- le théâtre
- le patrimoine historique et architectural
- la langue française, les langues de France et la tradition félibréenne
- la culture générale

En outre, le service gère l'organisation de certaines manifestations à caractère festif et de loisirs.

a. Les actions valorisant les arts visuels

- 2 expositions individuelles d'artistes professionnels scénés dans le cadre du cycle « Sur le mur rouge, les artistes de Sceaux s'exposent... » consacrées à Ilan Parienté et à Paul Millet.
- Estivales, festival d'art contemporain du Grand-Paris : (88 candidatures, 16 artistes sélectionnés et 23 œuvres présentées) : exposition collective rassemblant des artistes professionnels de toute la France, à dimension métropolitaine, avec pour parrain et marraine le galeriste Hervé Loevenbruck et l'artiste Marlène Mocquet.
- La mise à disposition d'ateliers à deux collectifs d'artistes, Bloc-House et la Tarlatane, ainsi qu'à des artistes individuels.
- Parallèlement, la Ville a mis à disposition d'artistes professionnels de Sceaux depuis mai 2022 l'ancienne maison de la communauté des sœurs missionnaires Notre Dame D'Afrique, dite des Sœurs blanches. 8 artistes profitent de ces ateliers éphémères.

b. Les actions valorisant la musique

- Musiques en courts (35 candidats initiaux, 14 sélectionnés, 10 participants) avec en amont des candidatures provenant de la France entière et de l'étranger.
- La deuxième partie de la saison 2021-2022 et la première partie de la saison 2022-2023 de la Schubertiade de Sceaux, action portée en partenariat par la Ville et l'association de la Schubertiade de Sceaux : 6 concerts, dont un concert à destination du jeune public.
- La soirée des 20 ans des studios La Caisse claire avec la présentation d'un film réalisé par les studios en partenariat avec la Ville, suivi d'un concert à l'Animathèque MJC.
- La Fête de la Musique rassemblant environ 4 000 participants répartis sur l'ensemble des concerts proposés dans la ville, dont une grande partie au jardin de la Ménagerie pour le concert des groupes des studios La Caisse Claire organisé en partenariat avec l'Animathèque MJC.

c. Les actions valorisant le théâtre

- Le festival « Paroles » consacré à la lecture publique, en collaboration avec les compagnies de théâtres et les structures amateurs de Sceaux et du territoire Vallée-Sud-Grand-Paris et la bibliothèque : 7 représentations réparties sur 2 jours (250 spectateurs).
- En parallèle, le service de l'Action culturelle intervient en soutien à l'établissement public territorial de Vallée-Sud-Grand-Paris pour la mise en œuvre d'une subvention à destination des compagnies du territoire se produisant au festival off d'Avignon et l'organisation sur place d'une rencontre avec les compagnies. 11 compagnies ont été concernées.

- Enfin, des compagnies scéniques profitent également depuis mai 2022 de l'ancienne maison de Sœurs blanches. 4 compagnies bénéficient de ces ateliers éphémères.

d. Les actions valorisant le patrimoine et l'architecture

- La réouverture de l'église Saint-Jean-Baptiste de Sceaux marquant la fin du chantier de rénovation : 1 mise en lumière artistique du bâtiment, 1 cérémonie officielle de réouverture, 2 concerts, des visites guidées et 1 inauguration des Journées du patrimoine autour de l'église. Ces actions ont été organisées en partenariat avec la paroisse Saint-Jean-Baptiste.
- 1 conférence sur l'histoire de Sceaux par Corinne Jager (100 participants) en partenariat avec les Amis de Sceaux.
- Les journées européennes du patrimoine : 41 visites réparties sur 7 sites ou parcours, 2 conférences, 1 exposition documentaire et 1 concert (800 participants). Organisation d'une visite patrimoniale et artistique entre Sceaux et Bagneux, en partenariat avec le Plus Petit Cirque du Monde, le théâtre Les Gémeaux / Scène nationale, le CAUE 92 et la ville de Bagneux.
- Les journées de l'architecture : 26 visites réparties en 3 circuits ou sites distincts, dont 24 de la maison-atelier André-Lurçat et 3 projections débats au Trianon (250 participants).
- La réflexion sur le projet de restauration de la maison-atelier André-Lurçat.

e. Les actions valorisant la langue française, les langues de France et la tradition félibréenne

- Les Fêtes félibréennes et méridionales (1 000 participants), dont l'organisation d'un bal provençal au jardin de la Ménagerie pendant le Feu de la Saint-Jean.
- La dictée de Sceaux (30 participants).

f. Actions valorisant la culture générale

- 1 conférence sur Frédéric et Irène Joliot-Curie par leur fille, Hélène Langevin (150 participants).
- 1 conférence sur la notion de Fraternité (200 participants), en partenariat avec la paroisse Saint-Jean-Baptiste.

g. Les actions à caractère festif et de loisirs

- Feu de la Saint-Jean : animations sur le thème méridional et embrasement d'un grand bûcher (2 000 participants).
- Bal du 13 juillet : bal dansant (600 participants).
- Tous aux Blagis (1 000 participants) en partenariat avec le CSCB, les centres de loisir et le théâtre des Gémeaux.
- Noël des enfants : animations diverses, en partenariat avec le CSCB, au centre commercial des Blagis (500 participants), marche aux flambeaux entre les Blagis et le centre-ville (100 participants), déambulation dans la rue piétonne et spectacle au jardin de la Ménagerie (1 500 spectateurs).

II. Projets particulièrement initiés au cours de l'année 2022

a. Réouverture de l'église Saint-Jean-Baptiste de Sceaux

- Afin de célébrer la fin du chantier de rénovation et la réouverture de l'église Saint-Jean-Baptiste, un ensemble d'actions (cf. supra I-d.) permis la mise en valeur de ce patrimoine incontournable de la ville.
- Ces actions ont été organisées en partenariat avec la paroisse Saint-Jean-Baptiste.

b. « Le Grand Voyage des Proximités »

- À l'initiative du Plus Petit Cirque du Monde, il a été organisé un parcours de visite original, sur une journée entière, mêlant interventions de conférenciers et performances d'artistes, entre les communes de Sceaux et Bagneux. Ce parcours, intitulé « Le Grand Voyage des Proximités » a permis de rendre compte des liens historiques et patrimoniaux entre ces deux territoires.
- Cette action a été organisée en partenariat avec le Plus Petit Cirque du Monde, le théâtre Les Gémeaux / Scène nationale, le CAUE 92 et la ville de Bagneux.

c. Adaptation du contenu de certains événements

- Les Fêtes félibréennes et méridionales se sont tenues le même week-end que le Feu de la Saint-Jean. Cela a donné l'occasion de proposer notamment un bal populaire provençal au moment du Feu de la Saint-Jean, permettant ainsi de redonner une dimension festive à la tradition méridionale de Sceaux.
- Les animations au centre-ville et aux Blagis prévues dans le cadre du Noël des enfants ont été organisées sur une seule journée. La compagnie se produisant ainsi le soir au centre-ville a pu intervenir également aux Blagis, sous une formation réduite, et un lien a pu être créé entre les deux quartiers par l'organisation d'une marche aux flambeaux.

III. Perspectives pour l'année 2023

a. Le transfert du festival Paroles au territoire Vallée-Sud-Grand-Paris

- Le Territoire est intéressé par le transfert du festival Paroles qu'il souhaiterait développer à son échelle. Un accompagnement est prévu en 2023 pour la préparation d'une première édition en 2024.

b. L'évolution de la programmation des Journées de l'architecture

- Les Journées de l'architecture à Sceaux ont tendance sur les dernières éditions à faire quelque peu redite des Journées du patrimoine, en proposant des actions analogues, essentiellement des visites guidées sur des éléments patrimoniaux du passé, les deux opérations étant par ailleurs espacées seulement d'un mois.
- Une réflexion est actuellement menée afin d'intégrer dans la programmation de ces Journées des actions traitant de problématiques architecturales contemporaines auxquelles sont confrontées les architectes ou propriétaires.

LE CINEMA TRIANON

Le Trianon est un cinéma mono-écran de 270 places, classé Art et essai. Il est également détenteur de deux labels « Patrimoine et Répertoire » et « Jeune public » décernés par le centre national du cinéma (CNC).

Situé en cœur de ville, il a une vocation de service public de proximité, à la diffusion éclectique, du divertissement aux films plus pointus. Il participe aux dispositifs scolaires en partenariat avec le CNC et l'Éducation nationale et est donc fortement investi dans l'éducation à l'image pour le jeune public.

I. Retour sur l'activité de l'année 2022

a. La fréquentation de l'année 2022

La fréquentation annuelle

2012	75 014
2013	81 995
2014	78 407
2015	64 944
2016	65 150
2017	64 359
2018	69 565
2019	72 717
2020	25 507
2021	29 852
2022	50 007

N.B. :

- Les chiffres donnés prennent uniquement en compte les entrées payantes.
- 2012 correspond à l'année de reprise du cinéma en régie directe par la Ville et pour cette raison sert d'année de référence pour différents tableaux.
- 2020 et 2021 correspondent aux deux années où le cinéma a été marqué par la pandémie de Coronavirus.

2022 est la première année complète d'activité depuis le début de la pandémie de la Covid-19. Pour autant, il s'agit encore d'une année atypique pour l'ensemble de l'exploitation : restrictions sanitaires levées en mars, offre amoindrie de films porteurs, frilosité des spectateurs dans un contexte compliqué voire anxigène. La fréquentation nationale atteint néanmoins le chiffre conséquent de 152 millions d'entrées. Mais ce résultat est en retrait de 26,9% par rapport à la période pré-Covid (et à la moyenne historiquement élevée des exercices 2017 à 2019).

2022 a connu 5 semaines de fermeture durant l'été pour la réalisation des travaux de réaménagement du hall.

Le Trianon n'échappe pas à ce contexte et accuse une baisse de 31% par rapport à 2019, année particulièrement forte avec 72 717 spectateurs. L'automne avec son offre de films qualitatifs et attractifs a fait renouer avec la période avant-Covid.

Les 10 premiers films de l'année 2022 :

1. *En corps* de Cédric Klapisch (France) 1 244 spectateurs
2. *L'innocent* de Louis Garrel (France) 964 spectateurs
3. *Le pharaon, le sauvage et la princesse* de Michel Ocelot (France) 907 spectateurs
4. *Simone, le voyage du siècle* d'Olivier Dahan (France) 855 spectateurs
5. *La conspiration du Caire* de Tarik Saleh (France/Suède) 829 spectateurs
6. *Couleurs de l'incendie* de Clovis Cornillac (France) 798 spectateurs

7. <i>Novembre</i> de Cédric Jimenez (France)	788 spectateurs
8. <i>Sans filtre</i> de Ruben Östlund (Suède/France)	699 spectateurs
9. <i>La panthère des neiges</i> de Vincent Munier et Marie Amiguet (France).....	649 spectateurs
10. <i>Armageddon time</i> de James Gray (États-Unis)	594 spectateurs

On note dans les films forts de l'année une présence majoritaire des films français, ce qui est assez exceptionnel pour le souligner, comme la présence d'un seul titre américain. Autre fait notable dans ce top 10, la présence de deux films destinés à un public jeune et familial (le dernier Michel Ocelot, ainsi que le documentaire *La panthère des neiges*), qui ont aussi bénéficié d'une forte demande en séances scolaires.

La fréquentation par type de séance pour l'année 2022 s'est présentée ainsi :

- séances tout public : 70 %
- séances jeune public : 11 %
- séances scolaires : 19 %

La fin des restrictions liées au Covid-19 a permis de redynamiser l'offre scolaire, dont le nombre de séances a même connu une légère hausse, bénéficiant d'un contexte favorable (besoins de sorties, offre de titres porteurs, mise en route du dispositif du pass Culture). Aussi la part représentée par ces séances est en augmentation par rapport à celle des séances dites tout public, la part du jeune public, soit le hors temps scolaire, restant stable.

La répartition tarifaire

Il a été décidé pour l'année 2022 de proposer une nouvelle grille tarifaire, la dernière augmentation ayant eu lieu en janvier 2015. Le but étant également d'harmoniser et d'arrondir ceux-ci afin d'éviter la multiplication des centimes. Toujours dans la perspective de dynamiser l'offre à destination du public jeune, un nouveau tarif a été créé pour la tranche des 16-25 ans et étudiants, cible désormais particulièrement difficile à toucher dans le secteur cinématographique et au cœur de l'action du CNC. Ce tarif est aligné sur celui du tarif abonné et a connu de ce fait une baisse (il est passé de 5,70 € à 5 €).

Répartition 2022 des entrées par tarif :

Tarif plein : 7 €	9 %
Tarif réduit : 6 €	18 %
Tarif abonné : 5 €	35 %
Tarif 16/25 ans et étudiants : 5 €	2 %
Tarif - 16 ans : 4 €	7 %
Exonéré : 0 €	4 %
Scolaires/centres de loisirs : 2,70 €	11 %
Dispositifs nationaux : 2,50 € et 2 €	9 %
Autres divers	5 %

La répartition reste globalement la même que sur les années précédentes, avec une baisse légère de la part « tarif plein » au profit de la part « abonnement » et une hausse de la part des tarifs liés aux séances scolaires.

b. L'éducation à l'image

Les dispositifs scolaires d'éducation à l'image

Le Trianon participe aux trois dispositifs scolaires parrainés par le CNC, en étroite collaboration avec l'Éducation nationale :

1. *École & cinéma*, en partenariat avec l'association Passeurs d'images. Il s'agit du principal dispositif mis en œuvre et le plus sollicité par les enseignants
Cycle II : de la grande section de maternelle au CE2
Cycle III : CM1 au CM2
2. *Collège au cinéma*, en partenariat avec le conseil départemental des Hauts-de-Seine et l'association Passeurs d'images
Cycle 6^{ème}/5^{ème} et Cycle 4^{ème}/3^{ème}
3. *Lycéens et apprentis au cinéma*, en partenariat avec l'ACRIF (association des cinémas de recherche d'Île-de-France)

Les classes s'inscrivent pour un parcours de trois films. Pour l'année scolaire 2022-2023, elles sont réparties comme suit :

- École et cinéma : 49 %
- Collège au cinéma : 29 %
- Lycéens et apprentis au cinéma : 22 %

Évolution du nombre d'inscrits aux dispositifs scolaires	
2012-2013	2 356
2013-2014	2 727
2014-2015	2 924
2015-2016	1 881
2016-2017	2 255
2017-2018	2 146
2018-2019	2 082
2019-2020	1 955
2020-2021	1 497
2021-2022	1 643
2022-2023	1 675

En dépit d'un contexte instable lié à la pandémie, la mobilisation des établissements est stable et conséquente.

Les séances scolaires hors dispositif

En sus des dispositifs, le Trianon accueille régulièrement des séances scolaires. Il met en avant des films auprès des établissements scolaires, de la maternelle au lycée. Ce sont pour l'essentiel des films d'actualité témoignant d'un intérêt à être vus dans le cadre scolaire. Ce peut être des films plus anciens que l'on considère désormais comme des classiques de l'enfance.

L'équipe du cinéma se tient également à la disposition des professeurs pour les accompagner dans leurs projets en projetant des films à leur demande, sur des sujets qu'ils travaillent en classe. Aux films de cinéma s'ajoutent les pièces du catalogue de la Comédie Française pour lesquelles le Trianon accueille des collèves et lycées.

c. Les animations

Les actions et événements emblématiques du Trianon

Chaque mois, un article sur un des films programmés est rédigé par le membre de l'équipe en charge de la médiation et mis en ligne sur le blog du Trianon. Une vidéo mensuelle dédiée à un coup de cœur est également tournée au Trianon. Elle est ensuite diffusée en salle lors des avant-séances et mise en ligne sur le blog. Ce travail de médiation en direction du public est repéré et apprécié et contribue à l'identité du Trianon.

« L'Atelier cinéma » est un cycle composé de neuf séances mensuelles consacrées à des films du patrimoine autour d'un grand acteur ou réalisateur, un mardi par mois. Il est animé par le chargé de médiation du Trianon.

Les manifestations et opérations nationales

- Du 19 au 25 janvier : 24^e édition du festival Téléràma avec 22 séances dont une avant-première.
- Du 2 au 6 février : 6^e édition du festival « Sociétés en transition(s) » avec une programmation de 5 films et 2 tables rondes, dont l'une a bénéficié d'une captation montée et disponible en vidéo.
- Du 9 février au 1^{er} mars : 5^e édition du festival Téléràma enfants avec une programmation de 5 films dont une avant-première.
- Du 20 au 22 mars : participation à l'opération « Le Printemps du cinéma ».
- Du 3 au 6 juillet : participation à l'opération « La Fête du cinéma ».
- Du 12 au 18 octobre : 2^e édition du « Festival Close-up » (Ville, architecture et paysage au cinéma) avec une programmation composée d'une séance consacrée aux archives audiovisuelles du grand Paris avec conférence, un ciné-concert autour des documentaires de Jean Vigo et une rencontre autour d'un premier film en présence du réalisateur.
- Reprise du film de Dominik Moll *La nuit du 12* à l'occasion de journée contre les violences faites aux femmes.
- Au mois d'octobre : participation à « La Fête du cinéma d'animation » en collaboration avec la bibliothèque. 4 titres ont été proposés dont l'un a destination du public adulte. Un atelier autour du ukulélé a été proposé à la bibliothèque en complément d'une présentation musicale et d'un ciné-goûter au cinéma autour du film *Yuku et la fleur de l'Himalaya*. Une présentation du travail de Michel Ocelot a été également faite lors de la première séance de son nouveau film.
- La 18^e édition de Musiques en courts s'est tenue le 27 novembre sous la présidence du compositeur Mathieu Lamboley, et a départagé 10 candidats.

Les projections en présence d'équipes de films ou des spécialistes du cinéma

- La réalisatrice Simone Bitton pour *Ziyara*.
- La maîtresse de conférence Aude Renaut pour une conférence autour de la rétrospective consacrée à Roberto Rossellini.
- Le réalisateur Mikhaël Hers pour *Les passagers de la nuit*.
- Le réalisateur Julien Defourny pour *Sur les voix des Amériques*.
- Le réalisateur Dmytro Sukholytkyy-Sobchuk pour *Le serment de Pamfir*, en avant-première.
- Le réalisateur Léopold Legrand pour *Le sixième enfant*.
- Le réalisateur Simon Coulibaly Gillard pour *Aya*.
- L'assistante réalisateur Annabelle Janjaud pour *La combattante*.
-

Les projections faites dans le cadre de partenariats

- Le festival « Sociétés en transition(s) », en partenariat avec la ville de Bourg-la-Reine et différentes associations engagées dans le développement durable.
- Une séance du documentaire *À la vie* d'Aude Pépin autour du travail de sage-femme accompagnée d'une rencontre avec la sage-femme et autrice scénariste Catherine Coq suivie d'une dédicace de son livre *Chronique du périnée*, en partenariat avec la librairie Le roi lire.
- Une projection des saisons 1 puis 2 en avant-première de la Web-série *Frappuccino* avec le collectif d'artistes scénaristes Attention fragile.
- Une séance du documentaire *Animal* de Cyril Dion avec la rencontre de l'activiste Vipulan Puvaneswaran dans le cadre de la manifestation VertAvril menée par la ville de Bourg-la-Reine.
- Une séance du documentaire *La fièvre des particules* de Mark Levinson avec une rencontre autour des sciences de la physique en présence de la présidente du CERN, en partenariat avec la faculté Jean-Monnet.
- Journée consacrée à la figure des trois mousquetaires avec projections de 2 films et une conférence sur D'Artagnan dans le cadre des « Grandes heures de Sceaux », en partenariat avec le domaine départemental de Sceaux (report 2021).
- Soirée consacrée à l'anniversaire des 20 ans des studios La Caisse claire en partenariat avec la présentation d'un documentaire, en partenariat avec l'Animathèque MJC de Sceaux (report 2021).
- Une séance du documentaire *Sur les voix des Amériques* de Julien Defourny sur la question des mobilités décarbonnées dans le cadre de la manifestation Vélo en ville, en partenariat avec la mission Transitions, nature en ville et politique cyclable.
- La séance annuelle programmée dans le cadre de la Semaine bleue en partenariat avec le service Vie sociale séniors.
- Une séance du documentaire *Ruptures* d'Arthur Gosset suivie d'une rencontre dans le cadre des Semaines d'information sur la santé mentale, en partenariat avec l'hôpital Érasme d'Antony et le service Action sociale, santé et handicap.
- Participation au Forum des Droits de l'Homme avec 3 projections de documentaires accompagnées chacune de rencontres en partenariat avec la ville de Bourg-la-Reine et plusieurs associations et collectifs.
- Une séance en avant-première du documentaire *Mon vieux* de Marjory Desjardins sur la question des aidants avec l'association Avec nos proches, et en partenariat avec l'Agirc-Aarco et le service Vie sociale séniors.
- L'association des Amis du cinéma Trianon a organisé 4 soirées dans l'année :
 - 7 février : soirée consacrée à la thématique de la *cancel* culture et du lien entre auteur et œuvre autour du film *Arthur Rambo* de Laurent Cantet,

- 25 mars : soirée consacrée à l'incendie de Notre-Dame de Paris autour du film *Notre-Dame brûle* de Jean-Jacques Annaud,
- 19 avril : soirée consacrée à l'intelligence artificielle autour du documentaire *Cinq nouvelles du cerveau* de Jean-Stéphane Bron,
- 21 juin 2022 : l'association a été associée au 101^e anniversaire du cinéma.

Les animations en direction du jeune public

- Reprise des ciné-goûters à partir de la rentrée 2022, au rythme d'un par mois.
- Dans le cadre du dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma », une classe a pu rencontrer le réalisateur Serge Bozon dont le film *Madame Hyde* figurait dans la sélection.
- Un atelier autour des boîtes sensorielles a été proposé autour d'un programme de courts métrages.
- Pérennisation de l'atelier à destination des classes de CM2 monté en partenariat avec La Bibliothèque.

Des avant-premières fréquentes

- *Un autre monde*, dans le cadre du festival Télérama.
- *Le grand jour du lièvre*, dans le cadre du festival Télérama enfants.
- *Ennio*, dans le cadre des festivités du centenaire de la salle.
- *Grosse colère et fantaisies*, dans le cadre du Little Films Festival en août.
- *Pompon ours*, dans le cadre du Little Films Festival en août.
- *Un beau matin*, dans le cadre de la reprise de la Quinzaine en septembre.
- *Le serment de Pamfir*, pour une rencontre avec le réalisateur du film et dans le cadre de la reprise de la quinzaine en septembre.
- *Ma vache et moi*, ressortie de patrimoine autour d'un ciné-goûter.

II. Retour sur les projets de l'année 2022

- Célébration des 100 ans du cinéma Le Trianon :

La célébration a démarré le 19 novembre 2021 en raison du contexte sanitaire, avec pour objectif d'organiser un événement par mois en lien avec le centenaire jusqu'au 21 juin 2022, 101^e anniversaire du cinéma :

- Clôture du cycle de l'Atelier cinéma préparée dans le cadre de festivités liées au centenaire de la salle « Le cinéma dans la lumière ».
- Projection mensuelle dédiée au cinéma de Patrimoine estampillé « 100 ans du cinéma ».
- Célébration anniversaire des 101 accompagnée par un concert de la fanfare Pop-corn 007, spécialisée dans la musique de films et de séries, autour d'un pot et de la dégustation d'une pièce montée réalisée par la Maison Colbert dans l'allée du cinéma.
- Conception d'un jeu inspiré du concept de l'*escape game* réalisé pour 30 joueurs et intitulé « Sans Issue ». Création par l'équipe du cinéma, en partenariat avec le service Communication et La Bibliothèque. Il s'est tenu dans la salle de cinéma le vendredi 2 décembre.

- Travaux de rénovation du hall et modification de l'affichage intérieur

- Fermeture du cinéma en été sur une période de 5 semaines pour rénovation du hall (sol, éclairage, travaux de peinture, changement de l'affichage intérieur, élargissement des marches).
- Création d'une nouvelle borne d'accueil orientée vers le hall et non plus sur l'extérieur.
- Installation de deux écrans d'affichage dynamique visant à compléter l'offre d'affichage papier et salle.

- **Mise en place d'une solution d'achat de billets en ligne**
 - Mise en route effective au mois de février 2022 par la plateforme Ticketing ciné, la vente est accessible par le biais des sites de la Ville et Allociné, ainsi qu'en accès direct par le compte du Trianon.
 - Elle concerne une majorité de tarifs y compris les contremarques Cinéchèques et C.C.U.
 - Cela représente au 31 décembre 1 264 places achetées par ce biais, soit 2,5 % des places vendues.

III. Perspectives 2023

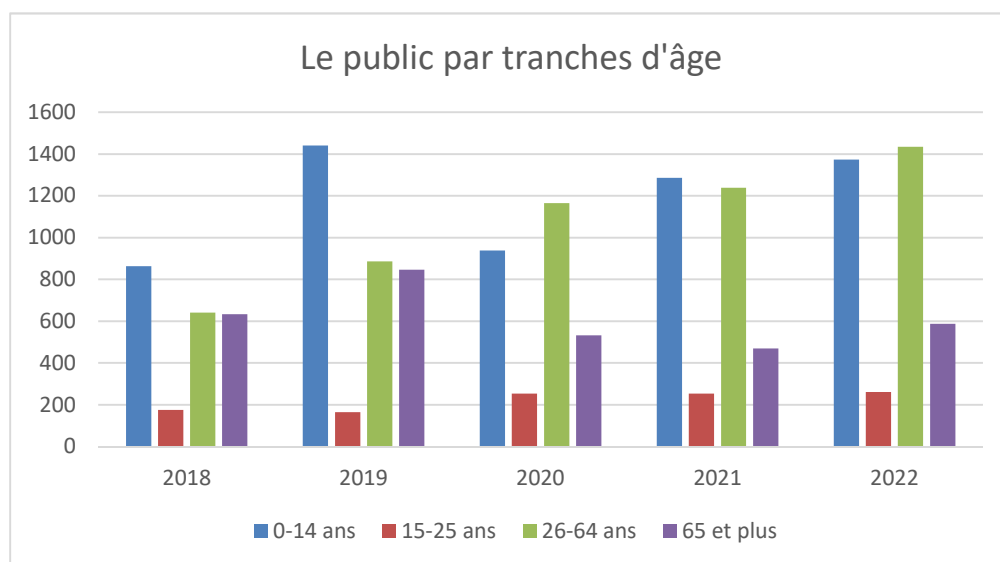
- Poursuite et fin de travaux de rénovation sur le portail et l'affichage extérieur.
- Choix d'une signalétique visant à mieux identifier les portes et baies vitrées pour raisons de sécurité.
- Inscription à la rentrée scolaire 2023 au dispositif Maternelle au cinéma pour le premier cycle de la Petite à la Grande section de maternelle.
- Continuité du développement de l'animation et de la médiation en direction du jeune public, pendant et hors temps scolaire ainsi qu'à destination de la tranche d'âge 15-25 ans.

LA BIBLIOTHEQUE, MEDIATHEQUE MUNICIPALE

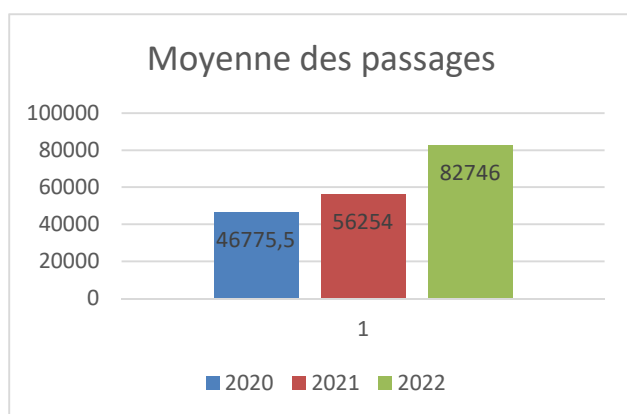
La Bibliothèque est un lieu en accès libre, pour tous les âges et propose une mise à disposition illimitée des connaissances et du savoir. Les usagers sont accueillis pour utiliser des services (les collections de documents, l'accès à internet et au wifi, impressions, photocopies, scanner...), pour apprendre et accroître des connaissances, pour partager (lors de débats, clubs de lecture...) ou échanger des savoirs, trouver un lieu confortable et accueillant.

I. Les affaires courantes de l'année 2022

a. Le public (2018-2022)



La part des moins de 14 ans dans les inscriptions a augmenté mais n'a pas encore rejoint celle des 26-64 ans qui était en léger retrait en 2021. Les inscriptions des 15-25 ans n'évoluent quasiment pas cette année alors que la fréquentation libre du lieu attribuée à cette tranche d'âge est, observable au quotidien, en constante augmentation. Les plus de 65 ans, qui avaient retardé leur réinscription, reviennent progressivement.



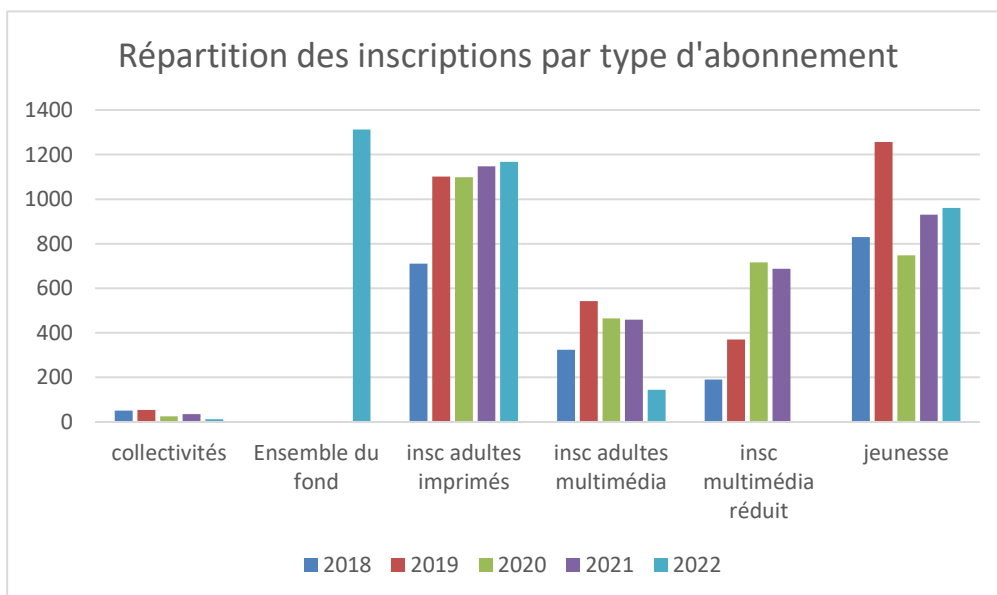
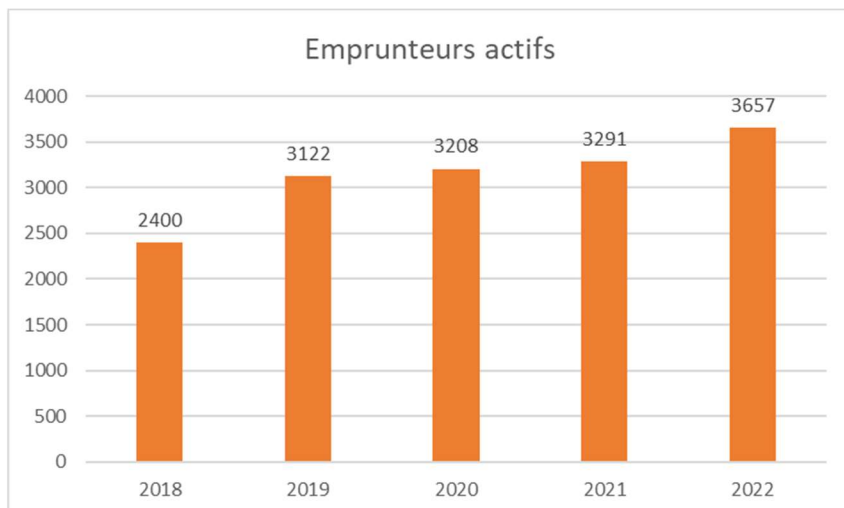
Le nombre moyen de passages annuels (entrées-sorties) est obtenu grâce à un compteur positionné à l'entrée de la bibliothèque. Le public scolaire reçu lors des animations est compris également dans ce calcul.

La fréquentation libre du lieu (public *séjourneur*), a augmenté de 77 % en 2 ans. Cela montre que les usages en bibliothèque se sont fortement diversifiés, en lien avec la richesse des services proposés par l'équipement, sur place. Lieu de travail et de formation, d'échanges et de rencontres, de détente et de

loisirs, le public s'est approprié tous les espaces de la bibliothèque, conservant ainsi une forte légitimité auprès de ses publics (fidèles et nouveaux) comme des non-inscrits.

b. Les inscriptions (2018-2022)

Le nombre des emprunteurs actifs (qui ont emprunté au moins un document dans l'année) a de nouveau progressé en 2022, avec une augmentation significative de 10 % par rapport à l'année précédente (3 291 emprunteurs). La Bibliothèque est sur une excellente dynamique au regard des remontées, estimations et des projections réalisées par le ministère de la Culture sur 2022.

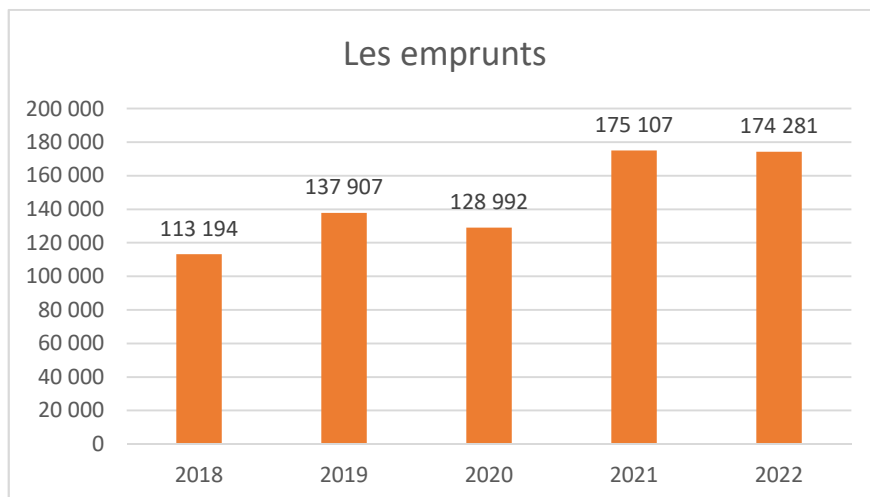


L'augmentation des inscriptions s'explique par la mise en place, début janvier 2022, de la gratuité de l'abonnement « Ensemble du fond » pour tous les Scéens (y compris le prêt de CD et DVD). La gratuité étant déjà accordée aux collégiens, lycéens, étudiants demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux. Seul l'abonnement « Multimédia » reste payant pour les non Scéens.

c. Les emprunts (2018-2022)

Le nombre d'emprunts en 2022 a très légèrement fléchi par rapport à 2021 (- 0.5 %). Ce faible retrait se comprend à la lecture des 3 premiers mois de l'année 2022 comparée à 2021. La fréquentation avait été particulièrement exceptionnelle après la fermeture de 2 mois liée à l'épidémie de COVID.

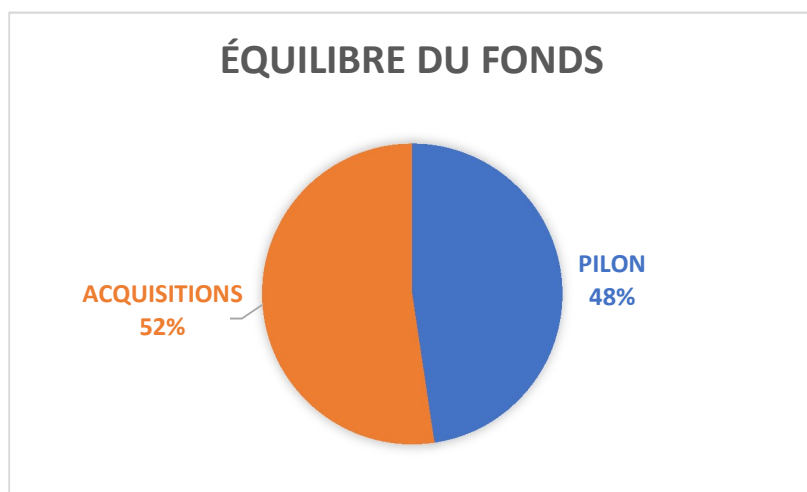
De nouveau, nous retrouvons des chiffres d'emprunts d'avant les travaux de rénovation du bâtiment (2017 à 2019), se rapprochant des chiffres déjà excellents de 2012 et 2013 (177 000).



La médiathèque ouvre le dimanche matin depuis 3 ans, hors vacances d'été. En 2022, la part du nombre de documents empruntés le dimanche correspond à 9,5 % du prêt total annuel.

d. Les collections : éliminations et acquisitions

S'agissant du maintien de la stabilité des collections en 2022, 7 030 documents ont été acquis contre 6 395 éliminés (en particulier les revues). L'objectif d'équilibrer les entrées et les sorties a été atteint cette année. La braderie organisée en décembre 2022 a permis également de vendre, au profit d'associations, plus de 1 093 documents.



e. Les ressources numériques, tendances

- Cinéma : après une augmentation très importante pendant la période Covid, la consultation de films s'est stabilisée. Elle est même en régression sur le film documentaire. La montée en puissance et la

concurrence tarifaire que se livrent les plateformes de streaming peuvent être une explication. L'accessibilité, le nombre accordé de visionnages en fiction et la mise en valeur de notre offre posent aussi question. Un travail profond sera engagé en 2023 avec le recrutement d'un nouveau responsable de section numérique, musique et cinéma.

- Musique : nous notons une multiplication par 10 de la consultation de la ressource Philharmonie.
- Presse : L'intérêt pour les périodiques est manifeste avec une très nette augmentation de l'ordre de 61%. Le public de la Bibliothèque sait utiliser ce service qui complète l'offre physique.

	Nombre de consultations	2020	2021	2022
Cinéma	Médiathèque numérique	1 081	852	823
	Les yeux docs	56	109	66
Musique	Di Music	1 015	1 086	1216
	Philharmonie de Paris	363	287	2572
Encyclopédies	Universalis	395	404	447
	Universalis Junior	136	46	108
Presse	Europresse	67 997	67 127	109 309
Apprentissage	Skilléos	-	358	724
Livres numériques	PNB	616	256	373

II. Retour sur les projets de l'année 2022

En 2022 figurait comme objectif important l'ouverture aux partenaires du Territoire et de la vie culturelle municipale. L'équipe a consolidé et construit de nouveaux projets avec les studio La Caisse claire et les classes du conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux. La Bibliothèque a réussi également à renouer, dynamiquement, avec le théâtre des Gémeaux en programmant des artistes en résidence.

Autre partenariat abouti en 2022, avec le musée du domaine départemental de Sceaux et la mission de préfiguration du musée départemental du Grand Siècle sur des actions autour des journées du patrimoine en septembre 2022.

Avec l'Éducation nationale, en plus d'une offre régulière déjà bien soutenue, deux nouveautés : en moins d'un an deux actions fortes ont été proposées et très favorablement reçues par les collèges de la ville avec une animation autour du patrimoine et l'autre sur la redécouverte de La Bibliothèque pour les préadolescents.

En 2022, un important travail a été entrepris pour redimensionner le prix du coup de cœur des Lycéens. L'édition 2022 a vu la participation de la clinique Dupré et le lycée des métiers Florian qui rejoignaient Lakanal et Marie-Curie dans ce dispositif.

Localement la médiathèque municipale s'ouvre aussi davantage aux talents de la ville. Auteurs, illustrateurs, conférenciers sont désormais bien plus souvent invités à présenter leurs publications et transmettre leurs passions aux usagers.

Enfin La Bibliothèque entre dans une nouvelle phase de collaboration en dehors de son périmètre local en s'impliquant activement avec l'association nationale « les Petits Champions de la lecture » avec l'organisation de l'une des phases finales départementale. Aussi, les agents de l'équipe échangent avec les professionnels du territoire (VSGP) et du département (Bib92) de manière constructive et positive

dans les commissions (BD, animation, Ado). Enfin la Bibliothèque est pleinement investie dans l'organisation départementale de la Science se livre (sélection des documentaires).

a. Les animations publiques

La musique :

- Concert de Sophye Soliveau en partenariat avec la MJC et les studios La Caisse claire.
- Concert pop rock de Telegraph en partenariat avec la MJC et les studios La Caisse claire.
- Concert jazz de Anne Pacey avec Les Gémeaux.
- Deux concerts du conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux, avec les classes de guitare de Thierry Mercier.
- Concert pour enfant de Cédric Levaire, membre du groupe Les Voilà Voilà.
- Concert folk de la France, en partenariat avec la MJC et les studios La Caisse claire.
- Concert de musique du monde avec le quintet celtique The Soggy Bottoms.
- « Musique en live ! », à partir des ressources numériques de la Philharmonie-Cité de la musique.
- Jeu musical du *Shabadabada* organisé au jardin de la Ménagerie (salon d'été).
- Goûter musical à destination des séniors, avec la résidence des Imbergères.

Le cinéma :

- Action autour du « Prix du public Les Yeux Doc ».
- Façon de voir avec la projection du film documentaire « Derniers jours à Shibati ».
- Projection débat « Notre véritable 6^e sens ».
- Animation cinéma au salon d'été au jardin de la Ménagerie avec un jeu coopératif.
- Ateliers « Mon P'tit Cinéma », pour les 3-6 ans, avec diffusions de courts métrages : 4 séances.
- Atelier d'éducation aux médias.
- "Fête du cinéma d'animation" en partenariat étroit avec le cinéma Trianon, 1 projection (au Trianon) précédées de deux interventions d'une musicienne de Ukulélé, quizz et 2 ateliers sur le pré-cinéma et la lanterne magique (à La Bibliothèque).
- Collaboration avec le cinéma Le Trianon autour de la conception d'un *escape game*.

Les sciences et le numérique :

- 7 ateliers d'aide individuelle au numérique ont été proposés au public adulte.
- 4 ateliers « Les jeudis du numérique » et deux ateliers de révisions informatique.
- 16 ateliers enfants ont été réalisés, autour du code, des jeux vidéo, des découvertes d'application et de la robotique.
- Organisation d'un *escape game* numérique.
- Manifestation organisée par le département des Hauts-de-Seine « La science se livre » : en 2022, sur le thème « Art et Science », la médiathèque a proposé une exposition tout public « Léonard de Vinci », une exposition jeunesse sur le corps humain, une conférence scientifique par Jean Christophe Gueguen, historien des sciences à l'université Paris René-Descartes et un spectacle jeunesse de l'association « Les Savants fous ».

Le livre et la lecture :

Le livre, l'oralité, la lecture, l'écriture sont portés continuellement par des actions publiques variées tout au long de l'année par les sections adulte et jeunesse de la Bibliothèque :

Pour la section adulte :

- Rentrées littéraires avec présentations de livres par les bibliothécaires en avril et octobre, en partenariat avec la librairie Le Roi Lire.
- 6 rencontres avec des auteurs et des illustrateurs, Louise Mottier, Mariette Navarro, Julie Ruocco, Alain Mascaro, Virginie Augustin, Maïté Villacampa.

- Présentations à la résidence Les Imbergères et à l'EHPAD Marguerite-Renaudin pour les seniors.
- 3 conférences « Comprendre ! » : cycle de conférences dont l'objectif est de décrypter le monde contemporain en abordant des thématiques d'actualités, l'année s'est articulée autour de l'égalité Femme/Homme en partenariat avec l'association scénique Fières et Sœurs.
- Une série de 3 conférences sur Marcel Proust avec Laurence Grenier.
- 5 séances du club de lecture adulte.
- 3 conférences historiques dont 2 sur l'histoire du Petit Château de Sceaux et une sur la Commune de Paris.

Pour la section jeunesse :

- 3 expositions jeunesse présentées dans la Galerie ou dans les espaces enfance : sur la calligraphie réalisée par les enfants de l'accompagnement scolaire du CSCB, sur « l'arbre et la forêt » et sur la découverte du moyen âge avec « Jour de fête au château ».
- 50 séances d'heure du conte.
- 9 réunions du club de lecture junior qui se nomme désormais Les jeunes bouquineurs.
- 6 ateliers créatifs jeunesse sur le théâtre d'ombre, le pop-up, le livre tactile...
- 1 séance d'éveil corporel autour de livres sur le thème du voyage.
- 2 Spectacles jeunesse avec Cécile Bergame et la compagnie Pataconte.

Afin de renforcer la valorisation de la lecture publique, poursuite d'actions culturelles nationales et municipales installées :

- Les Nuits de la lecture.
- Les Petits champions de la lecture.
- Le printemps des poètes sur le thème de *l'Éphémère*.
- Le Coup de cœur des lycéens (prix littéraire pour un premier roman), en partenariat avec les lycées Marie-Curie, Lakanal, Dupré, Florian et la librairie Le Roi lire.

b. Les animations Petite enfance

- La bibliothèque de Sceaux a de nouveau collaboré avec les médiathèques de l'établissement public territorial Vallée-Sud-Grand-Paris sur le Prix des bébés lecteurs (deux prix décernés : celui des bébés et celui des professionnels), sur la formation des personnels de crèche et des bibliothécaires jeunesse et 5 ateliers ont été spécialement proposés aux enfants des multi-accueils de la Ville.
- 26 animations sur l'éveil au livre (dont 18 hors les murs) ont été assurées pour les crèches municipales.
- 6 actions en direction du Ram-rap de la ville dont 1 atelier.

c. Les animations scolaires

Le début de l'année 2022 a été marqué par la fin des protocoles imposés pour lutter contre l'épidémie.

- 30 classes ont été reçues par la section Jeunesse, 23 maternelles et 7 primaires, soit 750 enfants. À noter que 9 classes ont annulé leur déplacement au premier semestre 2023 en raison essentiellement de la covid.
- 13 classes se sont également déplacées sur site pour les expositions proposées par la section Jeunesse.
- 10 classes de CM2 ont participé au concours « Petits champions de la lecture », 250 enfants.

- 21 séances, hors les murs, dirigées par la section Numérique, scientifique et documentaires, 481 enfants.
- 36 réceptions de classe à la médiathèque pour la section Musique et cinéma, dont 27 séances d'écoute musicale et 9 séances sur le cinéma coorganisées avec le Trianon, au total 868 enfants.
- 2 séances sur les *fakes news* proposées au lycée des métiers Florian, soit 30 élèves.
- 6 classes de sixième pour une nouvelle activité proposée par La Bibliothèque en 2022, action transversale qui a concerné 180 pré-adolescents.
- 1 classe de terminale reçue pour la Quinzaine de la librairie avec un auteur.
- Coup de cœur des lycéens : 4 classes inscrites sur 2021-2022 (Florian, Dupré, Lakanal, Marie-Curie) qui a concerné 97 élèves et 1 rencontre avec la lauréate Mariette Navarro.
3 classes inscrites sur 2022-2023 (Lakanal, Marie-Curie, Dupré), 62 élèves et 1 rencontre avec le journaliste Augustin Trapenard en décembre 2022.

Au total, 126 actions scolaires ont été assurées par l'ensemble de l'équipe de la médiathèque.

d. Les animations transversales et intergénérationnelles

- En 2022, nouvelle articulation des mercredis après-midi. Désormais l'heure du conte a été avancée à 15h et même ouverte aux adultes accompagnateurs. Elle permet d'offrir à 16h de nouvelles actions (ateliers créatifs, origami, club de lecture, jeux vidéos...) en direction des enfants avec l'objectif d'atteindre les familles.
- « Le club des jardiniers », initiation à la culture « verte » est devenu « curieux de nature » pour éviter les actions répétitives liées au jardinage et ouvrir davantage sur les questions environnementales.
- Nouvelle offre avec les « jeux de société ». Pendant les vacances scolaires, La Bibliothèque propose cette activité. Cette nouveauté s'est accompagnée de la constitution d'un fonds, non prêté, de jeux collaboratifs.
- « Mon p'tit cinéma », initiation au cinéma pour les petits, suivie d'un conte et d'un atelier créatif
- « Mon tout p'tit club », devenu « les bébés bouquineurs » du samedi, une heure du conte pour les bébés et leurs parents.
- Les rendez-vous jeu vidéo (*gamers*) avec des tournois adulte/ados/enfant.
- Salon du jardin de la Ménagerie qui s'est tenu du 13 juillet au 31 août, chaque mercredi de 15h30 à 18h30. Le salon a été concentré sur une seule après-midi avec deux actions proposées : heure du conte à 16h suivie d'une animation thématique à 17h (mémo, origami, jeux, sieste littéraire, écoute musicale...). La Bibliothèque hors les murs a reçu la visite de 240 personnes sur 7 après midi (une annulation et une fermeture anticipée pour risques météorologiques). La Ménagerie permet à l'équipe de la bibliothèque de tester de nouvelles activités, de toucher un public différent.

e. Réappropriation des espaces de la Bibliothèque

- Avec l'abandon des contraintes gouvernementales, La Bibliothèque a pu offrir et ouvrir entièrement ses espaces et mettre en avant la convivialité du lieu. L'espace de diffusion de film a été réinstallé. Il a été rapidement occupé par le public. Les bibliothécaires sont particulièrement sollicités pour diffuser des films au jeune public.
- Les deux salles dédiées spécifiquement à l'animation (heure du conte et La Galerie) permettent aussi de diversifier les espaces de présentations et d'actions. De même, l'estrade au rez-de-chaussée

haut est devenue le lieu de réunion du club lecture de la section adulte et d'autres actions de lectures ou de conférences. L'heure du conte est devenue, par exemple, le lieu d'accueil des jeux de société familiaux sans la moindre gêne ou nuisance auditive pour les autres usagers.

- Les activités liées aux jeux vidéo sont de nouveau très régulièrement proposés au public dans les espaces ouverts de la Bibliothèque. Le brassage des publics est positif et rend l'espace dynamique et chaleureux. Les générations s'y rencontrent.
- La bibliothèque a reçu la visite de 4 groupes de bibliothécaires de villes du département. Tous s'accordent sur la convivialité et la chaleur des lieux. La salle de travail et l'espace des documentaires ont été occupés pour la tenue de réunions d'associations interprofessionnelles.
- Une attention particulière apportée pour le jardin de la Bibliothèque qui est davantage fréquenté et occupé grâce à des acquisitions d'assises, de parasols et son jardin redessiné en 2022.

f. Fin des travaux de rénovation de la médiathèque

- En 2022, le bardage a été posé, tout comme l'écran numérique extérieur.
- Des travaux de signalétiques sont en finition (enseigne de la porte principale, affichage intérieur).
- Un litige avec une société est en cours pour les sols, les murs. Un expert a été mandaté à cet effet.

III. Perspectives pour l'année 2023

a. Organisation de la Bibliothèque

- Réflexion sur la section Musique et cinéma et de la section Numérique et scientifique pour rationaliser, harmoniser et poursuivre le développement d'une bibliothèque tournée aussi vers le numérique et offrir une médiation complète et de qualité utilisant l'ensemble des supports et des outils.
- Réflexion pour décroisonner davantage les sections entre elles et permettre plus d'interactions entre elles.

b. La petite enfance et l'enfance

- La Bibliothèque renouvelle sa participation au prix des bébés lecteurs 2023, en partenariat avec les multi-accueil et le Ram Rap de la Ville et s'investira dans les nouveaux lieux d'accueil parents-enfants (LAEP).
- Prix Unicef de littérature jeunesse 2023, première participation de la bibliothèque municipale.

c. Les partenariats à développer

- Poursuivre le travail avec les partenaires de la Ville, du territoire (Animathèque MJC, CRD, théâtre des Gémeaux), développer de nouveaux projets audacieux et originaux.
- S'impliquer dans la réorganisation de la bibliothèque du CSCB : pour servir d'appui et créer un relai entre les deux équipements.
- Trouver de nouvelles actions en direction du public adolescent et jeune adulte, sur l'offre, la médiation, les activités (rencontres, ateliers d'écriture).
- Trouver des axes de collaboration avec l'université Jean-Monnet de Sceaux.
- Pérenniser les actions pour le public sénior (café des aidants, ateliers DMLA, goûter musical...).

Section 5 – Service Action sportive

Le service de l'Action sportive de la ville de Sceaux a pour missions de mettre en œuvre la politique municipale en matière de sports, à savoir :

- participer à l'éducation et l'animation sportive,
- poursuivre le développement des services à la population et des événements sportifs de la Ville,
- garantir la qualité, l'entretien et les bonnes conditions d'accueil des équipements sportifs,
- soutenir les associations sportives (28 associations sportives et environ 4100 adhérents) par :
 - l'organisation d'événements les valorisant,
 - l'étude des dossiers de subvention,
 - la mise à disposition des installations sportives et de prêt de matériel.

Le service est composé d'un chef de service, un adjoint au chef de service, d'une gestionnaire administrative et logistique (mutualisée avec le service Action culturelle), de 10 agents d'entretien, d'accueil et de surveillance.

Il comprend également 6 ETAPS, dont une coordonnatrice des APS intervenant aussi en milieu scolaires et trois ETAPS en salle de musculation.

I. Retour sur les projets de l'année 2022

a. Les stages multisports scéens

Un total de 39 enfants inscrits pour les vacances comme suit :

- d'hiver : 16
- de printemps : 16
- d'été : 24
- de la Toussaint : 29

b. Sport en famille : un total de 463 personnes

Traditionnellement, durant les mois de novembre, janvier et mars, la Ville propose une offre sportive pour les Scéens, organisée par le service de l'Action sportive au gymnase du Site Sportif et de Loisirs des Blagis.

Il s'agit d'offrir une opportunité de pratique de sports dans un cadre familial. Enfants et adultes peuvent participer gratuitement à une large palette d'activités sportives, tout en bénéficiant des conseils pédagogiques d'éducateurs sportifs de la Ville et des associations sportives scéennes participantes.

Exemples d'activités : parcours de motricité, tennis de table, badminton, tir au but, basket, arts martiaux...

Au cours de l'année 2022, la fréquentation a évolué de manière croissante :

- 83 participants (44 enfants et 39 adultes.) à la session de janvier 2022
- 172 participants (99 enfants et 73 adultes.) à la session de mars 2022
- 208 participants (115 enfants et 93 adultes.) à la session de novembre 2022

c. 46^e cross de Sceaux

La 46^e édition du cross de Sceaux a eu lieu le dimanche 13 février 2022.

Il y a eu 1 865 inscrits (732 au 10 km – 257 au 5 km – 38 pour la Marche Nordique – 188 pour la Marche des Familles – 206 pour la course de 3 00 m Benjamins / minimes / cadets) – 204 pour la course de 1 500 m (poussins / poussines) – 240 pour la course de 800 m (éveils).

La plupart des inscriptions se sont faites en ligne (80,4%).

d. Fête du sport

Celle-ci a eu lieu le samedi 3 septembre 2022 dans le Jardin du parc de la Ménagerie de 14h à 18h30.

Bilan de cette édition :

- Fréquentation estimée à plus de 2 000 personnes
- 36 clubs et associations présents
- 16 démonstrations ont eu lieu de 14h30 à 18h30 (15 minutes par section)

La fête du sport a pour but de faire découvrir les associations sportives scéennes autour de démonstrations (Tai chi chuan, Aïkido, Taekwondo, Canne de combat, Judo, Yoga, Karaté, tir à l'arc, Rugby,...) et d'initiations durant l'après-midi.

e. La salle de musculation, service en régie directe

	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022
Nb d'adhérents	634	596	586	563	491	455	166	655

Répartition par catégorie au cours de l'année 2021-2022		
Scéens tarif normal	39 %	60 %
Scéens étudiants	13 %	
Scéens lycéens	2 %	
Scéens demandeurs d'emploi	5,5 %	
Scéens licenciés A.S.S	0,5 %	
Non Scéens	40 %	40 %

f. Vidéos des associations sportives

En partenariat avec le service communication, le service Action sportive et les associations sportives ont réalisées des vidéos de présentation de leurs activités. Plusieurs associations ont ainsi pu bénéficier de la mise en avant de ces vidéos sur les médias numériques de la Ville (site internet, page YouTube, relais via les réseaux sociaux) et d'accroître leur visibilité et notoriété.

II. Retour sur les projets d'investissement de l'année 2022

a. Le site sportif et de loisirs des Blagis

Les principaux aménagements qui ont lieu sur ce site sont :

- activation de la vidéoprotection sur l'ensemble du site
- nouvelle signalétique d'information pour sensibiliser les usagers au bruit, à respecter les riverains et aux bonnes pratiques
- installation d'un hôtel à insectes

- acquisition d'un lave-linge et d'un sèche-linge à destination des clubs et du personnel d'entretien des sports
- réparations ponctuelles des agrès de sport ou des jeux d'enfants
- installation d'un écran numérique dans le hall du gymnase
- réglage de l'éclairage de la petite salle

b. La halle des Blagis

- le nettoyage complet de la salle et des machines avant la rentrée de septembre
- l'acquisition de nouveaux matériels d'entraînement

c. Le gymnase des Clos Saint-Marcel

- remplacement d'un panneau de basket dans la salle 1
- réparation d'un banc des tribunes

d. Le gymnase du Centre

- nouveau praticable de gymnastique

III. Les perspectives pour l'année 2023

- Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 / Terre de jeux : dans la perspective de ces évènements majeurs, adapter les évènements incontournables du service de l'Action sportive :
 - le cross
 - la fête du sport
 - les rencontres sportives scolaires
- Sport-santé : concourir à la réussite de la phase d'expérimentation du projet sport santé sur le 1^{er} trimestre 2023.
- Égalité Femme-Homme : participer activement, dans la continuité de 2022, aux actions en faveur de l'égalité femme / homme.
- Sport handicap : développer, structurer, communiquer sur les actions menées en faveur du sport handicap.
- réaliser les travaux de la 3e structure couverte sur le site des tennis de l'Yser (courts 3 et 4).
- débiter, avec la maîtrise d'œuvre désignée, la restructuration de la halle des Blagis (salle forme et santé).

CHAPITRE VII : PÔLE FAMILLE ET SOLIDARITES

Le pôle Famille et solidarités regroupe 7 services : Petite enfance, Affaires scolaires, Animation, Vie des écoles, Jeunesse prévention, Action sociale santé handicap et Séniors. 240 collaborateurs sont rattachés à ce pôle.

Le regroupement de ces services au sein d'un même pôle a pour objectif de développer la politique familiale et à destination de la population, en optimisant les capacités d'efficacité des services et la cohérence en termes de politique publique.

Principales missions : mise en œuvre des actions en direction de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, des familles, des seniors et des personnes connaissant des difficultés médicales et/ou sociales. Le pôle regroupe des activités Ville et des activités CCAS.

La directrice supervise l'ensemble des activités du pôle. Elle anime le conseil d'administration du CCAS qui s'est réuni 5 fois cette année.

Une cheffe de projet a rejoint le PFS en mars 2022 pour assurer le pilotage des projets transversaux du pôle. Elle coordonne également le projet égalité femmes-hommes et filles-garçons qui concerne l'ensemble des politiques publiques de la Ville.

I. Retour sur les projets de l'année 2022

a. Le projet Educatif Communal

Le PEC rédigé en 2022, formalise la politique éducative de la Ville à destination des 0-25 ans. Les projets éducatifs des services Petite enfance, Animation, Affaires scolaires, Vie des écoles, Jeunesse prévention et Action sociale -santé-handicap s'inscrivent dans ce cadre.

Le PEC est construit autour de 5 axes et 20 objectifs stratégiques.

Les 5 grands axes sont :

- construire un environnement en faveur de l'intérêt et du bien-être de l'enfant et du jeune
- favoriser la réussite pour tous et la continuité éducative
- accompagner les enfants et les jeunes dans l'acquisition des valeurs citoyennes
- soutenir la parentalité
- professionnaliser les équipes

b. Le continuum éducatif de la petite enfance à la jeunesse

La crise sanitaire a ralenti le déploiement des actions définies dans le cadre du continuum éducatif autour du parcours et des besoins des enfants. Ce projet, qui réunit les acteurs de l'éducation autour d'un diagnostic et d'un programme d'actions partagés, sera relancé en 2023.

c. La restauration durable

Le projet de restauration durable fait évoluer le service de restauration proposé par la Ville pour la petite enfance, l'enfance et les seniors. Il s'est donné pour but une alimentation saine, sûre et durable avec 4 axes de travail : l'augmentation de la part des produits durables et labellisés, la lutte contre le gaspillage, la réduction des usages du plastique et le tri des biodéchets.

- pour répondre aux exigences de la loi EGALim, le cahier des charges d’approvisionnement des restaurants scolaires renforce ses exigences pour augmenter la part des produits labellisés, durables et de qualité supérieure. En place depuis septembre 2021, le nouveau prestataire dépasse les obligations légales. Quant aux crèches, les marchés de fournitures de denrées alimentaires sont adaptés lors des renouvellements pour permettre l’intégration de ces produits dans les menus.
- suite à l’analyse du gaspillage alimentaire effectuée dans les multi-accueils et les groupes scolaires fin 2019-début 2020, plusieurs actions sont aujourd’hui expérimentées ou déployées parmi lesquelles : intégration des menus à 4 composantes, proposition de deux grammages petite faim/grande faim, mise en place d’un menu antigaspi (crèches), introduction d’un second menu végétarien par semaine, présentation des fruits prédécoupés, développement d’ateliers de découverte du goût, etc. Des formations sont également mises en place en direction des agents (responsable d’office, agents de restauration, Atsem, animateurs, éducateurs de jeunes enfants...) : besoins nutritionnels des enfants, organisation du self, accompagnement des enfants.
- afin de réduire l’exposition aux perturbateurs endocriniens, des barquettes en cellulose végétale compostables et biodégradables sont utilisées pour le réchauffage et de la vaisselle en matières biosourcées remplace la vaisselle jetable dans les restaurants scolaires. Dans les crèches, la vaisselle en plastique est renouvelée progressivement par des contenants plus durables, le verre notamment.
- pour anticiper le tri des biodéchets qui sera obligatoire en 2025, une expérimentation est menée depuis octobre 2019 avec Vallée Sud Grand Paris sur le restaurant scolaire de l’école du Centre. Celle-ci va être étendue à l’ensemble des sites scolaires. Au sein des multi-accueils, compte tenu du mode de production, des volumes et de la configuration des établissements, le mode de tri des biodéchets est à l’étude. Les établissements engagés dans la démarche écolo-crèche seront expérimentateurs.

d. Ville amie des enfants (UNICEF) – 2020/2026

En partenariat avec l’UNICEF, la Ville de Sceaux a obtenu le titre « Ville amie des enfants » en 2014 pour les actions menées en faveur des droits de l’enfant et de sa place dans la cité. Le titre a été renouvelé pour la période 2020-2026 avec un programme ambitieux portant sur 5 engagements :

- engagement N°1 : le bien-être et la santé, la restauration durable
- engagement N°2 : la lutte contre l’exclusion, et notamment l’égalité filles-garçons et la lutte contre le harcèlement
- engagement N°3 : un parcours éducatif de qualité, le continuum éducatif
- engagement N°4 : la participation et l’engagement de l’enfant, en particulier en participant à la consultation nationale des 6-18 ans
- engagement N°5 : la valorisation du partenariat avec l’Unicef, en soutenant le programme d’actions de l’Unicef

Tout au long de l’année, les services Petite enfance, Animation, Jeunesse, Vie des écoles, Affaires scolaires et Action sociale Santé Handicap intègrent ces engagements dans leur programme d’actions. Le conseil d’enfants se mobilise également.

En novembre 2022, une semaine d’événements a été organisée autour des droits de l’enfant. Celle-ci s’est clôturée le 26 novembre par le « Forum des droits de l’enfant », qui a accueilli 180 adultes et enfants à l’hôtel de ville. La réussite de l’événement tient à la mobilisation des services municipaux (y compris les services Actions sportives, Tranquillité urbaine, la Bibliothèque et les services techniques) et de leurs

partenaires concernés (ambassadeurs « Non au Harcèlement » du collège Lakanal, Police nationale, PMI Protection maternelle et infantile).

e. Renouveaulement du Projet éducatif de territoire (PEDT) et Plan mercredi – 2022/2025

La Ville a élaboré, en co-construction avec l'Education nationale, un projet éducatif de territoire pour la période 2022-2025 pour garantir une continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées sur les temps périscolaires et extrascolaires tout au long de l'année. Celui-ci succède au 1^{er} PEDT mis en place en 2014.

Le PEDT-Plan mercredi concerne les enfants scolarisés dans les écoles publiques scéennes et les enfants accueillis dans les 4 groupes scolaires publics pour les activités périscolaires.

Il prend la forme d'un engagement contractuel entre la Ville de Sceaux, les services de l'État (SDJES-Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et Préfecture) et la CAF afin de soutenir des actions correspondant à des besoins identifiés sur le territoire.

Pour la période 2022-2025, la Ville et ses partenaires ont retenu les objectifs suivants :

- construire un environnement en faveur de l'intérêt et du bien-être de l'enfant
- favoriser la réussite pour tous
- accompagner les enfants dans l'acquisition des valeurs de citoyenneté
- soutenir la parentalité
- professionnaliser les équipes

f. La Convention Territoriale Globale-CTG 2021-2025 (CAF)

La CTG s'inscrit dans une volonté d'inventer un cadre contractuel plus transversal et plus stratégique permettant d'assurer la pérennité des financements et de mobiliser l'ensemble des dispositifs de la CAF au service des besoins d'un territoire.

La CTG couvre l'ensemble des thématiques d'intervention de la CAF : Petite enfance, Enfance, Jeunesse, parentalité, accès aux droits-inclusion numérique, animation de la vie sociale, handicap et logement. Cette convention pluriannuelle (5 ans) est fondée sur un diagnostic partagé. Elle permet le maintien des financements précédemment versés au titre du Contrat Enfance Jeunesse-CEJ, la garantie d'un maintien pluriannuel des financements et le financement d'actions nouvelles.

Le plan d'actions 2021-2025, validé conjointement par la Ville et la CAF, reprend les actions antérieures : subvention au bénéfice du multi accueil des Blagis, du relais assistantes maternelles/assistantes parentales (Ram/Rap), du poste de coordinatrice petite enfance, du poste de coordination handicap enfance et jeunesse, des formations BAFA ou BAFD et de 30 places en mini-séjours.

Il intègre de nouvelles actions : soutien financier au diagnostic Jeunesse, soutien financier à l'analyse des besoins sociaux (ABS), soutien financier au fonctionnement du LAEP, soutien financier à l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les multi-accueils et les ALSH, sollicitation des fonds nationaux pour les projets de rénovation ou reconstruction de lieux d'accueil Petite enfance et Enfance, accompagnement de dispositifs autour du logement, etc.

En 2021, la subvention perçue par la Ville s'est élevée à 315 k€.

g. Appel à manifestation d'intérêt Innovation dans la forme scolaire (Banque des territoires)

Chaque année, la Ville de Sceaux engage des projets de rénovation des 8 écoles maternelles et élémentaires publiques scéennes.

En août 2022, en étroite collaboration avec l'Inspection de l'Education nationale et les directions des écoles, la Ville de Sceaux a candidaté à l'Appel à manifestation d'intérêt « Innovation dans la forme scolaire » piloté par la Banque des territoires dans le cadre du plan de relance France 2030.

Notre projet, « Education, Ambitions 2030 », porte sur une combinaison d'expérimentations qui se déploieront sur 5 ans :

- l'organisation et l'aménagement des espaces de vie collective, intérieurs et extérieurs, des écoles et centres de loisirs
- la diffusion du numérique dans les écoles
- le déploiement de l'ecomobilité scolaire

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 6,4 millions d'euros, financés à hauteur de 50% par la Banque des territoires. Des financements complémentaires pourront être obtenus auprès de la CAF, de la Métropole du Grand Paris, de la Région Ile-de-France.

« Education, Ambitions 2030 » renforce l'ambition des projets éducatifs scéens et consolidera les partenariats construits sur le territoire depuis de nombreuses années, en particulier entre la Ville et l'Education nationale mais aussi en direction des familles.

En améliorant les conditions d'enseignement et d'apprentissage, les enseignants et les animateurs pourront mobiliser des outils et pratiques pédagogiques renouvelés, ce qui favorisera l'épanouissement de chacun, un climat scolaire serein et la réussite scolaire. Grâce à ces projets, les écoles scéennes s'emparent également pleinement des grands enjeux du 21ème siècle que sont le vivre-ensemble, les transitions écologiques et l'appropriation du numérique.

Un jury se réunira en mars 2023 pour retenir les projets éligibles.

h. L'égalité Femmes-Hommes et Filles-Garçons

Signataire en 2006 de la « Charte européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale », la ville de Sceaux s'est engagée de longue date pour réduire les inégalités femmes-hommes et filles-garçons. En tant que décisionnaire de politiques publiques, elle peut en effet agir de par sa proximité avec les habitants, les acteurs locaux et au sein de ses établissements.

Lors du conseil municipal du 24 juin 2021, le maire de Sceaux a ainsi rappelé l'engagement de l'équipe municipale pour défendre, promouvoir et faire respecter le droit fondamental qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes.

3 engagements ont été énoncés :

- éduquer à l'égalité dès le plus jeune âge
- faire vivre l'égalité tout au long de la vie
- faire de la Ville une collectivité encore plus engagée

Les élus et les services municipaux se sont saisis de ces engagements pour proposer une feuille de route transversale qui donne de la cohérence et de la visibilité à l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de ses politiques publiques.

En 2022, une équipe projet a été constituée autour d'agents volontaires pour mobiliser les services et décliner les engagements politiques en un programme d'actions cohérent et concerté déployé tout au long

de l'année. Nous pouvons citer par exemple : l'attention particulière portée au choix des jeux et des livres mis à disposition dans les lieux d'accueil petite enfance et enfance, l'organisation d'un procès fictif « Prostitution des mineurs » pour sensibiliser les professionnels et les lycéens à cette problématique (en partenariat avec le Mouvement du Nid), l'organisation par la Bibliothèque d'un cycle de conférences trimestrielles « Comprendre les inégalités de genre » (en partenariat avec l'association féministe étudiante scéenne « Fières et sœurs »), etc.

Le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, des actions spécifiques ont été menées : un flyer « Victime ou témoin de violences faites aux femmes ? Obtenez de l'aide » a été réalisé et diffusé dans l'ensemble des structures municipales pour informer le public sur les ressources disponibles sur le territoire et le CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) a assuré des permanences. En parallèle, les 18 agents du service Tranquillité urbaine ont été formés par le CIDFF et le centre Flora Tristan.

La Ville s'est par ailleurs dotée d'un logo fédérateur afin de valoriser les actions menées par les services municipaux en matière d'égalité femmes-hommes et filles-garçons.

Pour de plus amples informations, se référer au « Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2022 ».

i. Analyse des besoins sociaux

L'analyse des besoins sociaux (ABS) est un outil de questionnement, d'évaluation des politiques communales, d'animation et de mise en réseau des acteurs sociaux du territoire. Elle est l'occasion de mieux comprendre les besoins et les attentes de la population en vue d'adapter les projets municipaux, et d'analyser la cohérence de l'offre portée par la Ville à destination des publics fragilisés et imaginer de nouvelles perspectives

Le rapport de diagnostic réalisé en 2020 a permis d'avoir un profil détaillé de la population et d'identifier des enjeux. En 2021, les thématiques de la précarité et du soutien à la parentalité, ont fait l'objet d'une réflexion collective en vue de partager une vision et imaginer des axes de travail. Plusieurs pistes d'action concrètes ont émergé des groupes de travail entre acteurs du social et de la famille. Certaines actions ont été mise en œuvre en 2022.

- organisation de rencontres partenariales afin de développer le travail en partenariat, la mise en réseau et la communication pour valoriser l'existant, échanger autour des activités proposées, favoriser la complémentarité et la diversité, faire naître de nouveaux projets communs
- mise en place de consultations PMI au sein du RAM RAP
- renforcement de l'« aller vers » tous les scéens avec la création de l'espace France services (EFS), le maintien de la permanence administrative du SST 1 fois par mois sur le secteur des Blagis et de la permanence assistante sociale CRAMIF, la présence du Solidaribus et du Bus santé femmes
- développement des espaces de parole et d'écoute avec la création des permanences pour les aidants, du café des aidants, de groupe de paroles dans les MA et du LAEP

II. Les perspectives pour l'année 2023

- L'ensemble des projets transversaux présentés ci-dessus se poursuivront en 2023.
- L'ABS et le continuum éducatif ont mis en avant l'intérêt de créer une cellule prévention enfance famille afin de favoriser une action coordonnée des services du PFS et des partenaires pour mieux dépister et accompagner les enfants en difficulté. C'est dans ce cadre que la Ville a acté la mise en place d'un dispositif de Réussite Educative à la rentrée de septembre 2023. Ce dispositif repose

sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par certains enfants ainsi que sur la double volonté de placer la famille au centre de l'action et d'amener les différents acteurs du champ de l'éducation à coopérer. La création d'une instance partenariale de suivi des situations individuelles en sera l'outil incontournable.

- Organisation d'une semaine de l'Enfance au mois de novembre à l'occasion de la journée internationale des Droits de l'enfant.
- Participation au projet de création d'une cuisine centrale inter communale pour la préparation des repas à destination de la restauration scolaire, des seniors et du personnel.

Section 1 - Service Petite enfance

Le service Petite enfance a 4 grandes missions :

- organiser le secteur Petite enfance sur le territoire de Sceaux en fonction des orientations de la politique familiale locale
- mettre en réseau et animer les équipements et les acteurs de la politique petite enfance du territoire
- piloter l'activité sur les volets ressources humaines, administratif et financier
- accueillir et informer le public

Il gère 5 multi-accueils ainsi qu'un RAM/RAP (relais d'assistantes maternelles/assistantes parentales) et 2 LAEP :

- le multi accueil de l'avenue de la gare situé quartier Robinson : 42 places
- le multi accueil Charaire situé quartier du Centre : 45 places
- le multi accueil Clef de Sol situé 2 rue Albert 1er : 41 places
- le multi accueil Clef de Fa situé 2 rue Albert 1er : 41 places
- le multi accueil des Blagis situé quartier des Blagis : 51 places
- le RAM/RAP situé quartier du Centre
- deux LAEP : l'un situé au relais d'assistantes maternelles et parentales, l'autre au multi-accueil des Blagis.

La Ville est liée par convention à 2 associations gérant des lieux d'accueil de jeunes enfants : le multi-accueil Pom d'Api, d'une capacité d'accueil de 46 places, et la crèche parentale Les Fripounnets d'une capacité d'accueil de 12 places.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

La capacité d'accueil est de 220 places, identique depuis de nombreuses années.

a. Réponse à la demande d'accueil sur les cinq dernières années

2018	2019	2020	2021	2022
79 %	76,5%	86,5%	88,3%	66,06 %

En 2022, la liste d'attente comporte 218 demandes pour une entrée en 2022 dont 66,06% ont reçu une proposition de la Ville. Ce taux de réponse est le plus faible taux enregistré depuis plusieurs années. Cette baisse s'explique par les difficultés de recrutement d'agents en contrat de remplacement ayant engendré la fermeture de la salle de vie des bébés à Clef de sol à compter du mois de septembre, et une montée progressive des attributions moyens/grands à Clef de fa.

Par ailleurs, 86,11 % des propositions de places formulées par la Ville sont acceptées par les familles.

b. Taux d'occupation en heures facturées

	2018	2019	2020(*)	2021(*)	2022
MA Blagis	87 %	84 %	72 %	72 %	79 %
MA Gare	83 %	83 %	80 %	81%	78 %
MA Clef de Sol	-	-	77 %	80 %	64 %
MA Clef de Fa	-	-	61 %	78 %	75%
MA Lycée	85 %	86 %	-	-	
MA Charaire	90 %	89 %	80 %	83 %	80 %
Taux moyen	86.25 %	85.5 %	74 %	79 %	75 %

(*) Compte tenu de la pandémie Covid-19, les taux d'occupation ont été calculés en prenant en compte les fermetures exceptionnelles.

En 2020 et 2021, le contexte pandémique a eu un impact direct sur la diminution des heures facturées aux familles. Le taux d'occupation en heures facturées était déjà en diminution depuis 2018, du fait de la mise en place du libre choix du nombre de semaines de congés par les familles (imposé par la CAF). Cet indicateur n'est plus suivi par la CAF et n'a pas d'impact sur le taux de PSU (recettes CAF).

A noter, l'année 2022 a été impactée par la fermeture de places à la Maison les Musiciens. De septembre à décembre la section des bébés du MA Clef de sol a été fermée et les attributions moyens/grands à Clef de fa ont été progressive, en raison du manque de personnel. Les procédures de recrutement lancées au cours du 1er semestre de l'année n'ont pas abouti, pour permettre l'ouverture de la section.

c. Evolution du tarif horaire moyen

	2018	2019	2020	2021	2022
MA Blagis	1,62 €	1,54 €	1,63 €	1.66 €	1,62 €
MA Gare	1,94 €	2,07 €	2,20 €	2.04 €	2.00 €
MA Lycée	2,05	2,17	-	-	
MA Clef de Sol	-	-	2,37 €	2.49 €	2.61 €
MA Clef de Fa	-	-	2,08 €	2.38 €	2.53 €
MA Charaire	2,01 €	2,01 €	2,29 €	2.50 €	2.71 €
Moyenne	1,90 €	1,95 €	2,11 €	2.21 €	2.29 €

La participation financière des familles est établie selon le barème en vigueur fixé par circulaire de la CNAF. Il est défini dans une logique d'accessibilité financière de toutes les familles aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Ce barème correspond à un taux d'effort établi en fonction des ressources imposables et du nombre d'enfants à charge.

L'évolution du tarif horaire moyen ces dernières années s'explique en grande partie par l'augmentation de la tarification décidée par la CNAF et applicable depuis le 1er septembre 2019.

On constate par rapport à l'année 2021 une augmentation du tarif moyen horaire sur les Ma Clef de sol, Clef de Fa et Charaire. Par contre, sur les MA Gare et Blagis, le taux horaire moyen est en baisse. Le quartier des Blagis est celui qui enregistre le tarif horaire moyen le plus bas : 1,62 €/heure contre 2.46 €/heure en moyenne pour les autres établissements. A noter que l'écart se creuse entre le tarif horaire moyen du MA Blagis et celui des autres multi-accueils. L'écart était de 0.38€/h en 2018 contre 0.84€/h en 2022.

Sur la Ville, 68 contrats (pour 65 familles) sont facturés à moins de 1 € de l'heure cette année (29.4 % au MA Blagis et 27.9 % au MA Gare), en diminution chaque année.

d. Budget de fonctionnement

Budget de Fonctionnement	2019	2020	2021	2022
Frais courants	400 391 €	398 540 €	454 920 €	441 943 €
Masse salariale	3 514 452 €	3 967 533 €	3 856 548 €	4 180 647 €
Total	3 914 844 €	4 096 073	4 311 468 €	4 622 590 €

Les frais de personnel restent le principal poste de dépenses. La mise en place du Rifseep ainsi que les contrats de remplacement (congés maternité et longue maladie) expliquent la hausse depuis 2020. Par ailleurs les frais de maintenance et réparation ainsi que les charges locatives (2021 : 32 000 € - contre 50 000 € en 2022 – soit 57 % d'augmentation) sont à la hausse (notamment du fait de nouvelles charges locatives à la Maison Les musiciens depuis 2020).

On constate néanmoins cette année une baisse des frais courants. Cette diminution s'explique notamment par l'économie réalisée par l'attribution du nouveau marché de nettoyage (- 20 % de dépense entre 2021 et 2022).

e. Evolution du financement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ville	34.84 %	35.70 %	39.54 %	46.58 %	47.86 %	44.25 %
CAF	34.05 %	34,12 %	31.77 %	31.09 %	26.52 %	29.6 %
Participations familiales	23.21 %	22.50 %	21.48 %	15.15 %	18.73 %	19.59 %
Conseil départemental	7.90 %	7,68 %	7,21%	7,18 %	6.86 %	6.56 %

Le reste à charge pour la Ville avait connu une hausse importante entre 2017 et 2021, du fait d'une baisse du nombre d'heures facturées engendrant une diminution des subventions CAF et du département. Cette baisse s'expliquait par la mise en place du libre choix du nombre de semaines de congés depuis fin 2017, la difficulté à remplir toutes les places vacantes dès le mois de septembre et la baisse des participations familiales liées aux fermetures COVID 19.

Le contexte épidémique a fortement impacté la masse salariale (contrats de remplacements) ainsi que la revalorisation financière des agents (catégorie A des EJE, Rifseep...).

Le reste à charge pour la Ville est en baisse par rapport à l'année 2021. Cette diminution s'explique notamment par une légère augmentation des participations familiales mais également l'augmentation de la part CAF (+3.08 %). A noter que la PS a été revalorisée en septembre en 2022.

On constate par ailleurs une légère diminution progressive de la part financée par le CD (-1.34 % depuis 2017).

f. Activité du RAM/RAP

Quelques chiffres :

- 123 matinées d'accueils-jeux (contre 122 en 2021) : 19 assistantes maternelles (sur les 24 en activité) et 22 assistantes parentales y ont participé, pour respectivement 59 et 36 enfants
- 170 parents ont pris contact avec le RAM-RAP

Motif de la demande	2021	2022
Recherche d'une assistante maternelle	43 %	37 %
Recherche d'une assistante parentale	15 %	10 %
Renseignements liés aux contrats de travail des AM/AP	20 %	22 %
Informations diverses (prestations CAF, accueil d'urgence, horaires atypiques, démarches employeur)	12 %	21 %
Informations sur les activités du relais	9 %	9 %
Formation professionnelle	1 %	1 %

La part des appels pour recherche d'une assistante maternelle ou parentale a diminué, et celle des demandes de renseignement diverses a augmenté.

Le partenariat entre les RAM-RAP du réseau ainsi que les actions communes avec le multi-accueil Charaire et la bibliothèque se sont poursuivis en 2022.

Les actions de formations à destination des assistantes maternelles et parentales ont été poursuivies dans le cadre des missions dévolues aux Ram/Rap et financées par la Caf. 4 sessions de formation ont eu lieu en 2022 (contre 6 en 2021 et en 2020).

A noté que le nombre d'assistantes maternelles en activité est en constante diminution depuis 2018. Au 31 /12/2022, elles étaient 28 agréées (34 en 2018), dont 24 en activité avec potentiellement 71 places.

II. Retour sur les projets de l'année 2022

L'année 2022 a été à nouveau impactée par la crise sanitaire notamment le premier trimestre ayant entraîné de multiples fermetures de salles. La fin d'année a été marquée par des grèves de la fonction publique territoriale ayant également engendré des fermetures partielles.

La gestion de l'absentéisme et de son impact sur les possibilités d'accueil, reste le principal enjeu, avec une majoration des tensions de recrutement en 2022, ayant entraîné la fermeture d'une section de bébés à Clef de sol et l'accueil progressifs des places de moyens / grands à Clef de fa, faute de personnel.

Les difficultés se situent majoritairement au niveau des contrats en CDD de remplacement (congé maladie, maternité, parental) pour lesquels il y a peu de CV avec des profils peu qualifiés. Les postes permanents restent attractifs, mais ne sont pas la majorité des besoins (peu de mouvement des agents permanents).

a. Projets mis à l'étude en 2022

- mise à jour du projet éducatif petite enfance sous forme de groupes de travail inter-crèches
- mise à jour des procédures internes : Plan de maîtrise sanitaire et biberonnerie
- inscription dans la démarche Ecolo-crèche des multi-accueils Gare et Blagis
- réflexion sur le soutien à la parentalité dans le cadre de l'ABS : mise en place de groupes de paroles dédiés aux familles
- projet d'atelier de sensibilisation à l'égalité filles/ garçons en inter-crèche

b. Projets en cours en 2022

- projet de reconstruction du MA Gare : réalisation de l'avant programme et concours architecte
- phase d'étude pour la création de la petite crèche du Petit Chambord
- participation au projet « continuum éducatif » : Poursuite des initiatives interservices en faveur de la continuité éducative notamment immersion des animateurs en crèche (site Centre / Charaire)
- étude sur l'accueil en âge mélangé pour optimiser la réponse aux demandes de place
- partenariat avec le service Action sociale autour des informations préoccupantes et du suivi de la parentalité fragilisée
- handicap :
 - o création d'un groupe de travail handicap inter-crèches : formation d'un référent par crèche et réalisation d'une restitution de formation sous forme de réunions de sensibilisation au handicap
 - o étude et réunion de collaboration sur la coordination « crèche-école » pour l'enfant en situation de handicap

c. Projets terminés/réceptionnés en 2022

- réflexion sur le soutien à la parentalité dans le cadre de l'ABS : consultations de PMI dans les locaux de la Ville (Ram-rap)
- création de 2 Lieux d'accueil enfants parents (LAEP), ouverture en novembre 2022
- labellisation Ecolo-crèche de la Maison Les musiciens
- travaux de rénovation partielle du multi-accueil Charaire

III. Perspectives pour l'année 2023

a. Perspectives relatives aux affaires courantes

- poursuite de la mise à jour des procédures internes au service (entretien des locaux suite au nouveau marché produits d'entretien)
- réflexion autour des missions des auxiliaires de puériculture (passage en catégorie B)
- développement du partenariat avec la PMI et du suivi des familles vulnérables

b. Projets à poursuivre en 2023

- Continuum éducatif
- restauration durable
- partenariat avec la bibliothèque : Prix des bébés lecteurs (reconduction en 2022)
- partenariat avec le service Action sociale autour des informations préoccupantes et du handicap
- RPS : démarche engagée en partenariat avec le service Santé / Prévention. Définir un plan d'action participatif avec les agents pour améliorer les conditions de travail

- égalité fille/ garçon : s'inscrire dans une réflexion de lutte contre les stéréotypes et participer à la semaine du 8 mars 2023

c. Projets à lancer en 2023

- participation à la semaine de l'Enfance
- développement d'actions RH pour la promotion du secteur petite enfance

Section 2 - Service Affaires scolaires

Le service Affaires scolaires se compose d'un chef de service, d'une assistante et de 3 agents d'accueil des écoles. L'équipe assure l'organisation et la coordination de la gestion administrative, budgétaire, et éducative en lien avec les partenaires de l'éducation nationale.

Le service Affaires scolaires anime la concertation entre les partenaires éducatifs : Education Nationale, associations de parents d'élèves, associations sportives et culturelles, services municipaux et élus.

Il a pour mission principale de mettre en œuvre une politique scolaire en faveur des écoles maternelles et élémentaires et d'assurer le suivi des activités suivantes :

- inscriptions et dérogations scolaires écoles maternelles et élémentaires dont organisation de la commission de dérogations
- gestion financière des écoles - budget de fonctionnement et d'investissement : fournitures scolaires, et activités créatrices, informatique, mobilier, activités culturelles et sportives, spectacles, sorties scolaires, classes de découvertes...
- préparation, organisation et participation aux conseils d'école, réunions IEN et directeurs d'écoles
- préparation et participation aux réunions partenariales ex CCFVE
- suivi des travaux dans les écoles
- organisation et coordination du transport scolaire et des classes de découvertes
- suivi des protocoles d'Accueils Individualisés (P.A.I) en lien avec le service Animation, et Vie des écoles
- sécurité des écoles : Plan Particulier de Mise en Sécurité (P.P.M.S) / Vigipirate
- élections des représentants des associations de parents d'élèves (APE)
- livres de fin d'année pour les CM2 et GS,
- permis piéton, cycliste et internet, fêtes des écoles, projet numérique dans les écoles
- suivi des subventions des projets d'écoles
- animations scolaires : bibliothèque, musique, natation, écoles et cinéma, rencontres sportives
- organisation et coordination de l'accueil du public scolaire

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

a. Effectifs scolaires

- 3 écoles maternelles - 3 écoles élémentaires - 1 école primaire
- 1 869 élèves
- 575 enfants d'âge maternel répartis dans 22 classes
- 1 294 enfants d'âge élémentaire répartis dans 51 classes
- 1 classe d'intégration scolaire ULIS (11 enfants)
- 1 classe pour non Francophone UPE2A (24 enfants)

Evolution des effectifs scolaires depuis 5 ans										
Effectifs constatés à la rentrée										
	MATERNELLES					ELEMENTAIRES				
	18/ 19	19/ 20	20/ 21	21/ 22	22/23	18/ 19	19/ 20	20/ 21	21/ 22	22/23
Blagis	165	173	172	163	152	364	368	370	348	344
Centre	190	170	155	165	156	416	404	407	402	381
Clos St Marcel	171	166	178	174	167	258	282	295	320	330
Petit Chambord	79	89	87	94	100	231	227	220	228	239
Total	605	598	592	593	575	1 269	1 281	1 292	1298	1294
Nombre de classes	23	22	23	23	22	47	48	49	50	51
Moyenne/classe	26,30	27,18	25,74	25,91	26,14	27,00	26,69	26,37	25,96	25,37

b. Dérogations scolaires

- 183 dérogations : 134 dérogations internes et 49 dérogations externes
- Blagis 36, Centre 77, Clos Saint-Marcel 42 et Petit-Chambord 28

Le nombre de dérogations est en baisse.

c. Réunions

- 21 réunions des conseils d'école et 1 réunion avec l'ensemble des parents d'élèves élus
- 1 réunion de commission des dérogations
- 3 réunions directeurs – Inspectrice EN – Ville
- 3 réunions techniques avec les directeurs d'écoles
- 3 réunions techniques avec l'Inspecteurs d'Education nationale
- réunions hebdomadaires du collectif scolaire (Affaires scolaires/Animation/Vie des écoles)

d. Classes de découverte

Participation financière de la Ville aux classes de découverte pour les classes élémentaires.

e. Sorties scolaires

- mise à disposition d'un car : pour les sorties piscine, bibliothèque, cinéma, conservatoire
- participation financière aux sorties à la journée pour les élèves GS de maternelles.

f. Musique/Eveil corporel

En partenariat avec le Conservatoire de Bourg-la Reine/Sceaux (CRD) la Ville propose en cycle 1 (PS/MS/GS), 15 séquences pédagogiques de 30 minutes, en cycle 2 (CP/CE1/CE2) 15 séquences de 45 min, en cycle 3 (CM1, CM2) la participation aux concerts « des grands élèves » du CRD 1 fois dans l'année et 2 séquences préparatoires aux concerts de 45 minutes.

g. Education physique et sportive (EPS)

Classes élémentaires : 1 heure hebdomadaire encadrée par les éducateurs sportifs de la Ville en collaboration avec l'enseignant.

h. Bibliothèque

La bibliothèque accueille les classes pour des activités thématiques (albums, comptes, comptines, livres jeux). L'écoute musicale active est proposée pour les maternelles et les CP. La bibliothèque propose également une offre numérique pour les CE2 et CM1.

II. Retour sur les projets de l'année 2022

- participation au renouvellement du PEDT/plan mercredi
- participation au projet Mobili'Kids
- mise en place du projet SRAV (Savoir rouler à vélo) en lien avec le STU

III. Perspectives pour l'année 2023

a. Projet à poursuivre en 2023

- déploiement du numérique dans les écoles
- Petit piéton : organisation d'une sensibilisation à destination des enfants des écoles maternelles autour de la sécurité routière et piétonne en partenariat avec l'Education nationale et le STU
- label E3D – accompagnement et soutien des écoles dans le dispositif d'Education au développement durable
- Continuum éducatif, poursuite du projet en lien avec les acteurs de l'éducation nationale

b. Projet à lancer en 2023

- PPMS : expérimentation d'un système d'alerte intrusion, en collaboration avec l'Education nationale, la Police Nationale, les services bâtiment, informatique et tranquillité urbaine.

Section 3 - Service Vie des écoles

Le service Restauration entretien a été renommé service Vie des écoles afin de mieux prendre en compte l'ensemble des missions réalisées.

62 agents interviennent chaque jour dans les 4 groupes scolaires et le restaurant administratif de la Ville, autour de 4 missions :

- la restauration scolaire, périscolaire et du personnel communal
- l'assistance aux enseignants dans les écoles maternelles
- l'accompagnement des enfants sur le temps de pause méridienne en maternel
- l'entretien des locaux scolaires, de certains locaux périscolaires et des espaces de restauration

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

Les repas sont confectionnés par une entreprise et acheminés en liaison froide (à J-1) dans les offices de restauration.

Nombre moyen de repas par école en période scolaire					
Nombre moyen repas/jour	Blagis	Centre	Clos	Petit-Chambord	Total
Maternelle	123	131	141	78	473
Elémentaire	272	274	260	186	992
Total des effectifs scolaires	504	554	495	328	1881
% Effectif scolaire	78.37	73.10	81.01	80.48	77.88

On observe une légère augmentation du taux de fréquentation à la restauration scolaire sur le clos St Marcel et le Petit Chambord.

a. L'assistance aux enseignants dans les classes maternelles

La municipalité a fait le choix d'attribuer 1 Atsem par classe afin d'assister l'enseignant auprès des enfants âgés de 3 à 6 ans.

A la rentrée scolaire 2022, 23 Atsem à temps plein et 1 Atsem à mi-temps sont en poste au sein des écoles maternelles scéennes.

Conformément au décret du 1er mars 2018 et selon l'interprétation que l'on peut en faire, les missions des Atsem sur la journée sont multiples. A Sceaux cela consiste à :

- assister l'enseignant en classe, sur les temps de récréation et lors de la sieste concernant les classes de PS
- entretenir le linge : bavoirs, couettes, draps...
- réaliser l'entretien quotidien des locaux scolaires (4 750 m2) et de certains locaux périscolaires
- participer à la pause méridienne : encadrement du temps du repas et animation d'ateliers

	Période scolaire - 36 semaines		Période vacances - 16 semaines		52 SEMAINES
	H/Par semaine/Atsem	H Moy. Sur l'année	H/Par semaine/Atsem	H Moy. Sur l'année	H Moy.
Entretien des locaux et du linge	10,5	7,27	12	3,69	10,96
Assistance à l'enseignant	22	15,23	0	0	15,23
Pause méridienne	8	5,54	0	0	5,54

La mission éducative des Atsem (assistance à l'enseignant et participation au temps de pause méridienne) représente en moyenne 70 % de leur temps de travail.

b. L'entretien des locaux scolaires

L'entretien des écoles élémentaires est réalisé par 2 équipes (matin et soir) afin de permettre la remise en état des classes hors présence des enfants.

La superficie des locaux des écoles élémentaires entretenue est de 7 380 m².

Ces agents participent également au service de restauration des enfants élémentaires, à la remise en état des matériels et espaces de restauration ainsi qu'à l'entretien de certains locaux périscolaires.

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents et d'éviter les TMS (troubles musculo squelettiques), le service a fait évoluer les organisations de travail et modernisé le matériel (entretien des sols par la méthode de pré-imprégnation, achat de monobrosse, autolaveuse, lave-vaisselle à tunnel de lavage...).

II. Retour sur les projets de l'année 2022

a. Projets en cours

Restauration durable

Le secteur de la restauration scolaire constitue un levier d'action essentiel du Programme national pour l'alimentation (2019-2023) pour favoriser l'accès de tous à une alimentation plus saine, sûre et durable. C'est également en ce sens que la réglementation sur ce secteur s'est enrichie et précisée.

Depuis le 1er septembre 2021, le marché de la restauration scolaire, doit respecter, un certain nombre de réglementations.

De plus, la ville de Sceaux très engagée dans les démarches de transition écologique, d'économie circulaire et solidaire a fait le choix concernant la restauration scolaire, de critères, qui pour certains sont au-delà de ce que la loi impose, avec pour objectif de garantir à tous les enfants scéens fréquentant la restauration scolaire des repas équilibrés et de qualité :

- garantir au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 30 % de produits BIO, ainsi que des produits bénéficiant des signes officiels d'identification de qualité et de l'origine
- encourager l'approvisionnement en produits issus du commerce équitable, ainsi que l'acquisition de produits obtenus dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT), bien qu'ils ne soient pas comptabilisés dans les 50 %
- favoriser les produits de saison, l'approvisionnement local et les circuits courts

- intégrer un menu végétarien « cuisiné maison », une fois par semaine pour tous les enfants fréquentant la restauration scolaire, en garantissant une diversité des plats proposés et en limitant au maximum l'utilisation de produits ultra transformés
- permettre à l'enfant d'âge élémentaire un choix dirigé dans la composition de son repas, notamment sur le plat principal. En effet, la diversification des protéines, à savoir l'alternance entre les aliments sources de protéines animales et ceux d'origine végétale, a récemment été introduite dans les politiques publiques portant sur l'alimentation, notamment dans le programme national de l'alimentation et de la nutrition 2019-2023.
- prévoir des menus à quatre composantes deux fois par semaine et des menus à cinq composantes les trois autres jours de la semaine, dont le mercredi, afin de contribuer à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- promouvoir une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, incluant l'approvisionnement durable mis en œuvre au sein de l'entreprise de fabrication des repas et l'existence d'une convention de dons établie par le prestataire avec une association habilitée
- conditionner les repas dans des contenants biodégradables
- supprimer les ustensiles en plastique à usage unique, notamment dans le cadre de la fourniture de pique-nique

Professionnalisation et améliorations de la qualité de vie au travail des Atsem

La priorité est donnée au recrutement par voie de concours et validation des demandes de préparation au concours d'Atsem territorial pour les agents en poste.

- Co pilotage du projet de Prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail des Atsem, dans le cadre de l'appel à projets initié par le Fonds national de prévention de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités territoriales.
Ce projet, co-piloté par les services Santé social de la DRHMO et Restauration-entretien, s'inscrit dans la démarche globale de prévention des risques psychosociaux conduit au sein de la collectivité.
Au regard du vieillissement des équipes et des enjeux stratégiques en termes de prévention de la santé au travail et du maintien dans l'emploi, il a été décidé de conduire une étude spécifique concernant les Atsem qui travaillent dans les écoles maternelles de la Ville.
Ce projet transversal et collaboratif s'inscrit sur une durée de 18 mois (janvier 2021 à juillet 2022) et s'est vu octroyé un soutien financier de 109 268 €.
Il s'agit de repérer et caractériser les contraintes qui génèrent des difficultés dans l'exécution des missions des Atsem, proposer des axes d'amélioration adaptés et pérennes notamment sur les plans matériel, organisationnel, technique, environnemental et humain.

b. Projets terminés/réceptionnés en 2022

- mise en place du dispositif Petite faim/Grande faim dans toutes les écoles progressivement depuis la rentrée de septembre. Pour les enfants d'élémentaire, les entrées, les légumes et le dessert sont présentés au self dans 2 grammages différents (portion GEMRCN ou 2/3 de portion). Pour les enfants de maternelle, la quantité des plats servis à table est réduite d'un tiers ; un complément est possible à la demande.
- montée en compétences des responsables d'office, notamment sur la mission d'encadrement de proximité.
- baisse de 50% de la consommation de produits d'entretien via d'une part l'équipement de tous les sites pour la mise en œuvre de la méthode de lavage par pré-impregnation et d'autre part

l'installation de doseurs automatiques. Baisse de la consommation d'eau (entretien d'une école méthode traditionnelle 120l d'eau/ méthode par pré imprégnation 5l d'eau).

- amélioration des conditions de travail avec notamment l'équipement de tous les offices d'armoires chaudes.
- participation avec le service Commande publique à la conception du marché des produits d'entretien éco labellisés.

III. Perspectives pour l'année 2023

a. Projet à poursuivre en 2023

- modernisation des outils de travail dans le cadre de la prévention des risques professionnels, notamment sur le secteur restauration : suivi du plan pluriannuel d'investissement jusqu'en 2027
- déploiement du volet formation des agents
- restauration durable : lutte contre le gaspillage alimentaire, tri des bio déchets

b. Projet à lancer en 2023

- mise en conformité du « Plan de Maitrise Sanitaire » avec la mise à jour des documents administratifs
- implication dans le projet de cuisine centrale (besoins du service, contraintes et points de vigilance)

Section 4 - Service Animation

Le service Animation est en charge de l'organisation des temps d'accueils péri et extrascolaires pour les enfants âgés de 3 à 11 ans : accueils périscolaires du matin et du soir, études dirigées, temps de pause méridienne, accueils de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires, mini-séjours, séjours de vacances, conseil d'enfants.

Groupe scolaire - ALSH des Blagis (place des Ailantes)

Groupe scolaire du PETIT CHAMBORD (allée de Trévisse)

Groupe scolaire – ALSH du CENTRE (rue Marguerite Renaudin)

Groupe scolaire –ALSH des CLOS (avenue de la gare)

La nouvelle structuration du service, mise en place depuis le retour de la semaine scolaire à 4 jours, est satisfaisante avec son trio de direction et l'organisation du temps de travail des animateurs.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes 2022

a. Les accueils périscolaires

A Sceaux, le taux d'encadrement appliqué est plus favorable que la législation SDJES (service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) sur la majorité des temps.

		Moins de 6 ans	6 ans et plus
Alsh mercredis	SDJES	1 animateur pour 10 mineurs	1 animateur pour 14 mineurs
	SCEAUX	1 animateur pour 8 mineurs	1 animateur pour 12 mineurs
Accueil périscolaire du matin et du soir	SDJES	1 animateur pour 14 mineurs	1 animateur pour 18 mineurs
	SCEAUX	1 animateur pour 10 mineurs	1 animateur pour 14 mineurs
Pause méridienne	SCEAUX= SDJES	1 animateur pour 14 mineurs	1 animateur pour 18 mineurs

Accueils périscolaires du matin

Ils sont destinés aux enfants de maternelle et d'élémentaire et ouverts dans les quatre groupes scolaires de 7 h 30 à 8 h 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

	Blagis	Centre	Clos	Petit-Chambord	Total
Nombre moyen d'enfants / jour	12	14	13	9	48
% effectif scolaire	2.33 %	2.45 %	2.64 %	2.76 %	2.53 %

192 enfants d'âge maternel et 247 enfants d'âge élémentaire ont fréquenté au moins une fois dans l'année l'accueil périscolaire du matin.

Temps de pause méridienne et ateliers

De 11h30 à 13 h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

En moyenne, 76 % des enfants scolarisés ont été présents sur ce temps, ce qui représente 1 438 enfants/jour.

Les enfants sont encadrés par 7 animateurs référents, 73 animateurs, 23 Atsem et 14 animateurs d'ateliers. C'est un temps où les agents des services Animation et Vie des écoles doivent se coordonner.

Nombre moyen d'enfants accueillis par jour :

- groupe scolaire des Blagis : maternelle 119 / élémentaire 268
- groupe scolaire du Centre : maternelle 133 / élémentaire 272
- groupe scolaire du Clos Saint-Marcel : maternelle 138 / élémentaire 253
- groupe scolaire du Petit Chambord : maternelle 76 / élémentaire 178

787 enfants d'âge maternel et 1 587 enfants d'âge élémentaire ont fréquenté au moins une fois dans l'année la pause méridienne

Accueils périscolaires du soir

Sur les quatre écoles maternelles, l'accueil du soir est organisé les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h 30 à 18 h 30. Un goûter est proposé par la Ville.

Ecole maternelle	Blagis	Centre	Clos	Petit-Chambord	Total
Nombre moyen d'enfants / jour	53	57	76	46	232
% effectif scolaire	32.3%	34.5%	43.9%	49.4%	38.9%

Sur les écoles élémentaires, l'accueil du soir est proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h à 18 h 30. Les familles ont le choix d'inscrire leurs enfants à trois activités : étude dirigée encadrée par les enseignants rémunérés par la Ville de 16 h 30 à 18 h, accueil de loisirs encadré par les animateurs de 16 h 30 à 18 h 30 ou étude dirigée 16 h 30 à 18 h avec accueil de loisirs de 18 h à 18 h 30.

Etude dirigée	Blagis	Centre	Clos	Petit-Chambord	Total
Nombre moyen d'enfants / jour	90	82	98	55	325
% effectif scolaire	17.5%	14.3%	19.9%	16.9%	24.9%

Accueil de loisirs	Blagis	Centre	Clos	Petit-Chambord	Total
Nombre moyen d'enfants / jour	6	27	34	15	83
% effectif scolaire	2.29%	6.67%	10.67%	4.64%	6.36%

Etude dirigée +accueil de loisirs	Blagis	Centre	Clos	Petit-Chambord	Total
Nombre moyen d'enfants / jour	17	22	53	23	115
% effectif scolaire	3.31%	3.85 %	10.77 %	9.91 %	8.81%

Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) mercredis

Un accueil de loisirs est ouvert dans chaque groupe scolaire de 7 h 30 à 18 h 30.

Maternel	Blagis	Centre	Clos	Petit-Chambord	Total
Nombre moyen d'enfants/mercredi	44	54	58	32	188
% effectif scolaire	26.8%	32.7%	33.5%	34.4%	31.5%
Elémentaire	Blagis	Centre	Clos	Petit-Chambord	Total
Nombre moyen d'enfants/mercredi	32	43	48	18	142
% effectif scolaire	9.16%	10.6%	15.04%	7.75%	10.88%

b. Les accueils extrascolaires

Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) Vacances scolaires

Les enfants sont accueillis dans la structure de leur quartier comme pour l'école sauf pour les enfants du Petit Chambord qui sont accueillis au centre de loisirs des Blagis de 8 h à 18 h 30.

Compte tenu des faibles effectifs, tous les enfants ont été accueillis aux Blagis pendant le mois d'août et les vacances de fin d'année. Ouverture du Club au centre à destination des enfants en cycle 3 en juillet.

Chaque directeur établit annuellement un projet pédagogique qui s'intègre dans le PEDT (projet éducatif de territoire) qui lui-même découle du projet éducatif communal (PEC). Les projets pédagogiques servent de cadre aux projets de l'équipe d'animation.

Nombre d'enfants	Hiver	Printemps	Juillet	Aout	Toussaint	Noël
Maternelle en moyenne / jour	115	96	130	72	133	73
Élémentaire en moyenne / jour	82	73	101	51	125	63

Séjours de vacances et mini-séjours

Les mini séjours pour les enfants de 4 à 12 ans : 118 enfants sont partis (2 semaines à Mesnières en Bray + 2 semaines à Chamberet).

Les séjours hiver pour les jeunes de 6 à 12 ans : 38 enfants sont partis en séjour ski ou multi-neige en France.

c. Le conseil d'enfants

Le conseil d'enfants est composé de 33 membres élus par niveau proportionnellement à l'effectif de l'établissement scolaire. Les enfants sont élus en CM1 pour 2 ans et le conseil est renouvelé par moitié tous les ans. Cette année, 3 réunions plénières et 6 réunions en commissions ont été organisées.

Les projets de l'année :

- projet sur le thème des droits des enfants suite au renouvellement du titre UNICEF ville « amie des enfants » : sensibilisation aux droits des enfants, et écriture d'un poème sur cette thématique. Le poème a été traduit en anglais, allemand et ukrainien et lu dans les 4 langues lors de la cérémonie du 8 mai en présence des maires des villes jumelées. Le poème a pris tout son sens avec l'actualité de la guerre en Ukraine.
- premier week-end de jumelage à Strasbourg avec des enfants du collège Max Ernst de Brühl : découverte du quartier européen, échanges, partages. Un week-end riche de découvertes et symbolique de l'amitié entre Sceaux et Brühl.

Le conseil d'enfants a participé aux manifestations de commémoration organisées dans la Ville ainsi qu'à la sortie devoir de mémoire au musée de la grande guerre à Meaux en novembre.

I. Retour sur les projets de l'année 2022

a. Projets en cours en 2022

- professionnalisation des équipes et formation Bafa
- mise à jour des projets pédagogiques des accueils péri et extrascolaires
- participation aux projets : lutte pour l'inclusion (égalité fille/garçon, lutte contre le harcèlement), restauration durable et SRAV
- intégration de l'adjointe au sein de la cellule phare, dispositif de l'éducation nationale de gestion des situations de harcèlement scolaire

b. Projets terminés/réceptionnés en 2022

- participation à l'élaboration du PEC (projet éducatif communal) et au renouvellement du PEDT/plan mercredi

- participation aux projets : aménagement du site Petit Chambord, 1^{ère} édition du forum des droits de l'enfant, « Tous aux Blagis » et guinguettes
- organisation de la fête des ateliers le 14 mai et la fête des ALSH le 2 juillet
- mise en place de séances de supervision pour soutenir les animateurs dans la gestion des enfants au comportement difficile
- poursuite du travail en partenariat avec le service action sociale/santé : accueil des enfants en situation de handicap ou de vulnérabilité

II. Perspectives de l'année 2023

a. Projet à poursuivre en 2023

- participation aux actions qui découlent des objectifs du PEDT/plan mercredi, notamment les projets culturels et le lien avec les équipes enseignantes
- participation aux projets transversaux : lutte pour l'inclusion, restauration durable, forum des droits de l'enfant, SRAV
- partenariat avec le service action sociale/santé : accueil des enfants en situation de handicap ou de vulnérabilité
- professionnalisation des équipes : mise à jour des fiches de postes, formation sur l'accueil des enfants en situation de handicap, la restauration durable et la lutte contre le gaspillage

b. Projet à lancer en 2023

- organisation de la fête des ateliers le 13 mai 2023 et la fête des ALSH le 1^{ER} juillet 2023
- conseil d'enfants : projet sur la thématique de la protection de l'environnement : réalisation d'œuvres qui pourront être exposées lors des différentes manifestations de la Ville (printemps des transitions , festival des sociétés en transition ...) , rencontre avec l'UNICEF pour un échange sur l'eau, organisation d'une journée ramassage des déchets dans les quartiers de la Ville avec les enfants du conseil d'enfants et des accueils de loisirs , participation du CE à la semaine de l'égalité homme-femme avec l'animation d'un atelier sport pour tous destiné aux enfants des ALSH, préparation d'un week-end en Normandie sur le thème du devoir de mémoire et de l'environnement .

Section 5 - Service Jeunesse prévention

Le service Jeunesse prévention est en charge des activités à destination des adolescents et jeunes adultes de 12 à 25 ans. Il propose des accompagnements individuels ou collectifs.

Le service gère trois équipements : l'Espace Relais, les Ateliers, la Rotonde et diverses manifestations ou dispositifs : Focus jeunes, Défi de Sceaux, vide-greniers, PROJEUNES.

Concernant l'accompagnement des jeunes, le champ d'action se situe dans une logique de réseau avec l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire qui peuvent être mobilisés.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

a. Les Ateliers

Créé en 2008, ce lieu dédié a pour vocation d'accueillir les adolescents qui souhaitent discuter, jouer, s'amuser, faire des rencontres, sous le regard discret d'adultes auxquels les adolescents peuvent également faire part de leurs inquiétudes, difficultés et souffrances.

Cet espace est destiné aux collégiens et lycéens de la 5ème à la terminale scolarisés ou domiciliés sur la commune, en dehors des heures de cours. Il accueille une moyenne quotidienne de 24 jeunes par jour.

Le lieu est équipé de 15 ordinateurs (jeux et travail), 1 billard, 1 baby-foot, et encadré par 2 animateurs du mardi au samedi après-midi (en période scolaire) et du lundi au vendredi après-midi (en période de vacances scolaires).

En 2022, 210 nouveaux jeunes de 16-25 ans ont été inscrits.

b. L'Espace Relais

L'équipe de l'Espace Relais mobilise et coordonne les partenaires et est l'interlocuteur privilégié de l'Education Nationale lorsque l'enfant ou le jeune connaît de grandes difficultés scolaires. Les différentes actions s'inscrivent dans une approche globale de l'enfant ou du jeune et l'accompagnent dans la construction de sa propre identité. Le projet vise avant tout l'épanouissement personnel et citoyen de l'enfant et de l'adolescent.

En période scolaire, l'espace relais est consacré à l'accompagnement scolaire des 8/16 ans, il fonctionne quatre fois par semaine pour un accompagnement scolaire, animé par 3 intervenants et deux permanents.

50 jeunes sont inscrits à l'accompagnement scolaire.

Un système de tutorat est également possible. Cette action permet une prise en charge renforcée et un suivi individuel d'enfants et de collégiens.

Ils sont aidés dans leurs devoirs par un tuteur étudiant ou retraité, à raison de 2 à 4 heures par semaine. Un contrat de 7 à 8 semaines est signé par toutes les parties dont l'enfant. L'intervention du tuteur consiste à aider le jeune à intégrer les notions scolaires non comprises, à développer sa confiance en lui, à se projeter dans un avenir scolaire voire professionnel, ou à ne pas décrocher. En juin 2022, 7 élèves ont bénéficié de ce dispositif.

Le lieu est également ouvert pendant toute la période des vacances scolaires encadrée par une équipe d'animation qui propose des activités sportives, culturelles et artistiques.

60 jeunes sont inscrits aux activités des vacances (juillet 2022) : pour cette session, la moyenne journalière est de 38 jeunes.

Des stages de réussite et remédiation scolaire sont proposés à l'occasion de chaque période de vacances scolaires.

Pour cette même période et en raison de la crise sanitaire, l'Espace Relais a pu bénéficier du dispositif d'Etat « colos apprenantes ».

c. La Rotonde

En 2022, 176 jeunes de 16-25 ans ont été inscrits. Supervision des professionnels en poste par une équipe pluridisciplinaire de la clinique Dupré.

L'accompagnement de ce public met en évidence les liens étroits qui existent entre les troubles psychologiques et/ou fonctionnels et les difficultés d'insertion auxquelles les jeunes sont confrontés. Les notions de sociabilisation et d'employabilité sont dépendantes d'un concept de bonne santé mentale. De ce constat découle la volonté de travailler sur cette problématique avec le Relais Etudiant Lycéen présent sur la ville.

Accompagnement à l'emploi : avec Vallée Sud Emploi, service Insertion et le CAP Emploi (pour les personnes handicapées).

Ponctuellement, collaboration avec la protection de l'enfance, la Police Nationale, la Croix-Rouge, la Protection Judiciaire et de la Jeunesse (PJJ), et des associations : Centre Culturel et Social des Blagis (CSCB), Maison de la Justice et du Droit (MJD), la veille active du Conseil départemental.

d. Le suivi des jeunes

Les jeunes sont repérés au sein même des équipements municipaux (Ateliers, Espace Relais et Rotonde), dans les établissements scolaires ou s'adressent directement à la Ville. Un parcours individualisé est proposé en lien avec les partenaires :

- le GIP Emploi pour les questions d'emploi et de projet de formation
- les agences d'intérim
- les centres de formation d'apprenti
- la maison de la justice et du droit afin de régler les amendes
- des structures thérapeutiques et de soins
- le Conseil départemental 92 pour le FIJ

Le FIJ permet l'attribution d'aide financière individuelle. Celle-ci est attribuée pour une durée limitée dans le cadre d'un accompagnement dans une démarche d'insertion sociale et / professionnelle. Ce dispositif vise à favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle de jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Ces aides peuvent prendre la forme :

- soit de secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents
- soit d'une aide financière pour la réalisation d'un projet d'insertion.

e. Point Ecoute Jeunes (PEJ)

Dispositif de prévention au sein des collèges Lakanal et Marie-Curie.

Le Point Ecoute Jeunes mis en place au sein des collèges est un lieu d'échange avec les collégiens qui permet après identification de leur problématique, l'orientation vers les professionnels compétents. C'est un lieu de première intention qui permet d'aborder les préoccupations du jeune dans l'optique de les résoudre ultérieurement et en d'autres lieux.

Le référent du temps d'accueil collégiens est supervisé par un psychiatre de la clinique Dupré. Cette supervision permet au référent du Point Ecoute d'avoir un avis d'expert sur la situation du jeune rencontré, de l'aider à prendre du recul sur les situations et ainsi d'identifier la meilleure stratégie de traitement.

Le PEJ a vocation de prévenir les risques liés aux difficultés typiques de l'adolescence, et notamment les troubles qui peuvent être décuplés en raison d'un contexte défavorable (difficultés familiales, ...).

f. Mini-séjours

Trois mini-séjours ont été organisés en juillet 2022. Ils ont permis à 24 jeunes de partir 6 jours à Serre-Chevalier et 8 jeunes adultes à Lisbonne.

Les 2 premiers séjours ont pu bénéficier du label « colos apprenantes » : Les "Colos apprenantes" sont proposées par les organisateurs de colonies de vacances. Elles bénéficient d'un label délivré par l'État et proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Elles offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique.

Le SDJES 92 de la DSDEN a émis un avis favorable au dispositif colos apprenantes 2022 pour une subvention de 12 200 euros représentant 24 places. Le dispositif de l'Etat ne permettait pas le financement des places pour les majeurs.

II. Retour sur les projets de l'année 2022

a. Evènementiel

Sceaux Gaming a pu se dérouler sur deux jours : tournois FIFA, Rocket league, Mario Kart, 3 stands VR, Retrogaming, et un Escape Game version « aventurier ».

Le Défi de Sceaux a eu lieu le samedi 21 mai, différentes activités ont été proposées : escalade, tir à l'arc, home-ball, basket, baby-foot, jeux de réalité virtuelle et enfin un escape game, jeu quiz et le traditionnel questionnaire.

Le vide-grenier s'est déroulé le dimanche 16 octobre au jardin de la Ménagerie. Il a comptabilisé 198 stands.

b. Dispositif PROJEUNES

Dans le cadre de PROJEUNES, la Ville souhaite encourager des projets initiés par de jeunes Scéens ou étudiants à Sceaux, âgés de 15 à 28 ans dans le domaine de la solidarité internationale. Un jury composé de personnalités extérieures et d'élus a examiné les projets reçus en vue de proposer une sélection de lauréats ainsi que des montants de bourses. En 2022, six projets ont été retenus en raison de leur dimension d'intérêt collectif, de leur faisabilité, de la maîtrise du projet, de leur originalité et des motivations des jeunes. Les destinations : la Zambie, le Vietnam, le Bénin, l'Inde et le Cambodge (2).

c. Séjours de vacances été pour les adolescents

Chaque année, la Ville propose aux jeunes Scéens âgés de 12 à 17 ans des séjours d'été adaptés aux différentes tranches d'âges. Les séjours sont choisis au regard de la qualité du projet des structures organisatrices.

En outre, ils sont choisis en vue de pouvoir intéresser de nombreux adolescents et être accessibles au plus grand nombre de familles. Le taux de participation des familles varie entre 15 % et 100 % du coût du séjour en fonction du quotient familial.

Cet été, après 2 années d'interruption en raison de la crise sanitaire, seuls 34 jeunes se sont inscrits aux séjours.

d. Premier procès fictif

Une simulation d'un procès d'assises sur l'exploitation sexuelle des mineurs et le proxénétisme, suivi d'un temps d'échanges animé par le Mouvement du Nid, s'est tenu le jeudi 14 avril. Cet après-midi de sensibilisation autour de l'identification et de l'orientation des victimes, s'adressait, en priorité, aux professionnels de la jeunesse et de la prévention. Elle a rassemblé plus de 200 personnes. Cette action a bénéficié d'une aide financière du Département des Hauts-de-Seine.

e. Foot en salle

Face à une demande importante des jeunes, la Ville a proposé une activité sportive, foot en salle, 2 heures le samedi soir (18h/20h) en présence d'un animateur de la Rotonde et d'un entraîneur du club de foot de Sceaux.

Cette activité s'inscrit dans une démarche de prévention à différents niveaux : les groupes de jeunes concernés par ce projet, occupent l'espace public et sont au cœur des préoccupations d'ordre public et de sécurité. Leur passivité ou leurs provocations parfois violentes, leur inactivité apparente, peuvent créer sur le quartier un sentiment d'incompréhension et d'insécurité. Moyen éducatif pour enrichir le lien avec l'adulte, d'assimiler les codes, d'intégrer à terme une pratique associative et donner des repères.

Cette action a donné lieu à une aide financière de l'Etat dans le cadre du FIPD.

Actuellement, 30 jeunes y participent, dont un petit groupe du FJT de Bourg-la-Reine qui vient accompagné d'un éducateur du foyer.

f. Projet « restructuration politique Jeunesse »

L'objectif premier de ce projet était de remédier à l'éclatement territorial et sectoriel des actions jeunesse pour mieux accompagner les jeunes et les familles en proposant une offre diversifiée, complémentaire et en développant des projets communs qui se déclinaient de la manière suivante :

- améliorer la lisibilité de la Politique Jeunesse
- renforcer les dispositifs partenariaux pour une synergie globale en réponse aux besoins des jeunes
- valoriser les interventions de chaque acteur et asseoir la légitimité de chacun.

Un certain nombre d'actions a été validé en comité de pilotage, ces actions devraient être effectives courant 2023.

g. Formation BAFA

Animation du premier stage BAFA, convention entre l'IFAC et la Ville.

Elle permet à des jeunes Scéens (17-25 ans) d'intégrer une formation à moindre coût et d'être formé proche de leur domicile. Le coût de la formation a été calculé sur la base d'un groupe de 20 stagiaires pour un montant total de 5 000 € soit 250 à la charge de chaque stagiaire. Cette formule comprend une

formation générale de 8 jours Deux sessions se sont déroulés en 2022, la première sur les congés scolaires d'avril et la seconde, à la Toussaint.

III. Perspectives pour l'année 2023

a. Projets à poursuivre en 2023

- propositions mini-séjours dans le cadre des colos apprenantes
- recherche de financements autour des actions de prévention
- offre de formation BAFA

b. Projets à lancer en 2023

- actions de prévention : organisation de procès fictifs contre le cyber harcèlement auprès des jeunes
- mise en place de réunions de veille en lien avec le CLSPD
- mise en place d'un point Ecoute Jeunes au lycée professionnel Florian
- rédaction d'une nouvelle convention avec la clinique FSEF
- réflexion sur la mise en place d'un Conseil de Jeunes

Section 6 - Service Seniors

L'équipe du service Seniors est chargée de la politique en direction des personnes âgées de plus de 60 ans et des aidants.

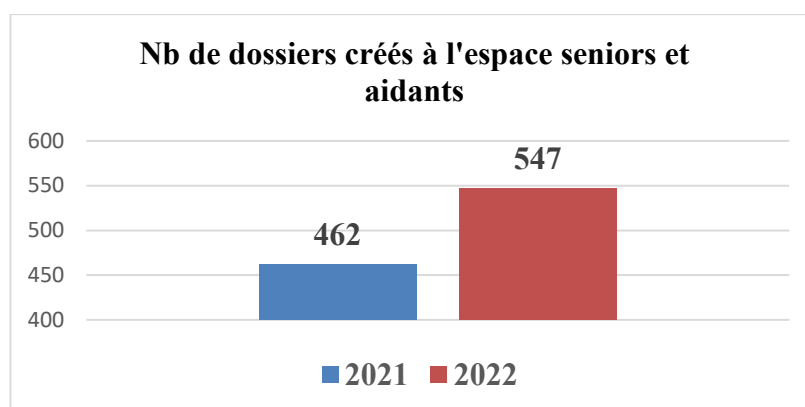
Le service travaille en transversalité avec les autres services de la Ville, les instances consultatives et les acteurs du territoire.

Ses missions sont regroupées autour de six grands axes :

- lutter contre l'isolement, maintenir le lien social et les solidarités intergénérationnelles
- prévenir la perte d'autonomie des seniors
- participer à la protection des seniors les plus vulnérables, soutenir les personnes à faibles ressources
- informer et accompagner les proches aidants dans leurs démarches
- favoriser et valoriser la participation des futurs et jeunes retraités à la vie citoyenne
- faciliter l'inclusion numérique

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

L'Espace seniors et aidants



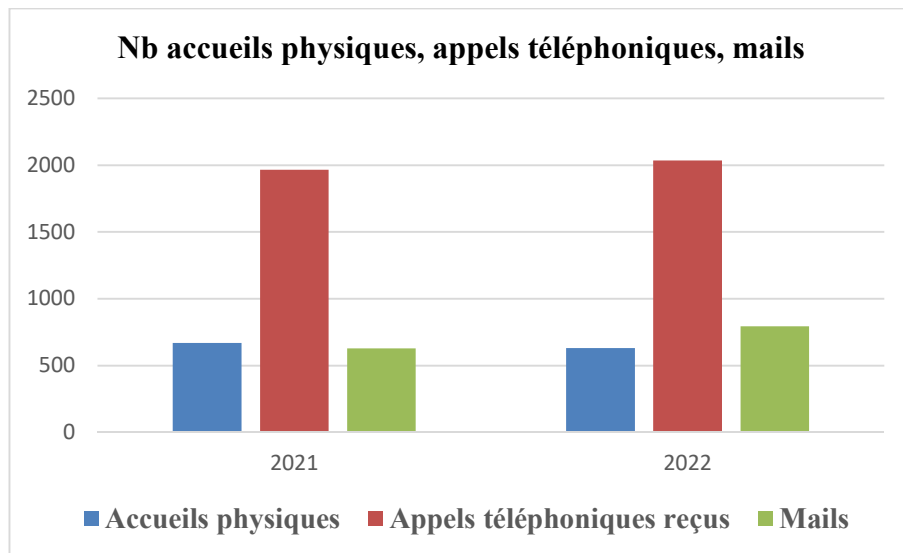
Il est noté une augmentation de 16 % en 2022 du nombre de dossiers créés à l'espace seniors et aidants.

Les sollicitations des seniors, des aidants ainsi que des professionnels sont de plus en plus nombreuses. Par ailleurs, l'équipe est confrontée à des situations de plus en plus complexes, notamment de grande dépendance et de vulnérabilité.

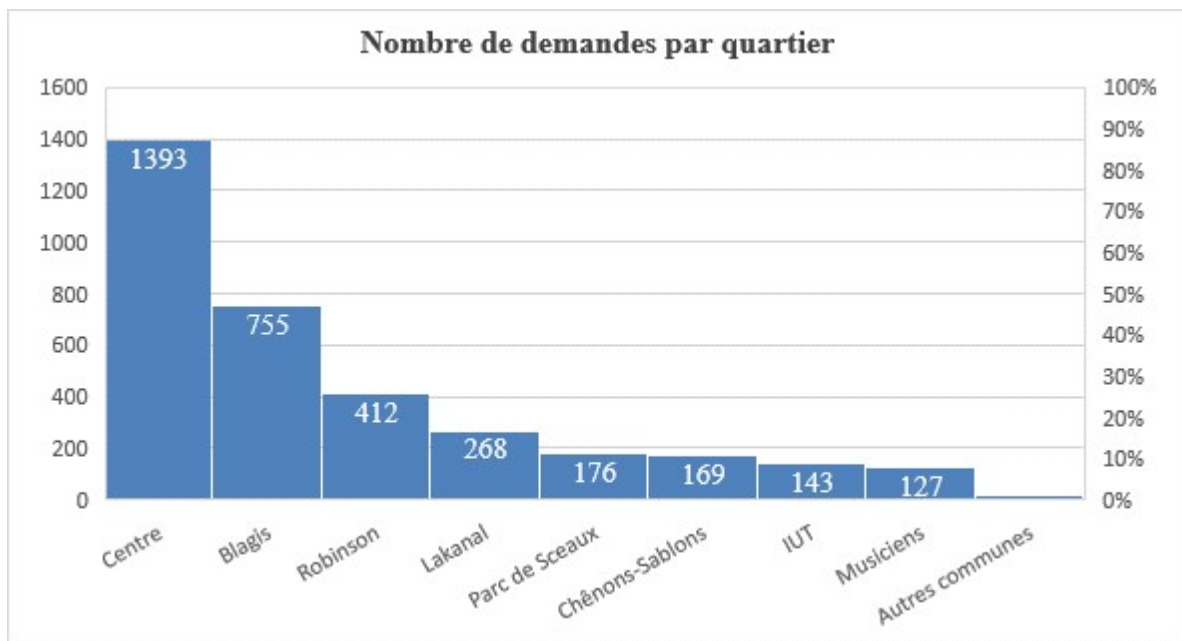
L'espace seniors et aidants est désormais un lieu très bien identifié par les usagers. Ces derniers adhèrent de plus en plus aux activités, ateliers, conférences, permanences qui leur sont proposés.

Le nombre de proches aidants connu est passé de 98 en 2021 à 152 en 2022.

Les usagers correspondent majoritairement aux tranches d'âges des 86-100 ans (46%) et 75-85 ans (26%). Ceci s'explique par le vieillissement de la population.



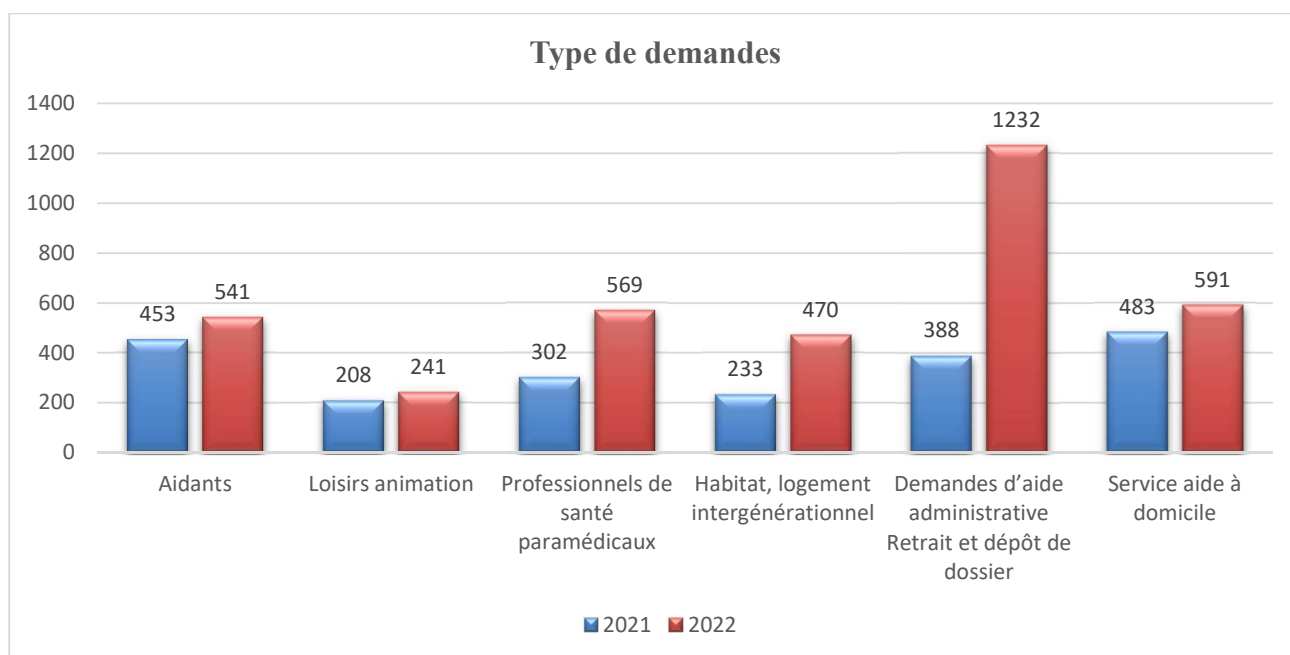
Les sollicitations par mails sont particulièrement en augmentation (+ 20, 76 %).



Les demandes les plus nombreuses émanent des quartiers Centre-ville et Blagis.

Année	2021	2022
Visites à domicile	147	140
Rendez-vous à l'Espace Seniors	224	231
Visites en milieu hospitalier ou EHPAD	2	10

Les visites en milieu hospitalier et en EHPAD ont pu reprendre tout en respectant les gestes barrières.



Le nombre de proches aidants a augmenté de 16,3 % cette année. Les aidants familiaux sollicitent l'Espace seniors et aidants pour des besoins divers, font état de leur épuisement et souhaitent des renseignements sur les aides et dispositifs pour accompagner la personne âgée en perte d'autonomie et trouver des temps de répit.

46 personnes ont participé aux rencontres (journée des aidants, conférences et atelier de bien-être)

30 aidants ont été reçus à la permanence de la Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants débutée en février. Les proches aidants sont très sensibles et reconnaissants des dispositifs déployés par la Ville, ils se sentent reconnus dans leur rôle.

Le dispositif d'hébergement temporaire en EHPAD à la sortie d'hospitalisation mis en place par l'ARS a été reconduit. Il consiste à prendre en charge pour une durée de 30 jours les frais d'hébergement des patients sortant de l'hôpital, avec un reste à charge pour le résident de 20 € par jour. L'espace seniors a accompagné de nombreux aidants et usagers dans le cadre de ce dispositif, permettant ainsi du répit aux aidants familiaux.

La fermeture du SSIAD au 31 décembre dernier a engendré une charge de travail supplémentaire afin d'organiser la continuité de la prise en charge de tous les patients.

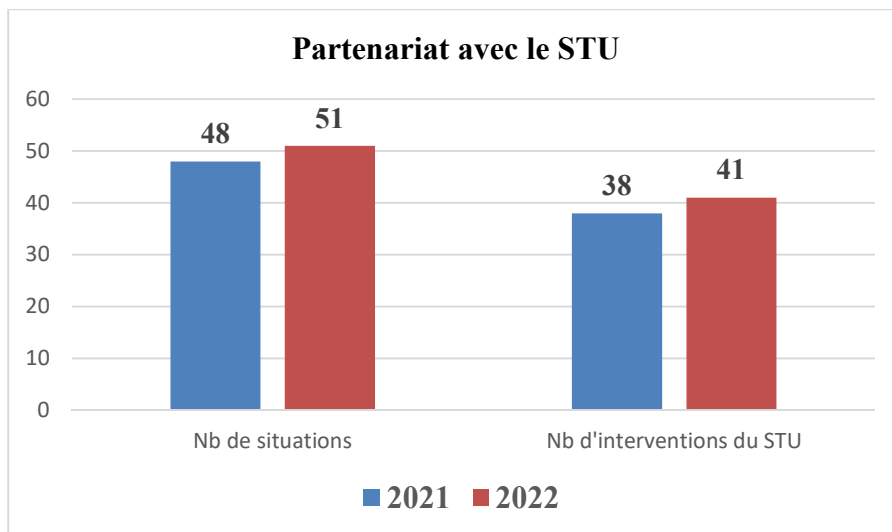
Le départ à la retraite de médecins généralistes et leur non remplacement a également occasionné de nombreuses demandes.

On relève une hausse de 68,5 % des « demandes d'aide administrative, retrait et dépôt de dossier ». La recherche de financements, de dispositifs et d'ouvertures de droits auprès des caisses de retraite, mutuelle santé, services sociaux font partis du travail quotidien des 2 conseillères gérontologiques. Les personnes âgées sont de plus en plus en difficulté face aux démarches informatiques. Dans ce cadre, 17 personnes ont été dirigées vers France Services depuis son ouverture en mars.

Les demandes de services d'aide à domicile ont augmenté de 22%, notamment les demandes d'intervention d'auxiliaire de vie et d'aide-ménagère. Les seniors souhaitent rester le plus longtemps possible au domicile malgré la perte d'autonomie. Ces aides sont aussi un levier pour rompre l'isolement au domicile.

L'espace seniors et aidants aide les personnes âgées ou leurs aidants dans l'instruction des demandes d'allocation personnalisée à l'autonomie. Cette allocation versée par le département finance des prestations à domicile (auxiliaire de vie, téléassistance, portage de repas...) et des aménagements de logement pour faciliter l'accessibilité et le maintien à domicile.

Nombre de dossiers APA à domicile instruits : 70 en 2021 et 78 en 2022.

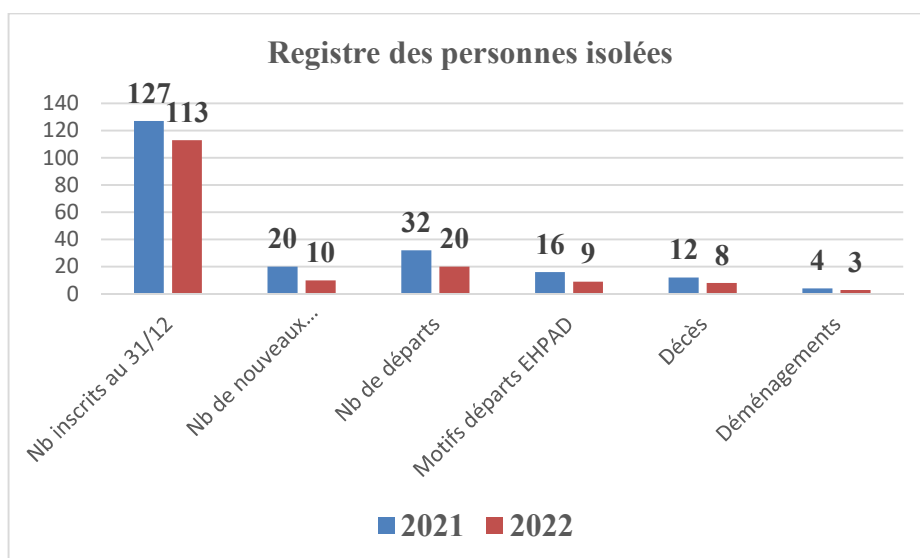


Le partenariat avec le STU se poursuit. Il permet de traiter des situations complexes plus rapidement et d'organiser des visites à domicile en binôme.

2 rencontres organisées avec le service Tranquillité urbaine et l'agent de prévention du commissariat de police de Châtenay-Malabry : au mois de juin à la résidence autonomie des Imbergères et au mois d'octobre au C.S.C.B, afin de sensibiliser les seniors aux arnaques à la fausse qualité.

Tout comme en 2021, 8 demandes de mesure de protection juridique ont été sollicitées dont 1 suite à un abus de faiblesse.

La lutte contre l'isolement et le repérage des personnes âgées isolées est une des missions de l'Espace seniors. Des informations sur les activités de prévention, animations, sorties qui favorisent le maintien du lien social sont remises aux usagers, à leurs proches et aux professionnels.



En 2022, le nombre de nouvelles inscriptions est identique aux années avant COVID.

Le plan canicule : 2 alertes déclenchées par la Préfecture des Hauts de Seine en juin et juillet représentant un total de 4 jours ; 3 périodes de fortes chaleurs avec des températures au-delà de 30° qui ont perduré plusieurs jours.

Toutes les personnes inscrites sur le registre des personnes isolées ont été contactées par les agents OYES.

Le partenariat avec le Dac92 sud Osmose est toujours aussi présent tant pour les seniors que pour les proches aidants : 75 personnes de plus de 60 ans ont fait appel à ce réseau.

- 35 au pôle gérontologie
- 32 au pôle soins palliatifs
- 4 au pôle cancérologie
- 3 au pôle santé mentale
- 1 pour l'accès aux soins
- 5 proches aidants ont fait appel au programme AIDA (Accompagnement individualisé au domicile des aidants de malades souffrant de maladies d'Alzheimer ou troubles apparentés).

Les partenariats avec les associations se poursuivent :

- France Alzheimer : un bénévole scéen assure une permanence téléphonique (20 appels reçus). Il a organisé à l'espace seniors et aidants une réunion avec des bénévoles de l'association (6 personnes), a assuré 2 groupes de paroles une fois par mois à l'ancienne mairie et aux garages qui a regroupé de 6 à 10 participants.
Une formation pour les aidants au cours du dernier trimestre 2022 a été organisée : 8 personnes aidantes y ont participé.
- Dégénérescence Maculaire liée à l'Age (DMLA) : 3 permanences ont été organisées : 2 à la bibliothèque municipale et 1 à la résidence autonomie des Imbergères. Celles-ci regroupent entre 6 et 10 personnes selon la thématique abordée.

Vie sociale

a. Le dispositif de téléassistance

Objectif : lutter contre l'isolement, maintenir le lien social, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Fin 2022, on dénombre 129 abonnés. La moyenne d'âge des abonnés est de 88 ans.

b. Les actions de prévention

Objectif : prévenir la perte d'autonomie, favoriser la prévention santé et maintenir le lien social.

Ateliers de prévention santé et bien-être	Nombre de participants
atelier Equilibre (3 ateliers)	38
atelier mémoire et gestes (2 ateliers)	18
chant (1 atelier)	17
tai-chi / qi gong (2 ateliers)	25
tai-chi (été – août)	11
atelier équilibre en mouvement (2 ateliers en été)	26
Total participants	135

L'atelier Equilibre maintenu pendant toute la période d'été a accueilli 26 personnes (2 ateliers en été). Cet atelier, non payant pour les participants, est financé par la Conférence des financeurs.

135 inscriptions sont recensées dans les ateliers hebdomadaires de prévention santé (prévention des chutes, gym mémoire, atelier équilibre, atelier Tai-Chi et Qi Gong) et l'atelier d'expression (chant). Ils bénéficient à environ à 90 personnes.

c. Les sorties culturelles et de loisirs

	2020	2021	2022
Sorties du jeudi	143 participants	92 participants	326 participants
Sorties de printemps	Annulées	Annulées	220 participants
Sorties de fin d'année	Annulée	180 participants	238 participants
Semaine Bleue	Annulée	105 participants	170 participants

En 2022, la Ville a proposé 15 sorties du jeudi, dont deux sorties à la journée l'été.

d. Les ateliers et permanences d'inclusion numérique

Des permanences de soutien informatique, animées par des bénévoles, sont organisées tous les lundis matin dans le salon de la résidence autonomie « Les Imbergères ». Les permanences sont destinées aux usagers qui disposent déjà d'un outil et qui ont besoin d'un soutien pour réaliser tout ou partie de leurs tâches. Les réponses apportées sont individuelles ou collectives. Ces permanences très appréciées ont accueilli 30 personnes dans l'année.

Des seniors viennent régulièrement consulter leurs courriels ou faire des recherches sur les postes disponibles en accès libre à l'Espace seniors et aidants.

En 2022, il y a eu 5 cycles de 2 ateliers d'initiation à l'utilisation du smartphone, dont 1 cycle d'initiation aux tablettes d'une durée de 5 séances d'1h30. Ils ont été organisés pour 40 participants autour d'un professionnel.

La Résidence autonomie

La résidence des Imbergères accueille des personnes âgées autonomes. Elle se compose de trois bâtiments offrant 53 logements répartis en 45 studios et 8 deux-pièces. La résidence dispose d'une salle de restauration, d'un salon d'activités, d'une salle de projection cinéma et d'un jardin. L'accès au restaurant ainsi que les animations sont accessibles aux seniors scéens n'habitant pas la résidence afin de rompre l'isolement et de créer du lien social.

Un service de portage de repas est rattaché à la résidence autonomie. Les rendez-vous du service de transport accompagné des personnes à mobilité réduite assuré par les bénévoles de l'unité locale de la croix rouge sont pris par l'agent d'accueil de la résidence. Les ateliers de prévention organisés par le service Seniors se déroulent au sein de la résidence.

L'équipe de la résidence autonomie est composée de : 1 directrice, 2 agents techniques polyvalents, 2 agents administratifs et d'accueil, 1 agents de restauration, 1 agent d'animation, 1 agent en charge du portage de repas à domicile et de l'entretien et des petits travaux.

Les missions :

- fournir une offre de logement social spécifique
- proposer une offre de services répondant aux besoins des aînés
- préserver l'autonomie par un accompagnement approprié et des actions de prévention
- développer et maintenir le lien social
- favoriser l'exercice de la citoyenneté

a. Hébergement

	2020	2021	2022
Taux d'occupation	88.65%	86,79%	91%
GIR* moyen pondéré (GMP)	215	217	219
Age moyen	83 ans	81 ans	82 ans

*GIR = Groupe iso ressource (classement des seniors par groupe suivant leur degré d'autonomie)

Au 31 décembre 2022, 47 résidents étaient logés aux Imbergères, 38 femmes et 9 hommes pour une moyenne d'âge de 82 ans. 5 nouveaux résidents ont intégré la résidence, 3 l'ont quitté pour un EHPAD et 2 sont décédés.

La moyenne d'âge et le GMP (taux de dépendance moyen de l'établissement) ont sensiblement augmenté malgré l'entrée de résidents plus autonomes.

b. Restaurant

	2020	2021	2022
Nombre de repas servis	2 472	3 203	2 794
Moyenne journalière	13	13	11

c. Portage

	2020	2021	2022
Nbr repas dans l'année	16 952	13 216	15 260
Moyenne journalière	46	36	42

La fréquentation du restaurant est en légère diminution. Les convives habituelles sont parties en EHPAD et les nouveaux résidents plus autonomes déjeunent à leur domicile. Le nombre de repas livrés a augmenté. Les orientations vers ce service sont souvent réalisées par l'espace seniors.

Une refonte des tarifs de la restauration a été réalisée et appliquée à partir du mois d'août. Elle a permis de distinguer le coût du service à la personne (portage) de celui des denrées. Les usagers peuvent ainsi bénéficier de déductions ou de crédits d'impôt et d'une participation financière du Conseil Départemental (APA). Un tarif restaurant a également été créé.

d. Les travaux

La rénovation et la mise en accessibilité des salles de douche mises en place en 2021 s'est poursuivie :

- 5 salles de douche ont été rénovées. Cela favorise l'autonomie, le confort et la sécurité des résidents
- 5 appartements ont été rénovés : peinture et sol

Le système d'ouverture de la porte automatique d'entrée du bâtiment A a été mise en place.

e. Le CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens)

Conformément aux axes définis dans le cadre du CPOM, de nouvelles actions ont été menées : mise en place d'animations au restaurant sur le temps du repas, réalisation des projets de vie personnalisés des résidents, développement des rencontres de prévention santé et des rencontres bien-être destinées aux seniors scéens, organisation d'animation en dehors de la résidence avec les partenaires du territoire.

f. La vie sociale

Un important travail préalable au renouvellement du projet d'établissement a été mis en œuvre avec de nombreuses consultations et réflexions menées avec l'équipe et les résidents. Il vise à créer du lien social, développer les animations et l'implication des seniors mais également à améliorer la qualité du service rendu.

Le conseil local de la vie sociale a été renouvelé lors des élections du 12 avril 2022. Il s'est réuni 4 fois en présence de l'adjointe au maire en charge des seniors. Cette instance de concertation permet l'implication et l'information des représentants des résidents et du personnel.

L'arrivée d'un nouveau coordinateur de la vie sociale a permis de renouveler et consolider les activités destinées aux résidents et seniors de la Ville : jeux de réflexion, de mémoire, de logique, musicaux, revue de presse, quizz, salade de fruits anti gaspi, ateliers interactifs via l'écran tactile géant prêté par le Conseil départemental, casques de réalité virtuelle. Chaque jour une activité est proposée soit par le coordinateur, soit par les résidents, soit par un intervenant extérieur. Cela représente plus de 200 animations.

Des animations exceptionnelles sont également proposées tout au long de l'année : théâtre de papier, « découverte du Japon », après-midi crêpes pour la Chandeleur, casino avec l'association « le manège à jouets », découverte des Mangas en partenariat avec le service jeunesse, « jeux anciens surdimensionnés en bois », concerts, pique-nique, ateliers bien être, initiation au Shiatsu, rencontres Santé, vente solidaire en faveur des enfants hospitalisés...

g. Le transport de personnes accompagnées

La prise de rendez-vous du service de transport accompagné pour les personnes à mobilité réduite assuré par l'unité locale de la croix rouge est réalisée par l'agent d'accueil de la résidence autonomie.

413 transports ont été assurés pour 80 personnes. Ce partenariat permet aux seniors de se rendre à des rendez-vous médicaux mais aussi de maintenir un lien social et une mobilité.

II. Retour sur les projets de l'année 2022

Les actions phares développées en 2022 :

- accompagnement des proches aidants : mise en place de la permanence mensuelle de rendez-vous individuels à l'espace seniors et aidants avec une Psychologue de la PARA (Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants).
- participation au dispositif OYES de l'agence Autonomy Yvelines – Hauts-de-Seine : accueil d'étudiants au mois de juillet et août pour rompre l'isolement des personnes âgées isolées : appels téléphoniques, visites à domicile, activités.
- dans le cadre de la démarche participative du réseau Ville amie des aînés, un groupe de travail composé de seniors a travaillé sur l'édition du nouveau guide des seniors et des aidants. Les seniors ont été associés à l'évolution du contenu et à la mise en forme de ce nouveau guide. Un second groupe de travail a réalisé des marches exploratoires afin d'identifier les potentielles difficultés de déplacement et faire des propositions d'améliorations.

III. Perspectives pour l'année 2023

a. Projets à poursuivre en 2023

- rencontres et projets communs pour continuer à fédérer l'équipe du service Seniors et renforcer les partenariats (C.S.C.B et la ville de Bourg la Reine)
- dépôt des dossiers de demande de subvention auprès de la conférence des financeurs afin de continuer à bénéficier de subventions (forfait autonomie et financement d'actions de prévention)
- mise en place des objectifs du contrat d'objectif et de moyens pour la résidence les Imbergères, signé avec le département du 92
- actions d'accompagnement des aidants : tables rondes (journée des aidants en octobre), ateliers de bien-être, plateforme d'accompagnement des aidants (ateliers socio-esthétiques)
- dispositif OYES de l'agence Autonomy Yvelines – Hauts-de-Seine durant 4 mois (juillet, août, septembre et octobre) : accueil d'étudiants au service seniors pour rompre l'isolement des personnes âgées isolées.
- démarche participative dans le cadre du projet Villes amies des aînés

b. Projets à lancer en 2023

- ouverture du café des aidants à compter de janvier 2023

Section 7 - Service Action sociale santé

Le service porte la mise en œuvre des choix politiques de la Ville en matière d'action sociale facultative en faveur des plus fragiles et répond à des missions d'ordre légal imposées aux centres communaux d'action sociale comme la domiciliation ou la constitution de dossiers d'aide sociale à l'hébergement.

Outre les actions qui visent à contribuer à la solvabilisation des familles (instruction des dossiers d'aide légale, attribution d'aides financières facultatives), dans le but d'aider à la réduction des inégalités, plusieurs pistes ont été développées afin d'adapter le mode d'intervention d'une part à une population où la précarité est diffuse, d'autre part à ceux qui se tiennent éloignés des services publics et réseaux d'aide.

Le service développe ainsi les projets dans le cadre de la démarche « aller vers ». (solidaribus, bus santé femmes...) et se mobilise pour participer à l'aide face aux crises (permanences Ukraine).

La conseillère en économie sociale et familiale est missionnée auprès des familles repérées en difficulté budgétaire dans le cadre de la gestion sociale des impayés de prestations municipales. L'accompagnement qu'elle réalise vise à l'autonomie des familles. Ses missions visent également à veiller au bien être global des enfants. Elle participe à l'animation du partenariat caritatif local et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

La Ville mène diverses actions qui améliorent la prise en compte du handicap pour un service public accessible à tous. La coordinatrice reçoit les familles pour fluidifier les parcours des enfants. Elle poursuit également le travail en partenariat pour la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé pour les ERP et réunit régulièrement les acteurs concernés par le handicap. Elle coordonne les événements en santé publique et les différents axes du conseil local de santé mentale.

En matière de santé publique, la ville a souhaité lutter contre la désertification médicale et favoriser l'installation de médecins généralistes et soignants sur son territoire, en montant le projet de « maison médicale/ la promenade » projet qui s'est concrétisé fin 2022 avec une ouverture des consultations en 2023.

Enfin, compte tenu des réformes d'importance sur le secteur du maintien à domicile des Séniors, et des difficultés du secteur médico-social notamment en termes de recrutement, le SSIAD a cessé son activité en fin d'année. Le service a accompagné tous les patients qui en bénéficiaient en partenariat avec l'Espace Séniors.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

a. Aide sociale légale

➤ L'instruction/ pré instruction des dossiers

Nombre de dossiers	2018	2019	2020	2021	2022
Aide sociale hébergement	6	19	19	16	7
Aide liée au handicap	71	69	49	44	35
Allocation spécifique personnes âgées	3	1	3	1	3
Demandes de domiciliations étudiées	29	26	33	27	24
Titres améthyste*	306	278	228	358	336

*aide départementale

La dématérialisation, et donc la possibilité pour les personnes et les aidants d'instruire directement leurs dossiers via internet, entraîne chaque année une diminution du nombre de dossiers traités par le service.

Le CCAS recentre son activité sur l'accompagnement des plus démunis face à ces possibilités et traite les dossiers les plus complexes.

➤ La domiciliation

Le nombre de personnes domiciliées est en légère baisse (une dizaine dans l'année/ 170 passages environ). Le public est prioritairement composé d'hommes seuls, suivi par les femmes avec enfants. Le service assure une veille spécifique en cas de période de froid. Une première domiciliation dérogatoire a été faite pour aider une femme victime de violences.

b. Aide sociale facultative

	Nombre de ménages aidés					Montant attribué en euros				
	2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022
ACAF*	72	81	66	64	63	25 652	23 345	22 687	25 702	25 357
Secours du CCAS	8	9	13	11	6	2 392	2 551	2 552	3 506	2 979

* allocation communale d'aide à la famille

Les secours du CCAS comprennent les aides exceptionnelles et les aides pour la fourniture d'EDF.

Pour ces dernières, le CCAS est remboursé par le SIPPEREC. En effet, le CCAS passe une convention avec cet organisme et avec Véolia pour la prise en charge des factures des personnes en difficulté.

Par ailleurs, le CCAS passe convention pour financer le dispositif du Fonds de solidarité logement qui aide les personnes démunies.

Ces actions sont complétées par des dispositifs Ville : politique de quotient familial, suivi social des impayés et ouverture des droits par la conseillère en économie sociale et familiale.

- Un travailleur social dédié

Gestion sociale des impayés

Il s'agit, d'une part, d'alerter rapidement les familles en leur proposant différentes modalités d'aide et de soutien (modalités de paiement, conseils budgétaires, ouverture de droits ...) pour qu'elles s'inscrivent dans un paiement régulier et une gestion budgétaire assainie, et d'autre part éviter que les impayés ne perdurent ou s'aggravent. La population touchée n'est pas forcément extrêmement précarisée mais a besoin de clés pour être autonome dans la gestion du budget familial, surtout dans les périodes de crise que nous traversons. Elles ont pu être touchées par la pandémie et ses conséquences. Certaines situations beaucoup plus critiques peuvent être repérées. La conseillère en économie sociale et familiale du service fait alors un travail plus global, actionne tous les dispositifs d'aide (FSL, secours, aide éducative budgétaire, GAFIB...), en lien avec les autres acteurs sociaux du territoire.

Bilan chiffré :

- 236 familles en suivi/actif ou suivi/veille par la conseillère en ESF. Ce chiffre augmente tous les ans car la CESF reste un repère pour les familles
- 322 dont 137 1er courrier pour engager le dispositif (chiffre en augmentation)
- 5 commissions partenariales
- On note une augmentation du montant des dettes initiales (83 985 euros) pour les familles contactées en 2022 et une baisse du taux de recouvrement sur l'année (50 942 euros, soit 60%) à mettre en relation avec le retard pris en début d'année du fait des réorganisations dans les services et institutions partenaires

L'accompagnement est multi dimensionnel. Exemples d'actions couplées à l'écoute, l'évaluation, le conseil, l'élaboration du plan d'aide et l'aide éducative budgétaire : 4 aides financières demandées, 1 demande au FSL, 1 famille aidée par des colis alimentaires, 2 orientations vers la vestiboutique, 1 dossier de surendettement ainsi que 2 séjours de vacances et 2 sorties familiales.

Accompagnement autour du bien-être des enfants

Le travailleur social a été mobilisé sur une quinzaine de situations jugées préoccupantes et a transmis deux situations à la CRIP.

- Actions dans le cadre de la prévention des violences faites aux femmes

Pour lutter contre les violences faites aux femmes, le service a identifié les ressources locales/ les partenariats et les a recensées au sein d'un flyer, mis en ligne sur le site de la ville et diffusé aux partenaires. De plus, deux permanences juridiques ont été organisées en mairie et aux Blagis, au sein du Solidaribus, permettant à quelques femmes de parler de leur situation et de rappeler au grand public que les solutions pour sortir des violences existent. Enfin le service a engagé un partenariat avec le STU et a notamment contribué à l'information concernant les formations des agents.

- Animation d'une action générale de prévention et de développement social

Les rencontres avec les partenaires caritatifs

Le service organise des rencontres avec les associations caritatives pour maintenir le lien et permettre une politique d'aide coordonnée. Il y a eu 3 réunions en 2022.

De plus, le service a organisé un temps d'échange plus global avec tous les acteurs du social au local le 17 juin.

La démarche « aller vers »

Cette année a vu la mise en œuvre d'actions répondant aux axes définis dans le cadre de l'Analyse des besoins sociaux (ABS).

« L'aller vers » est une démarche qui vise à aller à la rencontre de celles et ceux qui se tiennent éloignés des services publics et des politiques sociales et de santé. Avec cette approche, le service social souhaite travailler avec ses partenaires à la prise en compte des situations de non demande pour agir en prévention mais aussi renouer avec la proximité.

Pour mémoire, un partenariat concluant est en place depuis 2 ans avec le passage du Bus santé femmes de l'institut des Hauts-de-Seine aux Blagis. Cette action permet à des femmes de rencontrer gratuitement et anonymement des professionnels de santé, juriste, représentant du bailleur...

Sur le quartier, la ville a veillé à ce que la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) puisse poursuivre ses permanences au CSCB.

Le Secours populaire déploie un bus dans ses zones blanches, où il n'a pas d'antenne. Ses actions sont centrées sur le lien social, l'accès aux droits et à la santé et le dépannage alimentaire. Après une phase d'expérimentation qui a validé la pertinence de l'action, le CCAS a signé une convention avec le Secours populaire pour la venue du bus 2 fois par mois, en lien avec le service ASSH et les actions qu'il développe (octobre rose, lutte contre les violences faites aux femmes...).

Total personnes vues (cumulées) : environ 160 personnes

Total actions : 14 actions

Total de bénévoles cumulés : 26 bénévoles (environ 4 par date)

Sorties/vacances :

- sortie au Parc Floral le 28 Avril 2022 : 11 familles, soit 23 personnes, de Sceaux ont participé.

Les participants étaient exclusivement des familles Ukrainiennes hébergées/logées à Sceaux.

- colonies de vacances : 2 jeunes de Sceaux sont partis en colonie, avec le Secours Populaire

- en Juillet-Août 2022- campagne des Pères Noël Verts :
- fête foraine au parc floral le 27/11 : 4 familles, soit 19 personnes, des Blagis ont participé à cette sortie, dont 2 qui étaient accompagnées par le CCAS de Sceaux.
- bateau mouche et illuminations le 7/12 : 23 familles ukrainiennes, soit 62 personnes, ont participé à cette sortie, donc certains logés à Sceaux.
- cirque Alexi Gruss le 19/11 : 49 familles ukrainiennes, soit 124 personnes, ont participé à cette sortie, dont certains sont logés à Sceaux.

Total participation aux sorties et vacances : 87 familles soit 230 personnes, majoritairement scéennes, ont participé à au moins une sortie ou un départ en vacances avec le Secours Populaire 92.

Par ailleurs, le service ASSH s'est rapproché du service social territorial (SST) qui dépend du département et est basé à Antony, pour envisager plus de proximité, notamment sur le quartier des Blagis. Une

permanence d'un « gestionnaire d'offre de services », le premier niveau d'accueil du SST, qui s'assure de l'ouverture des droits et fait de l'aide aux démarches, a été établie pour une phase d'expérimentation de septembre à décembre 2022 à l'espace France Services. L'évaluation est en cours.

La crise ukrainienne

Certains agents du service ont été mobilisés pour mettre en œuvre la volonté de la Ville d'accueillir les déplacé(e)s venus d'Ukraine lors d'une permanence le vendredi matin. Ils ont pu rappeler le dispositif national et donner des indications sur les ressources locales. Cette activité est largement dépendante d'un traducteur disponible.

Face à l'urgence en Ukraine, la société OXHOO, qui produit et commercialise des terminaux de points de vente et dont les dirigeants sont scéens, a décidé de venir en aide aux victimes du conflit. Ainsi, jusqu'au 30 avril 2022, 10 € ont été récoltés pour la vente de chaque terminal en vue de faire un don du CCAS. Le produit de ce don, 11 800 €, a été affecté à l'accueil des déplacés ukrainiens hébergés à Sceaux.

c. Santé-handicap

- animation du Conseil local de santé mentale :
 - . 3 réunions concernant les situations complexes
 - . semaines d'information Santé Mentale : 1 ciné débat sur l'éco anxiété au cinéma Trianon, permettant à près de 80 personnes d'échanger avec le Pr Cohen, grand témoin de la séance
 - . par ailleurs, le service a été destinataire de différents types de signalements (8 personnes) par le STU pour lesquels il a recherché si des éléments du CMP pouvaient être aidants
- animation du « conseil consultatif de la Ville pour tous » :
 - . 1 réunion en en qualité de commission communale d'accessibilité
 - . 1 rencontre partenariale avec le domaine de Sceaux dans le cadre de l'accès à la culture pour les publics spécifiques
- suivi du projet de maison médicale : face au départ à la retraite de plusieurs médecins généralistes, la Ville a souhaité agir pour éviter la rupture de soins de scéens. Le service a piloté l'installation de nouveaux praticiens dans des locaux de la SEM dont la ville s'est portée locataire et qu'elle sous-loue à 2 médecins généralistes et une sage-femme.
- organisation de 6 collectes de sang en partenariat avec l'Etablissement Français du Sang et obtention du label « commune donneur ». 508 donateurs. L'organisation sur rendez-vous est maintenue et permet que le nombre de volontaire soit toujours en augmentation.
- coordination enfance handicap
- Rôle facilitateur dans le parcours des enfants en situation de handicap. La coordinatrice est intervenue à la demande des parents et a accompagné 12 situations, dont 3 nouvelles familles.

d. Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Le SSIAD de Sceaux, comme les autres structures du secteur du maintien des Séniors à domicile est impacté par la réforme initiée dans la loi de finances de la sécurité sociale pour l'année 2022.

Le SSIAD, autorisé par l'ARS (agence régionale de santé), a une capacité de 30 places. Il est ouvert tous les jours, dimanche et jours fériés compris, de 8 h à 20 h. Le service contribue au maintien à domicile de toute personne âgée de 60 ans et plus, malade ou dépendante, en assurant, sur prescription médicale, les

soins infirmiers et d'hygiène générale. Avec la réforme, il ne pourra plus continuer son activité de manière autonome. De plus, les difficultés de recrutement perdurent.

L'année 2022 a donc vu une baisse progressive de l'activité en vue de la fermeture du service, avec un accompagnement des patients pour éviter la rupture de prise en charge et trouver une solution alternative adaptée.

II. Retour sur les projets de l'année 2022

a. Perspectives relatives aux affaires courantes

- poursuite du travail issu de l'analyse des besoins sociaux : mises en œuvre d'actions visant à
 - o « aller vers » les publics fragilisés
 - o prendre en compte les différentes formes de précarité
- poursuite des actions dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes :
 - o permanences de juriste en mairie et aux Blagis
 - o mise à jour et diffusion de l'information au public
- poursuite du projet santé autour des axes définis
 - o bus santé des femmes
- réponse à l'appel à projet CAF handicap sur une plus large gamme d'actions

b. Projets lancés en 2022

Social

- créer des nouveaux partenariats (CSCB, Secours populaire...) :
- gestion sociale des impayés : faire évoluer le dispositif vers plus d'autonomie du service ASSH
- réponse à l'AMI sur l'innovation scolaire / volet développement des compétences psycho sociales

Santé

- lutte contre la désertification médicale, installation des professionnels de santé dans les locaux 1B rue Joffre
- sport//activité physique - santé : projet en cours de finalisation avec l'action sportive
- réponse à l'AMI sur l'innovation scolaire / volet évaluation impact Santé

III. Perspectives pour l'année 2023

a. Développement des partenariats et travail en transversalité

« Le centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. » De ce fait, le service ASSH travaille en lien avec différents partenaires, internes et externes : les associations caritatives (Secours catholique, Croix Rouge, Conférence Saint Vincent de Paul), les associations d'accompagnement (solibail/ hébergement et protection de l'enfance) et les services en lien avec l'enfance, le CSCB, etc...

D'une façon générale, le service veille à croiser les regards dans ses prises en charge et à leur cohérence, en évitant les doublons et en facilitant la coordination.

Le partenariat et la transversalité sont donc des modes de fonctionnement à l'œuvre dans les différents axes de travail développés et les projets prévus en 2023.

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'innovation scolaire, le service va rechercher un opérateur avec un mode d'action permettant de développer les compétences psychosociales chez les enfants scolarisés, et la communauté éducative dans les écoles, et un opérateur qui engagera une démarche d'évaluation impact santé sur les différents axes du projet.

Vigilance pour les populations précaires ou fragilisées

Le service va poursuivre ses actions dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes : sensibilisation des agents, mise à jour du répertoire des ressources locales, soutien aux permanences juridiques. Réflexion sur une aide spécifique du travailleur social et sur les signalements STU

Santé handicap

Le CCAS s'inscrit dans les actions de prévention et de promotion de la santé (bus santé femmes, octobre rose...).

Le travail se poursuivra notamment avec les nouveaux professionnels de santé dont la Ville a permis l'installation au 1 rue du maréchal Joffre.

Le dispositif a montré toute sa pertinence dans le repérage de familles en difficulté et la proposition d'aide, mais sur 2022 les réorganisations ont entraîné des dysfonctionnements.

CHAPITRE VIII : POLE EQUIPEMENTS ET CADRE DE VIE

Le pôle Equipements et Cadre de Vie inscrit ses missions de service public dans le cadre de la démarche de développement durable définie par la Ville et est plus particulièrement chargé :

- de l'urbanisme réglementaire : instruction des demandes d'autorisations d'utilisation des sols et conseils aux pétitionnaires
- de l'urbanisme opérationnel : conception et pilotage des opérations et perspectives foncières (acquisitions, gestion, baux, et autorisations d'occupation, etc.) en liaison avec les acteurs internes et externes concernés
- de l'aménagement de l'espace public : réflexions en matière de mobilité (circulations douces, stationnement, transports), accessibilité, valorisation et qualité des espaces publics et mise en œuvre des programmes d'action en la matière
- de la gestion du patrimoine communal (bâtiments, flotte) : entretien en liaison avec les utilisateurs, cessions et acquisitions, suivi des travaux de prestataires extérieurs, adaptation du patrimoine communal aux nouveaux besoins (programmation, clauses techniques des marchés et leur suivi, contribution aux dossiers de demande de subvention, maîtrise d'œuvre, suivi de chantier, etc.) dans le cadre des décisions prises en comité de pilotage et en liaison étroite avec les services utilisateurs/pilotes
- du secrétariat des commissions de sécurité
- des moyens logistiques des différentes manifestations organisées sur le territoire communal
- des missions de tranquillité urbaine : prévention et interventions

Section 1 - Service Urbanisme

Principales missions : instruction des demandes d'autorisation d'utilisation des sols, définition des documents d'urbanisme en lien avec l'Etablissement public territorial, opérations de valorisation foncière.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

a. Droits des sols

Demandes de permis de construire, de démolir, et déclarations de travaux déposées :

Nature des dossiers déposés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Permis de construire	29	22	33	43	40	34	30	38	53	24
Permis de construire modificatif	14	14	14	8	12	19	4	17	10	14
Permis de démolir	3	0	3	4	2	5	3	2	6	4
Déclaration préalable	128	118	111	106	102	116	115	126	148	144
Demandes d'enseigne	36	11	17	21	25	22	18	25	23	25
Demande de changement d'usage	5	11	11	5	8	6	5	6	7	13

Permis de construire y compris les modificatifs :

Suivi des dossiers	Nbre de dossiers 2018	Nbre de dossiers 2019	Nbre de dossiers 2020	Nbre de dossiers 2021	Nbre de dossiers 2022
En cours d'Instruction	7	5	20	21	11
Favorable	21	20	29	31	24
Refus ou rejets tacites	6	8	4	8	3
Annulé en cours d'instruction	0	1	2	3	0
TOTAL	34	34	55	63	38

L'année 2022 connaît un fléchissement sur le nombre de permis de construire déposés, tandis que le nombre de déclarations préalable reste stable.

b. Foncier

Conformément à la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris est devenu compétent en matière de droit de préemption urbain (DPU), à compter du 29 janvier 2017. Ce dernier a décidé de conserver l'exercice du droit de préemption sur une partie du territoire de Sceaux, correspondant aux zones UE délimitées dans le plan local d'urbanisme (PLU). Dans les autres secteurs, l'exercice du droit de préemption a été délégué :

- à l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) dans les secteurs où il a compétence pour intervenir (cf. ci-dessous) ;
- à la ville de Sceaux, sur le restant du territoire.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
D.I.A enregistrées	259	287	304	341	338	348	384	346	357	327

En 2022, les décisions sur les DIA ont été rendues :

- par VS GP : 35 %
- par l'EPFIF : 2 %
- par la Ville : 63 %

La Ville a procédé, en 2022, aux acquisitions et cessions suivantes :

- Acquisitions :

Désignation	Surface du bien	Adresse	Vendeur	Prix	Date de l'acte
local commercial (lot de copropriété n°101)	90,98 m ²	3 place du Général de Gaulle	SCI 3 place du Général de Gaulle	695 000 €	02/09/2022
ensemble immobilier composé de 5 logements + local commercial	231,77 m ² (logements) + 100 m ² (local commercial)	1 Impasse du Marché	Société civile du 62 av Franklin Roosevelt	2 000 000 €	21/10/2022
terrain aménagé en trottoir	226 m ²	106 rue Houdan	Copropriété du 106 rue Houdan	gratuit	21/10/2022
terrain aménagé en trottoir	67 m ²	7 rue Gaston Lévy	Copropriété du 7 rue Gaston Lévy	4 000 €	21/10/2022

- Cessions :

Désignation	Surface du bien	Adresse	Acquéreur	Prix	Date de l'acte
terrain	1 057 m ²	sentier de la Tour	SCCV ISABELLA	2 900 000 €	08/06/2022
mitoyenneté-mur 4 m ²	4 m ²	3 bis rue Marguerite Renaudin	Copropriété 30 rue des Ecoles	12 000 €	21/10/2022

Enfin, dans le cadre de la convention d'intervention foncière conclue avec l'EPFIF le 25 avril 2017, modifiée par avenant le 22 mars 2018 et le 30 juillet 2019, l'EPFIF a engagé les opérations suivantes :

- Acquisitions réalisées par l'EPFIF :

Désignation	Surface cadastrale	Adresse	Vendeur	Prix	Date de l'acte
terrain	1 409 m ²	148 avenue Général Leclerc	Société des établissements horticoles et des pépinières NOMBLOT	2 750 000 €	15/06/2022

- Cessions réalisées par l'EPFIF : néant

II. Les dossiers structurants – avancements en 2022

a. Le plan local d'urbanisme (PLU)

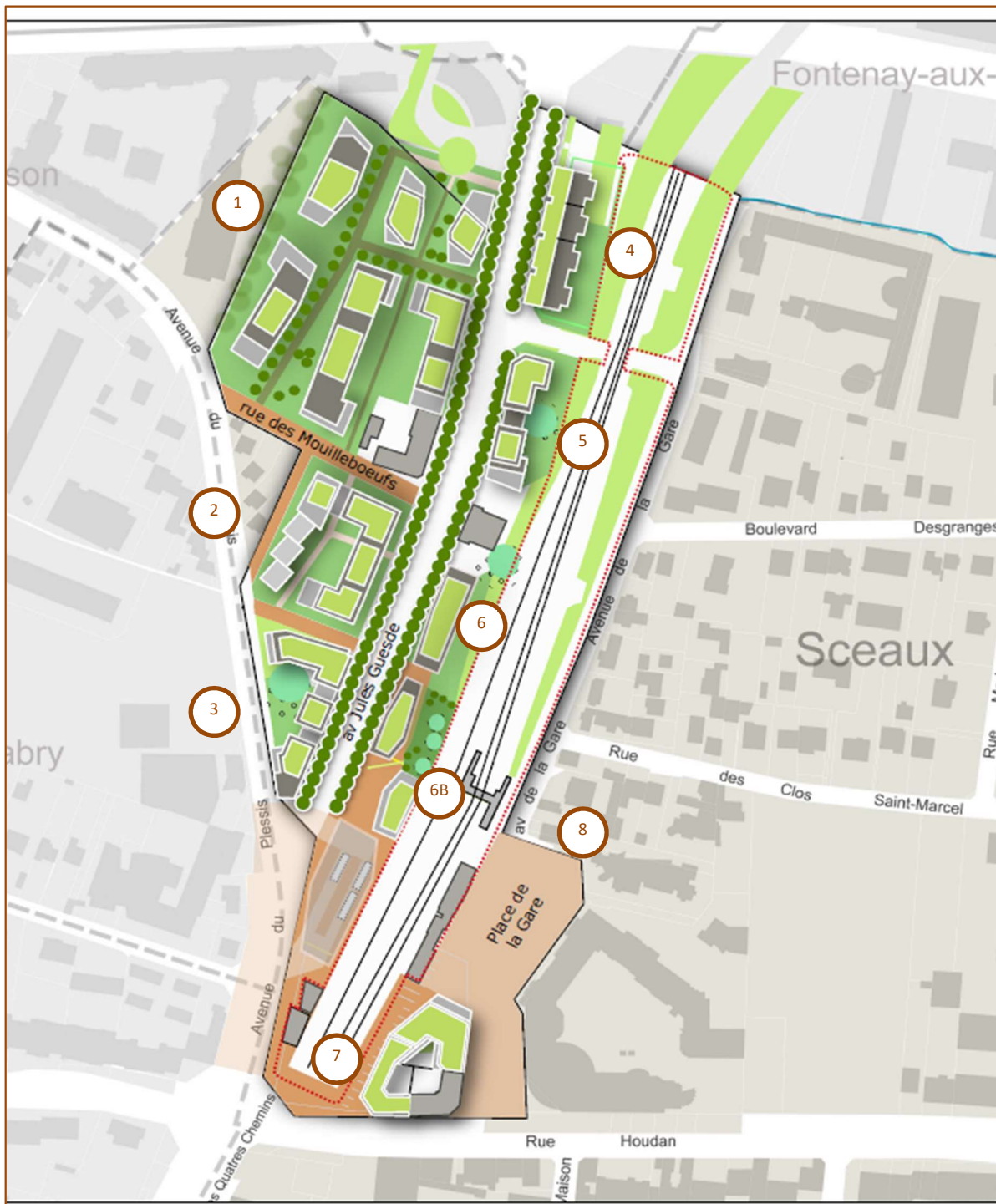
La compétence en matière de PLU appartient à Vallée Sud – Grand Paris, depuis le 1er janvier 2016.

Vallée Sud - Grand Paris conduit l'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUi) : il a lancé la concertation sur ce projet fin 2021 à travers l'ouverture d'un site internet dédié, la mise en place de registre dans les mairies et l'organisation d'ateliers et de réunions publiques qui se sont tenus dans chacune des villes du territoire, et à Sceaux, respectivement le 6 janvier 2022 et le 11 mars 2022. Celles-ci avaient pour objet d'échanger sur le diagnostic du territoire et de faire émerger les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD a fait l'objet d'un débat dans les conseils municipaux (à Sceaux le 23 juin 2022) et au conseil de territoire (le 27 septembre 2022). Le processus d'élaboration du PLUi se poursuit avec :

- en 2023 :
 - la poursuite de la concertation avec l'organisation d'ateliers et de réunions publiques, à l'échelle du territoire
 - la mise au point des pièces réglementaires du futur PLUi
 - l'arrêt du projet de PLUi
- en 2023-2024 :
 - la phase administrative avec notamment l'enquête publique
 - l'approbation du PLUi

b. Secteur de projet des Quatre-Chemins :



- **Lots livrés**
Ont été livrés lors des années antérieures : les lots 1-phase 1, 2, 5 et de l'opération du 15 avenue Franklin Roosevelt.

- **Poursuite de la mise en œuvre du projet des Mésanges (lot n°1)**
Le projet de rénovation de la résidence des Mésanges se déroule en 3 phases opérationnelles, dont la première phase a été livrée en 2019. La phase 2 a été livrée fin 2022.

La phase 3, composée d'une opération de logements sociaux portée par Seqens, et d'une opération de logements libres, portée par Emerige, a fait l'objet de permis de construire, délivrés en 2022 et à ce jour définitifs. Les chantiers démarreront en 2023 en vue d'une livraison en 2025.

- Lot 1.3.A
Maître d'ouvrage : Seqens
Maître d'œuvre : BAUDOUIN – BERGERON architectes
120 logements locatifs sociaux
- Lot 1.3.B
Maître d'ouvrage : Emerige
Maître d'œuvre : PARREIRA
48 logements libres

Les aménagements des espaces extérieurs seront réalisés dans le temps des chantiers immobiliers. Ils comprennent la création d'une voie centrale, uniquement accessible aux véhicules de services (OM, pompiers), une aire de jeux et des aménagements paysagers, assurant également la collecte des eaux de pluie.

La rénovation de la résidence des Mésanges sera ainsi finalisée en 2023.

- **Poursuite opérationnelle des lots 4, 6 et 6 bis**

- Lot n°4
Le département des Hauts-de-Seine est propriétaire de ce terrain. Après avoir sélectionné l'opérateur Eiffage, il a décidé de remettre en concurrence plusieurs opérateurs, en vue d'améliorer la valorisation de son foncier. Le processus de consultation a été lancé fin 2020 et est toujours en cours.

Programme prévisionnel : logements et locaux artisanaux.

- Lot n°6
Maître d'ouvrage : RATP Habitat
Maître d'œuvre : Armand NOUVET
Programme : 60 logements sociaux
Calendrier prévisionnel : 2022-2024

Le permis de construire a été délivré en 2017. Suite à des contraintes techniques liées à la proximité des infrastructures de la RATP et impactant le coût de construction du projet, RATP Habitat a connu plusieurs appels d'offres infructueux. Suite à un nouvel appel d'offres concluant, le chantier de construction a pu démarrer fin 2021. La faillite d'une entreprise de construction a conduit à un nouvel arrêt du chantier courant 2022.

- Lot n°6 bis
 Maître d'ouvrage : RATP et WOODEUM
 Maître d'œuvre : Atelier WOA
 Programme : commerces et logements
 Calendrier prévisionnel : 2023-2024

Le lot n°6 bis est en interconnexion avec le projet de restructuration du pôle de transport de Robinson. Le foncier appartient à la RATP qui a désigné le promoteur WOODEUM pour la réalisation du programme immobilier. Le permis de construire a été déposé courant 2022, il est en cours d'instruction, pour une mise en œuvre en 2023-2024.

- **Schéma de référence sur le pôle Robinson**

Dans le cadre du schéma de référence du pôle d'échange de Robinson validé par le STIF (devenue Ile-de-France Mobilités - IDFM) en 2016, plusieurs actions sont en achevées ou en cours :

- Agrandissement de l'accès ouest – action RATP : l'agrandissement de l'accès ouest à la gare RER constitue une action structurante du schéma de référence. Le nouvel accès a été livré au printemps 2021 : il a été agrandi, en surface et en nombre d'accès et son accessibilité PMR est assurée avec un accès de plain-pied et la création d'un ascenseur. Devenu l'accès principal de la gare en nombre d'usagers, l'accès ouest bénéficie d'un espace d'accueil du public avec guichet et billetterie.
- Aménagement d'une gare de bus en connexion avec l'avenue du Plessis – action RATP : suite à l'évolution de l'offre de transport dans le sud des Hauts-de-Seine, avec notamment la mise en service de la ligne de tramway T10, IDFM envisage de modifier certaines lignes de bus, dont la ligne 195 qui ne réaliserait plus son terminus à Robinson. Cette évolution remet en question la réalisation d'une gare de bus, qui n'accueillerait plus que le terminus de la ligne 179. Des réflexions sont en cours pour identifier des alternatives à la création d'une gare de bus pour une unique ligne de bus.
- Réaménagement de la place de la gare – action Ville : le réaménagement de la place de la Gare constitue l'une des actions du schéma de référence du pôle Robinson. La modification des terminus de deux lignes de bus est l'occasion de repenser l'aménagement de la place de la Gare, dans la perspective de favoriser les déplacements piétons, de qualifier les espaces publics et le paysage urbain, en lien avec les futurs programmes immobiliers qui marqueront les limites de la future place. Une étude de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la place sera à lancer dans les prochaines années, dans un calendrier cohérent avec le projet de création de la gare de bus qui permettra le basculement de deux lignes de bus à l'ouest du pôle d'échange de Robinson et avec les projets immobiliers qui encadreront la place requalifiée.

- **Avancement de la maîtrise foncière sur les lots 3, 7 et 8**

Dans le cadre de la convention d'intervention foncière entre l'EPPFIF et la Ville, la maîtrise foncière se poursuit sur le secteur des Quatre-Chemins. Les négociations engagées avec les derniers propriétaires du lot n°3 permettent d'envisager un lancement opérationnel de ce lot dans le courant de l'année 2023.

c. Secteur de projet Albert 1er

Le lot n°1 du secteur Albert 1er comprend la réalisation par la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, d'une résidence pour étudiants et d'une crèche. La résidence a été livrée courant du 2e semestre 2019 et le multi-accueil « Les Musiciens » a ouvert en janvier 2020.

Le lot n°2 comprend un ensemble de terrains appartenant à un propriétaire particulier, au Département et à la Ville. Dans le cadre d'un appel à projet auprès de promoteurs, les propriétaires ont décidé de vendre leurs terrains à la société Nacarat, en vue d'un projet immobilier comprenant des logements libres et des logements locatifs sociaux (30%).

Maître d'ouvrage : Nacarat

Maître d'œuvre : GERIN JEAN

Programme : 47 logements libres et 22 logements locatifs sociaux

Calendrier prévisionnel : 2022-2024

d. Secteur de projet de la place du général de Gaulle et ses abords

Dans la continuité des actions engagées depuis 2017 sur la mise au point du projet de requalification de la place de Gaulle, l'année 2022 a connu les étapes suivantes :

- La réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur l'ancien parking de Gaulle, transféré à cette occasion sur le site de l'Amiral. Les fouilles n'ayant rien révélé, le Préfet a levé les prescriptions archéologiques en juillet 2022.
- La signature d'un avenant à la promesse de vente en mai 2022, avec les sociétés Nacarat et Pitch Immo, conformément aux délibérations du conseil municipal du 19 décembre 2019.
- La poursuite de la maîtrise foncière, avec l'établissement de protocoles indemnitaires avec l'ensemble des commerçants du 71-73 rue Houdan.
- La poursuite de la concertation avec le public à travers la réouverture de la maison du projet, entre février et juillet 2022.
- La poursuite des études de conception pour la requalification des espaces publics du secteur de Gaulle. Le carrefour de Gaulle a donné lieu, depuis novembre 2022, à une préfiguration du futur fonctionnement projeté : diminution de la chaussée, diminution du nombre de files, giratoire déplacé, extinction des feux. Les résultats se montrent très concluants, avec une plus grande fluidité des flux automobiles sans compromettre la sécurité des piétons dont la traversée du carrefour est désormais plus rapide. La réalisation de cette préfiguration a permis de confirmer certains principes de requalification des espaces publics, permettant l'approfondissement des études.
- La réalisation de travaux de modification et de confortement des réseaux, nécessaires au projet.
- La délivrance des permis de construire sur les îlots Houdan et Voltaire, en juillet 2022 ; La métropole du Grand Paris (MGP), créée depuis le 1er janvier 2016, a organisé en 2017 un appel à idées à l'échelle de son territoire, Inventons la métropole du Grand Paris. La Ville s'est portée candidate et le site de la place du général de Gaulle et ses abords a été retenu parmi 59 autres sites en Ile-de-France :

îlot 1 – Voltaire :

Maître d’ouvrage : Nacarat et Pitch immo

Maître d’œuvre : COBE

Programme : 55 logements libres et 31 logements locatifs sociaux, 14 commerces, un espace de co-working, un parking public

Calendrier prévisionnel : 2024-2026

▪ îlot 3 – Houdan :

Maître d’ouvrage : Nacarat et Pitch immo

Maître d’œuvre : Atelier BECHU

Programme : 8 logements libres et 1 commerce

Calendrier prévisionnel : 2024-2026

III. Perspectives pour l’année 2023

a. Secteur de projet des Quatre-Chemins

Le secteur des Quatre-Chemins se trouve à mi-chemin de sa réalisation, avec une première phase opérationnelle achevée et l’engagement d’une deuxième phase opérationnelle. En 2023, l’attention devrait de porter sur :

- la mise en œuvre des projets sur les îlots 1 (lancement des chantiers de la phase 3), 4 (désignation d’un opérateur par le Département en partenariat avec la Ville) et 6 bis (autorisations administratives)
- la poursuite des opérations de maîtrise foncière, dans le cadre de la convention d’intervention foncière entre la Ville et l’établissement public foncier
- le lancement opérationnel du lot 3, sous réserve d’aboutir sur la maîtrise foncière

b. Secteur de projet Albert 1er

Le lot n°2 poursuivra son avancement opérationnel avec la mise en œuvre du chantier. L’aménagement de la rue Albert 1er sera étudié en vue d’une réalisation concomitante avec la livraison du lot 2.

c. Secteur de projet de la place du général de Gaulle et ses abords

En 2023, l’avancement opérationnel devrait porter sur :

- en ce qui concerne les espaces publics : l’avancement des études de maîtrise d’œuvre sur l’aménagement des espaces publics, en partenariat entre la Ville et le Département
- en ce qui concerne les projets immobiliers : des recours contentieux ayant été déposés à l’encontre du projet de l’îlot Voltaire, le démarrage des chantiers doit être reporté
- la relance des réflexions sur le devenir du château de l’Amiral, avec en perspective, les attentes exprimées par les Scéens en 2017 et traduites dans la charte pour l’avenir du centre-ville

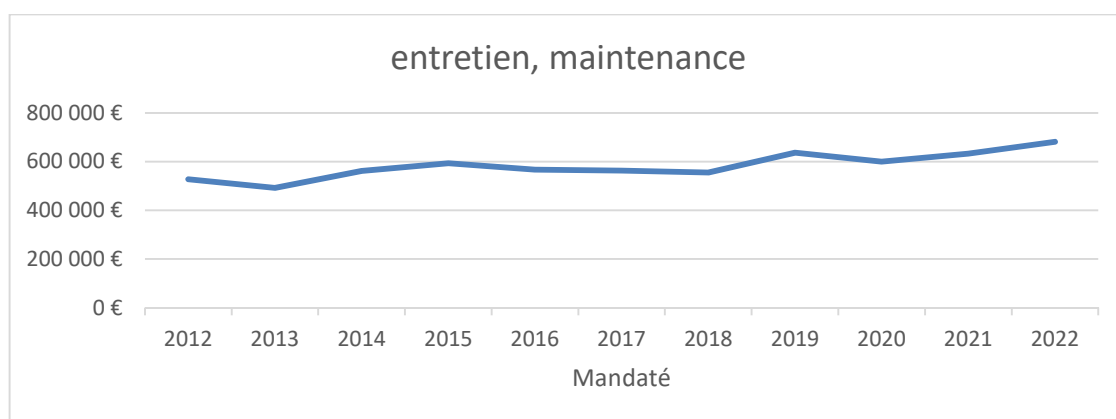
Section 2 – Service Bâtiment

Principales missions : entretien des bâtiments communaux, suivi des chantiers de travaux, construction et réhabilitation lourde, fonctionnement du Centre technique municipal et garage. Les agents en poste au centre technique municipal interviennent quotidiennement à l'entretien des bâtiments de la Ville. Sur cette année 2021, un grand nombre de projets ont été menés.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

a. Entretien de bâtiments

Entretien de 76 507 m² de surface hors œuvre réalisé en régie ou par une entreprise selon la nature et l'ampleur des travaux dont 60 immeubles et 49 chaufferies ou centrales de traitement d'air.



b. Logistique de manifestations

Logistique des manifestations : Cross, Fêtes méridionales et félibréennes, Fête de la musique, Feux de la Saint Jean, Journées du patrimoine, Fête des jardins, Virade de l'Espoir, Vide grenier jeunesse, Défi jeunes, Bal du 14 juillet, Fête du sport, Téléthon, Collecte alimentaire, Foire aux Santons, Noël des enfants, cérémonies commémoratives (8 mai, 11 novembre), dîners de rues, fêtes des écoles, piétonisation du centre-ville, etc...

c. Garage

Entretien de 52 véhicules (44 VL, 2 PL, 1TC et 5 VL électriques) dont 97 réparations en régie.

d. Commissions de sécurité

10 commissions communales et 2 sous-commissions départementales nécessitant les missions suivantes :

- gestion du planning des commissions
- transmission des convocations
- notification des procès-verbaux
- entretien avec les exploitants
- assistance à la commission
- instruction des dossiers pour les ERP de 5^{ième} catégorie

Rôle de conseil auprès de différentes catégories de gestionnaires des ERP (commerçants, cabinets médicaux etc...) pour l'accessibilité et la sécurité incendie.

Production de plans et affiches :

- réalisation de plans et cartes pour la direction
- réalisation d'affiches informatives pour l'ensemble des services de la mairie

II. Retour sur les projets de l'année 2022

Opérations de construction ou rénovation de bâtiment - Suivi technique, financier et administratif

- Réception des travaux de l'église Saint Jean-Baptiste
- Opérations de maintenance et de gros entretien des bâtiments
- Mise en conformité des plans d'évacuation incendie dans les groupes scolaires,
- Début des travaux d'aménagement de l'ancien bureau de poste des Blagis pour création d'un espace France Service – agence postale communale
- Mise en conformité des différents groupes scolaires et gymnases suite aux commissions de sécurité
- Gros entretien divers bâtiments (peinture, revêtements de sols, revêtements muraux, électricité/mise en conformité, couverture)
- Travaux de réorganisation du groupe scolaire du Petit Chambord suite au départ de EPF du site
- Etude de conception de construction d'une troisième bulle sur les terrains de tennis rue de l'Yser

III. Perspectives pour l'année 2023

Opérations de construction ou rénovation de bâtiment - suivi technique, financier et administratif

- Eglise Saint-Jean Baptiste.
- Crèche du 172 rue Houdan : Etudes de l'Esquisse à la phase PRO, obtention du Permis de construire et lancement du marché travaux en fin d'année 2023.
- Réhabilitation/extension de la Halle des Blagis : Fin de la phase études, obtention du Permis de construire, marché de travaux et lancement du chantier sur le deuxième semestre 2023.
- Rénovation de la salle Erwin Guldner : désignation d'une MOE, études, lancement du marché travaux en fin d'année.
- Création d'une crèche au Petit-Chambord et aménagements extérieurs : diagnostics, achèvement de la faisabilité, rédaction d'un programme et lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre en fin d'année.
- Réhabilitation de la Maison-atelier André Lurçat : études et diagnostics en lien avec le classement MH.
- Etude de conception et lancement des travaux de construction d'une troisième bulle sur les terrains de tennis rue de l'Yser

Opérations de maintenance et de gros entretien des bâtiments

- Réalisation de travaux dans le cadre du calendrier ADAP

Section 3 – Service Espace public et environnement

Le service Espace public et environnement assure la gestion et l'aménagement de l'ensemble de l'espace public communal, tant pour son entretien que pour les travaux neufs. Les domaines d'intervention sont variés : voirie, mobilier urbain, circulation, éclairage public, signalisation tricolore, espaces verts, arbres d'alignement, bassins et fontaines, aires de jeux, cimetière, événements et illuminations, déneigement.

Il suit également les interventions des concessionnaires sur les réseaux (Enedis, GRDF, Veolia, Orange...) et est le partenaire privilégié des services départementaux, du territoire Vallée Sud-Grand Paris et des grands syndicats (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication, Syndicat des eaux d'Ile-de-France) pour les travaux en domaine public.

La Ville étant exploitant des réseaux d'éclairage public et de signalisation tricolore, le service répond aux déclarations de travaux (DT) et déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

Le service assure également les missions de maintien de la propreté de l'espace public, aussi bien sur les voies communales que départementales. Il poursuit les opérations de désherbage des voies sans utilisations de produits chimiques.

Il est en relation avec les riverains pour leurs démarches du quotidien (déménagements, entrées charretières, enlèvement des graffiti...), et répond à de très nombreuses sollicitations, suggestions ou observations. Il gère les occupations du domaine public pour les chantiers et les manifestations.

En 2022, le service est composé d'un chef de service, d'une assistante administrative, d'un technicien pour le suivi des travaux et d'agents de terrain. Au sein du centre technique municipal, ce sont ainsi un chef d'équipe et son adjoint, 12 agents aux espaces verts et 10 agents polyvalents (chauffeurs poids-lourd, peintre, agents de propreté...) qui œuvrent chaque jour au service des Scéens. Un technicien travaux est recherché depuis 2020 après un départ en retraite, ainsi qu'une nouvelle assistante comptable en 2022 après un départ de la comptable vers un autre service.

Les missions sont assurées soit en régie municipale, soit par le biais de marchés publics dont le service assure le suivi administratif, technique et financier.

L'année 2022 est marquée par la préparation du transfert de missions du service (voirie, éclairage, signalisation tricolore, arbres d'alignement) vers l'établissement territorial Vallée Sud-Grand Paris.

I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

a. Travaux d'entretien de la voirie

- Nettoyage, désherbage de la voirie, ramassage des corbeilles de rue, enlèvement des dépôts sauvages : 35 km dont 23,60 km de voirie communale et 11,4 km de voirie départementale.
- Enlèvement des graffiti en domaine public, mais également en domaine privé visible de la rue et en rez-de-chaussée, sur demande des riverains et présentation d'un dépôt de plainte.
- Déneigement.
- Entretien de la voirie (nids de poule, réfection de trottoirs et chaussées, marquage au sol, etc.) : 23,60 km de voirie communale.
- Entretien du mobilier urbain : appuis vélos (255), bancs (>100), corbeilles de rue (>100), distributeurs de sacs à déjections canines (30), colonnes Morris, bornes et barrières de contrôle d'accès, etc
- Entretien des feux de signalisation : 22 carrefours.

- Entretien de l'éclairage public : 2 695 points lumineux ; illuminations permanentes des monuments.
- Réalisation des illuminations pour les périodes de Noël (pose, maintenance et dépose du matériel)

b. Stationnement (hors stationnement payant)

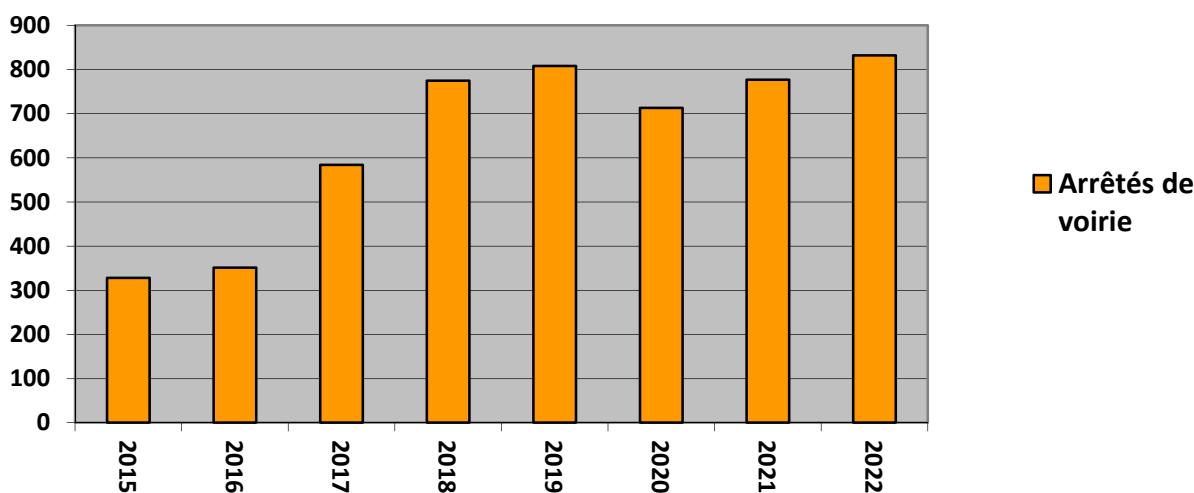
- Entretien du marquage au sol des emplacements de stationnement
- Entretien des bornes de stationnement minute (16)

c. Espaces verts, cimetière et aires de jeux

- Entretien du cimetière sans produits phytosanitaires (allées, plantations, fleurissement lors des cérémonies) : 11 500 m²
- Entretien des espaces verts (tontes, tailles, reprise des gazons, arrosage) : 8 000 m² (dont 4 ha du jardin de la Ménagerie, massifs des rues et espaces verts des établissements municipaux)
- Plantations : 71 000 unités pour les bulbes, bisannuelles et annuelles en 2 saisons de fleurissement, complétées par des vivaces et arbustes ; 123 jardinières suspendues ou sur barrières ; jardinières de rue (>150)
- Distribution des plantes issues des massifs aux Scéens en fin de saison de plantation
- Entretien et taille des arbres de l'espace public communal (arbres d'alignement et des propriétés communales >1000), abattage des arbres dangereux
- Entretien des aires de jeux des parcs publics, établissements scolaires et crèches (13 sites)

d. Suivi administratif : relations avec les riverains, partenaires institutionnels et concessionnaires

- Courriers ou courriers électroniques reçus ou envoyés (riverains, usagers d'autres communes, courriers officiels aux partenaires institutionnels, hors échanges courants avec les partenaires institutionnels et entreprises.) : 1 452
- Etablissement des arrêtés de voirie et autorisations d'occupation du domaine public : 832 (dont les déménagements)
- Autorisations de déménagements (compris mise en place de barrières sur site) : 348
- Autorisations de dîners de rue : 12



- Autorisations de contrôles d'accès aux quartiers piétonniers et sites contraints (par badges ou clés mobiles)
- DT-DICT, Avis de travaux urgents : >500

II. Retour sur les réalisations de l'année 2022

a. Travaux d'aménagement/Travaux neufs/

- Préparation de terrain pour sondages archéologiques sur le parking de Gaulle, déplacement du monument de Gaulle, reconstitution d'une dizaine d'emplacements de parking au sud.
- Reprise du revêtement et de structure sentier des Coudrais à la suite de l'enfouissement des réseaux.
- Aménagement d'une contre-allée et organisation du stationnement sur le bas de la rue Paul Couderc, pose d'enrochements anti stationnement, modification de la piste cyclable.
- Reprise de revêtement sur l'allée sud du jardin de l'hôtel-de-ville.
- Installation de bornes en bois anti stationnement sur l'avenue Cauchy, de façon à permettre le passage des piétons sur le trottoir.

b. Autres travaux en lien avec le Sipperec

- Enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage public rue Aubanel, rue Champin, rue des Chéneaux, rue Pasteur (poursuite du programme d'enfouissement du quartier des Chéneaux-Sablons).

c. Espaces verts

- Création d'un espace végétalisé et plantation d'arbres dans la cour du groupe scolaire du Petit-Chambord.
- Plantation d'arbres fruitiers au site sportif et de loisirs des Blagis.

III. Perspectives pour l'année 2023

Les compétences « voirie, éclairage public, signalisation lumineuse tricolore et pose et dépose des motifs d'illuminations de fin d'année » sont transférées au territoire Vallée Sud-Grand Paris à compter du 1er avril 2023.

La Ville conserve les pouvoirs de police du maire, la viabilité hivernale, les astreintes / mises en sécurité, la propreté, la gestion des espaces verts.

Section 4 – Service Tranquillité urbaine

Le service Tranquillité urbaine dit « STU » chargé de la police municipale à Sceaux réalise notamment les missions suivantes :

- Surveillance des établissements scolaires
- Surveillance des foires et marchés
- Surveillance des manifestations publiques
- Surveillance du stationnement (à l'exception du stationnement payant qui est délégué) et fourrière automobile
- Surveillance de la circulation publique et sécurité routière
- Vidéoprotection
- Opération tranquillité absences
- Objets trouvés/ perdus
- Fourrière animale et chiens catégorisés
- Voisins et commerçants vigilants et solidaires
- Surveillance de la salubrité publique
- Surveillance des nuisances et pollutions
- Surveillance de l'occupation du domaine public
- Surveillance de la publicité, des enseignes et affichages
- Assistance et secours à la population
- Surveillance funéraire

La doctrine d'emploi du service Tranquillité urbaine repose sur 3 axes :

- la proximité
- la prévention
- la tranquillité

I. Quelques chiffres sur les affaires courantes de l'année 2022

- 6835 amendes de stationnement
- 101 véhicules placés en fourrière
- 281 véhicules repérés en stationnement abusif
- 162 procès-verbaux ou rapports rédigés à l'attention des autorités de police
- 610 objets trouvés dont 83 restitués à leurs propriétaires
- 298 objets perdus déclarés enregistrés par le service
- 512 opérations tranquillité absences (OTA) réalisées avec suivi informatisé des passages

II. Retour sur quelques projets de l'année 2022

Plusieurs projets ont été concrétisés au service Tranquillité urbaine en 2022 dont :

- Le recrutement d'agents supplémentaires portant l'effectif à 8 policiers municipaux et 8 gardes urbains.
- L'installation de caméras de vidéoprotection supplémentaires dans les quartiers Robinson et Blagis reliées au centre communal de supervision urbain (CSU).
- Le port de caméras piétons par les policiers municipaux.
- Le port d'armes non létales par les policiers municipaux (bâtons de défense, bombes lacrymogènes et pistolets à impulsion électrique).
- L'accès des policiers municipaux à certains fichiers de la police nationale.

III. Perspectives pour l'année 2023

L'année 2023 verra la poursuite de l'application de la convention de coordination avec la police nationale.

Au-delà de ce partenariat étroit avec la police nationale, le service Tranquillité urbaine accroîtra en 2023 son implication plus large dans le partenariat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) dont il est un maillon fondamental, notamment au travers de la définition puis de la réalisation d'une nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Section 5 – Service Gestion du patrimoine et coordination administrative

Principales missions : gestion du patrimoine communal (gestion des fluides, gestion des baux, environ 60, assemblées générales des 9 copropriétés, suivi des appels de fonds, marché des assurances dommages aux biens, responsabilité civile et flotte automobiles, suivi des déclarations des sinistres, demandes de subventions).

Le service assure de missions transverses telles que le pilotage et le suivi du marché de nettoyage des bâtiments communaux, le marché de location et d'entretien des vêtements de travail et mène des projets susceptibles de toucher plusieurs services du pôle, voire de la Ville.

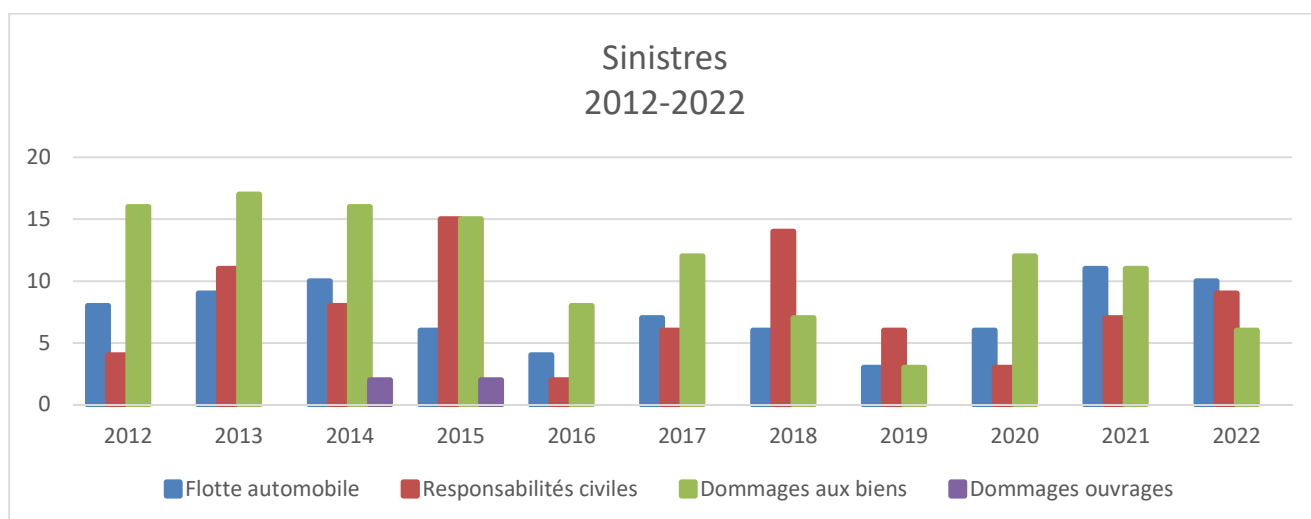
I. Retour chiffré sur les affaires courantes de l'année 2022

a. Courriers arrivés au PECV

Le PECV reçoit de moins en moins de courriers. La majorité des demandes, réclamations ou autres se font via des moyens de communication différents tels que le site internet de la Ville, par courriel, ...

Demandes d'enlèvement de graffiti chez les particuliers : 10.

b. Gestion des assurances



	Flotte automobile	Responsabilités civiles	Dommages aux biens	Dommages-ouvrages
2012	8	4	16	0
2013	9	11	17	0
2014	10	8	16	2
2015	6	15	15	2
2016	4	3	8	0
2017	7	6	12	0
2018	6	14	7	0
2019	3	6	3	0
2020	6	3	12	0
2021	11	7	11	0

c. Missions comptables

Le nombre total de factures traitées s'élève à 3 284 dont :

- 1 446 pour le service de la gestion du patrimoine
- 1 412 pour le service bâtiment
- 406 pour le service EPE
- 20 pour le service urbanisme

Le travail de recensement des mobiliers et autres objets stockés et non utilisés par la Ville a continué ainsi que leurs ventes sur le Bon Coin : 198 ventes ont été conclues pour un montant total de 10 865 ,00 €.

d. Projets menés en 2022

Commande des EPI, demandes de subvention, suivi des marchés de travaux de restauration de l'église Saint Jean-Baptiste, statistiques sur consommation de fluides, appropriation d'un outil de suivi des consommations d'énergie, dossiers transverses pour l'acquisition de biens immobiliers et le suivi des baux.